

GAZ DE SCHISTE.
SITOGRAPHIE D'INFORMATION UTILES
POUR L'INFORMATION ET POUR L'ACTION CITOYENNES
VOLUME I

4ème mise à jour, 28 juin 2011

Bernard PETIT. Collectif « Non au gaz de schiste » Grand Montpellier

*** AVERTISSEMENT : Toutes les adresses internet se terminant par .pdf (documents en téléchargement) doivent être recopiées sur la barre du navigateur pour être obtenues.**

"Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas." Prophétie d'un Amérindien Cree

un fichier par volume

INDEX DU DOCUMENT

- Index du volume I	1-2
- Index du volume II	3
- Note du rédacteur de la sitographie	4

VOLUME I (version du 28/06/2011)

GAZ DE SCHISTE. QUELS ENJEUX ? QUELS PROBLEMES ? 5-6

1 - GAZ DE SCHISTE (SHALE GAS). EXTRACTION PAR FRACTURATION HYDRAULIQUE COMMENT ÇA MARCHE ? 7-11

1-1 - Gaz de schiste. Présentation	7-9
1-2 - Comment ça marche ? L'extraction par fracturation hydraulique	9-10
1-3 - Vidéos d'information sur les gaz de schiste	10-11

2 - LES GAZ DE SCHISTE AUX ETAS-UNIS 11-26

2-1 - Importance du gaz de schiste dans l'économie et impacts environnementaux et sanitaires	11-12
2-2 - Compagnies pétrolières aux Etats-Unis	13
2-3 - Composition des produits chimiques de la fracturation hydraulique	13-17
2-4 - L'EPA (Agence de protection de l'environnement américaine)	17-18
2-5 - Pollution des eaux	18-20
2-6 - Pollution de l'air	20
2-7 - Radioactivité dans les eaux en Pennsylvanie et dans l'Etat de New York	20-21
2-8 - Actions des gaz de schiste sur la santé	21
2-9 - Phénomènes sismiques en Arkansas	21-22
2-10 - Moratoire sur le gaz de schiste dans l'Etat de New York	22
2-11 - Bilan carbone du gaz de schiste	22-23
2-12 - Les incidents et accidents des puits de forage	23-25
2-13 - Collectifs de protestation contre les gaz de schiste	25-26
2-14 - Points de vue de scientifiques	26

3 - GAZ DE SCHISTE AU CANADA 27-41

3-1 - Aperçu de la situation de l'exploitation des gaz de schiste au Québec	27
3-2 - Les gaz de schiste et schistes bitumineux au Canada. Informations officielles	27-28
3-3 - Les sables bitumineux au Canada	28-29
3-4 - Les enjeux économiques et sociétaux de l'exploitation des gaz de schiste au Québec	29-34
3-5 - L'eau	34-35
3-6 - L'air	35
3-7 - La santé publique	35
3-8 - Les accidents des puits de forage	36-37
3-9 - Le rapport du BAPE et du Commissaire au Développement durable	37-39
3-10 - La mobilisation citoyenne	39-40
3-11 - Le code minier	41

4 - GAZ DE SCHISTE AU ROYAUME-UNI 41-42

5 - GAZ DE SCHISTE DANS LES AUTRES PAYS EUROPEENS ET DANS LE MONDE	42-49
5-1 - L'EUROPE	42-46
5-1-1 - PAYS-BAS	43
5-1-2 - POLOGNE	43-44
5-1-3 - ALLEMAGNE	44-45
5-1-4 - SUEDE	45
5-1-5 - SUISSE	46
5-2- AFRIQUE	46-49
5-2-1 - ALGERIE	46-47
5-2-2 - MAROC	47
5-2-3 - AFRIQUE DU SUD	48-49
5-3 - LA CHINE	49
5-4 - L'AUSTRALIE	49
5-5 - INDE	49
6 - GAZ DE SCHISTE EN FRANCE. INFORMATIONS OFFICIELLES, REACTIONS. PERMIS D'EXPLORATION	50-78
Historique des gaz et huile de schiste en France	50-52
6-1 - Informations gouvernementales	52
6-2 - Positions du gouvernement et de ses services et commentaires	52-57
6-3 - Les réactions parlementaires et la bataille législative et juridique	57-65
6-4 - Commentaires des médias et des pétroliers	65-69
6-5 - Code minier	69-70
6-6 - Permis d'exploration accordés	
6-7 - Pétroliers, gaziers et compagnies minières ayant des permis d'exploration pour les gaz et huile de schiste en France	70-73 73-75
6-8 - Lois gaz naturel et Lois sur l'électricité	76-77
6-9 - Activité de fourniture de gaz	77-78
6-10 - Matériel d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste	78
7 - MOUVEMENT SOCIAL ET POLITIQUE CONTRE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE	79-85
7-1 - Pétition Gaz de schiste : Non merci !	79
7-2 - Prises de positions des élus des collectivités territoriales	79-80
7-3 - Articles et commentaires sur les sites internet	80-81
7-4 - Sites d'information et collectifs de lutte contre les gaz et pétrole de schiste, associations	81-86
7-4-1 - Sites des collectifs contre les gaz de schiste	81-82
7-4-2 - Associations	82
7-4-3 - Actions	82-85
7-4-4 - La dimension européenne de l'opposition aux gaz de schiste	85
8 - L'ENVIRONNEMENT EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	85-92
8-1 - Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	85-86
8-2 - L'eau en Languedoc-Roussillon	86-87
8-3 - Plan régional pour la qualité de l'air et plan régional santé environnement 2 (2009-2013)	87-88
8-4 - La géologie de la Région Languedoc-Roussillon	88-89
8-5 - Profil environnemental de la Région Languedoc-Roussillon (zones Natura 2000, ZNIEFF, réserves biologiques, Parc National des Cévennes, parcs naturels régionaux, Conservatoire du Littoral)	89-92

VOLUME II
(2^{ème} version, 28/06/2011)

- INDEX Volume I	1-2
- INDEX Volume II	3
- Note du rédacteur de la sitographie	4
10 - DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN FRANCE	5-17
10-1 – TEXTES INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LA FRANCE ET DIRECTIVES EUROPEENNES	5-6
10-2 – TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES FRANÇAIS :	6-18
Constitution – Grenelle de l’Environnement (Lois Grenelle I & 2) – Charte de l’environnement - Code de l’environnement – Santé publique – Enquête publique – Débat public – Commission nationale du Débat public (CNDP) – Commission d’accès aux documents administratifs (CADA) – Office Parlementaire d’Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST) – Déclaration d’utilité publique -	6-9
Législation relative à : Energie (Loi POPE, Code de l’énergie) - Eau - Pureté et pollution de l’air (Loi Laure, plans de protection de l’atmosphère (PPA)) – Santé et environnement – Déchets, eaux usées (gestion, stockage) – Sites et sols pollués – Risques miniers – Emissions atmosphériques d’hydrocarbures – Radioactivité - – Produits chimiques (système REACH) – Collectivités territoriales (circulation, eau)	9-17
11- LOBBIES, CONFLITS D’INTERET, TECHNOSTRUCTURE, REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)	17-28
11-1 – LOBBIES, CONFLITS D’INTERETS, CUMUL DE MANDATS	17-20
11-2 – LE CADRE IDEOLOGIQUE ET POLITIQUE DU « NEW PUBLIC MANAGEMENT » (NPM) OU LE « NOUVEAU MANAGEMENT PUBLIC » (NMP)	20-21
11-3 – LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)	21-24
11-4 - FONCTIONNEMENT DE L’APPAREIL D’ETAT, SERVICES PUBLICS, & GRANDS CORPS DE L’ETAT 11-4.1 – Grands Corps de l’Etat, « Noblesse d’Etat »	24-27 25-27
12 - LES ENJEUX ENERGETIQUES AU NIVEAU MONDIAL. LES GAZ DE SCHISTE, L’ENERGIE NUCLEAIRE	27-47
12-1 - POLITIQUES ENERGETIQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	27-31
12-2 - PLACE DES GAZ DE SCHISTE DANS LES POLITIQUES ENERGETIQUES	31-35
12-3 – LES DEBATS SUR LA POLITIQUE D’ENERGIE NUCLEAIRE 12.3.1 – Les accidents nucléaire dans le monde Tchernobyl – Three Mile Island – Fukushima 12.3.2 – Le nucléaire en France 12.3.3 - L’énergie nucléaire dans le monde après Fukushima	35-47 35-38 38-45 45-47
13 – TRANSITION ENERGETIQUE. ECONOMIES D’ENERGIE, EFFICACITE ENERGETIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES	47-79
13-1 – TRANSITION ENERGETIQUE : EFFICACITE ENERGETIQUE, ECONOMIE D’ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE 13-1.1 – Des scénarios crédibles pour sortir de la crise énergétique	48-57 55-57
13-2 – LES ENERGIES RENOUVELABLES 13-2.1 - Définitions 13-2.2 – La politique française en matière d’énergies renouvelables 13-2.3 – Le développement des énergies renouvelables A- Energie hydraulique, B - Géothermie, C- Energie Solaire (C1 – Solaire photovoltaïque, C2 – Solaire thermique) D - Eolien, E – Biomasse, valorisation des déchets, recyclage, biogaz/ méthanisation F - Energies maritimes (énergie hydrolienne) 13.2.4 – Les énergies renouvelables dans le monde	57-79 57-58 58-62 62-66 66-67 67 67-71 71-72 72-74 74-75 75-79

NOTE DU REDACTEUR DU DOCUMENT

L'auteur de cette sitographie n'appartient à aucun parti politique. C'est un citoyen, qui a un parcours associatif diversifié, agronome et universitaire à la retraite, qui a toujours été sensible à la valeur patrimoniale de la nature, soucieux de la planète que nous laisserons à nos enfants. Habitant du Languedoc, il a découvert ce sujet lors de la conférence du Monde Diplomatique à Montpellier le 11 février 2011, qui a agit comme un détonateur au niveau régional avec la forte mobilisation des ardéchois et des habitants du Larzac qui les premiers ont donné l'alerte. Il a vu ensuite comme beaucoup de personnes le film GASLAND qui porte témoignage des dégâts environnementaux causés aux Etats-Unis par cette exploitation (Chapitre 2, Vol. I). Il voulait en savoir davantage sur le sujet. Il s'est engagé dans le collectif qui s'est constitué à Montpellier contre le gaz de schiste.

Cette sitographie est sa contribution personnelle. Il espère qu'elle pourra servir au plus grand nombre de collectifs opposés aux gaz de schiste et à un public plus large de personnes qui souhaitent ne pas « céder à l'émotionnel » et avoir un point de vue informé pour réfléchir et agir. Ses recherches documentaires ont été facilitées par les alertes Google sur le sujet et par celles des collectifs (merci à Chantal Viala et aux divers collectifs) et par d'autres sources documentaires. De nombreux sites des collectifs font déjà un travail remarquable d'information pour l'organisation des réunions et des populations locales. Ce document souhaite être un travail de compilation transversale de langue française, principalement, qui vise à appréhender la situation française en la replaçant dans le contexte international du sujet et dans sa complexité.

Cette documentation, en son état, montre qu'il serait illusoire - au regard des puissants enjeux financiers en cause (chapitre 12.2, Vol. II) - de croire que l'action sera éteinte en France lorsque le Parlement aura voté, dans la précipitation et le désordre, une loi en trompe l'œil pour désarçonner les opposants, qui sera bientôt contournée par quelques artifices juridiques (forages prévus à St-Victor de Malcap à l'automne), et que le code minier aura été enfin mis en accord avec les lois environnementales de notre pays et introduit la nécessaire consultation des populations (peut-être cet automne). La nature des enjeux financiers en cause et les sources de profits supputés laissent à penser que la situation fin juin 2011 de ce dossier n'est qu'une première phase qui n'est toujours pas gagnée par les opposants qui vont rester mobilisés dans les mois qui viennent. La partie judiciaire a déjà commencé avec les recours en tribunal administratif de Schuepbach Ester contre des maires de l'Ardèche (chapitre 7, Vol. I). Pris de vitesse par les opposants (Chapitre 7, Vol. I), la mobilisation par internet des populations et par la mobilisation des élus (Chapitre 6, Vol. I), les pétroliers vont maintenant faire de la « pédagogie » et du « greenwashing » pour reconquérir le terrain perdu auprès de l'opinion publique. Une issue compatible avec les intérêts des populations concernées, d'une part, et ceux des compagnies pétrolières soutenues par le gouvernement actuel, d'autre part, ne semble guère possible au regard de la catastrophe écologique et sanitaire que représente ce mode de production aux Etats-Unis. Principe de prévention et non plus de précaution. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'acceptabilité sociale pour ce type d'exploitation minière.

Ce document vise à rassembler des sources d'information contradictoires, aussi bien des pétroliers que des opposants aux gaz de schiste, des travaux scientifiques, sur un sujet complexe, dont la présente sitographie est loin encore d'avoir fait le tour et qu'il importe d'enrichir progressivement par les mises à jour périodiques qui sont effectuées pour collationner des sources d'information qui donnent des clés de lecture ou de décodage des informations. Ce sujet complexe touche à de nombreux domaines, entre autres : l'économie (les politiques énergétiques à l'échelon international, européen et national et leurs implications économiques et sociales, les stratégies des multinationales pour convaincre les gouvernements et les opinions publiques) (chapitre 12, volume II) ; les techniques d'exploration et d'exploitation des énergies fossiles (chapitre 1, Vol. I) ; la géologie ; le droit et les législations environnementales, sanitaires et sociales, les codes miniers des pays concernés ; les disciplines qui permettent d'analyser les impacts environnementaux et les pollutions causées par ce type d'extraction : écologie, hydrologie, biologie, physiologie, médecine, chimie, toxicologie, endocrinologie, agronomie, géographie, sociologie, etc.

La technique d'exploitation par fracturation hydraulique (chapitre 1, volume I) s'est développée depuis 10 ans aux Etats-Unis, et a connu un essor considérable ; Elle a été rendu possible, d'une part, parce que les propriétaires des sols sont aussi propriétaires du sous-sol, et que le profit a été un puissant moteur pour s'engager dans cette exploitation, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des pays européens où l'Etat est propriétaire du sous-sol. D'autre part, parce que Dick Cheney, vice-président d'Halliburton - propriétaire du brevet industriel des produits additifs de la fracturation hydraulique (chapitre 2.3, volume I) - devenu vice-président des Etats-Unis, a fait exempter les compagnies de la loi sur l'eau et de la législation relative à l'air. Corruption d'hommes politiques (gouverneurs notamment), mensonge et dénégation ont été érigés en système par les pétroliers face aux dégâts environnementaux. Il est donc important d'étudier, en premier lieu, ce pays pour avoir un aperçu des différents problèmes posés dans la durée et de l'évolution actuelle de la contestation qui se développe (chapitre 2, volume I). Le Québec, sous l'impulsion d'un gouvernement néolibéral, est le second pays à s'être lancé dans cette exploitation. La réactivité plus grande et plus rapide de la société civile a stoppé momentanément l'exploitation (chapitre 3, volume I), mais pas l'exploration « scientifique ». D'autres pays européens se sont également lancés dans cette exploitation : le Royaume-Uni (chapitre 4, volume I), l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Lituanie, la Pologne, mais aussi d'autres continents qui s'ouvrent à cette exploitation : l'Afrique avec l'Algérie et l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, l'Australie, etc. (chapitre 5, volume I).

Les conditions d'attribution des permis d'exploration en France ont mobilisé, fait sans précédent, les populations locales, leurs élus locaux et régionaux et les députés de tous bords de ces régions pour réclamer la révision du code minier et le vote d'une loi d'interdiction de l'exploration et de l'exploitation gaz de schiste (chapitres 6 & 7, Volume I). Il nous a semblé important de rappeler (chapitre 10, volume II) la législation française qui peut concerner ce dossier et de consacrer un chapitre aux conflits d'intérêt, aux lobbies, au fonctionnement de l'appareil public, à la technostructure et à la réforme générale des politiques publiques (RGPP), nouveau Janus, avec son côté Marianne et son côté démantèlement de l'Etat et marchandisation de la société (chapitre 11, volume II). Décrypter les relations de pouvoir, le fonctionnement de l'appareil d'Etat et de sa technostructure sont des clés de lecture indispensables à la compréhension de ce qui se joue dans ce dossier opaque. Les français sont fatigués, dit le rapport du Médiateur de la République ; les scandales se multiplient, notre démocratie est malade de son mode actuel de gouvernance. Le dossier des gaz de schiste en est un des révélateurs symptomatiques, qui réunit tous les éléments de la collusion entre gouvernement, technostructure et oligarchies financières. Un bel objet d'étude pour politologues et sociologues. Ce devrait être également un sujet de réflexion pour nos politiques pour construire un projet d'avenir soutenable pour la planète.

Non, nous ne voulons pas « revenir à la bougie » ; Non, nous ne cédon pas à « l'émotionnel » ; Non, nous ne sommes pas « contre le progrès technique ». Mais le progrès technique, comme les « réformes » bâclées, ne constituent pas nécessairement des progrès. Il peut être comme le gaz de schiste une régression dévastatrice et criminelle, préjudiciable au présent et dommageable à l'avenir de nos enfants. C'est la raison pour laquelle nous devons aussi refuser les forages scientifiques, car si l'on veut expérimenter, c'est aussi qu'on veut exploiter. N'ouvrons donc pas la boîte de Pandore. Ce n'est pas vouloir aussi plus de nucléaire à l'heure de la catastrophe de Fukushima et du vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Engageons nous dans une réflexion politique globale sur la transition énergétique, c'est la voie positive de sortie. Il n'est pas possible de débattre de ce sujet sans envisager la nécessité de débats publics sur l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour sortir progressivement des énergies fossiles et du nucléaire (chapitre 13, Volume II).

10 - DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN FRANCE

10-1- TEXTES INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LA FRANCE
ET DIRECTIVES EUROPEENNES

- **LA CONVENTION D'AARHUS**, sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 par 39 États, est un accord international visant à :

- . améliorer l'information délivrée par les autorités publiques, vis-à-vis des principales données environnementales ;
- . favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques ;

. étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

Elle traite par ailleurs de manière spécifique de deux enjeux majeurs en matière de transparence :

* **La question des OGM**

* **L'information sur les émissions et transferts de polluants (convention PRTR)**

* **Le protocole PRTR**

L'article 5.9 de la Convention stipule que chaque Partie mettra progressivement en place un système d'inventaire des émissions de polluants, accessible au public. En application de cet article, le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole PRTR) a été signé en mai 2003 à Kiev lors de la 5^e conférence " Environnement pour l'Europe " par 36 Etats membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ONU-CEE) plus la Commission européenne. Ce protocole est aussi ouvert aux états non signataires et non Parties à la Convention d'Aarhus ainsi qu'aux états ne faisant pas partie de l'ONU-CEE.

L'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes ou « PRTR »

Favoriser la transparence sur la pollution des entreprises : c'est le but de l'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes ou « PRTR » (pour « pollutant release and transfer register »). Cet outil d'information concerne non moins de 86 polluants de l'air, de l'eau et du sol.

* **Sur Wikipédia : Convention, d'Aarhus** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_d'Aarhus

* **Texte de la convention d'Aarhus** :

www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf

- **La directive 2003/4/CE relative à la conclusion au nom de la Communauté européenne, de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière**

d'environnement, qui fixe des règles permettant d'assurer la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement détenue par les autorités publiques, ainsi que sa diffusion. Elle fixe également les conditions de base et les modalités pratiques par lesquelles cette information doit être rendue accessible.

* **Sur EURLEX** : [http://eur-](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=4)

[lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=4](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=4), pdf : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:041:0026:0032:FR:PDF>

- **La Directive 2003/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, et modifiant, en ce qui concerne la participation du public et l'accès à la justice**, les directives 85/337/CEE et 96/61/CE du

Conseil - Déclaration de la Commission *JO L 156 du 25.6.2003, p. 17-2*, traite de la participation du public aux procédures environnementales.

[http://eur-](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=35)

[lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=35](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=35), dossier pdf : [http://eur-](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:156:0017:0024:FR:PDF)

[lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:156:0017:0024:FR:PDF](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:156:0017:0024:FR:PDF)

- **La transposition de la convention dans le droit français** : La convention d'Aarhus, approuvée par la loi n°2002-285 du 28 février 2002 puis annexée au décret de publication du 12 septembre 2002, est donc entrée en vigueur le 6 octobre 2002. La convention fait participer le public au processus décisionnel par sa consultation très en amont de la décision, selon une procédure qui n'existe en France que pour les projets soumis à la commission du débat public.

* **LOI n° 2002-285 du 28 février 2002 autorisant l'approbation de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ensemble deux annexes) (1)**. JORF du 1^{er} mars 2002, page 3904, texte n°4

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000776205>

- **Sur Tout sur l'environnement. L'information publique environnementale : La Convention d'Aarhus, pilier de la démocratie environnementale**

<http://www.toutsurenvironnement.fr/aarhus/la-convention-daarhus-pilier-de-la-democratie-environnementale>

- Sur ACTU-ENVIRONNEMENT. **Définition de la Convention d'AARHUS**
http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/convention_d_aarhus.php4

10-2 – TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES FRANÇAIS

- **LA CONSTITUTION** (Constitution du 4 octobre 1958, version mise à jour en septembre 2010) :

http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution_0910.pdf

(Principe de précaution de la Constitution)

- **GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

* Sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Grenelle_Environnement

- **Le Grenelle de l'Environnement. Les rapports. Toutes les publications**

<http://www.legrenelle-environnement.fr/>

* **LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1).**

NOR: DEVX0811607L. Version consolidée au 01 juillet 2010.

- Site de Légifrance.gouv.fr : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548>

- Sur le site du Grenelle de l'environnement. Principaux principes de la loi :

<http://www.legrenelle-environnement.fr/-Loi-Grenelle-1-.html>

* **LOI N° 2009-967 DU 3 AOUT 2009 DE PROGRAMMATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :**

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4E463579CE4FDA23A3C5EB1F6547AE3B.tpdjo07v_3?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=20101207

* - Sur le site du Grenelle de l'environnement. **Les mesures dans six chantiers majeurs (Bâtiments et urbanisme ;**

Transports ; Energie ; Biodiversité ; Risques, santé, déchets ; Gouvernance)

<http://www.legrenelle-environnement.fr/-Loi-Grenelle-2-.html>

* Sur CLEANTECH REPUBLIC : **Les mesures phares du Grenelle II**

<http://www.cleantechrepublic.com/2010/05/12/mesures-phares-grenelle-2/>

* Sur CLEANTECH REPUBLIC : **Grenelle 2, l'accueil mitigé des associations de défense de l'environnement**

<http://www.cleantechrepublic.com/2009/01/12/grenelle-2-1%E2%80%99accueil-mitige-des-associations-de-defense-de-1%E2%80%99environnement/>

- **CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT de 2004, Constitution du 4 octobre 1958, version mise à jour en septembre 2010:**

* sur Wikipédia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Charte_de_l%27environnement

- Sur Légifrance.gouv.fr : <http://www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/const03.htm>

- **CODE DE L'ENVIRONNEMENT** : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220>

- Alerte mail gratuite de la réglementation et du droit à l'environnement sur environnement.com :

<http://www.reglementation-environnement.com/alerte-get.php?new=O>

- Sur Conseil d'Etat :

* **La place du droit de l'environnement dans la jurisprudence administrative**

La jurisprudence du Conseil d'État et de la juridiction administrative ayant trait à l'environnement est relativement abondante. Présentation d'un panorama non exhaustif, eu égard à la diversité des matières qui soulèvent des questions environnementales.

<http://www.conseil-etat.fr/cde/fr/dossiers-thematiques/la-place-du-droit-de-l-environnement.html>

* **Décision d'Assemblée du 3 octobre 2008 Commune d'Annecy**

Le Conseil d'État consacre solennellement la valeur juridique de la Charte de l'environnement.

(... « La décision présente ainsi un double intérêt : * la consécration solennelle de la valeur juridique de la Charte de l'environnement ; * l'affirmation du rôle du Parlement dans le domaine environnemental.)

<http://www.conseil-etat.fr/cde/node.php?articleid=221>

- **CODE DE SANTE PUBLIQUE :**

sur Légifrance.gouv.fr :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20110317>

sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_la_sant%C3%A9_publicue

- **Notion de bloc de constitutionnalité :**

* Sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Bloc_de_constitutionnalit%C3%A9

- **ENQUETE PUBLIQUE**

- Wikipédia (général) : http://fr.wikipedia.org/wiki/Enqu%C3%AAte_publicue

- RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE PARTICIPATION

- La loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature crée l'étude d'impact, ce qui permet au public de prendre connaissance des conséquences environnementales de l'ouvrage prévu.

La loi du 17 juillet 1978 garantit à chaque citoyen l'accès aux documents administratifs sous le contrôle d'une autorité administrative indépendante : la Commission d'accès aux documents administratifs. La loi du 11 juillet 1979 impose la motivation des actes administratifs.

- Directive 85/337/CEE de juin 1985 relative à l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (révisée par la directive 97/11/CE de mars 1997).

- **Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (Loi BOUCHARDEAU)** réforme l'enquête publique dont l'objet est d'informer le public et de recueillir ses appréciations, ses suggestions et ses contre-propositions.

<http://admi.net/jo/bouchardeau.html>

- ENQUETE PUBLIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, porte réforme des enquêtes publiques (titre VI, chapitre III, articles 236 à 245).

http://www.outils2amenagement.certu.fr/rubrique.php3?id_rubrique=97

- **Les outils de l'aménagement : Enquête publique pour la protection de l'environnement**

http://www.outils2amenagement.certu.fr/rubrique.php3?id_rubrique=97

- Aux termes de l'article L 123-1 du Code de l'environnement, doit être précédée d'une enquête publique la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux exécutés par des personnes publiques ou privées *lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.*

L'enquête est, en principe, organisée et ouverte par arrêté du préfet ou par un arrêté conjoint des préfets concernés lorsque l'opération doit être réalisée sur le territoire de plusieurs départements.

Selon l'importance des opérations concernées, la procédure d'enquête est conduite par un commissaire enquêteur ou par une commission d'enquête. Ils sont désignés par le président du tribunal administratif ou son représentant (art. L 123-4 du Code de l'environnement et R 123-8).

Le Préfet doit prendre un **Arrêté d'organisation de l'enquête** (article R 123-13 du Code de l'environnement). **Publicité préalable de l'enquête** (article R 1123-14 du Code de l'environnement). **Le déroulement de l'enquête** (article R 123-13 à R 123-31 du Code de l'environnement). **Clôture de l'enquête** (article R 123-32 du Code de l'environnement) :

http://www.outils2amenagement.certu.fr/article.php3?id_article=496

<http://admi.net/jo/bouchardeau.html>

- DEBAT PUBLIC

- **Composition et fonctionnement de la Commission nationale du débat public**

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=F62BF6190FB6E8FEEA42AC3C77161652.tpdjo02v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006176440&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20110312

La Commission nationale du débat public est composée de vingt-cinq membres nommés pour cinq ans ou pour la durée de leur mandat. Outre son président et deux vice-présidents, elle comprend :

1° Un député et un sénateur nommés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat ;

2° Six élus locaux nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés ;

3° Un membre du Conseil d'Etat, élu par l'assemblée générale du Conseil d'Etat ;

4° Un membre de la Cour de cassation, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation ;

5° Un membre de la Cour des comptes, élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes ;

6° Un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;

7° Deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées au titre de [l'article L. 141-1](#) exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'environnement ;

8° Deux représentants des consommateurs et des usagers, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports ;

9° Deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'équipement ;

10° Deux représentants des organisations syndicales représentatives de salariés et deux représentants des entreprises ou des chambres consulaires, dont un représentant des entreprises agricoles, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition des organisations professionnelles respectives les plus représentatives.

Le président et les vice-présidents sont nommés par décret.

- **CNDP (Commission nationale du Débat Public) :** http://www.debatpublic.fr/notions_generales/enquete_publice.html

- **Sur Localtis.info. (27/04/2011). Le Conseil d'Etat dresse le bilan de l'efficacité du débat public**

(..... "Un arbitre sans sifflet". "La commission a un rôle d'arbitre. Mais c'est un arbitre sans sifflet, qui ne peut se prononcer sur le fond du projet. Un débat public est une sorte de forum où le maître d'ouvrage tient le rôle du chef d'orchestre, qui décide in fine", a critiqué Alexandre Faro. ... Il regrette que des débats s'organisent alors que des décisions sont déjà actées. "Qu'ils prennent l'allure d'exercices de communication publique est une entorse au principe de neutralité de la CNDP." Pour lui, l'instance rate le coche de débats sociétaux importants, par exemple sur les gaz de schiste. "La loi l'autorisait à intervenir sur des plans ou programmes environnementaux mais aucun décret d'application ne l'a confirmé. C'est resté lettre morte, alors que pour les plans régionaux de la qualité de l'air ou les plans départementaux d'élimination des déchets, organiser un débat serait sûrement pertinent. "Un point de vue que Cécile Blatrix, professeur de science politique à AgroparisTech, ne partage pas. "Loin d'être une simple formalité, ces débats font évoluer certains projets." Elle ajoute : "Le débat public s'est forgé à

partir des lacunes des enquêtes publiques. Sa souplesse tranche avec leur formalisme. Dans la recherche en sciences sociales et politiques, il y a un certain désintérêt pour ces enquêtes qui sont pour ainsi dire jugées ringardes. La loi Grenelle 2 a simplifié le cadre du débat public. Mais attention à ce que la procédure ne perde pas sa substance. Il est important que la CNDP reste une institution forte, visible et lisible." »)

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250261681670&cid=1250261677153>

- Sur iledefrance.fr (octobre 2007). **Des conférences de citoyens en droit français**, sous la direction de : Jacques Testart, Fondation sciences citoyennes, Michel Callon, Démocratie technique, Marie-Angèle Hermitte, sciences et Etat de droit, Dominique Rousseau, Démocratie continue (dossier pdf, 123 p.)

http://www.iledefrance.fr/uploads/tx_base/Rapport_final_01.pdf

- COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA)

Afin d'assurer la transparence de l'action administrative et l'information des citoyens, la loi du 17 juillet 1978 reconnaît à toute personne un droit très large d'obtenir communication des documents détenus par une administration, quels que soient leur forme ou leur support. Ce droit s'exerce à l'égard de toutes les administrations publiques ainsi qu'à l'égard des organismes privés chargés d'une mission de service public.

La CADA est une autorité administrative indépendante dont le rôle est consultatif. Elle peut vous aider à obtenir un document administratif qui vous a été refusé. Elle émet des avis sur le caractère communicable ou réutilisable de documents administratifs. Elle intervient pour tous les documents détenus par un service de l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme chargé de la gestion d'un service public, que cet organisme soit public ou privé. La CADA doit être obligatoirement saisie avant tout recours devant le juge administratif.

<http://www.cada.fr/fr/presentation/frame.htm>

* **Guide de l'accès et de la réutilisation**

<http://www.cada.fr/fr/guide/frame.htm>

- OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (OPECST)

(« Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, cet Office a pour mission, aux termes de la loi, "d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions". A cet effet, l'Office "recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations". »)

Alors que la science a longtemps été conçue comme une entreprise de savoir, et non comme le principe d'une action, l'époque moderne a vu le développement des sciences et des techniques permettant à l'homme d'agir sur la nature. De spéculation, la science est devenue action. Mais, ce faisant, elle a suscité de nouveaux problèmes et de nouvelles inquiétudes. Si hier encore on la laissait se développer sans frein ni garde-fou en fonction du bien-être qu'elle était censée assurer, on lui demande aujourd'hui de faire à l'avance la preuve de son innocence.

De cette constatation est née l'idée d'une évaluation de la technologie qui est apparue indispensable aux milieux scientifiques et politiques. Il s'agissait de mettre en place des mécanismes permettant de maîtriser le cours du progrès technique en anticipant ses conséquences. Au début des années 1980, à l'occasion d'un certain nombre de débats tels ceux concernant les orientations des programmes nucléaires, spatiaux ou du plan "câble", le Parlement avait constaté qu'il n'était pas en mesure d'apprécier en toute indépendance les décisions du Gouvernement sur les grandes orientations de la politique scientifique et technologique.

Il a donc décidé de se doter d'une structure d'évaluation qui lui soit propre : l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**. Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, cet Office a pour mission, aux termes de la loi, "d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions". A cet effet, l'Office "recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations".)

<http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/choix-scientifiques.asp>

* **Sur Profession Politique. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)**

(« Créé en 1983, l'OPECST a pour mission d'informer l'Assemblée nationale et le Sénat des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique. ») (dossier pdf)

http://nominations.acteurspublics.com/pdf/organigramme/organigramme_296.pdf

(« il n'a pas fonction à organiser des débats avec le grand public. Il se contente pour l'essentiel de compiler des avis d'experts à destination des députés et des sénateurs ») (Alternatives économiques n°253, décembre 2006, p.51)

* **Sur CAIRN.info. L'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques : le politique et l'expertise scientifique**, par Claude Birraux. E.N.A. | *Revue française d'administration publique*. 2002/3 - no103 pages 391 à 397 (dossier pdf)

<http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2002-3-page-391.htm>

* **Sur Groupe socialiste radical citoyen à l'Assemblée nationale (8/03/11). A B. Accoyer sur l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)**

(« Depuis plus de vingt ans, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) s'est efforcé d'informer l'ensemble du Parlement sur les aspects de l'industrie nucléaire ayant un impact fort sur l'opinion publique tels que, par exemple, la gestion des déchets radioactifs, la sûreté des centrales ou la durée de vie des réacteurs. Les rapports de l'Office ont ainsi contribué à conforter la place du Parlement dans le débat sur le développement de cette industrie, qui, il faut toujours le rappeler, avait été mise en place sans qu'aucune instance démocratique n'ait été consultée. Or, récemment, lors du Conseil de politique nucléaire, le Gouvernement a annoncé d'importantes initiatives tendant à réorganiser la chaîne de décision, et à remettre en cause différents projets construction de nouveaux réacteurs, sans consultation, ni même information préalable des élus de la Nation. Dans le même temps, certains acteurs de la filière nucléaire ont fait connaître, là aussi sans consultation préalable, leur volonté de modifier l'organisation technique et les conditions de financement de la gestion des déchets radioactifs, tels qu'ils avaient été prévus par les lois du 30 décembre 1991 et du 28 juin 2006 relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs. Si le développement et la crédibilité de la filière nucléaire française passe effectivement par la mise en œuvre d'une politique volontariste et cohérente, il n'en demeure pas moins, que l'annonce de cette nouvelle politique a été faite, sans que soient levés un certain nombre de préalables techniques et scientifiques, qui conditionnent pourtant la capacité de notre industrie nucléaire à résister à une concurrence étrangère de plus en plus agressive. Il est donc à craindre que la volonté de reconquête du marché nucléaire mondial se heurte à des obstacles importants faute d'avoir, en amont, suffisamment défini ce qui devait être fait en priorité et ce qu'il était réellement possible de réaliser, compte tenu de l'état actuel de notre recherche et de nos capacités industrielles. »)

<http://deputes.lesocialistes.fr/content/baccoyer-sur-loffice-parlementaire-d-valuation-des-choix-scientifiques-et-technologiques-ope>

- Sur Sciences et Démocratie (20/04/2010). **Les parlementaires prêts à dialoguer avec les citoyens sur les questions science-société**

(Dans un **entretien exclusif** accordé à l'association VivAgora, Claude Birraux, député et président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), annonce **la création future d'un Conseil sociétal au sein de l'OPECST**. Il s'agit d'introduire plus de dialogue avec la société civile dans les travaux parlementaires sur les questions science-société de manière à « avoir **un regard totalement extérieur** à celui des spécialistes habituels » et « **construire des alternatives** scientifiques et techniques ».

L'OPECST, dont la mission est d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin d'éclairer ses décisions, produit des rapports, procède à des auditions publiques, met en œuvre des programmes d'études... mais ne rencontre que rarement le « citoyen ordinaire ». Alors que l'Office avait été à l'initiative de la toute première conférence de citoyens¹ en France en 1998, sur le thème des OGM, il n'avait depuis lors pas renouvelé l'expérience. On avait au contraire pu remarquer **quelques réticences internes**. » ...)

<http://www.sciences-et-democratie.net/blog/2010/04/20/les-parlementaires-prets-a-dialoguer-avec-les-citoyens-sur-les-questions-science-soc>

(Rappelons, qu'en 1998, l'OPECST avait organisé une conférence de citoyens sur les OGM. Les recommandations, notamment en matière d'évaluation socioéconomiques des conséquences des OGM et de couverture des risques de contamination des cultures non-OGM, étaient restées lettre morte. L'expérience n'a pas été renouvelée).

- sur Sciences citoyennes :

* (20/04/2011). « **Pour une démocratie des savoirs, vers une démocratisation des choix scientifiques** », Par NSS Dialogues

(« Cet article présente le compte-rendu de l'atelier « Pour une démocratie des savoirs, vers une démocratisation des choix scientifiques » qui s'est tenu le vendredi 21 janvier de 14h à 17h dans le cadre du *Forum des associations « Repenser le développement, la société civile s'engage »*. **Descriptif** : « La recherche publique n'a jamais été autant dominée par quelques très gros acteurs et par le secteur privé industriel. Une politique de puissance gaspille les ressources et entrave le développement d'alternatives capables de répondre aux problèmes actuels. Les modalités de la participation des citoyens aux choix scientifiques et technologiques qui se mettent en place ont des visées trop limitées pour contrecarrer cette dynamique d'un capitalisme forcené appuyé sur une technoscience marchande. Quelles pourraient être les voies d'une véritable « démocratie technique » ? » ...)

<http://sciencescitoyennes.org/«-pour-une-democratie-des-savoirs-vers-une-democratisation-des-choix-scientifiques-»/>

* (08/04/2011). **Quelques différences entre Débat Public (DP) et Conventions de Citoyens (CdC) – Pour mieux**

appréhender les spécificités des CdC

(« Le DP est la seule procédure « participative » régie par la loi (2002) et donc assez bien codifiée. Sa gestion dépend de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui crée des commissions particulières (CPDP) pour chaque thème mis en débat. Nous avons réalisé un travail d'élaboration pour qu'il en soit de même des CdC (projet de loi) et dépasser la confusion actuelle dans les pratiques internationales, confusion propice autant à l'incompréhension de la procédure par le public qu'à sa négligence par les élus » ...)

<http://sciencescitoyennes.org/quelques-differences-entre-debat-public-dp-et-conventions-de-citoyens-cdc-pour-mieux-apprehender-les-specificites-des-cdc/>

* **Sur Sciences Citoyennes (21/01/ 2010). Comment intégrer les sciences à la démocratie ?**

(« Aujourd'hui la capacité à produire de l'expertise et de la recherche est largement cantonnée aux firmes privées et aux organismes d'Etats. Or avec les lobbings qui s'exercent sur l'expertise et la régulation publique des risques, avec le reflux de l'Etat entrepreneur de science, et la marchandisation croissante des connaissances, l'Etat n'est plus toujours une garantie suffisante pour assurer une recherche et une expertise d'intérêt général. Les recherches sont orientées en priorité vers la compétitivité et le « tout-innovation », vers les besoins solvables et l'expertise reste souvent timorée. Vous avez tous en tête des exemples de ces défaillances à défendre l'intérêt général : amiante, l'Inra dans le passé avec les OGM et maintenant avec Génoplante, recherche médicale et pharmaceutique qui délaisse la santé environnementale et les maladies des pays pauvres, etc ? Face à cette situation, notre sentiment est qu'il faut certes mener bataille au sein des institutions de recherche et d'expertise, mais aussi reconstruire une recherche citoyenne et d'intérêt général en partant des besoins et des savoirs de chacun, en partant des forces de la société civile et des nouvelles formes d'engagement et d'appropriation de la science qui se sont développées ces dernières années. Nous croyons qu'une pleine citoyenneté passe aujourd'hui par la redistribution vers la société des moyens de produire des savoirs, par une coproduction entre chercheurs et profanes. » ...)

<http://sciencescitoyennes.org/comment-integrer-les-sciences-a-la-democratie/>

- **Technology assesment, L'évaluation technologique.**

(« **L'évaluation technologique : une stratégie de la neutralité.** ... « l'évaluation des choix et des projets technologiques correspond alors à une forme particulière d'expertise qui se caractérise notamment par le fait qu'elle ne se limite pas à une évaluation des seuls avantages techniques d'une technologie donnée, mais qu'elle cherche au contraire à anticiper ses effets possibles ou probables sur la société et sur l'environnement au sens le plus large possible. Comme le notait en 1982 Michael Pollak, « le technology assessment se caractérise par une tendance inhérente à élargir le temps et l'espace à prendre en considération dans l'évaluation des conséquences d'une technologie. Ceci l'amène à inclure dans cette évaluation des facteurs d'ordre naturel, écologique, économique, social, etc. ». À ses débuts, l'évaluation des technologies relève donc essentiellement du projet analytique d'en élucider toutes les incidences possibles : il s'agit avant tout d'une pratique à caractère scientifique visant l'exhaustivité et prétendant à l'objectivité et à la neutralité » ... « Ce qui est recherché à travers ce type d'évaluation des technologies, c'est donc d'abord un consensus scientifique sur les effets de tel ou tel choix technologique. La crédibilité des études repose toute entière sur l'indiscutabilité scientifique de leurs résultats, laquelle est censée éteindre, sinon éviter, les controverses publiques au sujet des dangers du développement technologique. Cette première version du technology assesment dessine ainsi les contours d'un mode de résolution de ces conflits – aujourd'hui classique – dans lequel c'est la prise de distance vis-à-vis des intérêts et des valeurs des groupes concernés, via le recours à la science, qui doit permettre de garantir la légitimité des décisions et de mettre un terme aux différends. Si les conflits perdurent en dépit d'une analyse scientifique des risques et des mesures de prévention qui en découlent, ils peuvent dès lors être considérés comme des conflits, « résiduels », « sociaux » n'ayant plus qu'un lointain rapport avec la réalité des dangers telle que la science est capable de l'appréhender. Dans cette perspective, on comprend en quoi le technology assesment constitue une importante ressource politique de dépolitisation des controverses, puisque celles-ci peuvent plus facilement être interprétées comme la manifestation d'une « pathologie sociale » dont les causes seraient à rechercher dans le manque de culture scientifique qui caractérise les non spécialistes ou encore dans une résistance traditionnelle au changement et à l'innovation techniques. Comprendre les réactions des non spécialistes, telle va être la tâche, selon une division intellectuelle du travail considérée comme allant de soi, de certains spécialistes de sciences humaines et sociale qui s'attachent à constituer, parallèlement à l'analyse des risques, un nouveau champ de savoir : l'analyse de la « perception des risques »²⁰. Il découlera logiquement de ce type d'analyses toute une série de prescriptions censées éradiquer ces conflits résiduels en luttant contre les « biais de perception » qui en seraient la source. L'accent est alors principalement placé sur l'importance des techniques de vulgarisation scientifique et la nécessité de mettre en place des procédures d'information susceptibles de rétablir la confiance entre scientifiques et non scientifiques, et de combler le « malentendu cognitif » à l'origine des conflits. » ... « avec cette mise en perspective historique, on voit néanmoins poindre une clé de lecture possible pour appréhender le travail politique de cette instance d'évaluation, travail qui, par son caractère ambivalent, a pour caractéristique de dérouter le chercheur et de se dérober sans cesse à la problématisation. Plutôt que de céder à la tentation d'ajouter une voix de plus dans le débat concernant ce type d'instance (soit en critiquant son manque d'ouverture et en dévoilant son manque de neutralité scientifique, soit au contraire en l'interprétant comme un instrument essentiel de démocratisation technique), il nous semble plus intéressant de rencenser les moyens mis en œuvre par cet organisme pour gérer la contradiction qui le traverse et apaiser la tension entre ses deux sources de légitimation : la prise en compte d'un certain nombre de points de vue critiques vis-à-vis de certaines questions scientifiques et techniques d'un côté et, de l'autre, la canalisation des controverses que ces questions peuvent susciter. »)

* **Comment traiter les débordements des sciences et des techniques ? Une brève histoire du « technology assessment »**, par Annick Barthe, publié dans : Olivier Ihl (dir.), Les "sciences" de l'action publique, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 245-262.

http://www.csi.ensmp.fr/Personnel/Barthe/Site_personnel_de_Yannick_Barthe_Publications_files/2006-Barthe-Comment%20traiter%20les%20débordements.pdf

- **Sur Association pour une Fondation Travail-Université. Bruxelles. Notes Education permanente n° 13, août 2006. L'évaluation des choix technologiques, un enjeu politique. Le débat sur l'institutionnalisation du technology assessment**
<http://www.ftu.be/documents/ep/EP-13-06.pdf>

- **Sur Persée. Christiane Restier-Melleray. Experts et expertise scientifique. Le cas de la France.** Revue Française de science Politique. 1990, volume 40, p. 546-585

(« Les médias français accordent une telle importance aux jugements de ceux qu'ils nomment les experts que nous pourrions être aujourd'hui tentés de nous exclamer avec Molière : « N'oserons-nous plus trouver rien de bon sans le congé de Messieurs les experts ? ». Aucune mesure politique nationale ou internationale n'est en effet présentée sans qu'elle ne soit accompagnée de l'annonce de son examen par un expert, un comité d'experts ou que les médias eux-mêmes ne sollicitent des avis autorisés sur la question. Chacun s'accorde à reconnaître, parfois pour la déplorer, l'omniprésence, voire la « dictature », des experts. » ...)

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1990_num_40_4_394498

- LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

* sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_d'utilit%C3%A9_publicue

- **La procédure de déclaration d'utilité publique (DUP)** - (document pdf) :

http://www.rhone.gouv.fr/automne_modules_files/standard/public/p712_5bb0623661d58bb08f8a769367558b8dFiche_procedure_de_DUP_2010.pdf

- L'ENERGIE

- **Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE), Version consolidée au 01 janvier 2011**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000813253&dateTexte=>

(La loi POPE fixe la stratégie française et les objectifs à atteindre en matière d'énergie. Pour cela la loi se base sur :

* La maîtrise de la demande d'énergie ;

* La diversification du bouquet énergétique ;

* Le développement de la recherche et de l'innovation dans le secteur de l'énergie ;

* La maîtrise des moyens de transport et de stockage adaptés aux besoins.

La partie législative du Code de l'énergie vient d'être adoptée par ordonnance. Objectifs : regrouper l'ensemble des dispositions relatives au gaz et à l'électricité dans un texte unique et transposer les directives « ouverture des marchés ».)

- **Sur legifrance.gouv.fr. Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie.** JORF n°0108 du 10 mai 2011, page 7951, texte n° 55

<http://www.paperblog.fr/4461699/publication-au-jo-du-code-de-l-energie/>

- **L'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie**

Texte du 09/05/2011, paru au Journal Officiel le 10/05/2011.

- L'EAU

- **Sur legifrance.gouv.fr. la Directive Cadre de l'Eau (DCE) : Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Sur Legifrance.gouv.fr :**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000418424&dateTexte=>

* **Pour LANGUEDOC-ROUSSILLON et RHÔNE-MEDITERRANEE, voir chapitre 8.2., Vol. I. L'eau en Languedoc-Roussillon**

* **Lire aussi sur Les eaux glacées du calcul égoïste (21/06/2011). Eau et gaz de schiste : comment lutter ?**, par Marc Laimé, 21 juin 2011

(« De nombreux collectifs se mobilisent partout en France afin de contrecarrer les projets d'exploration et de recherche des gaz et huile de schiste, après la délivrance de très nombreux permis d'exploration à des multinationales dont les technologies de « fracturation hydraulique » inquiètent à juste titre tous les défenseurs de l'environnement. Plutôt que d'inciter des collectivités locales à prendre des mesure d'interdiction, qui seront très probablement annulées par les préfetures, il serait plus judicieux de rechercher toutes les dispositions réglementaires régissant la gestion de l'eau, qui pourraient être très valablement opposées aux multinationales compradores. Revue de détail. » ...)

<http://www.eauxglacees.com/Eau-et-gaz-de-schiste-comment>

- **Sur legifrance.gouv.fr. Arrêté du 16 mars 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte, JORF n°0078 du 2 avril 2011, p. 5870, texte n°8**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023800312&dateTexte=&categorieLien=id>

- Sur [legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). **Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique**. JORF n°31 du 6 février 2007 page 2180, texte n° 17

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000465574&dateTexte=>

- **ADES. Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (BRGM) :**

<http://www.ades.eaufrance.fr/>

* **Situation hydrologique : BSH (Bulletin de situation hydrologique, infos sécheresse, vigilance crues) :**

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/situation-hydrologique/>

* **GEST'EAU. Le site de gestion intégré des eaux.**

Gest'Eau est le site des outils de gestion intégrée de l'eau, regroupant des informations sur les documents de planification qui s'inscrivent dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) pour atteindre le bon état des eaux : les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** et les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, ainsi que les **contrats de milieu** (rivière, baie, nappe) dont les objectifs sont de définir et de mettre en œuvre un programme d'actions de réhabilitation et de gestion d'un milieu. Les **autres outils** (contrats de restauration et d'entretien, contrats territoriaux, ...) sont décrits sur les sites des bassins concernés.

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

* **Guides et notes techniques SDAGE :**

<http://sierm.eaurmc.fr/sdage/guides-notes-techniques.php>

- **ONEMA. OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques est un établissement public national relevant du service public de l'environnement. L'Onema a été créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret d'application du 25 mars 2007. Sa création vise à favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Elle s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000. L'ONEMA est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. L'Onema pilote fonctionnel national du SIE.

<http://www.onema.fr/>

* **Les dossiers de l'ONEMA, N° 10, Novembre 2010. Schéma national des données sur l'eau. La connaissance au service de la politique de l'eau**

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/Dossier-SNDE-BDEF.pdf>

* **Délégations interrégionales**

L'Onema comprend 9 délégations inter régionales en métropole dont le découpage géographique est basé sur l'organisation administrative territoriale. Les délégations représentent l'établissement auprès des autorités régionales et de bassin. Elles encadrent et animent les services départementaux qui leur sont rattachés. Elles organisent le recueil et la valorisation des données sur l'état des milieux et des espèces ; Elles apportent leur appui technique aux services de l'Etat et aux gestionnaires de l'eau, notamment en matière d'ingénierie écologique ; Elles encadrent et animent aux plans technique et réglementaire l'activité de contrôle et de police exercée par les services départementaux.

* **Fiches techniques :**

* **Les perturbateurs endocriniens dans l'environnement aquatique**

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/8-Onema-Fiche-perturbateur-endocriniens.pdf>

* **Contamination des eaux par les résidus médicamenteux**

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/7-Onema-Fiche-Medicaments.pdf>

* **Pour mieux protéger les milieux aquatiques : contrôler les usages et faire respecter la réglementation**

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/Onema-Fiche-Police-eau.pdf>

* **Suivre la morphologie des cours d'eau**

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/Onema-Fiche-Hydromorpho.pdf>

- **Le système d'information sur l'eau (SIE)** est conçu pour répondre aux besoins des parties prenantes (y compris le grand public) en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau. L'enjeu : disposer d'un outil national, homogène et à fonctionnement partenarial, au service d'une gestion de l'eau pilotée par la connaissance et permettant d'évaluer les politiques, au niveau européen mais également à l'échelle des bassins.

* **Les dossiers de l'ONEMA, N° 3, mars 2009. Le système d'information sur l'eau : un dispositif fondamental de la politique de l'eau**

http://www.onema.fr/IMG/pdf/dossiers/DP3_SIE09.pdf

- **Sur SIG :**

* (24/01/2008). **L'ONEMA et le BRGM signent une convention de collaboration pour la mise en œuvre de la directive européenne sur l'eau** (Ce partenariat vise à mieux répondre aux objectifs d'atteinte du bon état de la ressource en eau fixés à décembre 2015 par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).)

<http://www.sig-la-lettre.com/?24-01-2008-L-ONEMA-et-le-BRGM-signent-une-convention-de-collaboration-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-directive-europeenne-sur-l-eau>

* (04/01/2011). **Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre L'ONEMA et L'OIEAU**

<http://www.sig-la-lettre.com/?04-01-2011-SIGNATURE-DE-LA>

- **Sur ASN. L'ASN, la DGS et l'IRSN dressent un second bilan de la qualité radiologique des eaux du robinet en France** (L'exposition aux rayonnements ionisants apportée par l'eau est très faible. Le risque pour le consommateur, s'il existe, peut également être considéré comme très faible.)

<http://www.asn.fr/index.php/S-informer/Actualites/2011/Bilan-de-la-qualite-radiologique-des-eaux-du-robinet-en-France-2008-2009>

- **Sur Office International de l'eau (OIE). Organisation de la gestion de l'eau en France** (un document pdf)

<http://www.oieau.org/spip.php?article1343>

- **L'eau, les usages, le droit, les institutions.**

<http://dsne.chez-alice.fr/eau/RBVNET/RBV/LLOI.HTM>

- **L'eau en France : quels usages, quelle gouvernance ? Synthèse du colloque du 19 janvier 2011 organisé par le Conseil d'Etat et le Conseil Economique, Social et Environnemental. Mars 2011.**

[www.antelis.com/ media/l_eau_en_france.pdf](http://www.antelis.com/media/l_eau_en_france.pdf)

- **Consommation d'eau par les secteurs industriels.** Etude conduite par Planistat France pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable Direction des Etudes et de l'Evaluation Environnementale (D4E). Sous-Direction des Politiques Environnementales. Rapport final. 20 mai 2002

http://www.documentation.eaufrance.fr/entrepotsOAI/OIEAU/36/182567/182567_doc.pdf

- **Conseil économique, social et environnemental. Les usages domestiques de l'eau.** Projet d'avis, présenté au nom de la section du cadre de vie par M. Paul De Viguerie, rapporteur. 29 avril 2009.

<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/pravi/PA080940.pdf>

- **Campagne nationale sur la qualité de l'eau :**

<http://www.campagne20.com/la-campagne/lois-et-reglementations.html>

- **Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (18-19/03/2003). Rapport sur «la qualité de l'eau et de l'assainissement en France»,** par M. Gérard MIQUEL, Sénateur (dossier pdf)

<http://91.121.162.160/LOI/RapportSenatSurLEau2003.pdf>

- **Sur Conseil d'Etat. Rapport public 2010. L'eau et son droit** (sur commande)

(Quantité, qualité, risques... le rapport public du Conseil d'Etat constitue un document de référence qui englobe pour la première fois et dans leur ensemble tous les aspects du droit de l'eau et restitue l'intelligence du droit dans la longue durée, qui est celle du développement durable »... « En résumé, le rapport du Conseil d'Etat distingue pour la première fois clairement vrais et faux débats et formule des propositions pour traiter les vrais problèmes. Il prône davantage de transparence, que ce soit dans les responsabilités et les objectifs, dans la vérité des coûts et des prix, dans la qualité perçue par les usagers, ou encore, dans les ressources financières et humaines allouées par les collectivités publiques à la mise en oeuvre du droit de l'eau. Le Conseil d'Etat préconise également les voies et moyens pour parvenir à une meilleure évaluation – plus fréquente, mieux documentée – des résultats obtenus. »)

<http://www.conseil-etat.fr/cde/fr/rapports-et-etudes/l-eau-et-son-droit.html>

- LA QUALITE DE L'AIR ET LA POLLUTION DE L'AIR

- **Directive n° 96/62/CE du 27/09/96 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant.** (JOCE n° L 296 du 21 novembre 1996)

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.4339#Article_8

En France, le dispositif des plans de protection de l'atmosphère est régi par le code de l'environnement (articles R222-13 à R222-36).

- **Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE)**

(JO n° 1 du 1er janvier 1997)

Abrogé et codifié par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 (JO n° 219 du 21 septembre 2000)

Texte modifié par :

Loi n° 98-1266 du 30 décembre 1998 (JO du 31 décembre 1998)

Ordonnance n° 2000-930 du 22 septembre 2000 (JO du 24 septembre 2000)

Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 (JO n° 136 du 14 juin 2006)

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.131

Parmi les 18 décrets ont été pris en application de cette loi, on peut citer : Décret n° 2001-449 du 25 mai 2001 relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en oeuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, codifié dans les articles R222-13 à R222-36 du Code de l'Environnement

Décret n° 98-361 du 6 mai 1998 relatif à l'agrément des organismes de surveillance de la qualité de l'air, codifié dans les articles R221-9 à R221-14 du Code de l'Environnement

Décret n° 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites, codifié dans les articles R221-1 à R221-8 et R223-1 à R223-4 du Code de l'Environnement

Décret n° 98-817 du 11 septembre 1998 relatif aux rendements minimaux et à l'équipement des chaudières de puissance comprise entre 400 kW et 50 MW

Décret n° 97-432 du 29 avril 1997 relatif au Conseil national de l'air, codifié dans les articles D221-16 à D221-21 du Code de l'Environnement

<http://www.atmo-france.org/fr/index.php/Reglementations/La-Loi-sur-l-Air/id-menu-58.html>

- PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA)

- Code de l'environnement. Section 2 : Plans de protection de l'atmosphère.

http://www.lexinter.net/Environnement/plans_de_protection_de_l'atmosphere.htm

- Fiche sur les plans de protection de l'atmosphère. 10 février 2010 (mis à jour le 10 mars 2011) - **ÉNERGIES ET CLIMAT** (Les plans de protection de l'atmosphère définissent les objectifs permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites.)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fiche-explicative-des-plans-de.html>

* Sur Inspection des installations classées : Plan de protection de l'atmosphère.

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/?6-PPA>

Réglementation

- Décret n° 2001-449 du 25 mai 2001 relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, codifié dans les articles R222-13 à R222-36 du Code de l'Environnement.

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.587

- Circulaire du 12 août 2002 relative à l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.3137

- INERIS / INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES

<http://www.ineris.fr/>

- Décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, codifié au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement.

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.857

Code de l'environnement :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006834984&idSectionTA=LEGISCTA000006176676&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20080228>

- **AIDA / INERIS** : Ce site, de langue française, est un site d'information réglementaire relatif au droit de l'environnement industriel développé à la demande du Ministère du développement durable. Il s'adresse à tout public intéressé par ce sujet et souhaitant consulter la réglementation relative aux installations classées.

<http://www.ineris.fr/aida/?q=node/2>

- Association Santé Environnement France.

(Née en Provence en 2008, l'Association Santé Environnement France (ASEF) rassemble aujourd'hui près de 2 500 professionnels de santé en France. Tous ont choisi de s'intéresser à l'impact que peuvent avoir les pollutions environnementales sur la santé humaine.

L'association a été reconnue d'intérêt général cette année.

Notre objectif : Informer

Nous voulons permettre aux gens de redevenir acteurs de leur santé en faisant des choix libres et assumés. Or, pour cela ils doivent être informés et le médecin a là une vocation particulière. Il vulgarise le message de l'expert, le rend accessible à son patient, lui explique à quels risques potentiels il va exposer sa santé.

Informer sur quels sujets ?

Nous travaillons aujourd'hui sur des thématiques variées telles que l'impact sur la santé de la qualité de l'air intérieur et extérieur, de la qualité de l'eau, des polluants chimiques, des ondes électromagnétiques, du changement climatique, etc.)

* (29/07/2010). **Air extérieur. Bilan qualité de l'air 2009 et plan particules 2010**

(Chaque année, le ministère de l'environnement établit un bilan de la qualité de l'air extérieur en France. Les résultats de ce bilan montrent malheureusement une augmentation des concentrations en particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO2) et ozone (O3) entre 2008 et 2009...) (Plan particules 2010, dossier pdf)

http://asef-asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=635%3AAir-exterieur-bilan-qualite-de-lair-2009-et-plan-particules&catid=40%3Aactualite-de-la-semaine&Itemid=167

- ATMO France. Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air

(Missions : La Fédération ATMO représente l'ensemble des 38 associations, agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Conformément à la **Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie**, les associations agréées regroupent 4 collèges, qui sont équitablement représentés au sein des Conseils d'Administration : Les Préfets et Services de l'Etat, Les Collectivités locales et territoriales, Les Emetteurs (transporteurs, industriels...), Les Associations de protection de l'environnement et des consommateurs et personnalités qualifiées.)

<http://www.atmo-france.org/fr/index.php>

- **Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Direction Générale de l'Energie et du Climat. Bilan de la qualité de l'air en France en 2008 et des principales tendances observées au cours de la période 2000 – 2008** (dossier pdf)

http://www.buldair.org/Documents/bilan_OA_2008_VF.pdf

- **Sur la Documentation française.**

* **Institut de Veille Sanitaire (France). Bilan des Plans régionaux pour la qualité de l'air**, d'HELFF Myriam, CASSADOU Sylvie (dossier pdf)

<http://www.jadocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000613/index.shtml>

* **Qualité de l'air et changement climatique : un même défi, une même urgence**, par RICHERT Philippe, France.

Ministère de l'écologie et du développement durable (dossier pdf)

(« Philippe Richert, sénateur et vice-président du Conseil national de l'air, a été chargé par le Premier ministre de dresser un bilan de l'application de la loi du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), d'évaluer la politique mise en oeuvre par les différents acteurs concernés afin de réduire la pollution atmosphérique, notamment le "plan air" adopté en 2003 et le plan national santé environnement adopté en 2004. Il devait proposer, le cas échéant, des pistes d'amélioration de cette politique, en lien avec les politiques de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique. »)

http://www.jadocumentationfrancaise.fr/recherche/#search:option:CAT=brp/filter:AUTEUR_PHYSIQUE_FILTER=RICHERT%20Philippe

* **La surveillance de la qualité de l'air**, par Richert Philippe, France. Premier ministre

(« La qualité de l'air est l'une des préoccupations majeures de la population, en tant qu'élément primordial de la santé et de l'environnement. Ce rapport fait un bilan du dispositif de mesure et de surveillance de la qualité de l'air en France et présente des éléments comparatifs sur la surveillance des polluants en France et dans les principaux pays industrialisés. Il indique quelles sont les évolutions souhaitables de la surveillance de l'air, dans le domaine technique et dans l'organisation administrative et financière. En conclusion, il relève les carences du dispositif en 1995, souhaite que soient relevés de nouveaux défis tels que l'émergence de la pollution automobile, explique quelles sont les évolutions souhaitables pour le dispositif national et propose une loi sur l'air. »)

<http://www.jadocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000260/index.shtml>

- **Sur Certu. Le centre de ressource du Développement territorial. Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie**

(**SRCAE**) (Articles 68, 69 et 70) (Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) est créé par l'article 68 de la Loi Grenelle 2. Excepté pour son annexe relative à l'éolien (article 90), le SRCAE est décrit comme un document d'orientation, non prescriptif. Le SRCAE remplace le plan régional de la qualité de l'air (PRQA), instauré par la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi Laure) et vaut schéma régional des énergies renouvelables prévu par l'article 19 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dite Grenelle 1.) (Le SRCAE est régi par les articles L. 222-1, 2 et 3 du Code de l'environnement. Le préfet de région, via les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le président du conseil régional élaborent conjointement le projet de schéma, après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements. Ce schéma fixe, à l'échelon du territoire régional et aux horizons 2020 et 2050 :

1. Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, conformément à l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, et conformément aux engagements pris dans le cadre européen. À ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;

2. Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 du code de l'environnement, **de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets**.

À ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifie ;

3. Par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en oeuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat. ..

Les régions doivent se doter du SRCAE avant le 13 juillet 2011. Le schéma fait l'objet d'une évaluation et peut être révisé au terme d'une période de 5 ans. **Les régions peuvent intégrer au SRCAE leur plan climat-énergie territorial ...** (dossier pdf)

http://www.projetdeterritoire.com/index.php/.../energie-climat_fiche_1.pdf

- **Santé Environnement. 2e Plan national 2009-2013** (dossier pdf)

(« Élaboré en collaboration avec l'ensemble de ces parties prenantes, ce deuxième plan national santé environnement (PNSE) décline les engagements du Grenelle de l'environnement, en matière de santé environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et de hiérarchiser les actions à mener pour la période 2008-2013, sur la base d'un constat commun. Il définit un ensemble d'actions communes et concertées, tant au niveau national que local. »)

<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/PNSE2.pdf>

* **Rapport annuel de suivi du PNSE 2 (2010)**

<http://www.sante.gouv.fr/rapport-annuel-de-suivi-du-pnse-2-2010.html>

- LES DECHETS, LES EAUX USEES

* **Gestion des déchets**

Conformément à l'article L.541-2 du code de l'environnement, les producteurs sont responsables des déchets qu'ils produisent.

* **Stockage de déchets non dangereux**

Stockage de déchets dangereux :

- Arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux

- Circulaire du 10 juin 2003 relative aux installations de stockage de déchets dangereux

* **Stockage de déchets provenant d'installations classées**

- Arrêté du 31 décembre 2004 relatif aux installations de stockage de déchets industriels inertes provenant d'installations classées
- Circulaire du 21 mars 2005 relative à l'arrêté du 31 décembre 2004 relatif aux installations de stockage de déchets industriels inertes provenant d'installations classées
- Décret no 2006-302 du 15 mars 2006 pris pour l'application de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement relatif aux installations de stockage de déchets inertes (JO du 16/03/06)
- Arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des déchets inertes admissibles dans des installations de stockage de déchets inertes et les conditions d'exploitation de ces installations (JO du 22/03/06)
- Circulaire du 6 juin 2006 relative aux installations de stockage de déchets non dangereux (BOMEDD n° 15 du 15/08/06)
- Circulaire du 28 juin 2006 relative à la mise en œuvre de l'obligation de déclaration annuelle pour les installations de stockage de déchets inertes (BOMEDD n° 17 du 15/09/06)
- Circulaire du 30 décembre 2006 relative aux installations de stockage de déchets inertes (en cours de parution au BO)

- LES SITES ET LES SOLS POLLUES

- Sites et sols pollués

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/Sites-et-sols-pollues-Sommaire.html>

- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et article R512-74 du code de l'environnement

Réglementation

- Livre V Titre 1 partie réglementaire du code de l'environnement
 - Circulaire relative aux Installations Classées. Prévention de la pollution des sols. Gestion des sols pollués
- Liste des arrêtés et circulaires d'application propres à la gestion de sites et sols pollués

Guide « modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués. Comment identifier un site (potentiellement) pollué. Comment gérer un problème de site pollué » : orientations à suivre pour gérer les sites et sols pollués.

- LES RISQUES MINIERES (INERIS)

- INERIS. Risques sols et sous-sols

<http://www.ineris.fr/fr/rapports-d'étude/rapports-d'étude/risques-sols-et-sous-sols>

* L'élaboration des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) - Guide méthodologique (2006) :

http://www.ineris.fr/guide-pprm/fr_page_garde.htm

* Synthèse de l'état des connaissances et des pratiques en matière d'abandon des stockages souterrains (2010) :

<http://www.ineris.fr/centredoc/drs-08-86168-00481d-v12final.pdf>

* Le radon, synthèse des connaissances et résultats des premières investigations en environnement minier :

http://www.ineris.fr/centredoc/86108-07270A_radon_version_du_090309.pdf

- sur Université de Lille 1 (04/10/1958). OPESET. Rapport sur les effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé, par Gérard Miquel, sénateur.

<http://www.univ-lille1.fr/bustl-grisemine/pdf/rapports/G2001-211.pdf>

Source : <http://www.senat.fr/rap/100-261/100-2611.pdf>

- LES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES D'HYDROCARBURES

- Arrêté Ministériel du 4 septembre 1986 relatif à la réduction des émissions atmosphériques d'hydrocarbures provenant des activités de stockage

- Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables :

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.5001

- Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435) : http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.5005

- LA RADIOACTIVITE

* Inspection des installations classées :

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/5-Reglementation-en-milieu.html>

Les textes qui définissent la réglementation applicable aux sources radioactives que l'on rencontre dans l'industrie relèvent essentiellement du code de la santé, du code de l'environnement et du code du travail :

- Le code de la santé définit dans ses articles L 1333-1 à L 1333-20, R 1333-17 à R 1333-53 le régime d'autorisation applicable aux activités nucléaires et à l'article R 1333-27, la définition d'un seuil d'exemption de l'autorisation. Les

articles R 1333-1 à R 1333-15 définissent les mesures générales de protection de la population contre les rayonnements ionisants.

- Le code de l'environnement définit dans ses articles L 511 à L 517 le régime d'autorisation ou de déclaration applicable aux sources radioactives relevant de la réglementation sur les installations classées et le décret n° 53-578 du 20 mai 1953, régulièrement mis à jour, définit dans la nomenclature la liste des installations auxquelles la réglementation sur les installations classées s'applique (décret du 24 novembre 2006 : rubriques 1700, 1715 et 1735)..

Le code du travail définit dans ses articles R 231-73 à R 231-116 les mesures de prévention du risques d'exposition aux rayonnements ionisants applicables à l'ensemble des travailleurs exposés (salariés, professions libérales, établissement publique, administration,...)

Réglementation :

Code de la santé : articles L 1333-1 à L 1333-20, R 1333-17 à R 1333-53 Code de l'environnement : articles L 511 à L 517 Décret n° 53-578 du 20 mai 1953, décret n° 2006-1454 du 24 novembre 2006 Code du travail : articles R 231-73 à R 231-116

*** Dangers résultant des rayonnements ionisants.**

Directive 96/29/Euratom du Conseil, du 13 mai 1996, fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.

http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/health_hygiene_safety_at_work/c11142_fr.htm

- INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

*** sur Actu-Environnement : Définition de Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

(La définition d'une ICPE est donnée par le Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976). Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc.)

[http://www.actu-](http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/installations_classees_pour_la_protection_de_l_environnement_icpe.php4)

[environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/installations_classees_pour_la_protection_de_l_environnement_icpe.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/installations_classees_pour_la_protection_de_l_environnement_icpe.php4)

- Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>

- LES PRODUITS CHIMIQUES

- Cadre réglementaire de gestion des substances chimiques (REACH), Agence européenne des produits chimiques. :

http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/chemical_products/121282_fr.htm

*** Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission [Voir acte(s) modificatif(s)].**

Le système REACH est complété par le **règlement (CE) n° 1272/2008** sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques et des mélanges. Ce règlement intègre les critères de classification et les règles d'étiquetage du système général harmonisé (SGH) des Nations unies dans la législation communautaire et reprend les dispositions de REACH réglant l'inventaire des classifications et des étiquetages.

L'Union européenne (UE) a mis en place **le système REACH**, un système intégré d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restrictions des substances chimiques et institue une agence européenne des produits chimiques. **REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. La charge de la preuve de la sécurité des substances chimiques fabriquées ou commercialisées appartient à l'industrie.**

Le règlement vise à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, ainsi qu'à renforcer la compétitivité du secteur des substances chimiques et l'innovation.

Champ d'application

Le champ d'application du règlement couvre toutes les substances, qu'elles soient fabriquées, importées, mises sur le marché ou utilisées, telles qu'elles ou dans des mélanges.

Le règlement exclut de son champ d'application :

- les substances radioactives (couvertes par la [directive 96/29/Euratom](#)) ;
- les substances soumises à un contrôle douanier qui se trouvent en dépôt temporaire, en zone franche ou en entrepôt franc en vue de leur réexportation, ou encore en transit ;
- les intermédiaires non isolés ;
- le transport des substances dangereuses ; et
- les déchets.

- Sur unitar.org (24/10/2000). République française. Profil français pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques. année 2000 (mise à jour) (dossier pdf)

- Sur Vivagora (30/09/2010). Perturbateurs endocriniens : pour une nouvelle approche du risque

(« Alors que l'AESA vient d'écarter tout danger lié à l'exposition au bisphénol, le 14 septembre dernier, le Réseau Environnement Santé (RES) organisait, à l'invitation des députés Gérard Bapt et Bérengère Poletti, un colloque intitulé « *Perturbateurs Endocriniens : Changement de paradigme dans l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux* ». Une journée entière consacrée à présenter les derniers résultats de la recherche sur les perturbateurs endocriniens et à promouvoir un profond changement des méthodes et des modèles d'évaluation du risque lié aux pollutions environnementale diffuses. Dommage que les experts de l'AESA n'y aient pas assisté... » ...)

<http://www.vivagora.org/spip.php?article751>

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- LES COMMUNES.

* **Annuaire des communes de France sur l'AMF. Association des maires de France**

<http://www.amf.asso.fr/annuaire/>

* Région : **Languedoc-Roussillon**, Nombre de communes : **343**, Nombre d'EPCI : **29**,
Nombre d'habitants : **1 029 197**

* **Pouvoir du maire en matière de circulation dans la commune :**

Art. **L. 2213-4** (du code de la route) - Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.

Art. **L. 2213-5**-Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies aux véhicules de transport de matières dangereuses visées par la directive 82 / 501 du Conseil du 24 juin 1982 concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles et de nature à compromettre la sécurité publique. "

Sur Légifrance.gouv.fr :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E806F1A6B9F5048F2AF57E3F67A8EDE3.tpdjo13_v_2?cidTexte=LEGITEXT000006074228&idArticle=LEGIARTI000006841218&dateTexte=20110328&categorieLien=cid#LEGIARTI000006841218

* **Administration de l'environnement et compétences communales :**

* **Sur Planetecologie :**

http://www.planetecologie.org/ENCYCLOPEDIE/CollectivitesLocales/0_Administration/0_AdminisEnvironn.html

* **Compétences communales en matière d'eau**

Les communes ont la charge des réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau. La production et la distribution d'eau potable relèvent de la responsabilité des communes depuis la Révolution française de 1789. Les compétences des communes dans la gestion de l'eau sont progressivement étendues notamment à partir de la loi du 3 janvier 1992. Elles concernent principalement l'approvisionnement et la distribution en eau potable et l'assainissement...

Depuis la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau », qui a transposé en droit français une directive communautaire du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, **l'assainissement est devenu une compétence communale obligatoire.**

<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/communes.shtml>

L'assainissement des eaux usées d'origine industrielle, aux termes de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique, « tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics **doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel.** L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues. Cette autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses de premier établissement, d'entretien et d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux.

Lorsque les eaux usées industrielles passent par le réseau d'assainissement de la collectivité, l'industrie qui en est responsable doit demander l'autorisation de ladite collectivité. Les communes peuvent donc interdire certains écoulements ou n'autoriser des installations que sous certaines conditions.

http://carrefourlocal.senat.fr/vie_locale/cas_pratiques/les_compétences_communales_en/index.html

La mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été confiée aux communes, depuis la loi sur l'eau de 1992. A ce titre, les communes ont mis en place les *Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)* qui sont des services publics à caractère industriel et commercial. La compétence de la commune peut donc être exercée en régie ou déléguée. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a confirmé la compétence des communes et des SPANC pour leur mission de contrôle.

La réglementation sur les eaux pluviales

Les communes disposent de la compétence eaux pluviales. Aucune obligation réglementaire ne leur est faite en matière de raccordement au réseau d'eaux pluviales : à l'opposé de la gestion des eaux usées, elles ne sont pas tenues d'assurer un branchement aux particuliers ou aux entreprises.

En revanche, en tant que propriétaires des réseaux d'eaux pluviales, les communes doivent **contrôler les rejets pluviaux en milieu urbain tant au plan quantitatif que qualitatif** (loi sur l'eau 1992). Le rejet d'eaux polluées dans les milieux récepteurs est en effet un acte réprimé par le Code de l'Environnement (article L 216-6).

Le Code Général des collectivités territoriales **impose aux collectivités compétentes d'établir un zonage d'assainissement pluvial** délimitant les zones pour lesquelles l'imperméabilisation des sols doit être limitée et les zones pour lesquelles des installations de

collecte, de stockage voire de traitement doivent être installées.

L'utilisation de l'eau issue du milieu naturel est soumise à l'autorisation du préfet. Cette autorisation fixe les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection du point de prélèvement, et indique notamment les produits et procédés de traitement techniquement appropriés auxquels il peut être fait appel. Elle détermine également les périmètres de protection des points de captage lorsque ceux-ci sont insuffisamment protégés par leur environnement naturel.

- **Communautés de communes :**

* **L'intercommunalité :**

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite/quelles-sont-differentes-structures-intercommunales.html>

* **Assemblée des Communautés de France (AdCF) :** <http://www.adcf.org/>

* **sur wikipédia :** http://fr.wikipedia.org/wiki/Communauté_de_communes

- **Pays :**

* **Association de Promotion et de Fédération des Pays (APFP) :** <http://www.pays.asso.fr/>

- **EPCI : Établissement public de coopération intercommunale**

* **Wikipédia : Établissement public de coopération intercommunale**

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_public_de_coop%C3%A9ration_intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de [communes](#) ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les [communautés urbaines](#), [communautés d'agglomération](#), [communautés de communes](#), syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

- **Conseils généraux du Languedoc-Roussillon :**

- **Aude :** <http://www.aude.fr/>

- **Gard :** <http://www.gard.fr/>

- **Hérault :** <http://www.herault.fr/>

- **Lozère :** <http://www.lozere.fr/index.php?width=1268&height=1205>

- **Pyrénées Orientales :** <http://www.cg66.fr/>

- **Conseil Régional de Languedoc-Roussillon :** <http://www.laregion.fr/>

11 – LOBBIES ET ET CONFLITS D'INTERÊT, TECHNOCRATIE, REFORME GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) ET FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL PUBLIC

Il est difficile de décrypter les processus décisionnels des politiques sans les resituer dans le contexte international des stratégies des multinationales de l'énergie (voir chapitre 12, volume II) et plus généralement des politiques néo-libérales de la mondialisation et des politiques d'ajustement structurel, avec la dérèglementation et le démantèlement de l'Etat qui l'accompagnent, d'une part, mais aussi, d'autre part, sans une analyse sociologique du fonctionnement particulier du système politico-administratif français, des relations de pouvoir entre les oligarchies financières, le pouvoir politique et la technocratie formée dans les grandes écoles (ENA, HEC, Polytechnique (X), Mines, Ponts), où les associations d'anciens élèves et conseils généraux des corps techniques - qui gèrent les déroulements de carrières - peuvent faciliter échanges et complicités entre secteur public et secteur privé.

Lobbying, conflits d'intérêt avec son cortège de scandales à répétition et de collusion d'intérêts entre le pouvoir politique et les oligarchies financières, cumul de mandats des élus, pantouflage des hauts fonctionnaires et va-et-vient entre sphère publique et sphère privé pour les hauts fonctionnaires et les responsables de l'industrie et de la finance, organisation des grands corps de l'Etat, Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), autant d'éléments à prendre en compte pour mieux comprendre la France d'aujourd'hui et les crises actuelles de son modèle de gouvernance et de la démocratie.

Parler de politiques énergétiques, c'est aussi faire des choix pour le type de société que nous voulons demain.

11-1 - LOBBIES, CONFLITS D'INTERÊT, CUMUL DE MANDATS

- **Sur Wikipédia :**

* **Conflit d'intérêt :** http://fr.wikipedia.org/wiki/Conflit_d'intérêts

* **Lobby :** <http://fr.wikipedia.org/wiki/Lobby>

- **Sur Transparence international France : Influence à l'Assemblée nationale. Améliorer la transparence du lobbying.**

(« Le lobbying fait beaucoup parler, mais qu'en sait-on réellement ? Y a-t-il ou non une volonté de pluralisme dans les arguments écoutés ? Le lobbying visant à influencer les décisions publiques, mérite d'être mieux documenté et analysé pour faire avancer son débat. Une plus grande transparence et un cadre adapté aux relations entre les parlementaires et les acteurs rencontrés doivent être recherchés dès lors qu'un mandat électif est un contrat passé avec les Français, exercé sur fonds publics. »)

<http://www.regardscitoyens.org/transparence-france/etude-lobbying/>

- **Sur Sciences citoyennes (09/10/2008). Appel citoyen sur le lobbying, Par Eric Gall**

(« Dix-huit associations et syndicats ont lancé jeudi 9 octobre 2008, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale à Paris, un « Appel citoyen pour un encadrement et une transparence des activités de lobbying en direction des instances de décision publiques ».

« L'influence croissante des groupes d'intérêt industriels et financiers sur la décision publique devient préoccupante », déclare Yveline NICOLAS, coordinatrice de l'association Adéquations qui assure le secrétariat de cette initiative collective. « En pleine crise financière, il devient urgent de réglementer ces pratiques de lobbying et de rétablir la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Un débat public est nécessaire sur la question du lobbying, qui reste encore tabou en France ». En ce moment même, le démantèlement d'une partie substantielle des acquis du Grenelle de l'environnement témoigne de la pression d'intérêts économiques privés sur des décisions résultant d'une négociation collective qui visait un bien public vital : les équilibres écologiques et sociaux de la planète. » ...)

<http://sciencescitoyennes.org/appe-citoyen-sur-le-lobbying/>

- Lobbyistes notoires à l'assemblée nationale et au Sénat sur les gaz de schiste :

* Assemblée nationale. Le député UMP Claude Gatignol

* Sur Owni. Un lobbyiste des gaz de schiste chez les députés

<http://owni.fr/2011/05/06/un-lobbyiste-des-gaz-de-schiste-chez-les-deputes/>

* Sénat : Le sénateur Nouveau centre (NC) de la Meuse Claude Biver

* Sur la gazettedescommunes (24/02/2011). (« Le sénateur Nouveau centre (NC) de la Meuse Claude Biver a été condamné à 5 ans d'inéligibilité, deux mois d'emprisonnement avec sursis et 10.000 euros d'amende pour prise illégale d'intérêts, le 24 février 2011, par la Cour d'appel de Nancy. Il avait déjà été condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Verdun aux mêmes peines d'inéligibilité et d'amende, et à six mois d'emprisonnement avec sursis. »)

<http://www.lagazettedescommunes.com/56965/le-senateur-nc-de-la-meuse-claude-biver-condamne-a-5-ans-dineligibilite/>

* Sur 20minutes (17/03/2011). Le sénateur de la Meuse condamné pour «prise illégale d'intérêts»

(« JUSTICE - Il faisait travailler des employés municipaux et des fonctionnaires territoriaux dans l'une de ses propriétés...

Claude Biver, sénateur (Nouveau Centre) de la Meuse, a été condamné ce mercredi à six mois de prison avec sursis et à 10.000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Verdun (Meuse), qui l'a également privé de ses droits civiques, civils et de famille pendant cinq ans. Claude Biver, 73 ans, a été reconnu coupable en première instance de «prise illégale d'intérêts» pour avoir employé illégalement à son profit des fonctionnaires territoriaux. Le sénateur a fait appel » ...)

<http://www.20minutes.fr/politique/391620-Politique-Le-senateur-de-la-Meuse-condamne-pour-prise-illegale-d-interets.php>

- Vu d'Amérique. État, pouvoirs et conflit d'intérêts. Auteur : Aram J. Kevorkian, avocat aux barreaux de Paris, Washington et New York.

<http://www.amgot.org/libepoli.htm>

- Revue Le Banquet N° 9 - 1996/2. La corruption des élus : de l'intérêt général aux services particuliers, par Mathias Emmerich

(..... « Les élus sont victimes d'un syndrome du cumul des mandats aboutissant à la mise en place d'un «système de pouvoir et de gestion fondé sur l'autorité quasi exclusive d'un homme, le notable cumulatif, élément central d'un réseau où l'efficacité remplace la légalité, où le clientélisme se substitue à l'État de droit, où la séparation du public et du privé s'efface au profit de la confusion des deux sphères». Outre qu'il aboutit à un affaiblissement notable des contre-pouvoirs, ce cumul de fonctions donne naissance à des contraintes financières et pratiques dont il est rarement fait mention. Pierre Kukawka, chercheur à l'I.E.P. de Grenoble, résume ainsi à propos de l'affaire Carignon la quadrature du cercle que doivent résoudre les grands élus cumulatifs : «Quand on doit passer sa vie dans des réunions publiques aux quatre coins de la France, présider des commissions, des séances de conseil municipal ou de conseil général, être à Strasbourg, Bruxelles ou Paris, et dans la mesure du possible faire son métier de ministre, il est bien vrai que l'intendance devient problématique...» Les élus se placent dans un cercle vicieux de services et d'aides matérielles divers qu'ils sont tentés d'accepter ou de solliciter pour réussir à concilier l'inconciliable. L'intendance suivra, certes, mais qui paiera? Loin de se rapprocher des préoccupations de la population, les élus qui cumulent sont, par la course poursuite qu'ils livrent entre des missions impossibles à mener de front, victimes d'une perte du principe de réalité et d'une fuite vers un monde virtuel, dans lequel le temps privé est progressivement évacué. De proche en proche, sphère publique et sphère privée s'unissent de plus en plus étroitement, et les avantages octroyés au personnage public ou à la personne privée se confondent. Existe-t-il des contreparties directes ou indirectes aux avantages octroyés à tel ou tel homme public? S'agit-il en bonne et due forme de corruption? Faut-il rechercher un pacte de corruption? Dans la pratique, la question est souvent peu pertinente. Il s'agit moins d'une relation directe d'échange — corruption, trafic d'influence — que d'un investissement destiné à préparer l'avenir, à tisser des liens entre des personnes d'un même monde, mais dotées de ressources et de facilités de gestion différentes, échangeant du capital financier contre du capital de pouvoir, sans intention autre que d'engendrer des économies externes pour le corrupteur et des facilités de travail pour le corrompu.

A ces effets du cumul du mandat s'ajoute ceux produits par l'interpénétration des élites. L'étroitesse du recrutement des élites n'est plus à décrire: les grands corps de l'État, formés par Polytechnique ou l'E.N.A., fournissent l'essentiel de l'élite politique, administrative et économique française. Or, c'est peu dire que les salaires de la haute fonction publique, et par conséquent, ceux du monde politique qui leur sont liés, n'ont pas connu la même évolution que ceux des dirigeants d'entreprise dont les rémunérations, que ce soit sous forme de salaires ou de «stock options», ont connu, sous le double effet de la compétition internationale et des privatisations, une augmentation extrêmement vive. Les élites politiques souffrent par rapport à ceux qui sont souvent d'anciens camarades d'écoles et qu'ils retrouvent dans les mêmes cercles de réflexion et les mêmes clubs, d'un sentiment d'injustice: le recours aux marges du système permettra alors d'améliorer l'ordinaire et de bénéficier de la reconnaissance dont la collectivité ne ferait pas preuve à leur égard : les pratiques déviantes, de l'occupation indue de logements payés par la collectivité à l'usage privatif d'agents publics ou le remboursement forfaitaire de frais virtuels participent subjectivement, non pas d'une politique de transgression des règles, mais d'une volonté de réparation d'une injustice. Conception du reste qui participe d'un vice fondamental de ceux qui la font leur : le besoin de se comparer avec les plus privilégiés d'entre les privilégiés, et non avec ceux qui forment les gros bataillons des cadres du secteur privé » ...)

http://www.revue-lebanquet.com/reposoir/docs/a_0000172.html

- Sur Adéquations.

* Le Monde (11/02/2011). Eric NUNES. Conflits d'intérêts : "La France est caractérisée par l'absence de règles déontologiques"

(Daniel Lebègue, président de Transparency France et ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, souligne la défiance croissante des Français vis-à-vis du personnel politique et espère que l'approche de la présidentielle poussera les élus à respecter des règles éthiques plus précises.

Le Monde. A propos des prises en charge et des transports dont ont profité lors de leurs vacances Michèle Alliot-Marie en Tunisie et François Fillon en Egypte, Nicolas Sarkozy a répété jeudi 10 février "qu'il n'y a pas eu faute". Pensez-vous néanmoins qu'il y a un risque de conflit d'intérêts ?

D.L. C'est une évidence, il y a forcément un risque de conflit d'intérêts. Un ministre des affaires étrangères qui accepte l'invitation d'un homme d'affaires étranger... Si les citoyens soupçonnent des responsables politiques de mélanger les genres, de confondre l'intérêt général et des intérêts particuliers, rétribués ou partisans, nous allons vers une perte de confiance des citoyens dans les politiques. Et même si ce n'est qu'un soupçon, même s'il n'y a pas eu réellement concussion ou corruption. Il faut que les hommes politiques prennent conscience que nous vivons une situation de défiance qu'on n'a encore jamais connue, que les baromètres de notre organisation n'avaient jamais mesurée à ce niveau.

Le Monde Alliot-Marie, Joyandet, Blanc, Estrosi, Fillon, Woerth... L'exécutif additionne les affaires où il est question de collusions, de **conflits d'intérêts** ou de risques de conflits d'intérêts. La France est-elle un cas particulier ?

D.L. La plupart des démocraties anciennes d'Europe, tout comme le Canada et les Etats-Unis, se sont dotées soit d'une législation en la matière, soit d'un code déontologique avec des procédures de contrôle et de compte rendu fait par des responsables politiques aux Parlements et aux citoyens. Ce qui caractérise la situation française par rapport à d'autres grands pays démocratiques, c'est l'absence presque complète de règles légales ou déontologiques visant à prévenir les **conflits d'intérêts** pour les hommes politiques, mais également les titulaires de charges publiques.

L'exécutif improvise, bricole des réponses au gré des affaires et des scandales qui éclatent. Logements de fonction, transports, cadeaux... A chaque affaire on avance des éléments de réponse, mais tout ça ne forme pas un ensemble cohérent, il n'y a pas un code de conduite qui prendrait en compte tous les risques de **conflits d'intérêts**. Cependant, il y a deux semaines, un rapport a été rendu au président de la République sur les problèmes de **conflits d'intérêts**, le rapport Sauvé. Il dresse un bon état des lieux de la situation française et donne de nombreuses recommandations très cohérentes.

Le Monde Peut-on croire à un avenir pour le rapport Sauvé et ses propositions alors que François Fillon, premier ministre, a vivement critiqué l'analyse des magistrats, en particulier sur le cumul des fonctions de ministre et d'un mandat local exécutif, une situation qui concerne un grand nombre de ministres et François Fillon lui-même ?

D.L. François Fillon a exprimé son désaccord sur ce point, qui est l'une des nombreuses propositions du rapport Sauvé. Il s'agit par exemple du cumul de la fonction de ministre et du mandat de maire, de président d'un conseil général par exemple. Il faut aller au-delà et interdire le cumul d'une fonction de ministre avec toute fonction exécutive, évidemment au sein d'une collectivité locale, mais également dans une entreprise, un syndicat, un parti politique ou une association. Lorsqu'on est ministre ou député ou sénateur on doit se consacrer à sa fonction entièrement et il n'est pas acceptable de prendre le risque d'être en conflit entre le mandat national qu'on exerce au nom de l'intérêt général et d'autres intérêts, particuliers ou partisans.

Lorsqu'il a reçu le rapport, Nicolas Sarkozy a annoncé un projet de loi d'ici à la fin 2011 pour mettre en place en France un dispositif de prévention des conflits d'intérêts pour les ministres et les agents publics. Nicolas Sarkozy en a pris l'engagement et cela a été confirmé en conseil des ministres. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2011/02/11/conflits-d-interets-la-france-est-caracterisee-par-l-absence-de-regles-deontologiques_1478847_823448.html

* **20 Minutes avec AFP.** (23/09/2010), **Martin Hirsch dénonce le conflit d'intérêt et appelle à une loi**

(« LIVRE – L'ancien membre du gouvernement publie un essai de dénonciations et de recommandations... »)

Six mois après sa sortie du gouvernement, Martin Hirsch revient avec un essai, *Pour en finir avec les conflits d'intérêts*, une maladie bien française à lire. Haut-fonctionnaire et ex-membre du gouvernement, l'ancien président d'Emmaüs explique que tout au long de sa vie, « pas une seule fois je n'ai eu le moindre enseignement, la moindre formation sur les conflits d'intérêts. Je n'en ai pas entendu parler à l'Ecole normale d'administration. Aucune des personnes qui m'ont nommé ne m'a parlé de cette notion », regrette-t-il. Incompréhensible, puisque « **conflit d'intérêts** », c'est « l'expression de l'année 2010 », insiste-t-il. Notamment avec l'affaire Henri Proglio, rémunéré à la fois par EDF et Veolia, le dossier grippe A, quand la vaccination massive a été recommandée par des experts qui « entretenaient avec les laboratoires pharmaceutiques » des « liens financiers », ou l'affaire Woerth, qu'il évoque mais développe peu. Cette notion est « peu connue en France », où l'on s'estime « à l'abri de la tentation, de la déviance, de la corruption ». Au fil des pages, Martin Hirsch déplore les lacunes de la « conception française » du conflit d'intérêts, une sorte de « mythologie » selon laquelle « être honnête permet de surmonter tout conflit d'intérêts », défense invoquée par Claude Guéant pour Eric Woerth. (...)

Quand Vivendi invite. Il épingle notamment les deux chefs de file de l'UMP au Parlement, Jean-François Copé, également avocat d'affaires, et Gérard Longuet, qui avait reconnu avoir eu une mission de conseil pour GDF-Suez (2008-2009), en réfutant tout mélange des genres. Et l'ancien haut-commissaire à la Jeunesse et aux solidarités actives de s'attaquer également aux « cadeaux et invitations » qui « peuvent représenter le préliminaire du conflit d'intérêts et l'antichambre de la corruption ». Et cette fois, il cite des exemples personnels. Comme cette fois où, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à la Santé, en 1998, il reçoit un fax à son domicile, « une invitation signée de Jean-Marie Messier, alors patron de Vivendi, qui me conviait à assister à une représentation de l'opéra au Festival d'Aix ». Avec invitation à utiliser son jet privé pour y aller et pour en revenir, ou passer la nuit dans un hôtel de luxe d'Aix. Aux frais de Vivendi. Refusée, évidemment. Au même moment, son cabinet menait une « discussion âpre » avec les professionnels de l'eau sur une nouvelle réglementation, a-t-il découvert... Plus tard, alors qu'il était nommé directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux, un patron d'un laboratoire pharmaceutique lui « a très simplement expliqué que son avion privé était garé à Orly et qu'il était à ma disposition chaque fois que j'en aurais besoin ». (...) Mais pour Martin Hirsch, il ne s'agit pas que de dénoncer, mais de proposer. Il fait neuf recommandations, dédiant son livre aux parlementaires « qui voteront une loi ». Déclarations d'intérêts obligatoires (sources de revenus, activités des conjoints et des enfants et « la participation présente ou passée à un organe de direction d'un organisme » lié aux responsabilités en cours), enseignement des **conflits d'intérêts** à l'ENA et les écoles de la fonction publique, nomination d'un commissaire aux **conflits d'intérêts**, interdiction de certains cumuls pour les parlementaires, disposition anti-cadeaux pour les responsables publics, code éthique des **conflits d'intérêts**, notamment. Sera-t-il entendu par les parlementaires ? » ...)

<http://www.20minutes.fr/article/600826/societe-martin-hirsch-denonce-conflit-dinteret-appelle-loi>

* (21/04/2011) : **Le poids des lobbies, l'impact des conflits d'intérêts sur la décision publique : petite revue de presse**

(« Le nombre important d'articles de presse qui évoquent les lobbies et leur poids dans les décisions publiques montre que cette question occupe une place importante dans la société française et européenne, même si elle est rarement questionnée de manière approfondie ni envisagée sous l'angle d'une nécessaire régulation du lobbying. De même les incessantes affaires de conflits d'intérêts au sujet de politiques, hauts fonctionnaires ou experts mandatés par ces derniers, jettent un doute sur l'impartialité des décisions prises... »)

Adequations propose ici une revue d'articles, liés pour la plupart à l'actualité et aux enjeux, éminemment "sensibles" du lobbying et des conflits d'intérêts, renvoyant plus largement à la question du modèle démocratique. » ..)

<http://www.adequations.org/spip.php?article791>

- **Sur EcoRev. Revue critique d'écologie politique** (octobre 2002). **Le lobby nucléocrate, mythe ou réalité ?**

(« Un livre de Philippe Simmonot analysait en 1978 le lobby des « nucléocrates ». Deux décennies plus tard, l'emprise de quelques uns sur l'avenir énergétique de la France ne s'est guère desserrée. Monique Sené, physicienne et animatrice depuis 1976 du « Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire » dresse les contours de ce lobby. » (paragraphe : Les polytechniciens, genèse d'une baronnie de l'atome, Qui sont les lobbies ?, La colonisation de l'Etat, La domination des grands Corps, Reprenons la main »)

<http://ecorev.org/spip.php?article89>

http://forums.france2.fr/france2/Environnement/nucleocrate-mythe-realite-sujet_1706_1.htm

- **Sur Owni.fr** (21/06/2011). **Une huile de schiste en campagne pour BORLOO**

(« Le directeur de campagne de Jean-Louis Borloo, Frédéric Salat-Baroux, défend également les huiles de schiste ! Avocat de Toréador, il a permis à la société de Julien Balkany de continuer ses recherches en Seine-et-Marne. » « Frédéric Salat-Baroux, probable directeur de campagne de Jean-Louis Borloo pour 2012, travaille en réalité pour l'un des principaux promoteurs des hydrocarbures de schiste, la société Toréador. Dans le cadre de la présidentielle, le nom de cet avocat de 47 ans est depuis quelques jours cité comme futur directeur de campagne de la caution écologiste de la droite, Jean-Louis Borloo. Une promotion confirmée par le JDD de ce week-end. Marié à Claude Chirac depuis 2011, Frédéric Salat-Baroux a débuté sa carrière au Conseil d'État avant de rejoindre l'Élysée en 2002, sous la présidence de Jacques Chirac et au poste de secrétaire général. En 2007, il embrasse la carrière d'avocat en rejoignant le prestigieux cabinet d'avocats Weil, Gotshal & Manges. Or, dans le cadre de ses activités d'avocat, Salat-Baroux défend depuis avril 2011 les intérêts de la société administrée par Julien Balkany, Toréador, qui mène en Île-de-France une exploration de grande ampleur pour les huiles de schiste. » ... « Avec un défenseur des huiles de schiste comme directeur de campagne, après avoir signé lui-même les permis d'exploration pour ces ressources, Jean-Louis Borloo aura besoin de plus qu'un Grenelle pour faire passer la pilule aux électeurs écologistes. »)

<http://owni.fr/2011/06/06/huiles-de-schiste-en-campagne-pour-borloo-2012-balkany-toreador/>

- **Sur Le Monde** (12/01/2010). Annie Kahn. **CAC 40 : la consanguinité des conseils d'administration perdue**

« Le capitalisme français reste aux mains d'un club très fermé »

(Extrait : « Quatre-vingt-dix-huit personnes détiennent 43 % des droits de vote des entreprises de l'indice. L'année 2010 sera-t-elle celle des grands changements au sein des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des sociétés du CAC 40 ? Pour l'instant, ni la crise ni les recommandations du code de bonnes pratiques du Medef et de l'Association française des entreprises privées (AFEP), édictées fin 2000, n'ont provoqué de modifications majeures : les instances continuent d'être globalement très homogènes et consanguines. Le cumul des mandats demeure une pratique régulière. »)

[http://www.lemonde.fr/cgi-](http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1111299&clef=ARC-TRK-NC_01)

[bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1111299&clef=ARC-TRK-NC_01](http://www.regards-citoyens.com/article-le-capitalisme-francais-reste-aux-mains-d-un-club-tres-ferme-annie-kahn--le-monde--42764083.html)

<http://www.regards-citoyens.com/article-le-capitalisme-francais-reste-aux-mains-d-un-club-tres-ferme-annie-kahn--le-monde--42764083.html>

- **Sur Le Monde** (12/01/2010). Isabelle REY-LEFEBVRE. **Les patrons des groupes sont encore majoritairement issus des grands corps d'Etat**

- **Les conflits d'intérêts. Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique. Pour une nouvelle déontologie de la vie publique.** Rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, remis au Président de la République le 26 janvier 2011.

<http://www.conflits-interets.fr/>

11-2 - LE CADRE IDEOLOGIQUE ET POLITIQUE DU « NEW PUBLIC MANAGEMENT (NPM) »

OU LE « NOUVEAU MANAGEMENT PUBLIC (NMP) »

Films sur le cadre idéologique :

- **Un film de Richard Brouillette. L'ENCERCLEMENT. La démocratie dans les rets du néolibéralisme, avec Noam Chomsky, Ignacio Ramonet, Normand Baillargeon, Susan George, Omar Aktouf, Bernard Maris « oncle Bernard », Michel Chossudovsky, François Denord, François Brune, Martin Masse, Jean-Luc Migué, Filip Palda, Donald J. Boudreaux.** Québec 2008, DVD 160 minutes, version française et anglaise. Les films du Paradoxe. Andoliado Producciones. (« A travers les réflexions et les analyses de plusieurs intellectuels de renom, le film trace un portrait de l'idéologie néolibérale et examine les mécanismes mis à l'œuvre pour en imposer mondialement les diktats »)

- **LA MISE A MORT DU TRAVAIL. LA DESTRUCTURATION. L'ALIENATION. LA DEPOSSESSION. COMMENT LES LOGIQUES DE RENTABILITE PULVERISENT LES LIENS SOCIAUX ET HUMAINS.** Une série documentaire de Jean-Robert Viallet, sur une idée originale de Christophe Nick. DVD 193 mn, France télévisions distribution. France3 éditions

(« La contrainte de la finance actionnariale est devenue tellement impérative pour les entreprises qu'elle exige l'ajustement instantané. Tout de suite, il faut réduire la voilure, faire les plans sociaux, maintenir comme on peut le profit trimestriel pour la prochaine confrontation avec les investisseurs. C'est un monde dans lequel il n'y a plus aucune marge de manœuvre. Tout le monde est pris à la gorge partout. Ça se diffuse comme la peste et le choléra réunis dans toute l'économie » Frédéric Lordon, économiste »)

- **WATER MAKES MONEY. comment les multinationales transforment l'eau en argent.** Un film de Leslie Franke et Herdolor Lorenz en coopération avec Jean-Luc Touly et Aquattac. DVD 82 mn. www.watermakesmoney.org, La mare aux canards : www.lamare.org, Kernfilm productions.

(« Tout comme l'air que nous respirons, l'eau est un élément indispensable à la vie. Le contrôle citoyen est nécessaire et possible »)

- **Sur Challenge** (04/10/2007). **Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !**

Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie.

(« Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme »... « A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! A l'époque se forge un pacte politique entre les gaullistes et les communistes. Ce programme est un compromis qui a permis aux premiers que la France ne devienne pas une démocratie populaire, et aux seconds d'obtenir des avancées - toujours qualifiées d'"historiques" - et de cristalliser dans des codes ou des statuts des positions » ... « Il aura fallu attendre la chute du mur de Berlin, la quasi-disparition du parti communiste, la relégation de la CGT dans quelques places fortes, l'essoufflement asthmatique du Parti socialiste comme conditions nécessaires pour que l'on puisse envisager l'aggiornamento qui s'annonce. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait aussi que le débat interne au sein du monde gaulliste soit tranché, et que ceux qui croyaient pouvoir continuer à raffistoler sans cesse un modèle usé, devenu inadapté, laissent place à une nouvelle génération d'entrepreneurs politiques et sociaux. Désavouer les pères fondateurs n'est pas un problème qu'en psychanalyse. ». Denis Kessler (ancien militant U.N.E.F. et ancien vice-président du M.E.D.E.F.))

<http://www.challenges.fr/magazine/analyse/0094-005304/adieu-1945-raccrochons-notre-pays-au-monde.html>

- sur Odooc.com. Le New Public Management : entre discours commun et expérience singulière

(« Depuis une quinzaine d'années, l'ensemble des pays de l'OCDE a procédé à des réformes profondes de leurs administrations en introduisant des méthodes et outils de gestion issus de grandes entreprises privées. Ce mouvement de réforme est associé au discours du NPM. En France on retrouve ce vocable de NPM sous le terme Nouvelle Gestion Publique. C'est le paradigme dominant de la transformation de l'état. Il se fonde sur une critique globale de la bureaucratie. Il s'agit d'introduire un changement culturel profond modifiant les structures, les compétences, les rôles et les moyens du secteur public dans les pays occidentaux. Le terme NPM est issu d'un ouvrage de Osborn & Gaebler de 1993 intitulé *Réinventer le gouvernement*. A partir de cet ouvrage et des politiques des instances multilatérales (OCDE, FMI, banque mondiale), on a vu se propager ce discours dominant visant à mettre en oeuvre de nouvelles politiques publiques (...)

<http://www.oodoc.com/68959-cours-master-management-public-NPM.php>

- Sur Wikipédia. Nouvelle gestion publique

http://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_gestion_publique

- Sur CAIRN.info. Presses de Sciences Po | Revue française de science politique. Lectures critiques. Vers un démantèlement des États démocratiques ? En lisant Ezra Suleiman, par Julien Rouhaud

CEPEL, Université Montpellier I. MRIS/DGA, C2SD

(..... « La transformation des instruments de l'action publique est un moyen de transformation de l'État. Ce sont les valeurs bureaucratiques qui sont en jeu, et notamment la neutralité politique des fonctionnaires. Ainsi, pour Françoise Dreyfus, ces « politiques de "privatisation" de la fonction publique tendent à redonner aux gouvernants la maîtrise des recrutements et des carrières dont ils sont dépossédés depuis un siècle ».

L'adage « moins d'État, mieux d'État » est donc à proscrire, car le « moins d'État » n'entraîne pas obligatoirement le « mieux d'État ». C'est du moins la thèse défendue par Ezra Suleiman, qui estime que la réduction de l'État sous l'égide de la New Public Management conduit à une perte de légitimité de l'État démocratique. »)

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-3-page-479.htm>

- Sur unice.fr (28-30/09/2006). Le Nouveau Management Public : Avantages et Limites. The New Public Management :

Advantages and Limits, par Anne Amar, Ludovic Berthier. CEROG, IAE d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne. XVI international RESER conference. Lisbon, September 28-30, 2006 (dossier pdf)

(« L'apparition au cours des vingt dernières années du Nouveau Management Public (NMP), adaptant au secteur public des méthodes de management traditionnellement réservées au secteur privé, a contribué à atténuer les divergences et le cloisonnement de gestion entre les secteurs public et privé. Pour autant, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point le transfert des méthodes de management privé est soluble dans le secteur public et dans quelle mesure il participe à la satisfaction des usagers et à la qualité des services publics. Le papier a pour but de retracer les avantages et les limites du NMP. »)

http://www.unice.fr/recemap/contenurevue/Articles/Revue_Recemap13_Amar_Berthier.pdf

- Rapport de recherche. Les réformes dans la Fonction publique : une revue de littérature économique internationale

Ekaterina Melnik. CEE, Lest UMR CNRS 6123. Sous la direction de Danièle Guillemot. Août 2010, N° 57

<http://www.cce-recherche.fr/fr/rapports/57-reformes-fonction-publique-revue-litterature-internationale-melnik.pdf>

- Sur Erudit.org. La production politique de l'indifférence dans le nouveau management public, par Florence Piron. In *Anthropologie et Sociétés*, vol. 27, n° 3, 2003, p. 47-71.

(..... « Cette individualisation consumériste des citoyens par le pouvoir politique lui-même, dans le cadre d'une réforme visant, entre autres, à combler le déficit démocratique, est sidérante, par son efficacité même. S'agit-il du symptôme d'un cynisme nouveau de la part d'une élite politique en fin de compte méprisante à l'endroit de ses concitoyens qu'elle imagine comme des machines à besoins, tout juste bonnes à exiger un service de qualité « privée » et incapables de s'intéresser au bien commun, au bien de tous, au-delà de leurs attentes individuelles de clients? Ou bien le pouvoir a-t-il compris que les citoyens des démocraties libérales riches ont déjà choisi de renoncer à leur identité de concitoyens et se satisfont pleinement de leur identité de contribuables-consommateurs, pour qui l'État n'est qu'un dispensateur de services parmi bien d'autres destinés à améliorer leur « qualité de vie » *ad vitam eternam*? Ces citoyens-là ne peuvent qu'être « satisfaits » du virage « client » de leurs administrations publiques ; d'où, peut-être, leur silence, leur méconnaissance confiante des modalités de la réforme, leur désintérêt généralisé pour une « modernisation » qui tient pourtant bien occupée une multitude de chercheurs et de hauts fonctionnaires en dehors de tout débat public. Il y a pourtant urgence. »)

<http://www.erudit.org/revue/AS/2003/v27/n3/007924ar.pdf>

11-3 - LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

- Site officiel de la RGPP : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/>

* La méthode : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=10>

- Sur la Documentation française. Révision générale des Politiques Publiques française (décembre 2008). RGPP. 1^{er} rapport d'étape au Président de la République. Eric Woerth, Ministre du Budget, des comptes publics et la Fonction publique. 3 décembre 2008

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000755/0000.pdf>

- Sur Wikipédia : Révision générale des politiques publiques

http://fr.wikipedia.org/wiki/Révision_générale_des_politiques_publiques

- Sur L'ENA. Revue Française d'Administration publique. N° 136 : La révision générale des politiques publiques

(« Le numéro 136 de la Revue française d'administration publique consacré à la Révision générale des politiques publiques vient d'être publié. Avec une vingtaine de contributions, il s'agit de la première grande étude consacrée à cette réforme. »)

<http://www.ena.fr/index.php?fr/recherche/publications/rfap>

- Sur Dailymotion : RGPP : le film citoyen sur la réforme de l'Etat

(La "RGPP", une réforme dont l'intérêt est discutable ; s'opère sans être soumise à l'avis Général !)

http://www.dailymotion.com/video/x85xyi_rgpp-le-film-citoyen-sur-la-reforme_news

- Sur Marianne2 (28/04/2011) : La RGPP : quand la fonction publique singe le privé

(Coralie Delaume ironise sur la rentabilité exigée du service public qui ressemble de plus en plus à une entreprise privée, tant dans le vocabulaire utilisé que dans les méthodes d'encadrement. Pour plus d'efficacité ? Pas si sûr...)

http://www.marianne2.fr/La-RGPP-quand-la-fonction-publique-singe-le-privé_a205531.html

- Sur la gazettedescommunes (14/04/2011). RÉFORME DE L'ÉTAT. RGPP : une politique appliquée aveuglément

(Auditionné dans le cadre de la mission d'information du Sénat sur les conséquences de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour les collectivités territoriales le 13 avril 2011, Alain Rousset, le président de l'Association des régions de France, s'est montré assez provocateur.)

<http://www.lagazettedescommunes.com/62712/rgpp-une-politique-appliquee-aveuglement/>

- Sur elunet.org (Portail de l'action des élus et de la vie citoyenneté) (17/04/2011). Conséquences de la RGPP pour les collectivités territoriales et les services publics locaux au Sénat

<http://www.elunet.org/spip.php?article17171>

- Sur Connexite.fr (18/12/2009). Effectifs de l'Etat : la Cour des comptes s'en prend à la RGPP

(« La Cour des comptes vient de lancer un nouveau pavé dans la mare. Dans un rapport rendu public le 16 décembre, la Cour s'en prend à la gestion des effectifs de la fonction publique par l'Etat : la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ne doit pas être un instrument purement comptable de réduction des effectifs juge le rapport. "La définition du niveau des effectifs n'est pas suffisamment reliée aux missions et aux besoins", indique la Cour des comptes dans un communiqué publié le même jour. Une analyse qui pointe du doigt l'une des mesures phares de la RGPP : le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Alors que le gouvernement reproche régulièrement aux collectivités territoriales la hausse de leurs effectifs, la Cour des comptes souligne que "dans un contexte de forte progression de l'emploi public, l'Etat a été très loin d'être exemplaire". Elle rappelle que les effectifs de l'Etat ont augmenté pendant de nombreuses années et n'ont baissé que récemment. Elle explique ensuite que cette réduction des effectifs au sein de l'Etat n'a pu être possible que grâce à l'externalisation de nombreux services en direction des opérateurs de l'Etat. "Entre 1996 et 2006, les effectifs de l'Etat ont diminué de 42.000 agents tandis que les effectifs de ses opérateurs marquaient une progression de 120.000 agents". La Cour des comptes ajoute qu'entre 2006 et 2009, l'Etat aurait supprimé 75.000 emplois équivalents temps plein. Ses opérateurs en auraient créé 50 000 au cours de la même période".

Le rapport revient sur les effets de la décentralisation sur les effectifs de l'Etat et sur les conséquences de la déconcentration des services de l'Etat. Le rapport met en avant un effet "globalement limité" de la décentralisation sur les effectifs de l'Etat. Le ministère de l'Equipement a ainsi vu ses effectifs croître de 20%, suite à la première vague de décentralisation. Le rapport cite également le ministère de l'Agriculture, pour lequel le premier mouvement de décentralisation a été long à produire ses effets. Selon la Cour des comptes, la phase II de la décentralisation a été plus efficace en termes de réduction des effectifs : elle cite ainsi l'exemple du transfert des personnels techniques scolaires prévu en 2004. Mais la Cour des comptes regrette que ces mouvements n'aient eu pour conséquences que des "ajustements partiels". Le rapport souligne également que les mesures de décentralisation se sont avérées coûteuses pour les collectivités territoriales. Au final, la Cour des comptes reconnaît que la RGPP "peut être un instrument privilégié pour adapter les ressources humaines aux missions", à condition qu'elle ne se réduise pas à l'application mécanique d'une norme de réduction d'effectif. Le constat est sévère, car la Cour déplore "l'absence d'une véritable réflexion prospective d'ensemble, par secteur et globale, sur l'évolution des missions et des besoins". ») (lecture possible du rapport)

<http://www.connexite.fr/actualites/effectifs-letat-cour-comptes-sen-prend-a-rgpp>

- L'Observatoire des politiques publiques

(« Dans l'esprit et la continuité des [Rencontres des Acteurs publics](#), le magazine *Acteurs publics* a créé l'**Observatoire des politiques publiques** en partenariat avec l'IFOP. L'Observatoire permet de recueillir, à intervalles réguliers et sous forme de sondage, l'opinion des décideurs des trois fonctions publiques face à différents aspects de la mise en œuvre des réformes. »)

<http://www.acteurspublics.com/opp>

*** Sur acteurspublics.com (29/04/2011). Les cadres publics veulent tourner la page de la RGPP**

(« Plus de 2 hauts fonctionnaires sur 3 réclament que la RGPP soit modifiée à partir de 2012, selon l'enquête de l'Ifop pour *Acteurs publics*. Ils sont même 25 % à demander sa suppression. Si 80 % des personnes interrogées veulent la fin de la règle du "un sur deux", les avis sont partagés sur les fusions de directions et de services. RGPP, stop ou encore ? À un an de l'élection présidentielle, *Acteurs publics* et l'Ifop, dans le cadre de la quinzième vague d'enquête de l'Observatoire des politiques publiques, ont demandé aux cadres de la fonction publique s'ils souhaitaient rompre avec la logique de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour les cinq années suivantes. »)

<http://www.acteurspublics.com/article/26-04-11/les-cadres-veulent-tourner-la-page-de-la-rgpp>

- Sur CFDT. Fonction publique. Cadres (26/03/2011). Fonctions publiques : les cadres déboussolés, par Martine Flacher. Les résultats de la grande enquête. La parole aux A, réalisée auprès de 6 768 cadres.

- Au pilotage comptable des réformes, nous opposons une autre rationalité : la finalité et la qualité du service en adaptant l'offre à la demande et en ajustant les moyens en conséquence.
- Au rythme à marche forcée et non concertée, nous opposons la pédagogie des changements concertés et accompagnés.
- Au pilotage permanent et exclusivement par le haut, nous opposons une démarche locale associant usagers, agents et décideurs publics en créant des espaces de discussion et de controverse.

A la frénésie des restructurations et des changements permanents de mission, nous opposons un processus régulier d'évaluation des résultats avant toute généralisation.) (dossier pdf)

<http://www.cadrescdfd.fr/actualites/fonctions-publiques-les-cadres-deboussoles-00734>

- Sur Le Monde (26/03/2011). Le Monde emploi. Les services publics entre réforme et déclin

(« Fermeture de classes d'écoles, de services hospitaliers, de bureaux de poste... Certains territoires s'estiment victimes d'une logique financière dont sont victimes les services publics. Pour ne rien arranger, la notion de « prestation de service » à un usager devenu un « client » remplace progressivement la prise en compte de l'intérêt général... Bref, rien ne va plus : « ce qui est présenté comme une amélioration du service public se traduit par un service dégradé, plus complexe et moins accessible », signale Jean-Paul Delevoe, le médiateur de la République, dans un rapport du 21 mars. » Conséquence : « les personnels de la fonction publique sont confrontés à des réactions d'incompréhension, voire à des violences physiques de la part d'usagers en colère », explique **Anne Rodier** dans le dossier publié par « Le Monde Economie » du 29 mars consacré à la perte de crédit de l'administration. Les efforts de l'Etat pour simplifier l'accès des usagers aux services publics sont réels, analyse **Anne Rodier**, mais pas toujours efficaces. Des usagers qui aimeraient bien être « réellement associés aux réformes ». Faute de concertation, les efforts de l'Etat risquent bien de rester vains. »)

<http://lemonde-emploi.blog.lemonde.fr/2011/03/29/les-services-publics-entre-reforme-et-declin-dans-le-monde-economie-»/>

- Sur miroirsocial.com

* (03/02/2010). **Le livre noir de la RGPP. Quelques retombées des « fameuses » 374 mesures déjà actées par la**

RGPP... (Force Ouvrière. « Le secteur économique confédéral, en lien avec la Fédération générale des fonctionnaires FO, a fait un premier bilan, qui sera régulièrement actualisé, des retombées très concrètes pour les usagers du service public, des premières séries de mesures décidées dans le cadre de la révision générale des finances publiques. Il est déjà très édifiant. Ce document constitue d'une certaine manière le début d'une sorte de « livre noir » de la RGPP ! Éloignement (géographique et fonctionnel) des services publics du citoyen, des missions publiques privatisées ou abandonnées, transformation du « service public » gratuit et solidaire à des services payants aux usagers-clients, passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client, etc. Toutes ces destructions provoquées par la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans la fonction publique et contre les valeurs et principes fondamentaux de la République peuvent se caractériser en identifiant quelques-uns des premiers effets concrets pour les citoyens des 374 mesures idéologiques, décidées unilatéralement par le chef de l'État et son gouvernement les 12 décembre 2007, 4 avril 2008 et 12 juin 2008. »)

<http://www.miroirsocial.com/actualite/le-livre-noir-de-la-rgpp>

http://www.force-ouvriere.fr/page_principal/semaine/index.asp?id=2090

* (02/07/2010). **RGPP II : la République « low cost »**

(... « Peu importe comment, peu importent les conséquences, il faut supprimer pour supprimer : 10 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement, les moyens nécessaires à l'exercice du service public, les missions et les objectifs des différentes politiques publiques pourtant prioritaires et, bien entendu, l'emploi public (au final, le gouvernement aura détruit 350 000 emplois entre 2007 et 2013). Supprimer pour détruire afin de mieux privatiser ensuite. Pour les personnels, ces nouvelles mesures aggravent les effets dévastateurs :

* des mesures de l'acte I de la RGPP ;

* de la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité (imposée) et de son projet de décret sur la « réorientation professionnelle » permettant le licenciement d'agents publics et portant atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public ;

* de la loi portant « rénovation du dialogue social dans la fonction publique » conduisant à supprimer des organisations syndicales, le dialogue social et des possibilités de défense des agents dans les administrations et services publics.

Réduction des espaces de travail et régression des conditions de travail, attaque contre les statuts particuliers (150 fusions décidées) et le statut général, suppressions de droits liés à l'activité professionnelle (10 000 véhicules et 7 000 logements de fonction supprimés) : pour les agents publics, qui payent déjà parfois de leur santé ou de leur vie la mise en œuvre des mesures de la RGPP 1, cette RGPP 2 va anéantir les derniers cadres de perspectives.

Comme le montre déjà le « livre noir de la RGPP », réalisé par la CGT-FO, pour les usagers des services publics, derrière les simplifications administratives annoncées par cette RGPP se cachent en fait :

- un éloignement (géographique et fonctionnel) et des fermetures des services publics ;

- des missions publiques privatisées ou abandonnées ;

- une transformation du « service public » gratuit et solidaire en des services payants aux usagers-clients ;

- le passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client.

Les destructions provoquées par la RGPP I et l'attaque sans précédent contre les valeurs et principes fondamentaux de la République sociale sont déjà perçus concrètement par chaque citoyen. C'est une « République low cost » sacrifiée sur le diktat de cette RGPP II que le chef de l'État engage par sa lettre du 28 juin. » ...)

<http://www.miroirsocial.com/actualite/rgpp-ii-la-republique-low-cost>

- Sur Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de L'Etat. Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (LMPP)

* sur legifrance.gouv.fr : JORF n°0180 du 6 août 2009, page 13116, texte n° 4

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020954520&dateTexte=&categorieLien=id>

* Sur SNCS-FSU (25/11/2010). **La loi Mobilité : un cheval de Troie pour démanteler la Fonction Publique : Communiqué de l'intersyndicale Jussieu**

(... « les pouvoirs publics mettent tranquillement en place les instruments qui permettront à terme de se débarrasser du plus grand nombre possible de fonctionnaires (quitte à en réembaucher certains sous un statut différent...). C'est le cas du décret n° 2010-1402, paru il y a quelques jours, véritable mode d'emploi pour le licenciement des fonctionnaires :

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20101116trib000573170/le-licenciement-des-fonctionnaires-desormais-possible.html>

Les sections locales de la FSU (SNCS et SNESup), FO, SUD Education, CGT et SNPTES - UNSA Paris 6 souhaitent attirer l'attention sur la mise en œuvre de la loi sur la mobilité des fonctionnaires : la LMPP (Loi relative à la Mobilité et aux Parcours Professionnels des fonctionnaires). La publication du décret n° 2010-467 du 7 mai 2010 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 a pour objectif de toiletter le décret relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et de le mettre en harmonie avec la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels. Ce décret assouplit les conditions de détachement et délimite les conditions de sa mise en œuvre (équivalence de grade, ancienneté, promotion), permet l'intégration directe, précise les conditions de réintégration mais surtout fixe le cadre du nouveau cas de détachement du fonctionnaire vers le privé. Sous couvert de parcours professionnels diversifiés, facilitant les changements de corps ou cadres d'emploi, ces nouveaux dispositifs sont surtout adaptés pour donner aux administrations plus de flexibilité en fonction des besoins. Ainsi, les pouvoirs publics continuent de s'attaquer au statut de la Fonction publique en se dotant de l'arsenal nécessaire permettant de mettre en œuvre les dispositions les plus sornaises de la nouvelle loi. » ... « Le projet du gouvernement pour la Fonction publique donne, de fait, une toute autre ampleur aux restructurations en cours que celle d'un simple redéploiement. Avec la RGPP, la révision générale des politiques publiques, ce sont des missions qui disparaissent purement et simplement du champ de la Fonction publique. Dans ce contexte des milliers d'agents pourraient être, dès 2010, victimes de ce plan social. » ...)

http://www.sncs.fr/imprimer.php?id_article=2631&id_rubrique=1518

- Sur Le Monde (10/05/2011). Chronique d'abonnés. Parlons chiffres, par Lachésis D.

(... « Si l'on s'en tient aux réformes majeures engagées sous la présidence de Nicolas Sarkozy, il faut en citer plusieurs, mais uniquement celles qui ont été réellement mises en application et ayant eu un impact sur le budget de l'état, y compris lorsque ces réformes n'ont eu que des effets limités sur l'économie de notre pays. On peut en citer 3, les principales. La loi TEPA, incluant le bouclier fiscal. La baisse de la TVA sur la restauration. La loi sur le RSA, actuellement dans la tourmente.

Si on s'en tient aux chiffres fournis par diverses sources, on peut dresser un bilan du coût de chacune de ces réformes chaque année. Loi TEPA : 8 milliards. Baisse de la TVA : 3,5 milliards. RSA : 1,5 milliard.

Le point commun de ces réformes n'est pas vraiment leurs efficacités, qui ont été maintes fois critiquées par les élus, les économistes et plus généralement les élites, mais leurs coûts très élevés. Au total, on peut penser sans trop s'avancer que l'ensemble des mesures votées par la majorité au parlement a coûté aux finances publiques aux alentours de 15 milliards d'euros, par an. Mais ce n'est qu'une façade. Car il faut ajouter à cela toutes les niches fiscales existantes dans notre fiscalité-gruyère : d'après les économistes il y en a plus de cent en France, faisant de notre pays celui qui en possède le plus parmi les pays de l'OCDE. Chaque année, elles coûtent environ 100 milliards d'euros, elles sont pour la majorité d'entre elles destinées aux classes aisées (investissement PME, chèque emploi-service, défiscalisation en tout genre). Le symbole de ces niches a été porté au sommet par Jean-François Copé, avec sa « niche Copé », ayant coûté aux finances publiques environ 20 milliards d'euros depuis 2004, c'est une niche destinée aux holdings des grands groupes et concernant quelques milliers de salariés.

Parlons maintenant d'autres réformes, celles qui auraient rapporté de l'argent aux caisses de l'État. On pense immédiatement à la politique du non-remplacement

d'un fonctionnaire sur deux, ainsi que de la réforme des retraites et des franchises médicales. Des mesures symboliques, couronnant l'effort de rigueur et de justice sociale. D'après la Cour des Comptes, ces trois réformes rapportent chaque année à l'État environ 3 milliards d'euros. Supprimer 20 000 policiers, 15 000 enseignants, ou d'autres métiers appartenant à la fonction publique, ne rapporte qu'environ 450 millions d'euros par an. Soit à peine 0,03 % des « cadeaux » accordés aux restaurateurs et aux plus riches. Une fois encore, l'avantage avec les chiffres, c'est qu'on ne peut pas les illustrer, les endormir : ils parlent d'eux-mêmes.

Autrement dit, les gens qui nous gouvernent préfèrent porter leurs attentions à leurs réélections futures en laminant les services publics (via la décentralisation et dans le même temps la réduction des montants alloués aux services régaliens), en donnant des milliards d'euros à tour de bras dans des causes inopportunes, plutôt que de maintenir les budgets liés à l'éducation, la sécurité, la santé ou la justice.

Cette politique d'enfoncement et de lacération des services publics tout en accordant des milliards à des personnes assez aisées porte un nom : on appelle ça le Bushisme. C'est une politique qui est rarement populaire » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/chronique/2011/05/13/parlons-chiffres_1519953_3232.html

11-4 - FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL D'ETAT, SERVICES PUBLICS ET GRANDS CORPS DE L'ETAT

Quelques livres :

- **KESSLER (Marie-Christine). Les grands corps de l'Etat.** Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences Politiques, 1986, 344 p.
- **ROUBAN (Luc). "La fin des technocrates ?"** 1998, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. "bibliothèque du citoyen
- **ROUBAN (Luc). La méfiance envers les élites politiques ou la démocratie utilitaire,** dans la revue *Cahiers français* n°356 (Les démocraties ingouvernables). La Documentation française, 2010, 88 p.
- **ROUBAN (Luc), JEANNOT (Gilles)** (sous la direction de). **Changer la fonction publique.** Revue Française d'administration publique, n°132, 2010
- **Gilles JEANNOT. LES METIERS FLOUS. Travail et action publique.** Octares, éditions Collection Travail et activité humaine, 2005
- **SULEIMAN (Ezra).**
 - * **Les hauts fonctionnaires et la politique.** Paris, Seuil, 1976
 - * **Les élites en France.** Paris, Seuil, 1979
 - * **Le démantèlement de l'État démocratique.** Paris, Seuil, 2005
- **DREYFUS (Françoise). L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (18-20e siècle).** Paris, La Découverte, 2000.
- **BITAR (Karim Emile) et FADEL (Robert)** (Sous la direction de). **Regards sur la France. Trente spécialistes internationaux dressent le bilan de santé de l'Hexagone.** Paris, Seuil, 2007.
- **BONELLI (Laurent) et PELLETIER (Willy)** (Sous la direction de). **L'Etat démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse.** 2010. Paris, La Découverte / Le Monde Diplomatique, 323 p.

11-4.1 - GRANDS CORPS DE L'ETAT, « NOBLESSE D'ETAT »

- sur Wikipédia : **Grands corps de l'Etat**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_corps_de_l%27%C3%89tat

- Sur Wikipédia : **Technocrate** : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Technocrate>

- **Technocrate et technocratie** : <http://graspe.eu/Techno4.pdf>

- **L'ENA (Ecole Nationale d'Administration)**

(Depuis son déménagement à Strasbourg, l'ENA se fait également appeler École européenne de gouvernance)

<http://www.ena.fr/index.php?fr>

* **Association des anciens élèves de l'ENA** : <http://www.aaeena.fr/>

- Sur Wikipédia. **L'Ecole Nationale d'Administration**

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_nationale_d%27administration_%28France%29#L.27ENA_aujourd.27hui

- **Sur C'est Classe ! (01/05/2011). Les candidats à l'ENA manquent de couleurs**

(« ... « De bons élèves, bosseurs, capables de résumer des dossiers et de construire des plans, mais souvent ternes et terriblement conformistes: c'est le portrait que dresse la présidente du jury du **concours 2010 à l'ENA** des candidats qu'elle a vu défiler. De futurs hauts fonctionnaires prêts à se fondre dans **un moule** mais bien moins à innover ou à se démarquer. » ... « Il ressort que les jeunes ont une image bien tristounette de l'administration et que le conservatisme ambiant a de beaux jours devant lui. On y voit des candidats convenus, sans grand relief ni originalité, qui ne se distinguent guère les uns des autres. » ... « *J'ai deux regrets majeurs*, résume Michèle Pappalardo: **trop de conformisme et pas assez de diversité** ». » ... « - A propos du manque de diversité, Michèle Palappardo s'attarde d'abord sur le **peu de femmes admises**. En 2010, pour les trois concours, elles étaient 26 sur 80 reçus, soit 32,5% - contre 36,25% en 2009, 38,75% en 2008, 36,20 % en 2007. C'est au concours externe que la situation est la pire: **30% de reçues** alors qu'elles sont **44,6% de candidates** - loin des 37,5% de reçues en 2009, 40% en 2008 et 41,5% en 2007. "La réduction du taux de réussite des candidates au concours et l'écart qui s'accroît entre le taux de féminisation des inscrits et des reçus mériteraient d'être analysés pour essayer de corriger cette évolution très regrettable".

La diversité sociale ou ethnique est plus difficile à mesurer, faute d'éléments tangibles. Michèle Pappalardo souligne que quelques candidats issus de l'immigration - "de pays méditerranéens ou d'Europe de l'Est" - ont réussi le concours. Mais cela reste infime. Elle avance une explication à cette homogénéité : les candidats sortent trop des mêmes formations, des mêmes prépas et des mêmes écoles - **Sciences Po Paris** pour le concours externe. Ils sont trop formatés." ... En 2010, sur les 19 admis qui ont suivi une année de prépa, 11 l'ont fait à Sciences Po et 8 à **Paris I - ENS** (l'Ecole normale supérieure). De plus, parmi les 40 reçus, 33 sont diplômés de Sciences Po et 1 est en 4ème année. Les autres sont diplômés de Paris I (Panthéon-Sorbonne et ENS), des **Ponts et Chaussées**, de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (**ESCP**) ou d'**HEC**." ... "Reste que dans le Bulletin Quotidien du 1er avril,- une lettre d'information destinée aux "décideurs" -, on liste avec délice tous "**les fils**" et "**filles de**", et même "petits-fils de", qui ont réussi l'Ena. Gloire aux **héritiers** !")

<http://classes.blogs.liberation.fr/soule/2011/05/les-candidats-a-l-ena-manquent-d-originalite.html>

- Sur le Nouvel Observateur (15/03/2011). Comment HEC a enfoncé Polytechnique et l'ENA

(« Imaginons qu'en 2012, **Dominique Strauss Kahn** devienne président de la République. Alors il y aura des HEC à la tête de l'état, de la télévision nationale (**Rémy Pflimlin** à France Télévisions), du nucléaire (**Proglia** à EDF), de l'aéronautique (**Louis Gallois** à EADS), du leader français des télécom (**Stéphane Richard** à France Télécom), de la première banque du pays, (**Beudoin Prot** à BNP-Paribas), du leader mondial de l'assurance (**de Castries** à Axa), du leader mondial des matériaux de construction (**Bruno Lafont** à Lafarge, où il a succédé à un X Mines, **Bertrand Collomb**), du leader mondial des cosmétiques (**Jean Paul Agon** à L'Oréal), de l'OMC (**Pascal Lamy**) et - last but not least - de la rédaction du journal Le Monde (**Erik Israelewicz**) et même du groupe Le Monde (**Louis Dreyfus**). Sans compter divers ministres actuels ou potentiels (**Pecresse, Hollande, Borloo, Perol, Woerth**...). Ce que confirme le dernier palmarès de l'Ecole des Mines, qui analyse les diplômés des dirigeants des 500 premières entreprises mondiales du magazine américain Fortune. Il montre que, avec 11 P-DG issus de ses rangs, **HEC est la 4ème « usine à patrons » mondiale**, aux cotés d'Harvard et d'Oxford, devant Polytechnique (7° place) et l'ENA (9° place). Sacré carton ! Cette impressionnante percée met en lumière une évolution majeure de la société française. Jusqu'aux années 90, la filière noble chez nous fut le service de l'état, les meilleurs postes étant trustés par des Polytechniciens et des Enarques. Dans les années 50, annoncer qu'on voulait faire HEC jetait la consternation en famille. Cela voulait dire qu'on était nul, incapable de faire une école d'ingénieurs. Ingénieur, c'est un statut, comme médecin ou avocat. Mais nul ne savait qualifier le diplômé d'HEC, sauf à être banquier ou comptable. Impossible d'expliquer son métier à la sortie de cette filière, les mots marketing et management étaient inconnus, et débiter dans la vente était une déchéance absolue. « ... **«La fin des « élites étatiques »** » *« Cette évolution marque un tournant majeur en France : les éléments brillants se sont mis à aller vers les écoles de commerce, et ceci a mis fin à un siècle de domination d'élites étatiques issues d'écoles d'ingénieurs »* analyse **Jean Pierre Boisvion**, (photo) ancien patron de l'ESSEC, et ancien directeur de la prévision à l'Education Nationale. Confirmation de **Jean Luc Allavena**, ancien N° 2 du Groupe Lagardère, un des acteurs clé de la communauté HEC, qu'il a présidée, ainsi que la Fondation HEC : *« On a soudain compris en France qu'avoir une industrie n'est rien si l'on n'a pas une approche marché. »* ... **« Pourquoi HEC a écrasé les autres ?** Ceci explique la montée des managers aux postes de pouvoir. Mais pourquoi, dans ce mouvement général, HEC a-t-elle pris une place aussi écrasante, laissant loin derrière ses concurrents (l'INSEAD, l'ESSEC, l'ESCP, l'EDHEC, l'EM Lyon, etc) au point qu'on ne compte que 2 ESSEC, et un ESCP à la tête des entreprises du CAC 40, contre 12 HEC ? Certes, beaucoup de ces HEC sont « montés » parce qu'ils ont fait l'ENA en plus, comme Lamy, Richard, de Castries, Gallois, Pecresse ou Prot. Ces HEC ont bénéficié d'un « bonus » les mettant à armes égales avec les « élites étatiques », les polytechniciens et les inspecteurs des finances. **Mais la vraie cause n'est pas celle-là** : un jour, au milieu des années 90, HEC a décidé de copier le Corps des Mines, cette machine à propulser les ingénieurs en haut des états majors. C'est-à-dire de créer au sein de la communauté de ses anciens élèves un travail d'entraide et de promotion, sur longue durée, avec des méthodes de chasseurs de tête. L'élément déclencheur fut le travail de **Michel Bauer**, un HEC, ancien sociologue au CNRS, spécialiste de la gouvernance des entreprises. Avec **Bénédictte Bertin-Mouret** il publie en 1987 *« Les 200, comment devient-on un grand patron ? »* En décortiquant les carrières de patrons comme **Jean Peyrelevede**, **Jean Louis Beffa** ou **Roger Fauroux**, les deux chercheurs montrent le poids écrasant des patrons « venus de l'état » - X et ENA - à la tête des firmes françaises, et livrent les secrets de leurs systèmes d'entraide. En 1997, avec *« Radiographie des grands patrons français, 1985-1994 »* (L'Harmattan) il donne des précisions : **49 % des patrons des 200 premières entreprises sont - à l'époque - X ou ENA (presque le double du poids d'Oxford et Cambridge en Grande Bretagne). Et HEC n'a que des miettes avec 7% »**. ... «Le travail de Bauer donne l'explication : ces diplômés sont victimes de la pratique française des « parachutages ». Les X et Enarques débutent en se faisant un réseau d'influence dans les cabinets ministériels et les grandes administrations. Puis, fort de ces appuis, ils se propulsent directement au sommet de grosses boites. L'archétype étant **Messier** (X + ENA) débarquant à 38 ans à la tête de Vivendi - ex Générale des Eaux - après avoir travaillé pour **Balladur** puis la banque Lazard. Bauer montre que les patrons allemands ont intégré les firmes qu'ils dirigent à 25 ans en moyenne, et grimpé les échelons, alors qu'en France ils ont « débarqué » dans l'entreprise bien plus tard, en moyenne à 32 ans. **La « locomotive » des Anciens + un directeur stratège**. Pour casser le plafond de verre, **les HEC vont copier le Corps des Mines**, en instaurant une puissante machine à promouvoir leur école et leurs anciens élèves. **Jean Luc Allavena**, maintenant financier à Londres, véritable moine soldat de la communauté HEC, qui avoue lui consacrer chaque jour 10% de son temps depuis 20 ans, ne nie pas cette dynamique, mais refuse l'image d'une « mafia » qui s'entraide : *« On n'a pas joué les « réseauteurs ». C'est en créant la Fondation HEC et en demandant aux anciens de faire des dons à l'école qu'on les a mobilisés »*. D'abord des dons d'entreprises, puis, à partir de 2001, des dons personnels, à l'initiative d'Allavena. *« C'est un point capital : les anciens qui donnent de leur poche à leur école deviennent comme des actionnaires. »* ... "HEC a bénéficié d'un efficace outil : la **Chambre de commerce et d'industrie de Paris**, (CCIP) qui a peut être été à HEC ce que le Corps des Mines est à Polytechnique. **Le puissant piston de la Chambre de commerce de Paris**. La CCIP - plus d'un demi milliard d'E de budget - s'est mise puissamment à la manœuvre pour « booster » son école grâce à ses influents réseaux."....

« La montée du « fanatisme gestionnaire » ? La désindustrialisation de la France proviendrait-elle du fait que les hommes de marché ont pris le pas sur les hommes de production ? Faux procès, car sauver l'industrie, c'est savoir la vendre. Encore faut-il que notre industrie innove. Et ici, la balle est dans le camp des scientifiques. *« La culture d'innovation est trop absente des écoles d'ingénieurs »* accuse **Pascal Brier**, un EDHEC qui dirige le plus gros recruteur français de diplômés techniques, la société **Altran**, qui aide les entreprises à accoucher de projets innovants. Il s'étonne de constater que le financement de l'innovation est un concept qui n'est pas enseigné dans les écoles. *« Je vois plein d'ingénieurs qui veulent lancer un produit mais refusent de savoir d'où viendra l'argent, la question leur semblant annexe, presque accessoire. »* Pas étonnant que cela laisse le pouvoir aux gestionnaires.

L'autre question, plus inquiétante, est celle de la **vie au travail**. Le psychiatre **Christophe Dejours**, professeur au CNAM et directeur de la revue « Travailler », auteur de plusieurs livres sur la psychopathologie du travail, pense que l'atmosphère dans les entreprises a été transfigurée par le fait que *« les sciences de l'ingénieur ont été détronées au profit des sciences de gestion »*. Dans un article titré *« Sortir de la souffrance au travail »*, il incrimine un *« management par la menace »*, parle de *« fanatisme gestionnaire »*, déplorant la contrainte du *« reporting permanent , toujours plus péremptoire »*, qui a supplanté une culture d'entreprise qui reposait sur la fierté du métier. Pour lui *« les dirigeants aujourd'hui aux commandes n'ont plus aucune connaissance des sciences du travail »* (Le Monde du 22/2/11). **Le redoutable Proglia**. Les « commerciaux » ont rejoint les ingénieurs et les inspecteurs des finances au sommet des entreprises : en 2010, le match est désormais équilibré à la tête du CAC 40 : 13 X, 10 ENA, 12 HEC. Une spectaculaire illustration du phénomène nous est donné par un événement récent qui rejoint, curieusement, la plus **dramatique actualité japonaise du moment** : le 21 février dernier, Nicolas Sarkozy a créé un **« Comité stratégique de l'énergie nucléaire »**, dans le but de réunir les trois géants de la filière : **EDF, Areva** et le **CEA**, qui oeuvraient en ordre dispersé, ce qui aurait causé la perte du gros marché de centrales nucléaires à **Abou Dhabi**, au profit de la **Corée**. Ce comité sera présidé par **Eric Besson**, un ministre de l'industrie sorti de **Sup de Co Montpellier** et **Sciences Po** (alors que ce ministère était une **chasse réservée du Corps des Mines**), et vice présidé par... **Henri Proglia**, HEC pur sucre, qui n'a même pas eu besoin de l'ENA pour prendre la tête d'un consortium qui, jadis, n'aurait jamais échappé à un « Mineur » (photo). La victime potentielle de l'opération est la **plus grande figure actuelle du corps des Mines, Anne Lauvergeon**, ..., qui est au plus mal avec Proglia, et qui se défend avec une belle énergie. Décidément un redoutable (certains disent "un tueur"), ce Proglia. C'est déjà lui, en d'autres temps, qui se heurta frontalement à **l'un des plus célèbres X-ENA, Jean Marie Messier**, quand celui-ci avait voulu vendre la "Française des eaux", division traitement des eaux de Vivendi, devenue depuis, sous la houlette de Proglia, la très profitable **Véolia**. Reste à savoir si c'est un cadeau, aujourd'hui, d'hériter du nucléaire. " ... (article à lire en entier)

<http://leblogdeleducation.blogs.nouvelobs.com/archive/2011/03/15/temp-1f8fc4d7740df2db03d494222fdd10b1.html>

- Isabelle Berrebi-Hoffmann et Pierre Grémion. Elites intellectuelles et réformes de l'Etat. Esquisse en trois temps d'un déplacement d'expertise.

(Résumé : En suivant un fil chronologique, l'article donne des points de repère sur l'évolution des acteurs et savoirs des experts de la réforme de l'Etat en France. L'unité de lieu et de milieu des années 1980 autour de figures issues des élites administratives, des cercles universitaires et intellectuels français réunis dans des clubs de pensée a évolué dans les années 1990 vers à la fois une multiplicité d'acteurs privés – Think tanks et consultants internationaux – et une uniformité des méthodes de modernisation publique : le recours à l'importation d'outils de gestion et normes issues du privé. Cet angle d'appréhension chronologique ouvre plus largement sur une analyse de la transformation du monde des élites dirigeantes et des élites intellectuelles nationales. La réforme devenue synonyme d'importation des normes privées dans le secteur public dans les années 1990 a créé un véritable marché international de l'expertise, remettant en cause les ressources des élites traditionnelles françaises en mutation et recombinaison aujourd'hui.) (dossier pdf)

http://socio.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/Berrebi_New_public_management_et_elites.pdf

- Isabelle Grand. Management des organisations (thèse) (dossier de présentation de conférence, dossier pdf)

(Isabelle Grand est Professeur agrégée à l'IAE de Caen-Basse Normandie. Titulaire d'un DEA en économie, d'un DEA en sciences de gestion et d'un DEA en sociologie) (Intervention de Madame Isabelle GRAND : La sélection des dirigeants des grandes entreprises. Cette présentation avait pour support l'étude statistique du cursus de formation des dirigeants des entreprises françaises cotées. L'intervenant a ainsi mis en évidence les points communs des différents dirigeants dont la majorité provient des grandes écoles et singulièrement de l'école polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. Ces formations ne prédestinent pas à priori au métier de dirigeant contrairement aux formations dispensées dans les grandes écoles commerciales. Isabelle GRAND a souligné les conséquences stratégiques de cette particularité française :

► une tendance à privilégier la croissance externe plutôt que croissance interne ;

► une méconnaissance des métiers de l'entreprise. Elle a également mis en évidence l'impact de cette situation sur le climat social dans l'entreprise et son coût financier. Madame Isabelle GRAND a enfin présenté, notamment pour l'Etat, les conséquences du passage de certains hauts fonctionnaires de la sphère publique à la direction d'entreprises privées.)

www.discip.ac-caen.fr/eco-gestion/spip/.../conference_isabelle_grand.pdf

- Sur AITEC. Association internationale des Techniciens, experts, chercheurs. Service public.

*** Grands corps de l'Etat et démocratie**

(« Omniprésente, quand ce n'est pas omnipotente, dans notre pays, la fonction publique est un enjeu décisif de toute réforme démocratique, en distinguant bien la question des grands corps de l'Etat de la situation de la masse des fonctionnaires. La France a toujours eu une haute Fonction Publique de grande compétence technique, qui a même eu tendance à assurer la pérennité de l'Etat face à des gouvernements faibles. Avec la Cinquième République s'est progressivement mise en place une confusion des genres entre le pouvoir politique légitime et les grands corps, ces derniers envahissant petit à petit toutes les sphères du pouvoir : de l'administration et de la politique vers l'industrie, la banque et les médias ». Cette création française correspond au premier modèle de l'élitisme républicain, qui n'est plus adapté aux défis d'aujourd'hui mais instaure désormais la « tyrannie du diplôme initial ». Les grands corps constituent un paradoxe : ils sont le sommet de la méritocratie républicaine, tout en ayant un fonctionnement et des effets monarchiques, anti-démocratiques qui en font le cœur de l'étatisme à la française. Comment sortir démocratiquement de ce cercle vicieux? »)

<http://www.globenet.org/aitec/chantiers/sp/resumsp/grandscorps.htm>

*** Service public. Dossier pour une refondation. Fiches résumées**

<http://www.globenet.org/aitec/chantiers/sp/somressp.html>

*** Eliten in Deutschland und Frankreich im 19. Und 20. Jahrhundert.** Rainer Hundemann und Georges-Henri Soutou. Oldenburg

http://books.google.fr/books?id=NB1x0f80AjsC&pg=PA160&lpg=PA160&dq=pantouflage,+corps+de+Mines&source=bl&ots=Yrv5TAMFYt&sig=4xQgaG86_Vf-M4JVRwsazRNjw4&hl=fr&ei=touyTYTGHsas8QOcgq2WDA&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=2&ved=0CB8Q6AEwATgK#v=onepage&q=pantouflage%2C%20corps%20de%20Mines&f=false

- Sur Fédération des grands corps techniques de l'Etat. « Le devenir des grands corps techniques ». Intervention de Fabrice DAMBRINE, Président de la Fédération des Grands Corps Techniques de l'Etat. Congrès du SNIGREF des 27 et 28 novembre 2001 (dossier pdf)

<http://www.hautefonctionpublique.org/fgcte/documents.html>

- LE PANTOUFLAGE

- Sur Wikipédia : Pantouflage

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Pantouflage>

- Sur Mapyourinfo.com. Pantouflage

<http://mapyourinfo.com/wiki/fr.wikipedia.org/Pantouflage/>

- Sur comite-histoire.minefi.gouv.fr : L'évolution. Corps des Mines et industrie depuis 1950, 43 p. (dossier pdf)

<http://www.comite-histoire.minefi.gouv.fr/.../MinesBercy01-04.pdf?...>

- Sur les Echos :

*** Enquête du journal Les Echos – juin 2006. Voyage au cœur de l'élite de la République**

(1. Une exception culturelle » en pleine évolution (Les Echos du 20/06/06) 2- Les grands corps administratifs (Les Echos du 21/06/2006) 3- Les grands corps techniques (Les Mines, les Ponts et Chaussées) (Les Echos du 22/06/06)

*** (21/06/2006). Grands corps : la fin de l'âge d'or ?**

(Quintessence de l'Etat colbertiste, les « grands corps » - Conseil d'Etat, Cour des comptes, Inspection des finances, Mines, Ponts et Chaussées - constituent la véritable ossature de la technocratie française. Une élite très restreinte, dont les réseaux et privilèges, réels ou supposés, alimentent les fantasmes de l'opinion publique. Apparemment immuables, ils ont cependant été contraints d'évoluer, notamment face à la réduction de leur champ d'intervention.)

<http://archives.lesechos.fr/archives/2006/lesechos.fr/06/21/200077850.htm>

- Sur Persée. Le pantouflage en France (vers 1880-vers 1980), par Christophe Charle. In : Annales, Sociétés, civilisations, 1987, Volume 42 , N° 5, p. 1115-1137

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1987_num_42_5_283438

Sur Le Figaro (15/10/2007). Pantoufle, pantouflage et pantoufflards

(« L'Argot de Polytechnique distingue la botte, les meilleurs qui intégraient généralement l'armée, de la pantoufle, les autres qui devaient se contenter du civil.... »)

<http://www.lefigaro.fr/.../01010-20061211ARTWWW90383-pantoufle>

- Sur l'Express (19/12/1996). **Pantouflage: l'onde de choc**

(« En annulant la nomination du sous-gouverneur du Crédit foncier, le Conseil d'Etat a déclenché une offensive qui inquiète nombre de hauts fonctionnaires. Tous ceux qui exercent dans un secteur concurrentiel »)

http://www.lexpress.fr/.../pantouflage-l-onde-de-choc_619968.html

- **Le Corps des ingénieurs des Mines**

* **Le Corps des Mines : Les corps techniques de l'État**

<http://www.mines-paristech.fr/corpstechniques/CTE.html>

* **Erhard Friedberg et Dominique Desjeux. "Fonctions de l'Etat et rôle des grands corps: le cas du Corps des Mines", *Annuaire International de la Fonction Publique*, 1971/1972, pp. 567/585.**

* **Sur Libération (20/01/1997). Coup de grisou dans le corps des Mines. L'institution, grand vivier de PDG, est ébranlée par un vent de fronde**, par Launet Edouard.

www.liberation.fr/.../0109202819-coup-de-grisou-dans-le-corps-des-mines-l-institution-grand-vivier-de-pdg-est-ebranlee-par-un-vent-de-...

* **Sur l'Express (30/01/1997). Fissures au corps des Mines**

(Sortis premiers de Polytechnique, les « mineurs » quadrillent l'industrie nationale. Mais quel peut être l'avenir d'un corps d'ingénieurs d'Etat dans une Europe libérale? Malaise en « minarchie ».

http://www.lexpress.fr/informations/fissures-au-corps-des-mines_620659.html

- **Le corps de Ingénieurs de Ponts, des Eaux et des Forêts**

Création du corps des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF). Décret du 10 septembre 2009.

Il compte environ 3700 membres et est le principal corps d'encadrement supérieur du [Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer](#) et du [Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche](#).

* **Sur Wikipédia : Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Corps_des_ing%C3%A9nieurs_des_Ponts,_des_Eaux_et_des_For%C3%AAts

- **Julie GERVAIS. La réforme des cadres de l'action publique ou la fabrique d'un « nouveau » corps des Ponts et Chaussées. *Impératifs managériaux, logiques administratives et stratégies corporatistes (fin du XXe siècle)*.** Thèse de Doctorat de Science politique, 12/12/2007. Université de Lyon II

http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2007/gervais_j#p=0&a=top

- **Livre : Jean-Claude Thoenig. L'ère des technocrates : le cas des ponts et chaussées.** Paris. L'Harmattan, 1987.

12 - LES ENJEUX ENERGETIQUES AU NIVEAU MONDIAL. LES GAZ DE SCHISTE, NOUVEL ELDORADO ? L'ENERGIE NUCLEAIRE

12-1 - POLITIQUES ENERGETIQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Alternatives Economiques. Quelles politiques énergétiques pour demain ?**

(« Face à la fin annoncée du pétrole et à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Europe peine à mettre en place une politique commune. Pour sa part, la France base toujours sa stratégie énergétique sur le nucléaire. » ...)

http://www.alternatives-economiques.fr/quelles-politiques-energetiques-pour-demain- fr_pub_324.html

- **Sur le pic pétrolier. Blog de Matthieu Auizanneau, journaliste indépendant.**

* **Oil man, Chronique de la fin du pétrole.** (fichier pdf) (nombreux graphiques)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/files/2011/03/matthieu-auizanneau-assemblee-nationale-25-janvier-2011.1299063689.pdf>

* (15/09/2010). « **Peak oil** » : **le ministre de l'énergie de Jimmy Carter sonne l'alarme.** Entretien avec Robert L. Hirsch. (« James Schlesinger, ex-secrétaire à l'énergie du président Carter, préface le livre d'un ancien haut fonctionnaire américain, le Dr Robert Hirsch, qui prédit une chute de la production de pétrole dans les 5 années à venir. Jamais un personnage politique du rang de Schlesinger n'avait assumé un tel diagnostic. »)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/09/15/entretien-avec-robert-l-hirsch-12/>

* (10/12/2011). **Le gaz naturel est-il l'avenir du pétrole ? Bof...**

(« La transformation du gaz naturel en carburant liquide est l'une des solutions majeures envisagées pour palier la raréfaction du pétrole conventionnel. Coûteuse, complexe, polluante, elle n'a rien d'une solution miracle. »)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/12/10/le-gaz-naturel-est-il-lavenir-du-petrole-bof/>

- **Sur Deutch Bank group. DB Climate Change Advisors (les experts de la Deutsche Bank sur le changement climatique). Rapport « Natural Gas and Renewables: A Secure Low Carbon Future Energy Plan for the United States ». November 2010** » (dossier pdf)

<http://www.dbadvisors.com/content/ media/NaturalGasAndRenewables.pdf>

- Sur OCDE. IEA. International Energy Agency. **World Energy Outlook 2009. Keys graphs**
<http://www.oecd.org/dataoecd/44/10/44047893.pdf>
- * Sur IEA. IEA Statistics 2010 Edition. **CO2 emissions from fuel combustion highlights**
<http://www.iea.org/co2highlights/CO2highlights.pdf>
- Sur Deutch Bank group. DB Climate Change Advisors (les experts de la Deutsche Bank sur le changement climatique). **Rapport « Natural Gas and Renewables: A Secure Low Carbon Future Energy Plan for the United States ». November 2010** » (dossier pdf)
http://www.dbadvisors.com/content/_media/NaturalGasAndRenewables.pdf
- UMH. Université de Mons-Hainaut. Faculté des sciences. Service de Chimie des Matériaux Nouveaux. **Pic du Pétrole et Pic du Gaz. Le déclin des ressources pétrolières et gazières après leur pic de production est un défi sans précédent. Préparons nous.** Par Patrick Brocorens. Février 2007, 108 p. (dossier pdf)
<http://mail.materianova.be/pub/Pic du Petrole BrocorensP Fevrier 2007.pdf>
- Sur Union SNUI-Sud Trésor solidaires. Section DG. **Humanité : auto-défi (sur le pic pétrolier)** (Version initiale : juin 2007 Parution : 11 novembre 2007 Dernière modification : 24 mai 2010)
<http://www.snui.fr/snui-locaux/dg/spip/spip.php?article185>
- IFRI. Institut Français des Relations Internationales. **Maïté JAUREGUY-NAUDIN. Le protocole de Kyoto peut-il produire des résultats ?** Actuelle de l'Ifri, novembre 2009
http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5577&id_provenance=97
- GLOBAL CHANCE. **Prospective et enjeux énergétiques mondiaux : un nouveau paradigme** (Agence Française de Développement). Janvier 2008, 59
<http://www.global-chance.org/spip.php?article98>
- WISE-Paris : **De la représentation de la demande d'énergie... à la décision publique. La pratique française illustrée par l'exemple.**
<http://www.wise-paris.org/francais/rapports/conferences/020603YM-Inestene.pdf>
- **Réseau Action Climat-France. Le Réseau Action Climat-France (RAC-F)** est une association spécialisée sur le thème de l'effet de serre et du changement climatique. Il est le représentant français du réseau mondial d'ONG concernées par les changements climatiques, le "CAN : Climate Action Network", qui comprend plus de 350 membres sur les cinq continents.
Le RAC-F est agréé au niveau national :
- Association de protection de l'environnement.
 - Association d'intérêt général
 - Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, le RAC-F regroupe une quinzaine d'associations de défense de l'environnement, d'usagers de transport, et d'alternatives énergétiques.
- <http://www.rac-f.org/>
- * **Publication du Plan européen 2020 pour l'efficacité énergétique - encore une occasion manquée.**
<http://www.rac-f.org/Publication-du-Plan-europeen-2020.html>
- * **Pourquoi l'Europe doit sans plus attendre passer à un objectif de réduction de ses émissions d'au minimum 30% pour 2020 ?** Note du Réseau Action Climat France, 25 mai 2010
<http://www.rac-f.org/Pourquoi-l-Europe-doit-sans-plus,1737.html>
- Commission européenne. **EUROPE 2020 initiative - Energy Efficiency Plan 2011**
http://ec.europa.eu/energy/efficiency/action_plan/action_plan_en.htm
- * sur **Energie2007 : Energie: conclusions du Conseil européen.**
<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3184>
- * sur **Energie2007 : European Council, 4 February 2011. Conclusion on energy**
http://www.energie2007.fr/images/upload/conseil_europeen_4_fevrier_2011_conclusions_english_version_040211.pdf
- Melchior. Le site des sciences économiques et sociales. **Une Politique énergétique européenne.**
www.melchior.fr/index.php?id=4650&no_cache=1&type=123
- Premier Ministre. Centre d'analyse stratégique (04/2007). **Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050. Rapport d'orientation. « Evolutions technologiques ». Rapport de la commission Énergie** (dossier pdf, 60 p.)
http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Energie_-_groupe_3_-_rapport_d_orientation1.pdf
- Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Commissariat général du Développement durable. **Stratégie nationale développement durable 2009-2012.** France. Février 2009.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-projet-de-strategie-nationale,5221.html>
- Le Corps de Mines.

- * **Géopolitique de l'énergie. Eléments de cadrage.** Christophe Schramm
www.celsius-europe.eu/.../Géopolitique-de-l'énergie-éléments-de-cadrage.pdf
- * **Les chemins d'une croissance sobre. Une politique énergétique pour la France dans un nouveau contexte européen et mondial. Pour conjuguer croissance et respect de l'environnement, priorité à la sobriété énergétique, notamment, à moyen et long terme. En France, en Europe et dans le monde,** par Pierre Boisson. Conseil général des mines
www.anales.org/re/1998/re10-98/boisson024-039.pdf
- **Les rapports de la Documentation française.**
 - * **Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050.** Sous la présidence de Christian de BOISSIEU. La Documentation française – Paris, 2006. ISBN : 2-11-006280-0
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000757/0000.pdf>
 - * **Effet de serre : modélisation économique et décision publique**
GIRAUD Pierre-Noël, JESTIN FLEURY Nicole, AYONG LE KAMA Alain, VILMART Christian, FRANCE.
Commissariat général du plan.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000142/index.shtml>
- **Site WIKIPEDIA : Plan Climat**
http://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_climat
- **Académie des Sciences. Rapport sur le changement climatique**
www.academie-sciences.fr/activite/rapport/rapport261010.pdf
 - * **Sur RTL : Réchauffement climatique : l'Académie des Sciences réfute les thèses de Claude Allègre**
<http://www.rtl.fr/actualites/vie-pratique/environnement/article/rechauffement-climatique-l-academie-des-sciences-refute-les-theses-de-claude-allegre-7632919872>
- **LE CEA. Le CEA est officiellement devenu le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives** (inscrit dans la loi de finances rectificative pour 2010, parue au Journal officiel).
 - * **Le CEA et les énergies alternatives. Conférence de presse du 8 avril 2010**
www.cea.fr/content/download/.../CEA-Energies-Alternatives-avril2010.pdf
- **Le Sénat. Rapport d'information N° 436. SESSION ORDINAIRE de 2005-2006, au nom de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (1) sur les énergies locales, Par MM. Claude BELOT et Jean-Marc JULHARD, Sénateurs.** (dossier pdf)
www.senat.fr/rap/r05-436/r05-4361.pdf
- **CNRS. Action Concertée ENERGIE du CNRS et du Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies. Une politique de recherche et développement pour des énergies durables.** Bernard SPINNER, Directeur, Edouard FABRE, Directeur adjoint. Décembre 2003 (dossier pdf)
http://energie.cnrs.ensma.fr/reflexion/livre_blanc.pdf
- **Courrier International (15.02.2007). Le réchauffement climatique : un bon plan commercial**
(Pour de nombreuses entreprises, l'écologie dépasse le simple choix éthique. Derrière leurs bonnes intentions se cache une habile stratégie marketing et financière. Par Davide Fanelli)
<http://www.courrierinternational.com/article/2007/02/15/le-rechauffement-climatique-un-bon-plan-commercial>
- **Rapport au Premier ministre. Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables en France.** Yves Cochet, Député du Val d'Oise. Septembre 2000
www.maguelonegardiole.fr/Archives/.../15-09-2000-rap-cochet-en-ren.pdf
- **Energie-Cités, Association de municipalités européennes pour une politique énergétique locale durable. Contribution d'Energie-Cités au débat sur le Livre Vert : « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique »**
http://energy-cities.eu/IMG/pdf/avis_livre_vert_fr.pdf
- **Confédération européenne des syndicats (CES). La voix des travailleurs européens.**
 - * (01-02/12/2010). **Résolution sur la stratégie énergétique pour l'Europe 2011-2020 :**
<http://www.etuc.org/a/7953>
 - * **Position de la CES sur le paquet « changement climatique et énergie » (2008)**
<http://www.etuc.org/a/7953#nh16>
- **INESTENE. Institut d'Evaluation des Stratégies sur l'Energie et l'Environnement en Europe. RESEAU SOL(ID)AIRE DES ENERGIES !**
 - * **Soutiens et subventions de l'état aux énergies en France,** Par Antoine BONDUELLE, Frédéric TUILLE et Sébastien FENET. Rapport réalisé pour GREENPEACE (décembre 1998)
(Très intéressant rapport sur le poids des différentes aides financières de l'Etat aux sources d'énergie. Hit parade pour le nucléaire, « Un soutien encore minuscule pour les renouvelables, .. « 3 à 4% de celle reçue par l'énergie nucléaire, en valeur absolue, huit à 16 fois inférieure à celle reçue par le nucléaire »)
<http://resosol.org/controverses/detente.html>

* **Vidéo FR3-Orléans** : Invité sur le plateau du journal de Fr3-Orléans, Pierre RADANNE, Directeur de l'INESTENE - (Institut d'évaluations des stratégies énergétiques Européennes)- explique le risque nucléaire, la nécessité des énergies renouvelables, l'électricité industrielle, les centrales à turbine à gaz.

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/ORC9502023360/invite-pierre-radanne-directeur-de-l-inestene.fr.html>

- **Le Monde Diplomatique**. «Manières de voir » N° 115. **Batailles pour l'énergie**, février-mars 2011, 100 p., 7,50 €

http://boutique.monde-diplomatique.fr/boutique/fiche_produit.cfm?ref=MDV115

- **Sur Actu-environnement** (03/05/2011). **Il n'y a pas d'autre solution que d'apprendre à vivre avec moins de pétrole**

(« A l'occasion de la neuvième conférence mondiale de l'Association d'étude des pics de production de pétrole et de gaz naturel, à Bruxelles, Actu-Environnement a demandé au président de l'ASPO, Kjell Aleklett, une mise au point sur l'évolution des ressources de brut à moyen terme. » « **Actu Environnement : Comment a été identifié le pic pétrolier ? Kjell Aleklett** : En 1998, les géologues Jean Laherrère, ancien expert chez Total, et Colin Campbell, fondateur de l'ASPO, ont réalisé une étude inédite sur le pic pétrolier, à partir des données de Petroconsultants, première base de données indépendante sur les ressources pétrolières. Fondée à Genève dans les années soixante par l'expert américain Harry Wassall, Petroconsultants a constitué un réseau international de géologues et de retraités expérimentés de l'industrie pétrolière, qui ont alimenté cette base de statistiques pendant une trentaine d'années. Les compagnies pétrolières elles-mêmes fournissaient des chiffres, pour savoir indirectement ce que leurs concurrents déclaraient comme estimations de ressources. Censurée par ses commanditaires, l'étude de Jean Laherrère et Colin Campbell est finalement parue dans la revue *Scientific American* en mars 1998, sous le titre "La fin du pétrole bon marché". Cette étude annonçait le pic pétrolier pour 2004. Finalement, le pétrole conventionnel a atteint son pic en 2006, ainsi que l'a confirmé l'Agence internationale de l'énergie dans le *World Energy Outlook* de 2010. » « **AE : Le pic pétrolier n'est donc pas seulement un problème géologique, c'est aussi une affaire d'investissements et de coût de l'extraction ? KA** : Exactement. On peut dire que les gisements de la Mer du Nord ont atteint leur point de bascule géologique. L'Arabie Saoudite peut produire durablement entre 10 et 12 millions de barils par jour, mais ne pourra pas doubler sa production, pour des raisons à la fois géologiques, techniques et d'investissements. Ce qui n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour le reste du monde. Nous consommons aujourd'hui, chaque jour sur la planète, quelque 70 millions de barils de brut. Si le monde ne réduit pas sa consommation, il va manquer l'équivalent de trois Mers du Nord pour compenser la déplétion des champs principaux. Il n'y a pas d'autre solution que d'apprendre à vivre avec moins de pétrole. »)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/interview-kjell-aleklett-aspo-pic-oil-petrole-12483.php4#xtor=EPR-1>

- **Sur Politis** (19/05/2011). **À contre courant / Les limites de l'écologie industrielle**

(« Certains estiment que la principale solution à la crise écologique résiderait dans « l'écologie industrielle » et « l'économie de fonctionnalité ». Ces termes désignent des progrès techniques (production et mode d'utilisation) qui visent à découpler les quantités produites et la consommation de matières et d'énergie : écoconception, recyclage, réparation, réutilisation, utilisation partagée, location... Mais, à eux seuls, ils ne permettent de parcourir qu'une petite partie du chemin vers une société soutenable. Ils ne sauraient être des substituts à l'exigence d'en finir avec la croissance. Sans sobriété matérielle et sans relocalisation substantielle, ils seront largement insuffisants pour atteindre les objectifs qui s'imposent. D'abord, ces arguments éco-industriels, souvent mis en avant par des ingénieurs, parfois pour nous convaincre que la croissance reste possible, s'appliquent essentiellement aux biens issus de l'industrie manufacturière, et même pour l'essentiel aux biens durables, ce qui est une sérieuse limite. Ensuite, on évacue la grande question de la différence entre l'utile et le futile, et donc la délibération sur des besoins raisonnables et durables, sur les gaspillages de toutes sortes. Cette pensée industrielle ne nous aide guère à traiter les problèmes du gaspillage alimentaire (20 à 30 % des aliments sont jetés en France, 40 % aux États-Unis), de l'influence néfaste de la publicité, de la fabrication de « faux besoins », des consommations ostentatoires. On pourra produire des biens de luxe et des résidences de 400 mètres carrés avec moins de matières et d'énergie, il s'agira toujours de formes de gaspillage de ressources rares. Ce qu'on appelle « l'effet rebond » existe bel et bien : une partie des consommateurs, sous l'influence des dispositifs du marketing, de la publicité et autres systèmes de « pousse-aux-achats », profitent, si l'on peut dire, de l'amélioration des performances écologiques de certains produits pour ne pas réduire, voire pour augmenter, les usages, les kilomètres parcourus, etc. Or, le rythme du découplage via les techniques d'écologie industrielle (ou de « l'économie circulaire ») est et sera bien inférieur au rythme de réduction nécessaire de nos émissions (4 à 5 % par an, et plus selon Tim Jackson) et de notre empreinte écologique. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il faut en finir avec la croissance. » ...)

<http://www.politis.fr/A-contre-courant-Les-limites-de-1,14198.html>

- **Agence Française de développement**. **Prospective et enjeux énergétiques mondiaux. Un nouveau paradigme**. 59, Janvier 2008. Document de travail. Bernard LAPONCHE, consultant (dossier pdf)

(Résumé : « La poursuite des modes de consommation et des politiques énergétiques actuels conduirait à l'horizon de deux à trois décennies à un doublement de la consommation mondiale. Une telle évolution se heurte à des contraintes majeures : ressources énergétiques, accroissement des prix, risques de conflits, atteintes à l'environnement, risque climatique. Il n'y a pas de développement durable possible avec le système énergétique actuel basé sur un modèle de développement "énergivore" et la hausse "à tout prix" de la production d'énergie. Le nouveau paradigme énergétique consiste à concevoir le "système énergétique" comme englobant non seulement la fourniture d'énergie mais également les conditions et les techniques de sa consommation afin d'obtenir un "service énergétique" dans des conditions optimales en termes de ressources, de coûts économiques et sociaux et de protection de l'environnement local et global. La maîtrise des consommations d'énergie arrive au premier rang des politiques qu'il faut rapidement mettre en œuvre parce que c'est celle qui possède le plus grand potentiel, qu'elle est applicable dans tous les secteurs et dans tous les pays, qu'elle représente le meilleur instrument de la lutte contre le changement climatique, enfin parce qu'elle permet de ralentir l'épuisement des ressources fossiles, tandis qu'une part croissante de la consommation d'énergie peut être assurée par les énergies renouvelables. Elle constitue en outre un facteur de développement économique par la diminution des dépenses énergétiques, ainsi que par la création de nouvelles activités et d'emplois. C'est un impératif de premier ordre des politiques énergétiques et économiques, notamment dans le secteur des transports, presque exclusivement dépendant du pétrole. Cela s'impose aussi en matière de consommation d'électricité, dont la production est chère et particulièrement vorace en énergie primaire. »)

<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/059-document-travail.pdf>

- **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**.

* **Technologies clés 2015.85 technologies clés dans sept secteurs économiques**

<http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/>

* **Technologies clés 2015** (Chimie - Matériaux - Procédés. • TIC (Technologies de l'information et de la communication). • Environnement. • Énergie. • Transports. • Bâtiment. • Santé, Agriculture et Agroalimentaire.) (les gaz de schiste sont au programme)

<http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/technologies-cles-2015.pdf>

- **Sur YouTube** :

* (08/04/2011). **Collapse**, de ArkoZeitgeister (sous-titres en français) (sur la crise pétrolière et les énergies renouvelables) (décapant) (Collapse, directed by Chris Smith, is an American documentary film exploring the theories, writings and life story of controversial author

Michael Ruppert. Collapse premiered at the Toronto International Film Festival in September 2009 to positive reviews.)

<http://www.youtube.com/user/ArkoZeitgeist>

* **Peak Oil - How Will You Ride the Slide?** (Dessin animé - humour sur le pic pétrolier)

<http://www.youtube.com/watch?v=UlxeIie-vEY>

12-2 - PLACE DES GAZ DE SCHISTE DANS LES POLITIQUES ENERGETIQUES

- **Sur IFRI, Institut Français des Relations Internationales. Note de l'IFRI. Les perspectives du shale gas dans le monde**, par Bruno Weymuller. Janvier 2011

(.... « L'arrivée des gaz non conventionnels a profondément transformé ces dernières années la situation gazière des États-Unis et les perspectives de production de gaz domestique pour les prochaines décennies ont été revues à la hausse même si de grandes incertitudes demeurent. Cette révolution du shale gas peut-elle se diffuser dans le monde au-delà de l'Amérique du Nord ? Le potentiel géologique est sans doute considérable dans beaucoup de pays, même s'il est beaucoup moins bien connu qu'aux États-Unis. Mais l'exploitation de shale gas est un domaine complexe et très technique. Et les caractéristiques existant aux États-Unis sont difficilement transposables ailleurs. Beaucoup de conditions seront nécessaires pour que ces ressources puissent être valorisées ailleurs, au premier rang desquelles une forte volonté politique, éclairée par une vision de long terme d'une stratégie énergétique. » ...)

http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=6351&id_provenance=97

- **Sur Solve Climate News (août 2010). Shale Gas Booming Globally, Despite Chemical Dangers. Fracking debate and apparent new caution in the U.S., but the rest of the world is racing toward natural gas.**

<http://solveclimate.com/news/20100809/shale-gas-booming-globally-despite-chemical-dangers>

- **Sial-Conseil.**

* **Les opportunités et les obstacles de l'exploitation des gaz non conventionnels en Europe (avec cartographie des GNC en Europe)**

(... « Pour le moment, les compagnies se livrent uniquement à des activités d'exploration, liées à l'entrée du secteur dans une nouvelle phase d'acquisition de données et d'estimation du potentiel commercial. L'exploitation des ressources se fera uniquement si le potentiel est confirmé à horizon 2012. En 2010, les premiers forages ont eu lieu en Pologne, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et de nombreux autres forages sont prévus en 2011. » ... « Les coûts d'exploitation des GNC en Europe seront sensiblement plus élevés qu'aux États-Unis, et ce pour quatre raisons. Tout d'abord, la profondeur géologique est plus importante, ce qui nécessite l'emploi de matériel plus puissant et d'une plus grande quantité d'eau. Ensuite, le droit du travail et la régulation environnementale sont plus strictes, et les taxes à payer par conséquent plus élevées. Enfin, les services ont un coût plus élevé qu'aux États-Unis car la concurrence est moins présente et les infrastructures telles les routes, les pipelines et les diverses facilités sont elles aussi plus chères qu'aux États-Unis. » .. « avec un accès au sol réduit et des coûts plus élevés, les GNC semblent moins intéressants en Europe qu'aux États-Unis. Une étude menée par l'Oxford Institute for Energy Studies montre que le coût d'exploitation et de développement des GNC serait 2 à 3 fois plus élevé en Europe, par rapport aux États-Unis. Par ailleurs, ce coût serait aussi supérieur à celui d'exploitation du gaz conventionnel. » ... « Dans le plus optimiste des scénarii, le prix du GNC serait proche de celui du gaz russe et demeurerait supérieur au prix des gaz provenant d'Afrique et du Moyen-Orient. » ... « Néanmoins, l'exploitation des GNC pourra permettre de sécuriser les importations européennes et de diversifier les approvisionnements, ce qui rend plausible un positionnement à la marge des pétroliers sur ce segment en Europe. Dès lors, les GNC seront beaucoup moins compétitifs en Europe qu'aux États-Unis. »)

<http://energie.sia-conseil.com/20110208-les-opportunités-et-les-obstacles-de-l'exploitation-des-gaz-non-conventionnels-en-europe/>

* **Les gaz non conventionnels redistribuent les cartes géo-énergétiques**

<http://energie.sia-conseil.com/20100701-les-gaz-non-conventionnels-redistribuent-les-cartes-geo-energetiques/>

- **Sur csis.org. Economic and Market Impacts of Abundant International Shale Gas Resources. Prepared By: Vello A. Kuuskraa, President ADVANCED RESOURCES INTERNATIONAL, INC. Arlington, VA, Prepared for: CSIS Energy and National Security Program. Sponsored by: Center for Strategic and International Studies May 5, 2011 Washington, DC (dossier pdf)**

http://csis.org/files/attachments/110505_EnergyVello.pdf

- **Sur Objectif Terre des Hommes (12/05/2011). Gaz de schiste: la France a un potentiel de 4680 millions de tonnes équivalent pétrole selon le cabinet Advanced Ressources International**

(« "La France constitue le plus gros réservoir de gaz de schistes en Europe de l'ouest, trasant même presque la moitié des ressources disponibles. C'est ce que révèle une étude du cabinet américain Advanced Ressources International, réalisée à partir de nombreuses sources internationales. Le document [*Economic and Market Impacts of Abundant International Shale Gas Resources*] vient corroborer les chiffres du pré-rapport français publié en avril sur les gaz de schistes. Ainsi, la France posséderait 180 Tcf (trillions de pieds cubes - cf. graphique ci-dessous) de gaz de schistes techniquement récupérables, loin devant la Norvège avec 83 Tcf. Ceci est principalement dû à la géologie du bassin parisien (...)"

<http://www.electron-economy.org/article-gaz-naturel-de-schiste-la-france-a-un-potentiel-de-4680-millions-de-tonnes-equivalent-petrole-selon-73683495.html>

- **Sur owni.fr :**

* **Les ETATS-UNIS, nouvel exportateur de gaz, bouleversent l'échiquier mondial de l'énergie**

(Grâce aux gaz de schiste extraits de couches de roches profondes, les États-Unis ont reconquis leur indépendance énergétique et exportent désormais leur production : cette nouvelle ressource représente 15% de leur production total de gaz. En produisant 620 milliards de mètres cubes en 2009, le pays a même dépassé le leader mondial : la Russie. » ...)

<http://owni.fr/2010/12/07/les-etats-unis-nouvel-exportateur-de-gaz-bouleversent-lechiquier-russe-de-lenergie-monde-energie/>

* **Sur Owni.fr : Gaz de schiste : révolution énergétique, menace écologique**

(« Dans le nord du Texas le gisement de Barnett Shale a éveillé une nouvelle ruée vers l'or gris. Chaque mois des milliards de m³ de gaz sont extraits des couches profondes de roches de schiste sous la ville de Fort Worth. Des torrents de gaz drainés par des milliers de camions. Une activité qui, ajoutée aux rejets des raffineries, pollue plus que le tout le trafic automobile de cette ville de 725 000 habitants selon un rapport réalisé par le professeur Al Armendariz en janvier 2009, nouvel administrateur de l'EPA (Agence de protection de l'environnement américaine). Ce précieux gaz, certains des habitants de Fort

Worth l'ont retrouvé jusqu'à la sortie de leur robinet. Leur eau même contient des traces de produits chimiques injectés dans les puits, selon des analyses indépendantes menées par le documentariste américain Josh Fox. Nouvel arrivant dans cet Eldorado énergétique, Total a acquis début 2010, 25 % du plus gros exploitant de la Barnett Shale, Chesapeake, pour un montant de 600 millions d'euros et prévoit d'investir 1 milliard supplémentaire pour de nouveaux puits. Sans compter les engagements financiers que le groupe pétrolier prévoit en France. » ...)

<http://owni.fr/2010/12/07/gaz-de-schiste-le-tresor-empoisonne-du-sous-sol-francais/>

- Sur Journal de l'Environnement (29/04/2011). **Le monde des gaz de schiste**

(« Les réserves françaises pourraient représenter 120 ans de consommation. »

« Dans un rapport passé inaperçu, le service de statistiques du ministère américain de l'énergie fait l'état des ressources mondiales en gaz de schiste.

France comprise. Suivez le guide! » (... « Comme le rappelle le **rapport** que l'Energy Information Administration (EIA, le service de statistiques du ministère américain de l'énergie, ndlr) a publié le 5 avril, la production des gaz de schiste a décuplé, entre 2000 et 2010, atteignant l'an passé, 136 milliards de mètres cubes par an, soit 21% de la production locale de gaz naturel. Les réserves «techniquement récupérables», indique l'imposante étude (365 pages), sont considérables. Elles pourraient, en effet, s'élever à 24.136 milliards m³, estiment les géologues américains. Suffisamment en tout cas pour fournir, en 2035, près de la moitié des précieuses molécules aux consommateurs d'outre-Atlantique. Mais l'Oncle Sam n'est pas seul à pouvoir espérer tirer profit d'un tel scandale géologique. L'étude de l'EIA évolue le potentiel de 48 bassins géologiques, situés dans 32 pays. » ...En additionnant leurs réserves à celles des 32 pays prospectés, les analystes américains évaluent à 185.416 milliards m³ le volume des réserves de gaz de schiste. Soit, à peu de chose près, le volume des réserves mondiales prouvées de gaz naturel «classique». A elles seules, les 10 premières réserves (dont celles de la France) représentent 77% du volume total. Le sous-sol chinois devrait renfermer 35.616 milliards m³, loin devant ceux des Etats-Unis (24.136), de l'Argentine (21.672) ou du Mexique (19.068). Les structures géologiques du Bassin parisien et du Sud-est de la France recèleraient, elles, 5.040 milliards m³. Considérable, si l'on se souvient que la consommation actuelle des Français tourne autour de 42 milliards m³ par an, selon la dernière **édition** de la *BP Statistical Review*. Mais est-ce pour autant crédible? Au début de l'année, les géologues de Total ont laissé entendre que les 4.327 kilomètres carrés sur lesquels ils prospectent, dans la région de Montélimar, pourraient receler jusqu'à 2.380 milliards m³ de gaz. Les affirmations de Total reposent sur des études géologiques vieilles de 40 ans et non sur des forages d'exploration ou des études sismiques récentes. Les chiffres sont donc «*purement théoriques*», comme le reconnaissait d'ailleurs le directeur général de l'exploration-production de Total, Yves-Louis Darricarrère. En jetant un œil sur les références citées par le rapport américain, on ne peut manquer d'être surpris. L'évaluation des ressources gazières de l'Hexagone, qui semble relativement précise pourtant, repose en fait sur deux études, un rapport introuvable et une présentation faite lors du dernier congrès mondial sur les gaz non conventionnels. Là non plus, aucun résultat d'études récentes de terrain, qui sont pourtant les seules à intéresser les compagnies gazières. Bref, en France, les gaz de schiste sont une énergie d'avenir. Et pourraient bien le rester.»)

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/le-monde-des-gaz-de-schiste.22925>

- sur REUTERS (09/11/2011). **Shale gas no quick fix for Europe supply – IEA** (Reuters)

(« The search for unconventional gas in Europe will not quickly generate new supplies to help the region cut its dependency on imports, an energy security expert at the International Energy Agency (IEA) said on Monday. »)

<http://www.reuters.com/article/2010/11/09/us-europe-gas-iea-interview-idUSTRE6A82YR20101109>

- Sur le Monde. **Blog d'Oil Man** (14/03/2011) : **Gaz de schiste : L'Europe peut-elle faire sans ?**

(... « Les pays de l'Union européenne disposent, d'après BP, de 154 billions de mètres cube de réserves prouvées de gaz naturel. Selon IHS-CERA, les réserves européennes de gaz non-conventionnel, presque intactes, sont supérieures : elles s'élèveraient à 173 billions de mètres cube. L'évaluation que fournit IHS-CERA est 40 à 80 fois plus élevée que celle à laquelle fait référence une étude de l'Institut français des relations internationale publiée en décembre. L'auteur de cette étude, Bruno Weymuller, indique que « les estimations préliminaires des réserves techniquement récupérables » sont comprises « entre 2 et 4 billions de mètres cube » seulement, « principalement en Pologne et dans une moindre mesure en Suède ». Pour M. Weymuller, « le potentiel en place est sans doute 10 fois moins important qu'aux États-Unis ». ...)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2011/03/14/gaz-de-schiste-leurope-peut-elle-faire-sans/>

- Sur Transition-Energie.com (15/11/2010) : **Le rapport 2010 de l'AIE et la révolution des gaz non-conventionnels.**

(... « Ces nouveaux produits fossiles présentent selon l'AIE un obstacle majeur au développement des énergies renouvelables et à l'exploitation du charbon propre encore en expérimentation. Car le monde sera confronté à une surabondance de gaz sur le long-terme (+ 44 % d'ici 2035) et c'est un ratio de 35 % qui proviendra de ces gaz non conventionnels. » ... « Mais le coût des usines à gaz est assez faible, c'est donc bien un problème concurrentiel qui posera problème au développement des énergies renouvelables. (L'autre inconvénient est que le risque de contamination des nappes phréatiques nécessitent une vigilance accrue dans l'exploration Ndr)) <http://www.transition-energie.com/aie-revolution-gaz-non-conventionnels/>

- Sur IHS-CERA (03/09/2010). **European Unconventional Commercial Gas Potential Rivals North America, IHS CERA Study Says**

(« The size of European unconventional commercial gas reserves rival that of North America, according to a major new study by IHS Cambridge Energy Research Associates (IHS CERA). The study, Breaking with Convention: Prospects for European Unconventional Gas estimates Europe's total unconventional gas in place could be 173 trillion cubic meters (Tcm), or 6,115 trillion cubic feet (Tcf) » « Unconventional gas in Europe is likely to make significant contributions to supply in the next 10 to 15 years, the report says. IHS CERA estimates production levels ranging from a minimum of 60 billion cubic meters (Bcm)—less than half of current shale gas production in North America—to 200 Bcm around 2025. » « The impacts of the stabilization of domestic supply, though not as revolutionary, could be substantial, the report notes. A stabilized domestic supply could alleviate current fears over security of supply and increase the level of comfort with higher levels of reliance on gas, including imports. European policymakers could then be faced with an important strategic choice between a domestic secure and **relatively-clean unconventional gas and more costly zero-emission alternatives**. "There is no question that substantial production of unconventional gas in Europe would have a major impact on the dynamics of Europe and Asian gas markets," said Shankari Srinivasan, IHS CERA Managing Director Europe, Global Gas. ») (Les gaz de schiste seraient donc, selon ce rapport, des gaz relativement propres et les énergies alternatives plus coûteuses)

<http://www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/wp-content/uploads/IHS-CERA-Study-Says-2011-03-09.pdf>

- sur L'Express (09/02/2011). **Santa Torre, Gaz non conventionnels : l'Europe en a, mais à un coût élevé.**

(« L'exploitation des gaz non conventionnels a déclenché en France un grand débat avant même de commencer. Comme les États-Unis, l'Europe est riche en GNC, mais leur exploitation risque d'être problématique, tant sur le plan technique que réglementaire. » ... « En effet, une particularité des gaz non conventionnels réside dans leur mode d'extraction, qui nécessite l'utilisation d'une grande quantité d'eau pour atteindre le fond du gisement. Le problème Européen est double : les gisements sont en moyenne plus profonds qu'aux États-Unis, ce qui nécessitera donc plus de liquide pour les atteindre, et les ressources en eau sont limitées, particulièrement en Allemagne, en Pologne et aux Pays-Bas, précisément les pays où les gisements sont importants. En outre, des solvants, détergents et métaux lourds sont injectés lors de l'extraction et peu d'études d'impacts ont pour l'instant été menées. Une exploitation des GNC dans ces zones nécessitera donc la mise en place d'innovations technologiques et de processus de dépollution des eaux. Autre problème européen : la difficulté d'accès au sol, étant donné la densité de population et d'infrastructures. Par ailleurs, il n'est pas possible en Europe de forer dans des zones protégées ni dans des zones urbaines, ce qui est le cas aux États-Unis. La législation européenne est également plus stricte en termes de sécurité. Enfin, les lois de propriété foncière diffèrent, car aux États-Unis, le propriétaire du terrain est aussi propriétaire du sous-sol, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des pays Européens où le sous-sol appartient

généralement à l'Etat. » ...)

<http://energie.lexpansion.com/energies-fossiles/gaz-non-conventionnels-l-europe-en-a-mais-a-un-cout-eleve-a-31-5632.html>,

* **rapport complet** : <http://energie.sia-conseil.com/20110208-les-opportunités-et-les-obstacles-de-l'exploitation-des-gaz-non-conventionnels-en-europe/print/>

- Document de E.ON, le géant pétrolier italien (05/02/2010) (téléchargement sur Owni.fr. **Gaz de schiste : le trésor empoisonné du sous-sol français**

http://www.eon.com/de/downloads/ir/20100205_Unconventional_gas_in_Europe.pdf

- Site Natural Gas for Europe :

* **Les enjeux européens pour les gaziers** : <http://naturalgasforeurope.com/category/shale-gas-new>

* **Map : Shale gas around the Globe**

<http://naturalgasforeurope.com/map-shale-gas-around-the-globe.htm>

- sur **Zegreenweb.com** (14/03/2011). **Gaz de schiste : la Commission européenne et l'Algérie demeurent réceptives.**

(« Les prélèvements effectués par l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (EPA) ont fait état de taux de radioactivité très supérieurs à la normale dans certaines eaux pennsylvaniennes (États-Unis), une **activité tellurique anormale** a été observée dans l'Arkansas (États-Unis), le documentaire *Gasland* a fait état de dommages écologiques et sanitaires considérables et pourtant l'Europe continue de faire comme si de rien n'était. Les autorités algériennes, elles, ont pris le parti inverse de leurs homologues québécoises et devraient prochainement autoriser l'exploitation des huiles et gaz de schiste. **Affligeant.** » ... « Ainsi les questions de la prospection et de l'exploitation des gaz de schiste ne seraient-elles pas du ressort de l'Europe, et l'étude que la Commission se prépare à diligenter ne concerne « que » « l'aspect légal » de ces décisions et non leur impact environnemental. Malgré l'accumulation de révélations accablantes, force est de reconnaître que Bruxelles s'obstine à ne pas se mouiller, ou plus exactement à faire fi du principe de précaution, et continue de considérer le gaz de schiste comme « une option importante pour le mix énergétique européen ». De fait « la feuille de route « énergie 2050 » qui doit être publiée à l'automne prochain inclura le coût et l'impact économique du gaz de schiste », et « considérant la dépendance et le mix énergétique européen, mais aussi les sources européennes d'approvisionnement, le gaz de schiste pourrait être une ressource complémentaire intéressante ». ... « L'exploitation des gaz de schiste est en revanche plus que jamais d'actualité de l'autre côté de la Méditerranée. Le ministre de l'Énergie et des Mines algérien Youcef Yousfi a en effet indiqué en fin de semaine que son pays avait l'intention d'exploiter les ressources disponibles à plus de mille mètres de profondeur, lesquelles ont d'après nos confrères de l'agence Reuters été évaluées à... plus de mille milliards de mètres cube. Des expérimentations seront conduites dès l'année prochaine et les entreprises étrangères spécialisées seront sollicitées. Néophyte en la matière, l'Algérie se prépare donc à franchir un cap décisif. Peut-être serait-il plus approprié de parler de point de non-retour. »)

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/gaz-de-schiste-la-commission-europeenne-et-lalgerie-demeurent-receptives.22577>

- sur **Basta !** (06/12/2010). **Gaz de schiste : l'inquiétant nouveau filon des compagnies pétrolières**

(... « Le gaz de shale crée de vives polémiques et défraie la chronique outre-Atlantique. Plus le débat sur cette nouvelle énergie avance, plus la population s'y déclare opposée. C'est le cas d'un Québécois sur deux selon un sondage réalisé mi-octobre. Sous la pression de mobilisations citoyennes, l'État de New York vient de voter, ce 30 novembre, un moratoire sur son extraction. Pourtant, les gisements présents pourraient rendre le Canada et les États-Unis beaucoup moins dépendants des importations de gaz liquéfié. « *Les réserves mondiales représenteraient plus de quatre fois les ressources de gaz conventionnel. De quoi, si on arrivait à les exploiter, changer la donne de la géopolitique gazière* », avance le géologue Roland Vially, de l'IFP. Est-ce vraiment une bonne nouvelle ? » ...)

<http://www.bastamag.net/article1330.html>

- Sur **terra-economica** (15/12/2010). **La France se rêve en usine à gaz (de schiste)**

<http://www.terra-economica.info/La-France-se-reve-en-usine-a-gaz.html>

* **Autres articles du site sur les gaz de schiste** : **Liste d'articles sur les gaz de schiste (773 documents)**

<http://www.terra-economica.info/spip.php?page=recherche&recherche=gaz+de+schiste>

- **Premier Ministre. Centre d'analyse stratégique : Les gaz non conventionnels : une révolution énergétique nord-américaine non sans conséquences pour l'Europe. Mars 2011. N° 215.**

(document qui analyse les enjeux mondiaux au niveau énergétique et la place que peuvent y occuper les gaz de schiste dans l'indépendance énergétique de la France. Il met en évidence les risques environnementaux, sans fermer la porte à l'exploitation minière. Si, d'une part, un « degré suffisant d'acceptabilité des GNC (gaz non conventionnels) par le public » est obtenu et si les résultats études sur l'innocuité vis-à-vis de l'environnement, en particulier des nappes phréatiques (condition de la précédente), sont « concluantes ». D'autre part, si « l'ampleur des ressources exploitables est à la hauteur des prévisions les plus optimistes, il faut s'attendre à ce que le gaz, énergie souple et bien adaptée aux différents usages, redessine en profondeur et pour quelque temps les paysages énergétiques ». Un rapport qui annonçait la teneur du rapport intérimaire du 21 avril 2011 et du rapport final qui sera remis au Gouvernement.)

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/2011-03-09-NA215-Gaznonconventionnels.pdf>

- sur **Novethic** (04/04/2001) : Béatrice Héraud. **Quel avenir pour les gaz de schiste ?**

http://www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/energie/quel_avenir_pour_gaz_schiste/133397.jsp

- Sur **Non au Gaz de schiste. Permis de Cahors. La ruée vers le gaz et le pétrole de schiste : fausse solution et modèle dépassé**

http://nonauxgazdeschistelot.blog4ever.com/blog/lire-article-469854-2169573-la-ruée-vers-le-gaz-et-le-pétrole-de-schiste_fau.html

- Sur **Energine.com** : **Le gaz de schiste contribue au réchauffement climatique.**

(« L'extraction du gaz naturel à partir des formations rocheuses de schiste possède une empreinte carbone plus grande - sous la forme d'émission de méthane - que le gaz conventionnel, le pétrole et le charbon sur une période de 20 ans ».)

<http://www.energine.com/12/11812+le-gaz-de-schiste-contribue-au-rechauffement-climatique+.html>

- Sur Journal de l'Environnement (03/03/2011). **Gaz non conventionnels : un bilan environnemental**

(« Un laboratoire de l'université de Manchester vient de publier une étude d'impact environnemental de l'exploitation et de la valorisation des gaz de schiste. Un rapport dont les conclusions ne sont pas rassurantes. » « Il y a de plus en plus d'eau dans le gaz de schiste. Alors que les manifestations et les oppositions de tout bord se multiplient, le parlement français commence, lui aussi, à s'agiter. » ... « Car, à y bien regarder, le bilan environnemental de l'extraction des gaz de schiste s'avère des plus mitigé. Peu lue en France, la littérature à ce sujet est pléthorique. Pour s'en convaincre, il suffit de surfer sur le site présentant la **compilation** mise en ligne par *The New York Times*. Le dernier rapport en date n'est pas le moins inintéressant. Rédigée par des chercheurs du Tyndall Center de l'université de Manchester -un repaire d'affreux climatologues- !-, cette **étude** fait le point des connaissances acquises aux Etats-Unis (seul pays où l'on exploite les gaz non conventionnels). » ... (les additifs chimiques). La composition exacte de ce cocktail reste un secret commercial! Elle est fonction de la nature du terrain, de la qualité de l'eau et des objectifs de productivité de l'exploitant. En général, la teneur de ces produits chimiques est faible: entre 0,5% et 2% des fluides injectés dans le puits. Mais leur toxicité peut être importante, en cas de contamination d'une nappe phréatique. Car on traite pour tout dans les puits de gaz: contre les débris minéraux (acide chlorhydrique), les bactéries (glutaraldéhyde), pour fluidifier (persulfate d'ammonium, borax), pour prévenir la corrosion (diméthylformamide), pour réduire la friction (gazole, huile minérale, Polyacrylamide), pour épaissir l'eau (hydroxyéthylcellulose), pour la saler (chlorure de potassium), pour la désoxygéner (carbonate de potassium ou sodium), pour maintenir les fractures ouvertes (sable, silice), pour prévenir les dépôts dans les tubes (éthylène glycol), pour accroître la largeur des fracturations (alcool d'isopropyle). Selon certains recoupements faits par la justice américaine, 260 produits chimiques sont dans la boîte à outils des foreurs. Dans le lot, 17 sont classés toxiques pour l'environnement aquatique, 38 sont toxiques pour l'homme, 8 sont des cancérigènes avérés (groupe 1 du CIRC comme le benzène), 6 sont possiblement cancérigènes (groupe 2B), 7 sont classés mutagènes et 5 ont des effets néfastes sur le système reproducteur. » .. « La consommation d'eau est, en revanche, considérable. Chaque gisement est exploité par des puits comprenant 6 forages. Un dispositif de ce type consomme entre 54.000 et 174.000 mètres cubes d'eau et 1.000 à 3.500 tonnes d'additifs chimiques. Entre 9% et 35% de ces fluides sont récupérés. » ... « Le solde reste sous terre. Au mieux. Car nombreux sont les exemples de contamination des nappes phréatiques américaines par du benzène (comté de Garfield, Colorado), du méthane (Dimock, McNett, Foster, Pennsylvanie) ou des produits chimiques (comté de Fremont, Wyoming). La mise en production de tels gisements prend entre 500 et 1.500 jours. Longue période durant laquelle des norias de poids lourds se succèdent autour des puits: pour apporter de l'eau, du sable, du carburant, des additifs. Et éventuellement rapatrier les déchets vers des sites de stockage ou de traitement. Selon les données collectées par le Tyndall Center, on peut compter entre 4.315 et 6.590 «visites de camion» sur chaque site, dont 90% durant la période de fracturation. Ce dernier processus accroît légèrement le bilan carbone de l'exploitation des gaz de schiste. En se basant sur les données d'exploitation de 8 puits américains, les climatologues britanniques estiment les émissions «additionnelles» d'un puits de gaz de schiste entre 348 et 438 tonnes de CO₂. Soit 3% de plus, au grand maximum, qu'un puits de gaz naturel «classique». Et à propos de dioxyde de carbone, quel pourrait être le bilan climatique d'une généralisation planétaire de l'exploitation des gaz de schiste? La «valorisation énergétique» de la moitié des ressources connues de ces gaz non conventionnels, d'ici 2050, alourdirait de 46 à 183 milliards de tonnes le bilan carbone de l'humanité. Dit autrement, cela accroîtrait de 3 à 11 parties par millions en volume (ppmv) la concentration de CO₂ de l'atmosphère. Nous permettant de franchir allégrement la barre des 400 ppm, au-delà de laquelle les climatologues craignent l'emballement du système climatique. Mais ça, on le savait déjà. »)

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/gaz-non-conventionnels-un-bilan-environnemental.21904>

- Sur Transition-Energie.com : **Le cauchemar des gaz de schiste**

(« Six états US ont réuni des preuves sur plus de mille cas de contamination de la nappe phréatique », c'est ce que révèle le film documentaire *Gasland* réalisé par le cinéaste Josh Fox, qui a voyagé dans 32 états pour rencontrer des habitants touchés par l'exploitation des gaz de schiste. » ... « Mais aujourd'hui, c'est la technique du fracking utilisé surtout par des producteurs indépendants (Devon, Cheasapeake, XTO, EOG) qui consiste à injecter des milliers de tonnes de sable, des millions de litres d'eau, et des produits chimiques non identifiés qui inquiète, de par les risques non évalués ou dissimulés de pollution des nappes phréatiques. » ... « Les réserves sont considérables, réparties un peu partout dans le monde, elles sont estimées à 920 000 milliards de m², soit près de cinq fois celles de gaz conventionnel évaluées à 200 000 milliards de m². La rentabilité s'améliorera aussi au fur et à mesure de l'augmentation du prix du brut. La tentation sera alors bien forte dans des pays aux régimes dits « forts » ou à la démocratie de façade comme la Russie, l'Arabie Saoudite, l'Algérie, la Lybie, ou la Chine, d'exploiter ce type de ressources. De plus... une bonne partie des réserves est située au nord de la Russie, là où il n'y aura pas beaucoup de témoins pour parler. » ...)

<http://www.transition-energie.com/gaz-schiste-non-conventionnels-shale-gas/>

- Sur blog Médiapart. Blog de annie lasorne : **Les texans sur le Larzac: vos "zélus" vendent nos réserves d'eau pour du pétrole !**

<http://blogs.mediapart.fr/blog/annie-lasorne/261210/les-texans-sur-le-larzac-vos-zelus-vendent-nos-reserves-deau-pour-du->

- Collectif ALDEAH : **Alternatives pour un Développement Ecologique, Autodéterminé et Humain.**

ALDEAH est un espace d'information et de réflexion autour des problématiques relatives aux conflits socio-environnementaux et aux choix et alternatives en matière de développement.

<http://www.aldeah.org/fr/aggregator/sources/15>

- Sur collectif 07 Non au gaz de schiste (21/03/2011). **Autour du gaz de schiste : contexte énergétique des énergies conventionnelles.**

<http://www.stopaugazdeschiste07.org/spip.php?article35>

- Emission de France Culture. « Terre à Terre », magazine de l'environnement, du 19/03/2011. **La situation nucléaire au Japon et gaz de schiste en France : Modèle énergétique et modèle économique.** Avec : Bernard Laponche, polytechnicien, expert international en politiques énergétiques ; Charlotte Migeon, du Réseau Sortir du Nucléaire, Marine Jobert, journaliste indépendante et Philippe Quirion, du CIRED, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement.

<http://www.franceculture.com/player?p=reco,te-3990881#reco-3990881->

- Sur Enerzine (08/04/2011). **Energie : Et maintenant, on fait comment ?**

(« La catastrophe du Fukushima vient brutalement de repousser tout au moins, voire de jeter au panier, le modèle de "mix" énergétique sur lequel le monde comptait poursuivre son développement économique. Un mix énergétique qui avait l'avantage d'être le seul réaliste, quoique très limite quand même, pour permettre aux pays émergents de se rapprocher du niveau de vie des pays développés, aux pays développés de se maintenir à leur niveau de vie actuel tout en faisant néanmoins des efforts considérables pour s'y maintenir et de maîtriser tant bien que mal le réchauffement climatique. »)

<http://www.enerzine.com/714/energie---et-maintenant-on-fait-comment/participatif.html>

- Sur canoe.ca (29/04/2011). Chronique. L'industrie des combustibles fossiles nous donne raison d'être sceptiques

(« La priorité pour les gens qui dirigent les sociétés pétrolières est de maximiser les profits. Nous savons que leurs paroles et leurs actes sont largement guidés par leur engagement envers les actionnaires, et nous les prenons donc en considération dans ce contexte. Les politiciens, d'un autre côté, sont censés représenter les intérêts du public. Soutenir l'industrie peut être bon pour les citoyens, mais lorsque les représentants élus consacrent davantage d'efforts à créer des occasions pour l'industrie que pour leurs électeurs, ils perdent notre confiance – particulièrement lorsque la croissance industrielle se fait au détriment de l'intérêt public. »

<http://fr.canoe.ca/infos/chroniques/davidsuzuki/archives/2011/04/20110429-150942.html>

- sur Cyberpresse Affaires (Canada) :

* (04 avril 2011). **Et après le gaz de schiste?** (Montréal).

(« De l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon, il y a bientôt un an, au récent accident nucléaire de Fukushima Daiichi, la question énergétique n'a guère quitté la une des journaux. Cette question peut être formulée ainsi : comment allons-nous satisfaire la demande croissante d'énergie dans le monde, alors même que les limites de notre capacité à produire cette énergie deviennent chaque jour plus évidentes ? »)

<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/201104/04/01-4386155-et-apres-le-gaz-de-schiste.php>

* (27/01/2011). **Un frein à l'émergence d'énergies renouvelables**

(Avec son bas prix, le gaz de schiste retarde l'émergence d'énergies réellement propres et nuit à la lutte contre les changements climatiques. C'est l'avis de l'économiste en chef de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Fatih Birol) ... « L'avantage du gaz sur le charbon s'amenuise encore plus avec un nouveau rapport de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). L'agence a revu la façon dont elle calcule les fuites des puits de gaz de schiste aux États-Unis. Dans un document technique daté de novembre 2010, la nouvelle méthode de calcul impute des émissions de gaz à effet de serre (GES) 3500 plus élevées pour les opérations de fracturation des puits. »)

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201101/27/01-4364112-un-frein-a-lemergence-dennergies-renouvelables.php>

- Sur Le Monde (21/04/2011). Les grandes lâchetés énergétiques. Et si on exploitait le gaz de schiste ?, par Jean-Marie Chevalier. *Directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières*, p. 17 (M. Chevalier est aussi Président du groupe sur la libéralisation des marchés gaziers en Europe) (cet article est publié le même jour que le rapport intérimaire remis au Gouvernement.)

(... « Un autre exemple de lâcheté collective est fourni par la question du gaz de schiste. Des permis d'exploration avaient été accordés quand Jean-Louis Borloo était ministre de l'énergie et de l'environnement. Une tempête d'opposition a éclaté, fin 2010, dans l'Ardèche, l'Aveyron et la Drôme pour gagner ensuite l'Île-de-France. Les partis politiques ont fait de la surenchère en se bousculant pour faire passer une loi qui interdit l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Le pays de Descartes bascule dans l'émotionnel pur. La sagesse et la rationalité économique voudraient que l'on examine soigneusement la question : de quelles quantités de gaz dispose-t-on ? A quel coût ? Quelles peuvent être les conséquences sur l'environnement et quels standards de sécurité faut-il établir ? Quelles retombées économiques pour les entreprises et les régions ? Ces questions relèvent d'un principe de précaution intelligemment appliqué, pas d'un principe aveugle qui fait obstacle au progrès technique. Deux rapports sont en cours de rédaction. Attendons les conclusions. Le gaz de schiste a été une formidable opportunité pour les États-Unis : les réserves américaines de gaz naturel ont été augmentées ; le pays que l'on voyait devenir un importateur massif de gaz naturel liquéfié pourrait devenir exportateur de gaz et, enfin, le prix du gaz a été divisé par deux. Certes, il est important de faire un bilan précis des effets sur l'environnement. Le film *Gasland* relate des fautes mais il ne reflète pas la situation générale aux États-Unis. En France, on interdit sans argumentation solide et, en même temps, on se révolte contre l'augmentation du prix du gaz. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/20/les-grandes-lachetes-energetiques_1510358_3232.html

- Sur The Guardian (20/04/2011). Fossil fuel firms use 'biased' study in massive gas lobbying push Industry urging governments and business to reject renewables in favour of 'green' shale gas* Is shale gas as green as the companies say?

(« Senior executives in the fossil fuel industry have launched an all-out assault on renewable energy, lobbying governments and business groups to reject wind and solar power in favour of gas, in a move that could choke the fledgling green energy industry. dozens around the world investing in new technologies to exploit shale gas, a controversial form of the fuel that has rejuvenated the gas industry because it is plentiful in supply and newly accessible due to technical advances in gas extraction known as "fracking". » ... « The lobbying effort by fossil fuel companies has been intense. At a high level meeting on Wednesday, the president of the European parliament hosted a lunch for the gas industry with VIP guests including the EU's energy chief, Günther Oettinger.

It is the latest in a long round of meetings in recent months between gas lobbyists and senior officials in Brussels, including other EU commissioners and prominent MEPs, as part of the industry's charm offensive. Oettinger alone has held at least two other major meetings with gas representatives this year. At most of these meetings, and at many other formal and informal meetings to discuss EU energy and climate change, officials have been presented with a report commissioned by the European Gas Advocacy Forum (EGAF), an industry lobbying group, based in part on an analysis by consultancy firm McKinsey and called *Making the Green Journey Work*. This report appears to show the EU could meet its 2050 climate targets €900bn more cheaply using gas than by investing in renewables. A copy of the report has also been presented to the office of José Manuel Barroso, the EU president, who has taken a close interest in EU gas supply with visits to the Ukraine, Turkmenistan and Azerbaijan this year. » ...)

<http://www.guardian.co.uk/environment/2011/apr/20/fossil-fuel-lobbying-shale-gas>

* (06/2011). **Natural gas is no climate change 'panacea', warns IEA.**

(« Reliance on gas would lead the world to a 3.5C temperature rise, and out-of-control global warming, says new research » ...)

<http://www.guardian.co.uk/environment/2011/jun/06/natural-gas-climate-change-no-panacea?>

12-3 - LES DEBATS SUR LA POLITIQUE D'ENERGIE NUCLEAIRE

Après les accidents nucléaires de Tchernobyl (1986, Ukraine), et de Three Mile Island (1979, États-Unis), celui de Fukushima (Japon) relance le débat sur la sécurité nucléaire et la recherche de voies de sortie programmées du nucléaire. La France est le pays le plus dépendant du nucléaire au monde (80 % de la production nationale d'électricité, 58 réacteurs nucléaires) (risque sismique notamment sur la centrale nucléaire de Fessenheim, 34 ans de service, mais aussi sur d'autres). Depuis le début de la Ve République, Le nucléaire (AREVA-EDF), a été un des fleurons de la technique et de l'industrie françaises. Le complexe militaro-industriel a entretenu une politique du secret autour du nucléaire, un manque total de transparence à l'égard de l'opinion publique. L'arrogance technicienne sur le dogme de l'inafaillibilité nucléaire et de la supériorité françaises dans ce domaine sont mis en accusation.

« L'ensemble des technologies cleantech est lié directement ou indirectement à l'énergie déposée par le soleil à la surface de la Terre, énergie de faible intensité, d'immense extension et « facilement contrôlable ». « La source d'énergie du nucléaire qui touche aux mécanismes les plus profonds de la matière est à l'inverse ultra concentrée, excessivement intense et on mesure ces jours-ci sa maîtrise toujours difficile. De ces

différences structurelles découlent des différences conceptuelles et des cultures technologiques différentes. » (David Dornbusch - Président de [Cleantuesday](#))

En France, le programme nucléaire, développé dans les années 1970, a mis le pays dans une situation de surproduction qu'il faut écarter : TGV, chauffage électrique, climatisation et bientôt voiture électrique créent de véritables dépendances. A lui seul, le chauffage électrique consomme 62,6 milliards de KWh par an, soit la production de 10 réacteurs.

12-3.1 - LES ACCIDENTS NUCLEAIRES DANS LE MONDE

*** TCHERNOBYL – UKRAINE. 26 avril 1986**

- Sur Wikipédia :

* **Catastrophe de Tchernobyl**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Catastrophe_de_Tchernobyl

* **Conséquences de la catastrophe de Tchernobyl en France**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Conséquences_de_la_catastrophe_de_Tchernobyl_en_France

- Sur membres.multimédia. **Les conséquences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. L'effet Tchernobyl**

<http://membres.multimania.fr/effetchernobyl/>

- sur Réseau « Sortir du Nucléaire » : **La catastrophe de Tchernobyl : conséquences sur la santé humaine**

(Le Rapport Greenpeace 2006 présente les travaux de 60 scientifiques du Bélarus, d'Ukraine, de Russie et d'autres pays. Sur la base de plus de 500 études scientifiques référencées, ce rapport démontre que l'impact sanitaire de la catastrophe de Tchernobyl est largement sous-estimé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).) (dossier pdf)

<http://www.anscear.org/anscear/en/chernobyl.html>

- Sur UNSCEAR (ONU). **The Chernobyl accident. UNSCEAR's assessments of the radiation effects**

<http://www.anscear.org/anscear/en/chernobyl.html>

- Sur Cité des Sciences. **Science Actualités. Tchernobyl. Une catastrophe sans réel bilan sanitaire.**

(« 25 ans après l'explosion du réacteur, la guerre des chiffres continue. La raison principale : aucun suivi sanitaire des populations vivant sur les zones contaminées n'est effectué. La communauté internationale semble vouloir s'attaquer à cette question essentielle. »)

http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/science_actualites/sitesactu/question_actu.php?langue=fr&id_article=17403

- Sur le Monde :

* (26/04/2011). **Le monde commémore la catastrophe de Tchernobyl**

(...«Le 26 avril 1986, à 1 h 23, le réacteur numéro 4 de la centrale de Tchernobyl a explosé au cours d'un test de sécurité à la suite d'erreurs de manipulation, provoquant des rejets d'éléments radioactifs d'une intensité équivalente à au moins deux cents bombes de Hiroshima et contaminant une bonne partie de l'Europe. » ... « Le comité scientifique des Nations unies sur les effets des rayonnements ne reconnaît que trente et une morts d'opérateurs et de pompiers directement imputables aux effets de la radiation, alors que Greenpeace parle d'au moins 100 000 morts des suites de la contamination radioactive. D'après le premier ministre ukrainien Azarov, rien qu'en Ukraine, 2,2 millions de personnes ont le statut de victimes de Tchernobyl et 255 000 sont officiellement reconnues comme "liquidateurs". Le silence officiel soviétique, suivi de mensonges, a néanmoins contribué à la contamination de centaines de milliers de personnes, principalement en Ukraine, en Biélorussie et en Russie. L'URSS n'a reconnu le drame qu'au bout de trois jours, après que la Suède atteinte par le nuage radioactif eut alerté le monde le 28 avril. De son côté, le Japon a une nouvelle fois souligné mardi que les accidents de Tchernobyl et de Fukushima étaient "de nature différente", selon un porte-parole du gouvernement, Yukio Edano, s'exprimant à Tokyo. "La quantité de radioactivité relâchée [à Fukushima] a été d'environ un dixième" de celle relâchée à Tchernobyl, a-t-il déclaré. »)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/26/le-monde-commemore-la-catastrophe-de-tchernobyl_1512696_3244.html

* (19/04/2011). **Le nouveau sarcophage de Tchernobyl, un projet pharaonique**

(... « **La nécessité d'un deuxième sarcophage.** Le premier sarcophage n'est pas étanche aux intempéries et on estime à 100 m² la surface des interstices ouverts dans sa structure de béton et d'acier. Il a en outre rapidement montré des signes de fragilité, une menace inacceptable compte tenu des quelque 4 tonnes de poussières radioactives susceptibles d'être propulsées dans l'environnement. Selon l'Agence pour l'énergie atomique (AEN), "l'enveloppe n'est pas étanche. Le sarcophage n'a jamais été destiné à apporter une solution permanente au problème du confinement du réacteur accidenté. Il s'ensuit que cette solution temporaire risque fort d'être instable à long terme. Autrement dit, il y a une possibilité d'effondrement qui doit être corrigée par une solution technique permanente". Sans oublier qu'il menace de contaminer le personnel qui s'active encore sur le site, et que la cheminée qui le surplombe risque de tomber en ruine et de l'éventrer. **Un ouvrage démesuré.** Le projet comprend la conception et la construction d'une enceinte de confinement en forme d'arche, composée d'une ossature métallique de 18 000 tonnes (pour comparaison la tour Eiffel ne pèse "que" 7 300 tonnes). Elle mesurera 105 m de haut (deux fois la taille de l'Arc de Triomphe), 150 m de long pour une portée de 257 m. L'arche, montée sur deux rails, sera assemblée à l'ouest du réacteur accidenté (unité 4), puis déplacée sur 200 m grâce à des vérins hydrauliques pour venir coiffer le sarcophage existant. "Cette arche aura deux fonctions. Elle assurera le confinement du réacteur. Et elle soutiendra un pont roulant et des outils robotisés qui permettront aux Ukrainiens de lancer la déconstruction du sarcophage", précisait en 2009 Pierre Berger, président de Vinci construction grands projets. Le chantier devrait mobiliser un millier d'ouvriers, essentiellement ukrainiens, et une centaine d'expatriés pour le compte du consortium européen de BTP Novarka. »)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/19/le-nouveau-sarcophage-de-tchernobyl-un-projet-pharaonique_1509782_3244.html

* (05/04/2011). **En France, l'étude impossible sur l'impact des retombées de Tchernobyl**

(« Depuis trois ans, l'épidémiologiste Florent de Vathaire attend que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) lui fournisse ses estimations des quantités d'iode 131, un élément radioactif, qui se sont déposées dans l'environnement en France, à la suite de l'accident de Tchernobyl. Ces données sont indispensables, selon ce directeur de recherche à l'Inserm (UMR 1018, Institut Gustave-Roussy de Villejuif), pour mener à bien une étude demandée en 2000 par Bernard Kouchner sur les doses de radiations reçues et les facteurs de susceptibilité au risque de cancer de la thyroïde. Déjà auteur de travaux sur les cancers pouvant être liés aux essais nucléaires français dans le Pacifique, M. de Vathaire est à la tête d'une des rares équipes françaises d'épidémiologistes travaillant sur les effets possibles des radiations. »)

http://abonnes.lemonde.fr/japon/article/2011/04/05/en-france-l-etude-impossible-sur-l-impact-des-retombees-de-tchernobyl_1503206_1492975.html#ens_id=1504462

* (23/04/2011). **Tchernobyl, Deepwater et le "risque zéro"**

(... « Deux catastrophes environnementales, deux failles de l'hubris technologique propre à nos sociétés depuis le début de l'ère industrielle. Et pourtant, les deux événements n'auront pas les mêmes effets sur leurs secteurs respectifs. Il suffit de se replonger dans l'histoire de l'industrie des trente dernières années pour en conclure que les compagnies pétrolières s'en remettront mieux et plus vite - c'est en bonne voie - que les groupes nucléaires, entrés brutalement dans une longue période d'incertitude. La première raison de cette différence est assez évidente : il n'y a pas encore d'alternative crédible au pétrole. L'or noir représente 32 % de l'énergie primaire - et le "meurtrier" charbon des mines chinoises, indiennes ou africaines, 41 % -, quand le nucléaire ne pèse que 4 %. Il est possible de remplacer l'atome par le gaz, ce que les Japonais commencent à faire ; » La stupeur passée, les partisans du nucléaire ont pourtant vite retrouvé leurs réflexes d'autodéfense politique, en plaidant pour plus de transparence, et technique, en promettant plus de sûreté. La présidente d'Areva, Anne Lauvergeon, a bien incarné ce comportement, jugeant nécessaire de partir à la reconquête de l'opinion, tout en assurant qu'un tel accident aurait été impossible avec le réacteur EPR de troisième génération développé par son groupe. Ce qui permettrait de renvoyer le drame de Fukushima à son origine naturelle, le tsunami. Peut-on sérieusement croire que seule la catastrophe de Deepwater Horizon est imputable à l'erreur humaine, et celle de Fukushima à un déchaînement des éléments, comme l'ont laissé entendre des dirigeants du nucléaire ? Etrange distinguo entre deux événements qui sont, in fine, le fruit du laxisme : celui des responsables de BP et de l'administration américaine dans un cas ; celui de l'électricien Tepco et des autorités nippones dans l'autre, trop focalisées sur les risques d'un séisme au sud de l'Archipel. "Ce que l'actualité japonaise permet de bien percevoir, c'est à quel point ce qui est imputable à la nature et ce qui l'est à la technique et aux compétences humaines sont directement enchevêtrés", soulignait dans ces colonnes (*Le Monde* du 26 mars), le sociologue allemand Ulrich Beck, auteur en 2002 de *La Société du risque* (Flammarion). A la rareté des ressources et au renchérissement des coûts de production de l'énergie s'ajouteront des risques croissants dans le nucléaire avec la multiplication des centrales, et dans le pétrole à mesure que l'on repousse toujours plus loin les frontières pour accéder à l'or noir. Le risque zéro est une illusion. Il y aura peut-être d'autres tristes anniversaires à "fêter". »)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/23/tchernobyl-deepwater-et-le-risque-zero_1511906_3232.html#ens_id=1510556

* **Récit multimédia. "La Zone", une exploration de la zone interdite de Tchernobyl**

http://abonnes.lemonde.fr/week-end/visuel/2011/04/22/la-zone-retour-a-tchernobyl_1505079_1477893.html

- **Sur Telerama.fr. Un documentaire sur ARTE. Rencontre avec Alain de Halleux. Vingt-cinq ans après Tchernobyl, quel avenir pour le nucléaire ?**

(« Tchernobyl, Fukushima, les catastrophes se succèdent sans qu'on n'en tire de leçons. Pour Alain de Halleux, réalisateur du documentaire "Tchernobyl forever", diffusé sur Arte, pro et antinucléaires se rejoignent sur un point : "Il ne faut pas que ça pète." "Or, ajoute-t-il, à long terme, si l'on ne veut pas que ça pète, le seul moyen, c'est d'en sortir." » « La catastrophe de Fukushima aura de terribles conséquences en Ukraine. » Pendant un an et demi, le réalisateur belge Alain de Halleux a enquêté sur la mémoire et les conséquences de l'explosion du réacteur numéro 4 de la centrale de Tchernobyl, le 26 avril 1986. Au point d'en devenir l'un des meilleurs experts. Le fruit de ses recherches – et de ses interrogations insatisfaites – s'appelle *Tchernobyl forever*, « Ce qu'il y a à savoir sur Tchernobyl, c'est qu'on ne sait pas », résume Alain de Halleux. Impossible de dresser un bilan sanitaire. Les études épidémiologiques, d'abord interrompues par le chaos consécutif à l'éclatement de l'Union soviétique, ont ensuite été délaissées par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). Le pouvoir ukrainien lui-même tient un double discours. « A ses citoyens, il raconte que tout va bien. A l'étranger, il noircit le tableau pour obtenir des fonds... » « Les chiffres cités dans le film ont de quoi inquiéter : plus de deux millions de personnes affectées (rien qu'en Ukraine, sans compter la Biélorussie), seulement 10 % des enfants exempts de maladie chronique, une espérance de vie qui aura bientôt chuté de vingt ans » « Donner du sens, c'est aussi ce que les industriels de l'atome prétendent faire en intégrant le « retour d'expérience » de Fukushima dans leurs pratiques. Or « ce retour d'expérience nécessiterait de remplacer tous les diesels, désuets, des centrales françaises ; de construire des confinements pour toutes les piscines de refroidissement des réacteurs ; de tirer au sort des liquidateurs parmi les citoyens et de provisionner l'argent nécessaire en cas d'accident. » Bref, de rendre impossible l'exploitation de nos centrales. « Leur technologie date des années 1970, poursuit Alain de Halleux. Certaines pièces ne sont plus fabriquées (notamment pour les diesels de secours), les entreprises ont disparu. Les gens qui décident de prolonger l'exploitation des centrales me font penser aux généraux de la guerre de 1914, planqués à 50 kilomètres du front. Ils raisonnent dans une logique à court terme, névrotique, morbide. » Le Belge compare la France à une camée, incapable de se désintoxiquer de l'atome. « Mais ce sont nos enfants qui ressentiront le manque. Car rien n'a été prévu pour leur fournir de l'énergie. » Et d'appeler à un sursaut citoyen, à l'interpellation de nos représentants politiques. « La France, pays le plus nucléarisé au monde, possède une responsabilité planétaire dans ce domaine. »... « Je ne vois pas d'autre solution qu'une révolution. Pas au sens du "grand soir", mais parce que la sortie du nucléaire nécessite une véritable transformation sociale. » ...)

<http://television.telarama.fr/television/vingt-cinq-ans-apres-tchernobyl-quel-avenir-pour-le-nucleaire.68004.php>

* **THREE MILE ISLAND – ETATS-UNIS. 28 MARS 1979**

- **Sur Wikipedia :**

* **Centrale nucléaire de Three Mile Island**

(Cet article est une ébauche concernant l'industrie, l'énergie, le nucléaire et l'État américain de Pennsylvanie.)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_nucléaire_de_Three_Mile_Island

* **Accident nucléaire de Three Mile Island**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Accident_nucléaire_de_Three_Mile_Island

- **Sur dissident-media.org.**

* **Three Mile Island (TMI), déjà 30 ans**

http://www.dissident-media.org/infonucleaire/tmi_25.html

* **Après Three Mile Island. Le procès intenté par les citoyens américains contre la Metropolitan Edison et le problème des faibles doses**

http://www.dissident-media.org/infonucleaire/apres_tmi.html

- **Sur la radioactivité.com. Three Mile Island. 1979 : Un grave accident qui amena la destruction d'un réacteur**

(« L'ACCIDENT DE L'UNITE 2 (TMI-2) DE LA CENTRALE DE THREE MILE ISLAND SITUÉE PRES DE MIDDLETOWN EN PENNSYLVANIE S'EST PRODUIT LE 28 MARS 1979 DANS UNE REGION TRÈS PEUPELÉE. C'EST L'ACCIDENT LE PLUS SÉRIEUX DE L'HISTOIRE DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES AMÉRICAINS, BIEN QU'IL N'AIT PAS CAUSÉ DE MORTS PARMI LE PERSONNEL OU LA POPULATION. IL A AMENÉ DES CHANGEMENTS RADICAUX DANS LE MODE D'OPÉRATION DES RÉACTEURS ET CONTRIBUÉ À RENFORCER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ DE LA NUCLEAR REGULATORY COMMISSION. CES NOUVELLES DISPOSITIONS ONT EU POUR EFFET D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES RÉACTEURS DANS LE MONDE ENTIER » ...)

<http://www.laradioactive.com/fr/site/pages/threemileisland.htm>

- Sur Ouest-France (16/03/2011). Fukushima, Tchernobyl, Three Mile Island : trois désastres différents

(Three Mile Island aux Etats-Unis en mars 1979, Tchernobyl en Ukraine en avril 1986 et Fukushima au Japon depuis samedi constitue désormais les trois grands désastres de l'ère nucléaire. Dans quelles circonstances et avec quelles conséquences ?)

http://www.ouest-france.fr/ofdermin_-Fukushima-Tchernobyl-Three-Mile-Island-trois-desastres-differents_6346-1728989-fils-tous_fildMA.Htm

- Université de Sherbrooke. Perspectives Monde (06/05/2011). 28 mars 1979. Accident à la centrale nucléaire de Three Mile Island.

(.... « Des explications définitives de même que des recommandations se font attendre tant que l'étude approfondie du réacteur de la centrale ne sera pas complétée. Après des années d'investigation, il sera démontré que 50 % du coeur du réacteur a fondu, mais que l'encontre de confinement est restée intacte. Malgré la gravité de cet accident, peu de matières radioactives auraient été relâchées dans l'environnement. L'accident de TMI suscitera une importante réflexion sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, particulièrement dans les pays occidentaux. Il permettra aussi de développer une nouvelle approche de la sécurité nucléaire qui, au début du XXIe siècle, est utilisée par de nombreuses centrales à travers le monde. » ...)

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=546>

*** FUKUSHIMA – JAPON. 11 mars 2011 (et ce n'est pas terminé avant 15 ans avec le démantèlement)**

- Sur Le Monde :

* (25/04/2011). **POST-FUKUSHIMA - Le Japon redoute une augmentation du nombre de suicides**

* (19/04/2011). **Fukushima, l'autre Tchernobyl**, p. 18

* (15/04/2011). **Fukushima-Tchernobyl, les termes de la comparaison**

(« Mardi 12 avril, les autorités japonaises ont reclassé l'accident de Fukushima du niveau 5 à 7 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES), qui va de 0 à 7. Soit le même que celui retenu pour Tchernobyl, désignant un « accident majeur ». L'Autorité de sûreté nucléaire française rappelle que ce classement s'applique à des rejets radioactifs à l'atmosphère de plusieurs dizaines de milliers de térabecquerels de iode 131. Son homologue japonaise, la NISA, a estimé que ce seuil était largement dépassé et que la radioactivité rejetée représentait à ce jour environ un dixième de celle dispersée en 1986 après l'accident de Tchernobyl. Voilà pourquoi Fukushima est dans la même classe que l'accident ukrainien, tout en ayant occasionné des retombées certes moins abondantes et moins étendues, mais pouvant être localement très concentrées. »)

http://abonnes.lemonde.fr/web/recherche_breve/1,13-0,37-1154331,0.html

* (01/04/2011). **Quel modèle énergétique pour le Japon de demain ?**

(L'accident nucléaire de la centrale de Fukushima a mis en évidence les failles du système de production d'électricité japonais, avec un fournisseur au bord de l'asphyxie financière, un rejet par la population de l'électricité nucléaire et des difficultés d'approvisionnement dans la moitié nord-est du pays. Mais le Japon pourrait aussi profiter de son avancée en matière de recherche sur les économies d'énergie. » ... « L'accident de Fukushima et le gel du nucléaire qui se dessine au Japon sont aussi l'occasion d'accélérer le développement des énergies renouvelables. Mais celles-ci sont loin d'être en mesure de remplacer la part du nucléaire. "Au niveau hydro-électrique, le maximum est déjà exploité, constate Evelyne Durille-Feer, donc il n'y a pas de gros développements à attendre de ce point de vue." Le solaire ou l'éolien ont davantage de marges de progression, mais leur part reste marginale. Les analystes imaginent donc surtout un développement des centrales thermiques conventionnelles, avec à la clé une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Un signe qui ne trompe pas : peu après la catastrophe du 11 mars, le cours du charbon bondissait de 11 %, tandis que celui du gaz naturel liquéfié prenait 4 %.)

http://abonnes.lemonde.fr/japon/article/2011/04/01/quel-modele-energetique-pour-le-japon-de-demain_1501464_1492975.html

- Sur L'EXPRESS.fr (18/03/2011). Fukushima, Three Mile Island, Tchernobyl : points communs et différences, par Francis Sorin, journaliste scientifique, est responsable du Pôle Information de la Société Française d'Énergie Nucléaire.

http://energie.lexpansion.com/energie-nucleaire/fukushima-three-mile-island-tchernobyl-points-communs-et-differences_a-32-5769.html

12-3.2 - LE NUCLEAIRE EN FRANCE

- Sur Le Monde (09/07/2008, mise à jour 13/01/2009). Les centrales nucléaires en France

http://abonnes.lemonde.fr/planete/infographie/2008/07/09/les-centrales-nucleaires-en-france_1068324_3244.html#ens_id=1504462

- ASN. AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE.

Créée par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite "loi TSN"), l'ASN est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France.

(« L'ASN contribue à l'élaboration de la réglementation concernant les installations nucléaires et le transport des matières radioactives, elle est chargée de vérifier le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumis tous les utilisateurs de rayonnements ionisants, enfin l'ASN est chargée de participer à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence. »)

L'Autorité est dirigée par un collège de cinq commissaires : trois nommés par le président de la République, un par le président du Sénat, un par le président de l'Assemblée nationale

<http://classique.asn.fr/>

* Sur Wikipédia : ASN. http://fr.wikipedia.org/wiki/Autorité_de_sûreté_nucléaire

* ASN. Revue de l'ASN n°190, février 2011. Contrôle. La gestion des déchets radioactifs : avancées et perspectives. (dossier pdf) : <http://www.asn.fr/index.php/content/download/28563/.../file/contrôle-190.pdf>

- IRSN. INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE.

L'IRSN est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques.

Création : L'IRSN a été créé par l'article 5 de la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001, et son fonctionnement a été précisé par le décret n° 2002-254 du 22 février 2002.

(« Ce décret a été modifié le 7 avril 2007 pour tenir compte de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Le champ de compétences de l'IRSN couvre l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels. Plus précisément, l'IRSN exerce ses missions d'expertise et de recherche dans les domaines suivants :

- Surveillance radiologique de l'environnement et intervention en situation d'urgence radiologique.
- Radioprotection de l'homme.
- Prévention des accidents majeurs dans les installations nucléaires.
- Sûreté des réacteurs.
- Sûreté des usines, des laboratoires, des transports et des déchets.
- Expertise nucléaire de défense.

Publie le magazine gratuit : Repères, des rapports annuels d'activités, des rapports scientifiques et techniques (en ligne)

<http://www.irsn.fr/FR/IRSN/presentation/Pages/Presentation.aspx>

* **Surveillance de la radioactivité de l'air en France - Données du réseau Téléray**

(« L'outil cartographique ci-dessous met à disposition du public les résultats de la surveillance radiologique du territoire français effectuée par l'IRSN dans le contexte des événements nucléaires en cours au Japon. Il diffuse les résultats des mesures de rayonnement gamma dans l'air ambiant, transmises par les sondes du réseau Téléray. Les données sont mises à jour toutes les 4 heures. Il s'enrichira dans les jours qui viennent d'autres mesures, comme celles effectuées sur les filtres aérosols ou les eaux de pluie. En effet, ces autres mesures sont effectuées en laboratoire à la suite de prélèvements individuels et ne peuvent donc être obtenues qu'en différé de quelques jours. »)

<http://www.irsn.fr/FR/Documents/france.htm>

* **Nucléaire: la France doit se préparer à des accidents "inimaginables", selon un responsable**

(PARIS — AFP (06/05/2011). « La France doit accepter de se préparer à des accidents nucléaires "complètement inimaginables", qui représentent le plus grand danger pour ses installations, comme le prouve la catastrophe de Fukushima, a estimé jeudi le directeur général de l'IRSN, Jacques Repussard. "Il faut accepter de se préparer à des situations complètement inimaginables parce que ce qui nous menace le plus, ce n'est pas un accident +standard+", a déclaré le responsable de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) lors d'une audition » ...)

http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALEqM5hVu7TmYKXR_yhEblkf77_fAvmNKg?docId=CNG.a651bb29c5ff4daaed180bb5226a4486.231

- **ANDRA. AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS**

(« Créée en 1991, l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) est un établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) dont les missions ont été complétées par [la loi de programme n°2006-739 du 28 juin 2006](#) relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de la recherche et de l'environnement, l'Andra est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France. »)

<http://www.andra.fr/>

* **Sur WIKIPEDIA :** http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_nationale_pour_la_gestion_des_d%C3%A9chets_radioactifs

* **Sur ParisTech Review (23/06/2011). Attention : « déchets radioactifs » : l'écrêteau qui doit durer ...un million d'années**

(« Tous les pays nucléaires affrontent la question épineuse du stockage des déchets. En France, les déchets les plus radioactifs seront stockés pendant un million d'années dans l'argile, dans une couche vieille de 150 millions d'années, longue de 130 mètres, à 500 mètres de profondeur, près de Bure, en Meuse. En 2016, une loi fixera les conditions de réversibilité du stockage. Entretien avec la française Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (*)) et présidente du comité de la gestion des déchets radioactifs de l'OCDE. » ...)

<http://www.paristechreview.com/2011/06/23/attention-dechets-radioactifs-million-annees/>

- **AREVA.**

(... « Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur. » ...)

<http://www.areva.com/FR/groupe-57/leader-mondial-des-metiers-de-l-energie-nucleaire-et-energies-renouvelables.html>

* **Sur Wikipedia :** AREVA : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Areva>

* **Sur Greenpeace : AREVA et EDF : Perspectives commerciales et risques dans le secteur de l'énergie nucléaire**, par Steve Thomas Professeur de Politique énergétique. Public Services International Research Unit (PSIRU) Business School University of Greenwich 30 Park Row London (dossier pdf)

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/areva-edf-perspectives-commerciales-et-risques.pdf>

* **Sur wat.tv. Areva-Niger-Uranium2 (vidéo) :** http://www.wat.tv/video/areva-niger-uranium2-2nb3v_2mdcx_.html

* **Sur Agoravox (23/09/2010). Areva au Niger, quelles conséquences ?**

(« L'association Greenpeace vient de publier sur son site [une mise en garde](#) concernant les activités d'Areva au Niger qui fait suite à un rapport paru en mai dernier. Greenpeace met d'abord en lumière la dépendance énergétique de la France liée aux importations d'uranium. "Le nucléaire met en danger la sécurité et l'indépendance énergétique française" écrit Greenpeace. En 2007, plus d'un tiers de l'uranium acheté par Areva provenait du Niger. Areva y exploite deux gisements, dans la région d'Arilit et d'Akokan et prévoit d'en ouvrir un troisième d'ici à 2012 qui produira 5 000 tonnes de minerai par an. Le second gros fournisseur d'Areva et de la France en uranium est le Kazakhstan (objectif de production de 4 000 tonnes par an). "Une exploitation au mépris des populations et de l'environnement" titre ensuite Greenpeace. » ...)

<http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/areva-au-niger-queles-81700>

* **Sur Greenpeace. Abandonnés dans la poussière. L'héritage radioactif d'AREVA dans les villes du désert nigérien**

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/abandonnes-dans-la-poussiere.pdf>

* **Sur Durable.info (25/03/2011). Révélation : Areva au coeur du réacteur de Fukushima**

(« Dès le mois de mai 2001, une procédure ouverte aux États-Unis condamnait l'utilisation du MOX, un combustible particulièrement dangereux, dans le réacteur 3 de Fukushima. Une centrale alimentée par Areva. Des experts de Greenpeace prévoient les risques... Et contrairement aux dénégations d'Areva de la semaine dernière, un nouveau transport de Mox entre la France et le Japon est confirmé pour la semaine du 4 avril. » ...)

http://cdurable.info/Revelation-Areva-au-coeur-du-reacteur-de-Fukushima_3253.html

* **Sur le nouvel Obs. Toute l'actualité de AREVA. Crise nucléaire au Japon: le fil des événements**

<http://actualite.nouvelobs.com/areva/>

- **RAPPORT ROUSSELY (en partie classé secret défense)**

On y trouvera notamment (écrit avant la catastrophe japonaise): « La seule logique raisonnable ne peut pas être une croissance continue des exigences de sûreté. » (→ Les centrales japonaises, comme les centrales françaises, font de la sous-traitance pour les travaux de maintenance. Ce sont les personnels les plus exposés aux risques de radiation)

* **Rapport publié par l'Elysée : Synthèse du rapport : Avenir de la filière française du nucléaire civil. 16 juin 2010**
http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/Synthese_ROUSSELY.pdf

* **La Documentation française :**

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000414/0000.pdf>

* **Sur Energie 2007 : Nucléaire : synthèse du Rapport ROUSSELY**

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/2818>

* **sur l'Usine Nouvelle : Le PS demande un libre accès au rapport Roussely**

<http://www.usinenouvelle.com/article/le-ps-demande-un-libre-acces-au-rapport-rousseley.N148717>

* **Sur wat.tv. Areva-Niger-Uranium2**

http://www.wat.tv/video/areva-niger-uranium2-2nb3v_2mdcx_.html

- **sur nti.org. Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (06/03/2007). *Rapport sur l'évaluation du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNG-MDR)*. Par M. Christian BATAILLE et M. Claude BIRRAUX, Députés**

http://www.nti.org/e_research/source_docs/france/parliament/122.pdf

- **Sur développementdurable.gouv.fr. ASN. Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2010-2012 (PNGMDR) (dossier pdf)**

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pngmdr_web_rapport.pdf

ONG (ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES) ET ASSOCIATIONS

De nombreuses associations et ONG font un travail sérieux et documenté sur les différents thèmes touchant aux politiques alternatives.

- **Réseau « SORTIR DU NUCLEAIRE » :** <http://www.sortirdunucleaire.org/>

* **Rapport sur la durée de vie des centrales et les nouveaux types de réacteurs**

<http://www.assembleenationale.fr/12/pdf/rap-ocst/i0832-5.pdf>

* **Note d'information sur l'Anomalie générique concernant le système d'injection de sécurité des réacteurs de 900 MWe, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire**

http://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Documents/IRSN_NI_Systeme-injection-securite-20110217.pdf

* **11 février 2011 : ALERTE : grave défaillance de sûreté sur 34 réacteurs nucléaires français. Notre communiqué de presse du 11/02/2011.**

<http://groupes.sortirdunucleaire.org/blogs/les-anomalies-de-serie-s/article/alerte-grave-defaillance-de-surete>

* **Face aux Français : le nucléaire. Mercredi 16 février 2011**

Intervention sur le nucléaire de Laura Hameaux du Réseau "Sortir du nucléaire" face à Claude Allègre, Axel Kahn et Yann Arthus Bertrand. Emission "Face aux français" du 16 février sur France 2 :

<http://videos.sortirdunucleaire.org/spip.php?article301>

* **Brochures de "sortir du nucléaire" :**

<http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=brochures&page=index>

* **Réseau "Sortir du nucléaire" sur Wikipédia :**

http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_Sortir_du_nucl%C3%A9aire

- **CLEANTECH**

* **Ivan Fouquet (24/03/2011). Sortir du nucléaire ? Les solutions concrètes**

<http://www.cleantechrepublic.com/2011/03/24/sortir-nucleaire-solutions-concretes/>

* **Rob Hopkins. Manuel de Transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale. Préface de Serge Mongeau. En partenariat avec l'association S!ence. ISBN 978-2-923165-66-0- 216 p. - 20 euros**

<http://www.ecosociete.org/t138.php>

- **OBSERVATOIRE DU NUCLEAIRE.** L'industrie nucléaire dispose de puissants moyens pour communiquer et installer dans l'opinion des "vérités" qui relèvent en réalité de la désinformation. La mission de l'**Observatoire du nucléaire**, présidé par **Stéphane Lhomme**, appuyé par divers informateurs dont certains travaillent dans le nucléaire, est de décrypter cette communication...

<http://observ.nucleaire.free.fr/>

* **Révélations - Nucléaire : EDF a falsifié des données sismiques pour économiser sur la sûreté. Les données sont accablantes pour 32 des 58 réacteurs français**

<http://observ.nucleaire.free.fr/falsification.htm>

* **Inspection des centrales nucléaires françaises : une tromperie**

<http://observ.nucleaire.free.fr/inspection-tromperie.htm>

- Sur Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive. (30/11/2005). **Nucléaire et démocratie délibérative. Les technologies nucléaires à l'épreuve du débat public**
Pour un observatoire informatisé des débats publics sur l'avenir du nucléaire civil, par Anne Bertrand, Francis Chateauraynaud et Jean-Michel Fourniau. Rapport de l'étude de faisabilité Convention GRETS/GSPR. (dossier pdf)
<http://gspr.ehess.free.fr/documents/rapports/RAP-GSPRnucléaire2005>

- Sur Cour des Comptes (janvier 2005). **Le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs** (dossier pdf)

(« La France, pour des raisons stratégiques et économiques, a fait le choix de développer une filière nucléaire particulièrement puissante : création du CEA, mise au point de l'arme atomique, programme électronucléaire pour garantir son indépendance énergétique. La réalisation du programme électronucléaire, marquée par la mise en service de 58 réacteurs de 1977 à 2002, sans compter Superphénix, place notre pays dans une situation atypique au plan international : les trois quarts de la production électrique française sont d'origine nucléaire et assurés par un seul électricien, EDF. La puissance nucléaire installée d'EDF est sans commune mesure avec celle des autres opérateurs : 62,8 GW pour EDF, suivie par le russe RosEnergieAtom (REA) avec 20,7 GW et le japonais Tokyo Electric Power Co (Tepeco) avec 14,9 GW. Quant aux Etats-Unis, le seul pays à produire plus d'électricité nucléaire que la France, sa production est répartie entre une quarantaine d'exploitants. En France, les risques liés à la production électronucléaire sont donc concentrés dans les mains d'un seul opérateur, qui est également une entreprise publique. Quelles que soient les décisions futures concernant l'avenir de la recherche et de l'industrie nucléaire, deux questions, qui concernent en partie les générations futures, méritent d'être traitées et résolues avec soin, méthode et transparence : celle du démantèlement des installations nucléaires en fin de vie et celle des déchets radioactifs. Les déchets radioactifs produits à l'occasion des activités nucléaires doivent être entreposés puis stockés dans des lieux présentant toutes les garanties en matière de sécurité pour les générations actuelles et futures. » ...)

<http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/RapportRadioactifsnucléaire.pdf>

- Sur Euractiv.fr :

* (25/03/2011). **Nucléaire : les premiers résultats de l'audit français connus fin 2011**

(... « L'audit portera sur cinq points : les risques d'inondation de séisme, de perte d'alimentation électrique et de perte du système de refroidissement ainsi que sur la gestion opérationnelles des situations accidentelles. Il sera réalisé avec l'appui technique de l'Institut de la radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et associera "très certainement" des experts étrangers et la société civile, a encore indiqué André-Claude Lacoste sans donner plus de précisions. Cet audit se fera en cohérence avec la démarche européenne de tests de résistance appelés "stress tests" dont le processus devrait être officialisé durant le Conseil européen qui se tient actuellement à Bruxelles, a dit André-Claude Lacoste. » ...)

<http://www.euractiv.fr/nucleaire-premiers-resultats-audit-francais-connus-fin-2011-article>

* (09/05/2011). **Nucléaire : l'autorité de sûreté dévoile la méthode des tests. Les industriels français du nucléaire ont désormais un calendrier. Le degré de sévérité des "stress tests" européens fait toujours débat entre Bruxelles et la France.**

(« La France continue d'avancer ses pions pour décider du périmètre de l'audit de son parc nucléaire. Dans son cahier des charges présenté le 9 mai, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) détaille les conditions dans lesquelles les tests de résistance seront renforcés. Un regain de précautions tiré de la catastrophe de Fukushima. En jeu, les différences d'approche entre la France et l'Europe sur l'évaluation des installations nucléaires. » ...)

<http://www.euractiv.fr/nucleaire-autorite-surete-devoile-methode-tests-article>

- INESTENE. **Douze raisons pour refuser le nucléaire dans le MDP.** Antoine Bonduelle

http://www.rac-f.org/DocuFixes/MDP/mdp_nuc.pdf

- CRIIRAD. **Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité.**

Association à but non lucratif qui défend :

- le droit à l'information sur la radioactivité et le nucléaire
- le droit à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants

<http://www.criirad.org/>

- GREENPEACE. **Le constat, les solutions** (vidéo) : <http://www.greenpeace.org/france/campagnes/nucleaire>

- France Nature Environnement (Communiqué de FNE) (24/03/2011). **"Hausse du prix de l'électricité : la face cachée du nucléaire"**.

(EDF demande à l'Etat d'augmenter le prix de l'électricité de 30% en 5 ans. Principale raison de cette nouvelle hausse : EDF doit investir dans un parc nucléaire vieillissant, les chantiers du futur EPR et le centre de stockage de déchets à Bure s'avèrent beaucoup plus onéreux que prévu. Alors que le géant de l'électricité française reconnaît lui-même que les prix de l'électricité en France sont sous-estimés, France Nature Environnement analyse les coûts réels de l'énergie nucléaire. Enquête.)

http://www.fne.asso.fr/fr/hausse-du-prix-de-l-electricite-la-face-cachee-du-nucleaire.html?cmp_id=33&news_id=12184

- GLOBAL CHANCE.

* **La France à l'abri d'un accident japonais ?**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article228>

* **Entre silence et mensonge. Le nucléaire, de la raison d'état au recyclage « écologique »**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article185>

* **La science face aux citoyens**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article48>

* **Pour une remise à plat concertée et démocratique de nos modes de vie**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article223>

* (en coopération avec Négawatt) **Du gâchis à l'intelligence. Le bon usage de l'électricité**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article47>

* **Le vieillissement des installations nucléaires : un processus mal maîtrisé et insuffisamment encadré**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article142>

* **Nucléaire : la grande illusion. Promesses, déboires et menaces**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article45>

* **Sur le Monde Diplomatique** (janvier 2005) **Benjamin DESSUS. L'alibi politique des utopies technologiques.**

<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/DESSUS/11800>

- **Sur Adequation. Non-dits et secrets : omerta sur le nucléaire français** (30/03/2011). *Le Nouvel Observateur*, **Guillaume MALAURIE. Symbole de notre indépendance militaire et énergétique, le nucléaire est une affaire d'Etat. Plongée au cœur du lobby de l'atome.**

(« C'est formidable, le hasard. Quelques jours après le début de la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima, une brochette de personnalités a priori très différentes les unes des autres ont toutes prononcé la même petite phrase : « Si les Japonais avaient eu un réacteur EPR français, ça ne serait jamais arrivé ! » Un argument massue invérifiable, contestable, mais efficace. Parmi ces porte-parole, il y eut dans le rôle de l'expert Thomas Oudré, haut responsable de l'Agence de Sûreté nucléaire, côté élus, les députés Philippe Daubresse (UMP) ou Christian Bataille (PS), mais aussi Henri Guaino, conseiller de Sarkozy, le multicarte Claude Allegre, et même l'éditorialiste Eric Zemmour dont on ignorait jusque-là les compétences en physique nucléaire. Précisons tout de même que cet EPR 100% antichoc et antifuite n'existe en vrai nulle part au monde et est toujours en chantier en Finlande où il accuse quatre ans de retard sur l'agenda initial pour des problèmes de sécurité : il aura fallu ajouter 25% de ferrailage dans le béton de l'enceinte à la demande des Finlandais. Mais peu importe : pour les supporters de l'EPR, il s'agit d'une grande cause nationale. Il faut donc marteler l'argument de l'excellence atomique française. Mobiliser les hussards de l'atome un peu désorientés, les amis hésitants, les obligés récalcitrants et donc organiser les relais d'opinion. Question : qui est à l'origine de la version originale de la petite phrase sur l'EPR reprise en chœur ? Le 16 mars, Anne Lauvergeon, la patronne d'Areva, en donne une version impeccable devant les députés : « S'il y avait eu des EPR à Fukushima, il n'y aurait pas de fuites possibles dans l'environnement, quelle que soit la situation. » (...)

Intérêts économiques et stratégiques

Depuis un demi-siècle, les intérêts économiques et stratégiques du nucléaire civil sont si vertigineux qu'ils se confondent avec l'intérêt supérieur de l'Etat. Cela peut se concevoir... A condition toutefois que la puissance publique inspire confiance et puisse rassurer l'opinion quand survient un pépin ou un accident dans une centrale. Or, depuis des lustres, le grand bond de l'énergie nucléaire repose sur des non-dits, des silences, des secrets. Il aura fallu Tchernobyl et la fable du nuage radioactif bloqué aux frontières du Rhin pour que l'imposture soit révélée : « La crédibilité des organismes officiels liés au nucléaire demeure aujourd'hui faible, voire très faible », note Frédéric Lemarchand, sociologue du risque à l'université de Caen. Le cataclysme en cours à Fukushima n'arrange rien... Alors le **lobby**, qui sent bien que le pacte avec les Français se dégrade, se réfugie dans la communication. Exemple très récent : dès le début de la crise, surgissait sur toutes les chaînes de télévision un « expert » jusque-là inconnu et réputé indépendant. Son nom : Francis Sorin. Présenté comme « directeur du pôle information de la Société française d'Énergie nucléaire », il affiche une neutralité de bon aloi. Sauf que sa « société savante » n'est, à y regarder de plus près, rien d'autre qu'une filiale associative de la filière nucléaire, qui relaie donc très fidèlement sa doctrine. (...) *Menace de Bruxelles*

(...) Des voix s'élèvent, à l'intérieur de ce microcosme, pour réclamer un aggiornamento. "Si c'est toujours la même main qui gère et qui contrôle, ce n'est pas rassurant. On ne peut plus laisser le débat sur les énergies à la discrétion des seuls techniciens !", estime Michel Destot, député-maire PS de Grenoble et ancien chercheur au CEA. Mais lorsque Bertrand Panher, député UMP de la Meuse, propose qu'un organisme indépendant organise ce très large débat public à la manière scandinave, le groupe UMP se rebiffe. "Je me suis fait siffler, confie-t-il, meurtri. C'est n'importe quoi, on ne va pas pouvoir continuer comme ça !" Il faut dire qu'à l'Assemblée, les gardiens du temple nucléaire tous partis confondus, de Claude Gattignol (UMP) à Christian Bataille (PS), veillent toujours au grain. Mais jusqu'à quand ? C'est maintenant de Bruxelles que vient la menace la plus sérieuse pour la technocratie nucléaire française. Le commissaire européen chargé de l'énergie, l'Allemand Günter Oettinger, avait déjà exaspéré Nicolas Sarkozy quand il avait utilisé le mot "apocalypse" pour évoquer la catastrophe de Fukushima. Et voilà que le même commissaire demande la semaine dernière que l'on procède à des tests de résistance sur toutes les centrales nucléaires de l'Union européenne. Pire : il précise que les expertises doivent être indépendantes. Le **lobby** nucléaire français se mobilise pour que l'Elysée mette son veto à l'ingérence. Finalement les nucléocrates français ont obtenu que les autorités nationales - et non européennes - procèdent à ces tests. "La position de Paris était intenable, explique Michèle Rivasi, députée Europe Ecologie à Strasbourg. Comment expliquer à la population qu'on refuse en France des inspections sérieuses qui vont aussi concerner, en Europe centrale, des réacteurs vieillissants et donc dangereux ?")

<http://www.adequations.org/spip.php?article791>

- **La situation nucléaire au Japon et gaz de schiste en France : Emission de France Culture. « Terre à Terre », magazine de l'environnement**, du 19/03/2011. **Modèle énergétique et modèle économique.** Avec : Bernard Laponche, polytechnicien, expert international en politiques énergétiques ; Charlotte Migeon, du Réseau Sortir du Nucléaire, Marine Jobert, journaliste indépendante et Philippe Quirion, du CIRED, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement.

<http://www.franceculture.com/player?p=reco,te-3990881#reecoute-3990881->

- **LeMonde.fr.Blog. Oil Man** (07/09/2010). **Pôle Nord : remorquage d'icebergs et centrales nucléaires flottantes (2/2).** **(Gazprom ne nie pas projeter de recourir à la puissance nucléaire pour forer dans l'Arctique, où il est associé avec Total.)**
<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/09/07/pole-nord-remorquage-dicebergs-et-centrales-nucleaires-flottantes-22/>

- **Association « Sauvons Le Climat » (S L C) (Pronucléaire).**

(« Le collectif "Sauvons le climat" fondé en mai 2004, association loi 1901 depuis Décembre 2005, a pour ambition d'informer nos concitoyens, de manière indépendante de tout groupe de pression ou parti politique, sur les problèmes relatifs au réchauffement climatique et sur les solutions proposées pour le ralentir. Il est doté d'un comité scientifique, présidé par Michel Petit, ancien responsable du groupe français d'experts au GIEC. »)

* **Sur le Figaro : "EDF, AREVA, Alstom et les autres : Où est le problème ?" Sauvons le Climat.**

<http://www.politique-actu.com/debat/areva-alstom-autres-probleme-sauvons-climat/246199/>

- (28/03/211). **Santé Publique. Alerte Protection et information de la population : Comprendre et voir la réalité face à l'état de la situation du site nucléaire de Fukushima**, par Hirose TAKASHI. **« Inhaling even the tiniest particle, that's the danger », « l'inhalation de particules radioactives, c'est le danger »**

<http://www.cartoradiations.fr/>

- **Articles du Monde**, Samedi 19 mars 2011.

* **Le gaz et le charbon vont largement bénéficier du rejet de l'énergie nucléaire, p. 10**

* **La France doit-elle sortir du nucléaire ?, p. 24**

- sur Durable :

* (18/03/2011) : **La France peut-elle sortir du nucléaire ? Réponse des pro-nucléaires**

http://www.durable.com/actualite/article_la-france-peut-elle-sortir-du-nucleaire-reponse-des-pro-nucleaires_1527

* (16/03/2011): **La France peut-elle sortir du nucléaire ? Question posée aux anti-nucléaires**

http://www.durable.com/actualite/article_la-france-peut-elle-sortir-du-nucleaire-question-posee-aux-anti-nucleaires_1521

- Sur RFI (16/03/2011). Sortir du nucléaire ou pas ?

(« Le cataclysme japonais relance le débat sur l'avenir du nucléaire dans le monde. Comme après l'accident de Three Mile Island en 1979 et l'accident de Tchernobyl en 1986, chaque pays est en train de reconsidérer ses choix en la matière. Ainsi, l'Allemagne opte pour un moratoire de trois mois pour ses anciennes centrales, alors que la France affirme haut et fort qu'il n'est pas question de sortir du nucléaire, même si elle admet la nécessité d'un débat. »)

<http://www.rfi.fr/economie/20110316-sortir-nucleaire-pas>

- Sur le Parisien (22/03/2011) : Le vrai coût de l'énergie nucléaire en débat

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/le-vrai-cout-de-l-energie-nucleaire-en-debat-22-03-2011-1371752.php>

- Sur Libération (26/04/2011). Corinne Lepage. Pourquoi le gouvernement fait le choix d'une électricité chère et dangereuse

(« Vous avez voulu de l'électricité bon marché et sans risque. Vous aurez de l'électricité chère et dangereuse. Le mythe d'une électricité bon marché et sûre s'effondre. La faute en incombe soi-disant aux énergies renouvelables et aux investissements dans la sûreté. EDF et le lobby nucléaire, à commencer par le gouvernement qui en est partie intégrante, nous prennent pour des imbéciles. Tout d'abord, le prix de l'électricité va monter de 30%. Pourquoi? Tout simplement parce que même si les centrales sont amorties, le coût réel du nucléaire commence à apparaître au moment où EDF va devoir assumer une très légère part de l'aval du cycle (parce que le contribuable va devoir en assumer l'essentiel) et financer ses investissements: renforcement de la sécurité d'une part, construction des EPR... Dès lors, non seulement le nucléaire n'est pas bon marché mais il devient très cher, aussi cher que l'éolien. Le contribuable-consommateur français a été prié, depuis 40 ans, par une politique délibérée de faibles taxes sur le prix de l'électricité, de consommer le plus possible et en particulier de se chauffer grâce à l'électricité ce qui est une aberration. » ...)

<http://www.liberation.fr/terre/01012333860-pourquoi-le-gouvernement-fait-le-choix-d-une-electricite-cher-et-dangereuse>

- Sur basta ! (03/05/2011). Hervé Kempf : « Fukushima est moins un accident que l'aboutissement d'une série annonciatrice », par Linda Maziz

(« Quels enseignements la France doit-elle tirer de la situation japonaise ? Pour Hervé Kempf, journaliste et essayiste, la situation actuelle met en évidence l'incompétence des experts et des dirigeants français. Le nucléaire fait partie des tabous et idées reçues que l'oligarchie capitaliste ne veut pas remettre en cause. Pour lui, l'enjeu aujourd'hui est d'apporter aux contre-experts un vrai soutien populaire : un engagement conscient des citoyens pour manifester qu'une autre voie est possible. Entretien. »)

<http://www.bastamag.net/article1537.html>

- Sur Le Post (07/06/2011). Du nucléaire aux énergies renouvelables, ce qu'il faut savoir !

(... « Une fausse affirmation parmi d'autres : *Le coût de l'électricité est faible en France, sortir du nucléaire reviendrait à augmenter ce coût.* Cela est partiellement faux. D'après un rapport destiné à l'Angleterre, on peut estimer, entre **150 et 200 milliards** le coût de démantèlement du parc nucléaire Français. Coût qui, initialement, avait été estimé à 15 milliards par EDF. Or le prix de l'électricité aujourd'hui ne tient absolument pas compte de cette face cachée qu'est le démantèlement. Le problème du nucléaire c'est qu'**on ne connaît pas tous les coûts**. Rajoutons à cela le coût du traitement des déchets, des impacts environnementaux et des impacts sur la santé ... » ...)

<http://www.lepost.fr/article/2011/06/07/2516209-du-nucleaire-aux-energies-renouvelables-le-resume.html>

- Sur Médiapart (22/06/2011). Nucléaire: incidents en série à la centrale de Paluel

(« Fuites à répétition, rejets de gaz radioactif, contaminations de travailleurs: des témoignages et documents recueillis par [FrenchLeaks](#) et [Mediapart](#) révèlent une réalité insoupçonnée dans l'une des plus grosses centrales nucléaires françaises, le site de Paluel. Bien loin de l'image de sûreté parfaite véhiculée par le discours officiel. » « L'inquiétude collective commence à se manifester sur Internet : *«Centrale de Paluel : EDF sur les traces de Tepco ?»* Cette formule provocatrice, qui compare l'électricien français à l'exploitant de la centrale de Fukushima, n'émane pas d'un groupe antinucléaire. Elle figure en tête d'un communiqué de la CGT de la région dieppoise ([à lire ici](#)), où se trouve la centrale de Paluel. » ... « Philippe Billard, lui, a fondé une association, *«Santé-sous-traitance»*. Pour défendre la santé des sous-traitants qui représentent aujourd'hui environ la moitié des travailleurs du nucléaire. *«La peur aujourd'hui de la population dans un accident nucléaire, c'est d'être contaminée et d'attraper un cancer. Eh bien nous, nous sommes contaminés régulièrement dans les centrales. Et on attrape des cancers. L'accident est déjà arrivé chez nous. Nous sommes les liquidateurs de tous les jours.»* Des liquidateurs en France ? Ne nous a-t-on pas dit et répété que la catastrophe, c'était pour les autres, ceux qui n'appliquent pas nos principes de sûreté, qui n'ont pas la chance de posséder notre organisation d'expertise et notre autorité nucléaire «indépendante»? Ni franchement catastrophique ni vraiment rassurante, la situation de Paluel illustre au quotidien le fait que le système est vulnérable. Qu'il fonctionne avec des défaillances permanentes techniques et humaines, qui alimentent un climat général de méfiance, sinon de paranoïa. Que les grands principes de la sûreté ne sont pas respectés dans la dure réalité. Que la course à la productivité tend à prendre le pas sur l'exigence de sécurité. Et que la multiplication des contraintes à respecter pour que ce système continue à fonctionner le rend de plus en plus inhumain. »)

<http://www.mediapart.fr/journal/france/220611/nucleaire-incidents-en-serie-la-centrale-de-paluel>

- Sur France-Soir.fr (23/06/2011). La question nucléaire en France. Nucléaire : La centrale de Fessenheim prolongée de dix ans ?

(« Alors l'Autorité de sûreté nucléaire doit se prononcer dans les jours prochains quant à l'avenir du doyen des réacteurs nucléaires de l'Hexagone, Le Figaro révèle que des experts se seraient prononcés en la faveur d'une prolongation de dix ans de l'activité de Fessenheim 1. » ...)

<http://www.francesoir.fr/actualite/scienceecologie/nucleaire-centrale-fessenheim-prolongee-dix-ans-112483.html>

POINTS DE VUE DES POLITIQUES

Nicolas Sarkozy

- **Sur Libération** (11/03/2011) **Sarkozy : "Pas question de sortir du nucléaire"**

<http://www.liberation.fr/terre/01012325568-sarkozy-pas-question-de-sortir-du-nucleaire>

* **Sur les Echos** (16/03/2011) : **Nicolas Sarkozy exclut de sortir du nucléaire**

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/politique/actu/0201228244922.htm?xtor=RSS-2010>

* **Sur le Figaro** (15/03/2011). **Sarkozy : «Pas question que la France sorte du nucléaire» :**

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/03/14/01016-20110314ARTFIG00664-sarkozy-pas-question-que-la-france-sort-du-nucleaire.php>

* **Sur euractiv.fr** (03/05/2011). **La peur du nucléaire est « irrationnelle », selon Nicolas Sarkozy**

En visite dans la plus grande centrale nucléaire d'Europe occidentale, le président français a dénoncé les peurs entretenues par les détracteurs du nucléaire.

(« Contexte. Lors du sommet européen de Bruxelles du 25 mars, les dirigeants de l'UE se sont entendus sur la nécessité de tester la sécurité des 157 réacteurs nucléaires répartis dans 16 pays de l'UE. Néanmoins, il leur a fallu se mettre d'accord sur la méthode : de son côté, la France voulait que l'audit soit réalisé par les instances nationales, tandis qu'Allemands et Autrichiens demandaient l'intervention d'un groupe d'experts européens indépendants. S'il a finalement été décidé de faire mener les contrôles par les autorités nationales compétentes, les critères de tests seront arrêtés en juin, au niveau européen, en concertation avec la Commission, les Etats membres et des experts. Du côté français, le premier ministre a demandé à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un examen centrale par centrale de la sûreté des installations. Les premiers résultats de l'audit devraient être révélés vers la fin de l'année 2011. »)

("J'ai confiance dans la sécurité du parc nucléaire français", a déclaré le chef de l'Etat français devant les salariés de la centrale nucléaire de Gravelines, gérée par EDF, mardi 3 mai. Alors que la catastrophe de Fukushima a relancé le débat sur le nucléaire civil dans le monde entier, Nicolas Sarkozy s'en est fait le plus ardent défenseur, dénonçant la peur "irrationnelle" et "moyenâgeuse" entretenue selon lui par ses détracteurs. Une réaction opposée à celle son homologue allemande, Angela Merkel, qui mise sur **une sortie du nucléaire d'ici 2020**. "Je n'ai pas été élu pour le remettre en cause. Il ne sera donc pas remis en cause", a-t-il ajouté. "Nous allons continuer à investir dans le nucléaire." Selon le Président, l'indépendance énergétique de la France repose sur l'énergie atomique, qui représente 80% de notre consommation d'électricité. "On n'a pas le droit de jouer sur des peurs moyenâgeuses pour remettre en cause des choix qui font la puissance de notre pays", a-t-il déclaré un peu plus tard lors d'une table ronde sur les questions énergétiques. » ...)

<http://www.euractiv.fr/peur-nucleaire-irrationnelle-nicolas-sarkozy-article>

- UMP. François Fillon

* **Sur Maxisciences** (31/05/2001). **Nucléaire : la France ne suivra pas l'exemple de l'Allemagne, affirme François Fillon**

(« Moins de deux mois après la catastrophe de Fukushima, l'Allemagne a fait le choix de renoncer au nucléaire. Le pays entend fermer toutes ses centrales d'ici à 2022. Cette décision, le gouvernement français assure la respecter. Toutefois, il n'envisage pas un instant de suivre la voie ouverte par nos voisins allemands. » ...)

http://www.maxisciences.com/sortie-du-nucl%EA9aire/nucleaire-la-france-ne-suivra-pas-l-039-exemple-de-l-039-allemande-affirme-francois-fillon_art14958.html

- Parti socialiste :

* **Sur Le Monde** (14/03/2011). **Parti socialiste : Hamon (PS) : "On ne peut pas sortir du nucléaire du jour au lendemain"**

http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/03/14/hamon-ps-on-ne-peut-pas-sortir-du-nucleaire-du-jour-au-lendemain_1492692_823448.html

- **Parti de Gauche. Jean-Luc Mélançon : LCP Assemblée nationale : "Sortir du nucléaire est un impératif"**

<http://www.lcp.fr/actualites/politique/13403-jean-luc-melenchon-sortir-du-nucleaire-est-un-imperatif>

* **Sur France 24** (15/03/2011) : <http://www.france24.com/fr/20110315-jean-luc-melenchon-sortir-nucleaire-est-imperatif>

- Europe-Ecologie :

* **Sur Le Monde** (23/03/2001). **Noël Mamère : Est-ce indécent de demander un débat public sur la sortie du nucléaire ?**

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/23/est-ce-indecent-de-demander-un-debat-public-sur-la-sortie-du-nucleaire_1496753_3232.html

* **Sur Le Figaro** (16/03/2011) : **Europe Ecologie propose un référendum sur le nucléaire**

<http://www.lefigaro.fr/politique/2011/03/14/01002-20110314ARTFIG00528-europe-ecologie-propose-un-referendum-sur-le-nucleaire.php>

* **Sur Le Monde** (25/04/2011). **Point de vue. Les leçons de Tchernobyl n'ont pas été tirées**, par Yuri Bandajevsky, Michèle Rivasi, Daniel Cohn-Bendit

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/25/les-lecons-de-tchernobyl-n-ont-pas-ete-tirees_1512523_3232.html

* **Sur Le Point.fr** (05/06/2011). **Nucléaire : Pour Dufflot, les citoyens évoluent beaucoup plus vite que leurs dirigeants**

(« La secrétaire nationale d'EELV s'est réjouie du sondage Ifop selon lequel une majorité de Français est favorable à une sortie du nucléaire. » « Cécile Dufflot, réélue triomphalement à la tête d'Europe Écologie-Les Verts samedi, s'est félicitée dimanche du dernier sondage Ifop pour le JDD selon lequel plus de six Français sur dix (62 %) souhaitent un arrêt progressif "sur 25 ou 30 ans" du nucléaire hexagonal) » ...)

http://www.lepoint.fr/societe/nucleaire-pour-dufflot-les-citoyens-evoluent-beaucoup-plus-vite-que-leurs-dirigeants-05-06-2011-1338606_23.php

- Cap 21. Corinne Lepage

Sur l'Alsace.fr (11/06/2011). **Livre. Le nucléaire, un choix de société**, selon Corinne Lepage

(Corinne Lepage, députée européenne centriste, vient de publier un livre sur le nucléaire en France. Elle y plaide pour un abandon de cette source d'énergie au profit d'autres, renouvelables et moins dangereuses. « Si j'ai écrit ce livre, ce n'est pas pour des raisons idéologiques mais pour essayer de penser rationnellement. On a vendu le nucléaire aux Français en disant qu'il ne se passera rien. Et aujourd'hui, André-Claude Lacoste, président de l'Autorité de sûreté nucléaire, dit qu'un accident est toujours possible. » ... « Elle considère aussi que l'accident de Fukushima a remis en cause les scénarios de catastrophe. « Tout ce qui s'est passé n'a pas été prévu, relève-t-elle. En France, pour la centrale de Fessenheim, le scénario est basé sur un tremblement de terre de l'amplitude de celui qui a détruit Bâle. Or, on sait aujourd'hui que la magnitude de ce séisme a été sous-évaluée. Et le scénario ne prend pas en compte la combinaison d'un séisme et d'une inondation. » Elle démonte aussi l'argument de la réduction du prix de l'électricité pour les consommateurs grâce au nucléaire. « Cette électricité

va devenir très chère, souligne-t-elle car pour remplacer le parc des centrales, il faudra construire au moins 25 EPR, à 7 millions d'euros l'unité. Et en attendant, remettre en sécurité les centrales existantes. » Sans compter le prix du démantèlement, estimé à 35 ou 40 milliards d'euros, « mais l'expérience anglaise laisse penser que le coût se situera plutôt autour de 150 milliards d'euros ». Et puis il y a le traitement et le stockage des déchets, très onéreux aussi. « On n'a pas payé beaucoup avant, mais maintenant, on va payer très cher ! » ...)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/11/le-nucleaire-un-choix-de-societe>

AUTRES POINTS DE VUE

- Sur « le Monde » (22/03/2011) : **Syndicaliste : Marie-Claire Cailletaud, CGT-Energie. "Il est impossible aujourd'hui de se passer du nucléaire"**

http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/03/22/il-est-impossible-aujourd-hui-de-se-passer-du-nucleaire_1497028_3244.html

- La Revue Internationale des Livres et des Idées (15/11/2009). **J'ai vu « l'Esprit du monde », non pas sur un cheval, mais sur un nuage radioactif (...)** Jérôme Vidal et Charlotte Nordmann

(«Le nucléaire qui, de par sa lourdeur (tant technique qu'économique), ne peut être géré que de façon centralisée et autoritaire, et qui, du fait de son extrême dangerosité, exige l'imposition du secret et la mise en oeuvre d'un contrôle omniprésent, est l'incarnation par excellence de ces dispositifs matériels qui produisent notre « dépossession » – qui nous dépouillent de notre puissance d'agir et de toute maîtrise collective sur nos vies. L'efficacité de tels dispositifs tient à ce qu'ils nous portent à croire, de surcroît, que nous dépendons entièrement d'eux, que nous ne serions rien sans eux. « Si le présent de la catastrophe nucléaire n'est pas l'occasion d'une réappropriation collective de ces questions directement politiques, accaparées jusqu'ici par des « experts » et des marchands, elle est vouée à renforcer encore ces dispositifs de pouvoir et de contrôle qui nous dépossèdent chaque jour un peu plus de la maîtrise de notre propre vie. Pour qu'il en aille autrement, il faudrait que la peur diffuse et omniprésente d'une catastrophe possible et à venir, dont certains entendent bien qu'elle serve à nous asservir plus complètement, cède la place à un effort pour penser la catastrophe en cours, ainsi qu'au désir d'une « interruption politique », d'une rupture d'un autre ordre, non plus subie, mais collectivement désirée et nourrie. La véritable catastrophe serait que nous en soyons venus à croire une telle rupture impossible, que nous nous montrions incapables de la pratiquer – à moins d'un désastre ».)

<http://revuedeslivres.net/articles.php?idArt=466>

12.3.3 - L'ENERGIE NUCLEAIRE DANS LE MONDE APRES FUKUSHIMA

- Sur Télérama (15 juin 2011), p. 14-20. **Bernard Laponche. Le risque d'accident majeur en Europe est une certitude.**

(«**LE MONDE BOUGE** - Physicien nucléaire, polytechnicien, Bernard Laponche est formel : la France est dans l'erreur. Avec le nucléaire, elle s'obstine à privilégier une énergie non seulement dangereuse mais obsolète. Alors que d'autres solutions existent, grâce auxquelles les Allemands ont déjà commencé leur transition énergétique... » ... « énergie du passé, sans innovation possible, le nucléaire ne représente pas seulement une menace terrifiante, pour nous et pour les générations qui suivront ; il condamne notre pays à rater le train de l'indispensable révolution énergétique. » ... « La nature même de la technique est donc source de risques multiples : s'il y a une panne dans les barres de contrôle, il y a un emballement de la réaction en chaîne, ce qui peut provoquer une explosion nucléaire ; s'il y a une fissure dans le circuit d'eau, il y a une perte de refroidissement, la chaleur extrême détruit les gaines du combustible, certains produits radioactifs s'échappent, on assiste à la formation d'hydrogène, cet hydrogène entraîne des matières radioactives et peut exploser. Mais on multiplie les systèmes de protection...Vous avez beau les multiplier, il y a toujours des situations dans lesquelles ces protections ne tiennent pas. A Tchernobyl, on a invoqué, à juste titre, un défaut du réacteur et une erreur d'expérimentation ; à Fukushima, l'inondation causée par le tsunami. Au Blayais, en Gironde, où la centrale a été inondée et où on a frôlé un accident majeur, on n'avait pas prévu la tempête de 1999. Mais on a vu des accidents sans tsunami ni inondation, comme à Three Mile Island, aux Etats-Unis, en 1979. On peut aussi imaginer, dans de nombreux pays, un conflit armé, un sabotage... Puisque le point de départ, c'est la création de produits radioactifs en grande quantité, la catastrophe est intrinsèque à la technique. Le réacteur fabrique les moyens de sa propre destruction. » « Les Allemands étudient des réseaux qui combinent biomasse, hydraulique, éolien, photovoltaïque. » « Les Allemands réussissent en ce moment cette transition énergétique. Parce qu'ils l'ont décidée. » ... « Comment expliquer l'inconscience française ? Par l'arrogance du Corps des ingénieurs de Mines, d'une part, et la servilité des politiques, de l'autre. Une petite caste techno-bureaucratique a gouverné les questions énergétiques depuis toujours, puisque ce sont eux qui tenaient les Charbonnages, puis le pétrole, et ensuite le nucléaire. Ils ont toujours poussé jusqu'à l'extrême, et imposé aux politiques, la manie mono-énergétique. » ... « Malheureusement, l'EPR est reparti avec Chirac en 2002. Et il va coûter très cher. En un demi-siècle, on a gaspillé l'énergie, on a fait n'importe quoi. Il est urgent de choisir une civilisation énergétique qui ne menace pas la vie »)

<http://www.telerama.fr/monde/bernard-laponche-il-y-a-une-forte-probabilite-d-un-accident-nucleaire-majeur-en-europe.70165.php>

- Sur Basta ! (17/06/2011). **Energie. Levons la chape de plomb sur le nucléaire**

(« Hasard du calendrier ou pas, deux semaines après l'annonce de la sortie du nucléaire en Allemagne, le ministère de l'Environnement français a lancé le 15 juin une table ronde sur l'efficacité énergétique. Mais là, ce n'est pas un hasard, on n'y parle pas de nucléaire. Pour Sylvain Angerand de l'association Les Amis de la Terre, le débat refusé par Nicolas Sarkozy sera ouvert cet été, lors de rassemblements militants sur les questions énergétiques, dans les Cévennes et à Notre-Dame des Landes. »)

http://www.bastamag.net/article1593.html?id_mot=78

- Sur la-croix.fr (22/03/2011). « **La catastrophe redonne un sens à l'histoire** »

(« Pour le philosophe Frédéric Worms, la catastrophe provoque la pensée et oblige à poser la question : « À quoi tenons-nous ? »...)

http://www.la-croix.com/Culture-Loisirs/Culture/Actualite/La-catastrophe-redonne-un-sens-a-l-histoire- NG_-2011-03-22-585310

- Sur lesechos.fr (26/05/2011). **La Suisse décide de sortir progressivement du nucléaire**

(« Le gouvernement fédéral a recommandé, hier, d'arrêter les cinq centrales du pays à la fin de leur durée d'exploitation. La Suisse produit environ 40 % de son électricité grâce au nucléaire. Le premier réacteur devrait s'arrêter en 2019. » ..)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201396740664-la-suisse-decide-de-sortir-progressivement-du-nucleaire-168533.php>

- Sur Journaldujura.ch (Suisse) (20/05/2011). **Le gouvernement prône une sortie organisée du nucléaire**

(« Le Conseil-exécutif bernois présente sa position en matière d'énergie nucléaire dans la perspective de la session extraordinaire du Grand Conseil consacrée à la politique énergétique. » ...)

http://www.journaldujura.ch/Nouvelles_en_ligne/Région/98433

- **Sur Smartplanet.fr** (25/05/2011). **EDF maintient la priorité au nucléaire et veut un peu plus de renouvelable**
(« Le groupe souhaite d'ici 2020 baisser de 5 points dans son mix énergétique le nucléaire, qui pèserait alors pour la moitié de sa production, et augmenter d'autant la part des autres énergies renouvelables. Linky et le smart grid sont aussi cités parmi les orientations. » ... « Le nucléaire reste donc privilégié, car il « fournit une électricité compétitive et sans CO2 ». Fukushima n'entraîne pas de remise en cause chez l'électricien français (au diapason de Nicolas Sarkozy début mai): « Un nucléaire sûr est possible s'il repose sur la transparence, sur une culture de l'amélioration permanente, ainsi que sur la responsabilité d'un opérateur, qui comme EDF, intègre les compétences d'exploitant, de constructeur et de concepteur. » EDF compte cependant développer aussi ses activités dans les énergies renouvelables, ce qu'illustre l'intégration à 100% de sa filiale EDF Energies nouvelles (EDF EN). » ... « Le smart grid est également mentionné parmi les orientations: « Le Groupe souhaite par ailleurs valoriser son expérience dans la planification, la conception ou l'exploitation de réseaux auprès de pays qui veulent renforcer ou moderniser leurs infrastructures et évoluer vers des réseaux plus intelligents. Les partenariats entre ERDF et des opérateurs de réseaux chinois et russes en sont les premiers exemples. » EDF concentrera « des efforts de R&D sur le commerce et les réseaux, à la veille de mutations profondes. Le développement des systèmes électriques intelligents, dont le compteur communicant Linky expérimenté avec succès par ERDF, est un maillon important de ce dispositif. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-business/edf-maintient-la-priorite-au-nucleaire-et-veut-un-peu-plus-de-renouvelable-3772/>

- **Sur France-Soir** (14/06/2011). **L'Italie dit-elle enfin adieu au nucléaire ?**

(« Après un premier référendum en 1987, les Italiens se sont à nouveau opposés à un retour de l'atome sur leur pays ce week-end mettant fin au projet du Cavaliere lancé depuis 2008, et ouvrant la voie au marché des énergies renouvelables. » ...)

<http://www.francesoir.fr/actualite/international/l-italie-dit-elle-enfin-adieu-au-nucleaire-109819.html>

- **Sur le Parisien** (14/06/2011). **Après le non à l'atome, l'Italie va devoir revoir sa stratégie énergétique**

(« Le non des Italiens au nucléaire va obliger le gouvernement à plancher sur une nouvelle stratégie énergétique, basée notamment sur les renouvelables, même s'il ne change rien à court terme dans la péninsule qui avait abandonné l'atome depuis près de 25 ans.

Une écrasante majorité de 94,05% s'est prononcée contre un retour à l'énergie nucléaire lors d'un référendum dimanche et lundi. » ...)

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/apres-le-non-a-l-atome-l-italie-va-devoir-revoir-sa-strategie-energetique-14-06-2011-1493494.php>

- **Sur courrierinternational.com** (17/06/2011). **Energie nucléaire. Rome-Berlin, le nouvel axe anti-atomique**

(« Abandon de l'atome en Allemagne, puis rejet du retour au nucléaire en Italie : le volte-face de deux membres fondateurs de l'UE pourrait pousser les autres Etats membres à tourner la page du nucléaire et à miser sur les énergies renouvelables, écrit le Corriere della Sera. » ...)

<http://www.courrierinternational.com/chronique/2011/06/17/rome-berlin-le-nouvel-axe-anti-atomique>

- **Sur Basta !** (06/06/2011). **ÉNERGIE. Combien coûte la sortie du nucléaire : l'exemple allemand**

(« Le gouvernement allemand présente ce 6 juin son projet de loi pour sortir de l'énergie nucléaire en 2022. Après un recul l'automne dernier, la chancelière Angela Merkel veut finalement avancer la transition énergétique du pays. Combien coûtera cette transition ? Rendra-t-elle l'Allemagne dépendante du charbon ou des importations d'électricité ? Combien d'emplois l'essor des énergies renouvelables va-t-il créer ? Réponses à quelques lieux communs véhiculés sur la sortie du nucléaire. » ...)

<http://www.bastamag.net/article1586.html>

- **Sur Le Monde** (06/06/2011). **Economie. Comment l'Allemagne va sortir du nucléaire**

(« Un peu plus de six mois après avoir accordé aux grandes compagnies énergétiques allemandes la prolongation de douze ans en moyenne des réacteurs les plus anciens du pays, le gouvernement d'Angela Merkel a approuvé, lundi 6 juin, un projet de loi visant à sortir de façon anticipée du nucléaire civil. Les dernières centrales fermeront au plus tard en 2022. A cette date, les énergies renouvelables devront avoir largement pris le relais des 22 % d'électricité aujourd'hui produits par l'atome. Selon les prévisions de Berlin, au moins 35 % du total de l'énergie consommée outre-Rhin devra provenir du renouvelable. Aussi spectaculaire et politique qu'il paraisse au premier abord, ce "tournant énergétique" ne doit pas tromper : l'Allemagne prépare depuis longtemps son passage au tout-renouvelable. Le plan de sortie du nucléaire prévu par le gouvernement actuel reprend peu ou prou le projet qui avait déjà été négocié en 2000 par celui - SPD-Verts - qui était dirigé par Gerhard Schröder. A l'époque, il prévoyait l'arrêt de la dernière centrale aux alentours de 2021. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2011/06/06/comment-l-allemande-va-sortir-du-nucleaire_1532287_3234.html

- **Sur La Tribune de Genève** (22/06/2011). **La fracture atomique**

(« Quelle série! Berne veut en finir dans vingt-trois ans. Berlin dans une décennie. Les Italiens ne veulent même pas y goûter. Depuis la très médiatique catastrophe de Fukushima, trois Etats d'Europe ont fait une croix sur le nucléaire. C'est un défi gigantesque pour notre pays, mais il est encore bien plus impressionnant pour l'Allemagne, première puissance industrielle du continent, qui s'impose une transition éclair. Quel est le plan d'attaque outre-Rhin? Quels sont ses risques et ses chances? Faut-il s'attendre à un effet domino? Analyse. » ...)

<http://www.tdg.ch/fracture-atomique-2011-06-22-0>

- **Sur centpapiers.com** (22/06/2011). **Fukushima, H1N1 : une même logique ?**

(« ... « Pourquoi les médias ont cessé de nous informer dix jours après la catastrophe nucléaire de Fukushima, alors que la situation là-bas ne cesse de s'aggraver ? Pourquoi une des premières décisions prises par les autorités de santé publique a été de relever le niveau des doses acceptables qu'une population peut encaisser ? Comme si l'imminence de la catastrophe avait tout à coup rendu nos organismes plus résistants à la radioactivité... »

Pourquoi les autorités de santé publique et les gouvernements ont-ils donné l'ordre de ne plus publier les mesures de radioactivité depuis fin mars ?

Pourquoi ces mêmes autorités ont-elles donné l'ordre d'arrêter de mesurer le taux de radioactivité dans l'hémisphère Nord, alors que nous payons avec nos impôts, les stations de mesure ? Pourquoi nous a-t-on caché pendant deux mois et demi que les coeurs des réacteurs 1, 2 et 3 avaient fondu dans les heures et les jours qui ont suivi le 11 mars dernier, alors que plusieurs experts indépendants l'annonçaient dans les jours qui ont suivi la catastrophe ?

Pourquoi aucun conseil de protection ne nous est donné de la part des autorités de santé publique, à nous qui sommes concernés par la contamination de l'air, du sol et de l'eau ? Pourquoi ne nous dit-on pas que, chaque fois qu'il pleut, nous devrions éviter de sortir, ou alors, utiliser un large parapluie pour ne pas ramener chez nous, de l'eau et des particules contaminées ? » ...)

<http://www.centpapiers.com/fukushima-h1n1-une-meme-logique%E2%80%8F74132/comment-page-1>

- **Sur Tribune de Genève** (21/06/2011). **Regard critique. Sortir du nucléaire et des fossiles en défendant la justice sociale**

<http://regardcritique.blog.tdg.ch/archive/2011/06/20/comment-sortir-du-nucleaire-et-des-fossiles.html>

- Sur Le Monde (24/06/2011). Pont de vue. La politique énergétique ne peut pas varier selon les calculs électoraux

(« La catastrophe de Fukushima et les décisions annoncées par certains de nos voisins ont remis le nucléaire au cœur du débat public européen. En France, d'aucuns voudraient en faire un argument de campagne. S'il s'agit de débattre de la politique énergétique de la France, de défendre un projet fort, alors, oui, il faut engager le débat, en rappelant ce que sont les besoins énergétiques de notre pays, ce que sont nos ressources, nos moyens et ce que nous pouvons nous fixer comme objectifs. La France a fait un choix, celui de ce que l'on appelle le "mix énergétique". On désigne ainsi un ensemble ou un bouquet de ressources énergétiques, avec de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables. Et notre choix est clair : nous avons opté pour un mix énergétique décarboné et compétitif. La France a voulu être en pointe de la lutte contre le réchauffement climatique : cela suppose que l'on développe les énergies renouvelables et que l'on développe une culture et une industrie de l'économie d'énergie. C'est la raison pour laquelle, même si le nucléaire tient une place importante dans le "mix français", la part consacrée aux énergies renouvelables y est en augmentation et va atteindre 23 % en 2020, conformément au Grenelle de l'environnement. Avec le développement des énergies renouvelables, le nucléaire est la principale filière de production énergétique qui émet peu de gaz à effet de serre et répond donc aux exigences environnementales. » ... « Les Verts et les socialistes parlent de la "sortie du nucléaire", mais sortir du nucléaire, ce n'est en rien l'abandonner ou faire croire que l'on va arrêter les centrales, c'est faire qu'elles fonctionnent de la manière la plus sûre possible jusqu'à ce que, progressivement, la part du nucléaire diminue. Il faut lui assurer la meilleure sortie possible : celle qu'il prendra naturellement lorsque sa contribution au mix sera devenue inutile. ». Les députés du pôle écologique de l'UMP)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/06/24/la-politique-energetique-ne-peut-pas-varier-selon-les-calculs-electoraux_1539777_3232.html

13 – LA TRANSITION ENERGETIQUE : LES ALTERNATIVES AUX ENERGIES FOSSILES ET AU NUCLEAIRE

L'attribution des permis d'exploration des gaz de schiste et des autorisations de vente de gaz, la réforme du code minier ont été conduits dans la plus grande opacité et sans débat parlementaire et public au bénéfice des multinationales du gaz et du pétrole.

Les citoyens et les élus qui ont demandé la suspension de tous les permis d'exploration et d'exploitation pour les gaz de schiste ne peuvent se contenter d'être uniquement un front du refus. L'argument d'indépendance énergétique (notamment vis-à-vis de GAZPROM) avec les gaz de schiste, avancé par les pétroliers et le gouvernement, n'est pas défendable au regard des dégâts environnementaux, économiques et de santé publique - déjà constatés aux Etats-Unis et maintenant au Québec - qu'ils pourraient occasionner dans les régions françaises concernées, et qui sont minimisés par le rapport intérimaire. Il est donc nécessaire d'avancer des solutions alternatives crédibles de sortie progressive des énergies fossiles et du nucléaire, qui est sous les feux de l'actualité au Japon. Débat public, débats citoyens, débat parlementaire, sont seuls à même de faire évoluer l'opinion publique vers une plus grande conscientisation des enjeux fondamentaux posés par les énergies pour obliger nos gouvernants à prendre les mesures économiques et législatives d'un plan de transition énergétique pour la France et pour l'Europe.

La France n'a pas aujourd'hui une politique à moyen terme et à long terme de sortie de la crise énergétique actuelle. La recherche sur les gaz de schiste n'est qu'un moyen supplémentaire de retarder d'une soixantaine d'années (?) cette réflexion collective au profit des énergies sales et des profits de multinationales qui se font affranchir des conséquences environnementales et sanitaires. « Le choix du nucléaire a été porté depuis plus de cinquante ans par les certitudes de nos ingénieurs, l'intérêt de nos industriels et la volonté de puissance de notre Etat. De quoi interdire tout débat. Il est plus que temps de revenir à la démocratie » (Philippe Frémeaux. *Alternatives Economiques* n° 301 - avril 2011). En effet, depuis le début de la Ve République, la politique française de l'énergie (exception française oblige) est confisquée, et conduite dans le plus grand secret, par les chefs de l'Etat (de droite comme de gauche) avec la technocratie du complexe militaro-industriel nucléaire (CEA, AREVA, EDF) et du Corps des ingénieurs des Mines, sans débat parlementaire, ni débat public. En 2007, le nucléaire a même été exclu du Grenelle de l'Environnement. Il risque aujourd'hui de devenir une erreur historique. Après Tchernobyl, Three Mile Island, Fukushima, passé le cap émotionnel, une sortie progressive et programmée du nucléaire va s'imposer, elle sera sans doute plus longue pour notre pays que pour nos voisins qui ont moins de centrales atomiques. Un véritable débat public sur les politiques de l'énergie, dans le respect de nos engagements sur la diminution des gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto, et sur la recherche de politiques d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie à tous les niveaux et de développement des énergies renouvelables est nécessaire.

Nous sommes face à un déni de démocratie au bénéfice d'une petite et puissante oligarchie financière. N'oublions pas que « L'Etat, c'est chacun de nous ». Les citoyens doivent se réapproprier l'espace public, la cité, et pouvoir débattre des politiques publiques qui engagent nos vies et l'avenir des nos enfants, sans se reposer :

... uniquement sur les élus, qui doivent être plus à l'écoute des citoyens, rendre des comptes périodiquement et pas seulement aux échéances électorales (démocratie de délégation portée à son paroxysme et à la caricature avec le quinquennat de Nicolas Sarkozy, cumul de mandats des élus, sous représentation des femmes, sur représentation de certaines catégories sociales (les enseignants, les avocats, les médecins, ...), sous représentation de la diversité, offre politique déconnectée des attentes de la population, entre autres, qui conduisent soit à l'abstention électorale (désintérêt de la vie publique ou façon de protester), soit aux votes pour des partis protestataires.

... ou sur les « experts », parfois arrogants et méprisants, dont le niveau d'indépendance est toujours à vérifier (cf. le rapport intérimaire sur les « gaz de roche-mère », où le Corps des Mines est juge et partie). Nous voyons aujourd'hui où conduisent les conflits d'intérêt dans les affaires récentes (la liste est longue) et la collusion du pouvoir politique avec des groupes financiers (là aussi les exemples récents sont nombreux). La technocratie qui pilote dans l'ombre des politiques la politique énergétique française, depuis des décennies, gagnerait à ne plus regarder dans le rétroviseur vers des énergies fossiles en déclin, dangereuses pour l'environnement et les populations comme les gaz de schiste, ou vers le développement d'une industrie nucléaire, coûteuse pour le budget de la Nation, dont les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima nous donne la mesure de la dangerosité pour la planète. Un changement de logiciel, plus ouvert sur la modernité, s'imposera nécessairement dans les prochaines années.

L'expérience naissante des collectifs contre les gaz de schiste montre qu'une mobilisation citoyenne est possible autour d'un enjeu de société qui met simultanément en cause l'environnement, l'eau (la ressource et ses risques de pollutions souterraines et de surface), la pollution de l'air, la santé des populations et l'avenir économique et social du territoire (tourisme, agriculture, ...). Un véritable travail d'éducation populaire et de transformation sociale s'opère. Les populations mobilisées se réapproprient la maîtrise de leurs territoires (vivre ensemble), interpellent leurs élus, mobilisent les médias, et exercent leur jugement critique. Elles ne sont pas uniquement dans « l'émotionnel », comme se

plaisent à le répéter et à le faire croire certains médias, des politiques, le gouvernement, la technostructure et les industries pétrolières et gazières. Elles sont informées et conscientes des risques environnementaux, sanitaires et sociaux inacceptables et ce travail d'information par les collectifs continue. Sur ce dossier, l'information « bottom-up » et l'intelligence collective fonctionnent mieux que le « top-down » gouvernemental.

Le débat sur les alternatives de sorties des énergies fossiles et du nucléaire sera contradictoire pour que vive la démocratie. Il est nécessaire pour éclairer des citoyens ainsi mieux informés des enjeux, des avantages et inconvénients des solutions proposées et de leurs implications en termes d'emploi, de santé, de durabilité, de sécurité, de coûts et d'évolution nécessaire du modèle de société et de démocratie.

13-1 – LA TRANSITION ENERGETIQUE : ECONOMIE D'ENERGIE, EFFICACITE ENERGETIQUE, ET ENERGIES ALTERNATIVES

- Sur wikipedia. **Empreinte écologique** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Empreinte_écologique

- Global Footprint Network : <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/>

* **Europe 2007. Gross domestic product and ecological Footprint**

http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/national_assessments/

- Sur **Euractiv.fr**. (29/04/2007, mise à jour 30/06/2009). **Après deux ans de négociations, les Etats membres et le Parlement européen se sont mis d'accord sur le troisième paquet énergie qui vise à achever la libéralisation du secteur en Europe. Des décisions de mise en œuvre doivent désormais être prises.**

(« **Une nouvelle politique énergétique pour l'Europe**. Le 10 janvier 2007, la Commission européenne a adopté une communication sur les perspectives du marché intérieur du gaz et de l'électricité visant une nouvelle politique énergétique pour l'Europe. L'objectif est triple:

- Lutter contre le changement climatique
- Renforcer la sécurité énergétique
- Renforcer la compétitivité de l'UE

Ces mesures présentées par la Commission visent à poser les bases d'une politique commune de l'énergie offrant un véritable choix aux utilisateurs européens, qu'il s'agisse de citoyens ou d'entreprises. Le texte vise également à favoriser les investissements massifs qui s'imposent dans le secteur de l'énergie, afin d'améliorer l'intégration du marché au niveau européen. Bruxelles a rappelé que « le marché unique n'était pas seulement bénéfique pour la compétitivité, mais aussi pour le développement durable et pour la sécurité ». Le 13 novembre 2008, la Commission européenne a présenté une nouvelle **communication** dite "Revue stratégique sur l'énergie". (EurActiv.fr 13/11/2008). Celle-ci vise notamment à garantir à l'UE un approvisionnement sûr en énergie. A ce titre, la communication considère que les réseaux d'énergie européens ne doivent pas faire obstacle au passage des énergies renouvelables. L'exécutif européen insiste de nouveau sur la nécessité d'une interconnexion complète des réseaux et d'une meilleure utilisation des fonds communautaires. » ...)

<http://www.euractiv.fr/troisieme-paquet-energie>

* Sur **ec.europa.eu**. **European strategy** (11/2008). **Second Strategic Energy Review - Securing our Energy Future**

http://ec.europa.eu/energy/strategies/2008/2008_11_ser2_en.htm

* Sur **legifrance.gouv.fr**. **Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011**

portant codification de la partie législative du code de l'énergie. JORF n°0108 du 10 mai 2011, page 7951, texte n° 55

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023971195&dateTexte=&categorieLien=id>

- Sur **euractiv.fr**. (29/04/2011). **Le G8 et l'AIEA veulent tirer les leçons de Fukushima**

(« **Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du G8, dirigé par la France. Une réunion des autorités de sûreté nucléaire du G20 aura lieu le 8 juin.** ») (« La France, qui préside le G8 et le G20, et le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont réaffirmé, jeudi 28 avril, leur volonté de tirer les leçons de l'accident nucléaire de Fukushima. Le sujet était à l'ordre du jour d'un entretien entre le président Nicolas Sarkozy et le directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, au Palais de l'Élysée, un mois et demi après le tremblement de terre et le tsunami qui ont provoqué l'accident nucléaire le plus grave qu'ait connu une centrale japonaise. » ...)

<http://www.euractiv.fr/g8-aiea-veulent-tirer-lecons-fukushima-article>

* (05/05/2011). **GIEC : Les énergies renouvelables devraient faire un bond en avant d'ici 2050** (Par Sandra BESSON)

(« *D'après un nouveau rapport du Groupe Intergouvernemental d'experts des Nations Unies sur l'Évolution du Climat (GIEC), les énergies renouvelables devraient connaître une croissance significative d'ici 2050 grâce notamment à une baisse des coûts.*

Les **énergies renouvelables** telles que l'énergie éolienne ou solaire devraient connaître une brusque croissance d'ici 2050, et les avancées technologiques attendues devraient permettre de réduire les coûts de manière significative dans le secteur, d'après ce qu'indique la première version d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'étude la plus complète de l'ONU sur le sujet des énergies renouvelables à ce jour indiquait que ces énergies alternatives –à l'exception de la **bioénergie** –qui repose principalement sur l'utilisation du bois dans les nations en développement pour cuisiner et se chauffer-pourraient s'étendre de trois à vingt fois d'ici le milieu du siècle. » ...)

<http://www.actualites-news-environnement.com/26492-energies-renouvelables-GIEC.html>

- Sur **La Tribune**. **Green Business** (09/05/2011). **Le Giec prévoit jusqu'à 77% d'énergies renouvelables en 2050**

(« **Dans un rapport rendu public ce lundi à Abu Dhabi, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) présente plusieurs scénarios, dont le plus optimiste table sur 77% d'énergies renouvelables en 2050. Un chiffre compatible avec une élévation des températures de 2°C.** Près de 80% des besoins mondiaux en énergies pourraient être assurés par des énergies renouvelables en 2050, selon un rapport présenté ce lundi par le Giec (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) à Abu Dhabi. Les experts misent plus sur les renouvelables que sur le nucléaire et les énergies fossiles, même équipées de systèmes de captage et stockage de CO2. Aujourd'hui, seulement 2,5% du potentiel des renouvelables serait exploité à l'échelle planétaire. » ...)

<http://www.latribune.fr/green-business/20110509trib000620454/le-giec-prevoit-jusqu-a-77-d-energies-renouvelables-en-2050.html>

* Sur **AFP** (07/04/2011). **Les renouvelables peuvent et doivent produire le gros de l'énergie d'ici 2050**

(PARIS — Les renouvelables peuvent et doivent représenter la plus grande partie de l'offre énergétique d'ici 2050, indique un projet de rapport du Groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU sur l'évolution du climat (Giec) obtenu par l'AFP. Le "résumé à l'intention des décideurs", issu d'un rapport de 1.500 pages, doit être présenté sous sa forme définitive lundi lors d'une réunion du Giec à Abu Dhabi.

"La version finale pourrait être quelque peu différente dans la formulation, mais pas vraiment sur le fond", a indiqué à l'AFP un représentant de l'industrie qui a participé à ce rapport. Cette évaluation, de loin la plus complète de l'ONU sur le potentiel de ces énergies "propres", compare 164 scénarios. En 2008, six types

de renouvelables représentaient 12,9% de l'offre énergétique globale: la biomasse (10,2%), l'hydraulique (2,3%), l'éolien (0,2%), le solaire (0,1%), la géothermie (0,1%) et l'énergie issue de l'océan (0,002%). Mais en laissant de côté les usages traditionnels, comme le feu de bois pour cuire la nourriture ou le chauffage, ce chiffre tombait à 7%. Le charbon, pétrole et gaz représentaient 85% et le nucléaire 2%. Stimulées par des mesures gouvernementales, des coûts technologiques de plus en plus faibles et le prix croissant des énergies fossiles, "le déploiement des énergies renouvelables a augmenté rapidement ces dernières années", indique le texte. Elles ont représenté près de la moitié des 300 gigawatts générés par les nouvelles installations électriques dans le monde en 2008 et 2009, le reste était très largement couvert par le charbon. Rédigé avant la crise de Fukushima, le projet de rapport estime qu'il est plus probable d'assister d'ici 2050 à une vraie montée en puissance des renouvelables qu'à un scénario qui privilégierait le nucléaire et la capture et stockage de CO2 (CCS), une autre façon de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES). **De manière générale, la majorité des scénarios montrent une "augmentation substantielle", de 3 à 20 fois, "du déploiement des énergies renouvelables d'ici 2030, 2050 et au delà".** ...)

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5j-vfVSdoYwqRcWo25NFMbvyNO10g?docId=CNG.a628e4d5e53e3996e1c0a9a5e3762df1.1e1>

* **Sur actualité news environnement** (14/06/2011). **Rajendra Pachauri : Le monde est hors délai dans la lutte contre le changement climatique**

(*"Le directeur du Groupe Intergouvernemental d'experts des Nations Unies sur l'Evolution du Climat (GIEC), Rajendra Pachauri, a déclaré que le monde était hors délai dans la lutte contre le changement climatique et qu'il était essentiel de promouvoir davantage les énergies renouvelables."* ...)

<http://www.actualites-news-environnement.com/26704-changement-climatique-Rajendra-Pachauri.html>

* **Sur Reuters France** (02/06/2011). **Objectif 30% d'énergies renouvelables d'ici 2030, selon l'Onudi**

(OSLO, 2 juin (Reuters) - Le monde devrait multiplier par deux la part des énergies renouvelables d'ici 2030 dans le cadre des efforts pour ralentir le changement climatique, a déclaré jeudi le directeur de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi).

"Le nouvel objectif est de porter à 30% les approvisionnements énergétiques renouvelables d'ici 2030", a précisé Kandeh Yumkella dans une interview accordée par téléphone à Reuters. Actuellement, 13% environ des besoins mondiaux proviennent d'énergies renouvelables. Mais sur cette part, l'essentiel est assuré par le bois de chauffage utilisé dans les pays en développement. L'hydroélectrique, l'éolien, la géothermie et le solaire jouent un rôle bien plus mineur. Mais cet objectif, souligne Kandeh Yumkella, ne pourra être atteint sans des partenariats entre le public et le privé. A ce stade, reconnaît-il, le coût d'une telle mutation n'a pas été chiffré avec précision. "Sur la base des analyses que nous avons effectuées, il est possible d'atteindre ces 30% d'ici 2030", ajoute-t-il cependant. (Alister Doyle; Henri-Pierre André pour le service français))

<http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRLDE75124020110602>

- **Sur Agoravox** (14/06/2011). **100 % d'énergies renouvelables = une économie radicalement différente**

<http://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/100-d-energies-renouvelables-une-95919>

- **Sur zegreenweb** (16/06/2011). **La Commission européenne va investir davantage dans les énergies renouvelables**

(« Les énergies renouvelables commencent à prendre le pas en matière de politique énergétique et il était temps à l'heure où la planète se réchauffe. Elles envahissent petit à petit les grandes firmes comme Google ou Renault et les gouvernements s'y mettent aussi. Au total, 169 milliards d'euros ont été injectés dans les énergies propres à l'échelle planétaire en 2010. L'Europe compte d'ailleurs désormais 23 gigawatts de capacités renouvelables installées et elle espère bien poursuivre ses efforts en la matière... »)

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/la-commission-europeenne-va-investir-davantage-dans-les-energies-renouvelables,27103>

- **Sur directgestion.com** (26/06/2011). **10 indicateurs clés de l'environnement**

(Le Commissariat général au développement durable vient de publier les 10 indicateurs clés pour décrire la situation de l'environnement en France face aux principaux enjeux : la qualité de l'air et des eaux, l'évolution de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets ou encore l'emploi environnemental.) ...)

<http://www.directgestion.com/sinformer/filactu/10919-10-indicateurs-cles-de-lenvironnement>

ECONOMIES D'ENERGIE

- **Sur wikipedia**. **Economie d'énergie** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Économies_d%27énergie

- **Sur Ekopédia**. **Gestion de l'énergie**. http://fr.ekopedia.org/Gestion_de_l'énergie

- **Sur Science et décisions**. **Les économies d'énergie**

<http://www.science-decision.net/www.science-decision.fr/cgi-bin/topic1c20.html?topic=ECO&chapter=5>

- **Sur Maxisciences** (21/06/2011). **Éco-habitat : normes et label, quelques bases pour bien s'y retrouver**

(« En éco-habitat, les normes, labels et certifications peuvent parfois laisser un peu pantois si l'on ne s'y connaît pas. Que cela concerne les bâtiments ou les matériaux, ou alors les capacités des professionnels, vous en saurez plus après avoir lu cet article.

La démarche « HQE » ou Haute Qualité Environnementale.

C'est une série d'objectifs visant à atteindre 14 objectifs, dans les quatre domaines suivants : la santé et le confort, l'éco-conception, et l'éco-gestion. En bref, la norme HQE garantit la qualité de l'eau, de l'air, de l'humidité, les économies de charges et la valeur patrimoniale de votre habitation.

La norme NF maison individuelle.

La certification NF maison individuelle-démarche HQE date de 2006 et est attribuée aux constructeurs par le Céquami, un organisme de certification qualité en maison individuelle. Pour avoir cette certification, il faut passer au travers de toute une série de contrôles : Qualité du suivi client, environnement, gestion du chantier, qualité des services... Pour les logements neufs, individuels groupés ou collectifs, c'est la marque NF-Logement-Démarche HQE qui entre en jeu, depuis 2007 : elle est délivrée par le Cerqual.

Le Label habitat et environnement.

Pour obtenir ce label, les critères sont moins contraignants, et ce sont les suivants :

- Le confort et la santé rentrent en compte.
- La gestion environnementale de l'opération
- La gestion de l'eau
- La propreté du chantier
- L'énergie et la réduction de l'effet de serre.
- Gestes verts

- Choix des matériaux.

Les labels de performance énergétique.

Il existe différents labels :

- Label Haute Performance Énergétique ou HPE : pour un gain de 10%,

- Label Très Haute Performance Énergétique ou THPE : pour un gain de 20%,

- Label Bâtiment Basse Consommation ou BBC – Effinergie : pour un gain de 50%. Ce label sert à identifier les bâtiments dont les faibles besoins en énergie contribuent à la réduction par 4 des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2050.

Ceci n'est qu'une liste très bref de ces normes et labels. Pour plus d'infos sur les différents labels et normes rendez vous sur : <http://www.habiter-vert.com/le-mag/dossiers/143-normes-et-labels-decoconstruction.html?start=4>

http://www.maxisciences.com/%E9co-habitat/co-habitat-normes-et-label-quelques-bases-pour-bien-s-y-retrouver_mrm75485.html

- Sur Revue Durable. *Le dossier. Energie : les territoires sur la voie de la transition*

<http://www.larevuedurable.com/editions/38.1.php>

- Sur les ecohabitants. Le portail de l'économie d'énergie dans l'habitat

<http://www.jesecohabitants.fr/ecohabitants/#/explore>

- économie d'énergie.fr. <http://www.economiedenergie.fr/>

- Sur Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. **Economies d'énergie**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Economies-d-energie,154-.html>

- Sur ADEME :

* **Economies d'énergie**

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?catid=12616>

* **Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

http://www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/energie_maitrise/certificat-eco-energie.asp

- Sur Certificat-Economies-Energie.com. **Certificats Economies Energie**

(« Parmi les mesures de réduction de la consommation énergétique française, le système des **Certificats d'Economies d'Energie** n'est pas encore très connu. Il concerne pourtant un grand nombre d'entreprises, et tous les particuliers qui réalisent des travaux d'économies d'énergie dans leur logement. Profitez de ce site pour comprendre ce que les **Certificats d'Economies d'Energie** peuvent changer pour vous et pour la politique énergétique actuelle. »)

<http://www.certificat-economies-energie.com/>

- Sur Actu-Environnement (05/01/2011). **Certificats d'économies d'énergie : les enjeux de la nouvelle période**

(« Priorité des priorités du Grenelle de l'environnement, l'objectif d'économies d'énergie est poursuivi depuis le 1er janvier 2011 via l'ouverture d'une nouvelle période pour les certificats d'économies d'énergie. Le point sur les enjeux d'un régime juridique qui a fortement évolué. »)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/cee-certificats-economie-energie-deuxieme-periode-11680.php4>

- Sur faisons vite.fr. **Economie d'énergie. Faisons vite, ça chauffe**

<http://www.faisonsvite.fr/>

- Sur Maison facile.com. **Faire des économies d'électricité**

(Faire des économies sur sa facture d'électricité : le rêve de chacun. Voici donc quelques pistes au quotidien, faciles à mettre en oeuvre. Rien d'inutile en somme...)

http://www.maison-facile.com/033article_rubrique.asp?num=610

- Sur économies d'énergie. **Economies d'énergie - économisez 10 à 20% sur votre facture énergétique!**

(Le portail des **économies d'énergie** au quotidien. Logiciels, formations, conseils , e-shop... un accès gratuit aux meilleures techniques pour économiser 10 à 20% sur votre facture énergétique!)

<http://www.economies-energies.net/>

- Sur econo-ecolo.org. **Economies d'électricité**

<http://www.econo-ecolo.org/spip.php?rubrique1>

- Sur EconomiserEnergie.com : **Comment faire des économies d'énergie ?**

<http://www.economiserenergie.com/>

- Sur Espace Ecologie. **Energies renouvelables, habitat écologique et économies d'énergie**

<http://www.espaceecologie.com/>

- Sur Pratique.fr. **économies d'énergie**

<http://www.pratique.fr/economies-energie.html>

- Sur rt-batiment. **Les économies d'énergie dans le bâtiment. L'ensemble des dispositifs pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.** <http://www.pratique.fr/economies-energie.html>

- Sur climamaison. Le guide du confort thermique. Economies d'énergie

<http://www.climamaison.com/economies-d-energie.php?K=439>

- ecoEnRtv.com. La WebTV économies d'énergie et énergies renouvelables. <http://www.ecoenrtv.com/>

- Sur blog Economies Energies. News sur l'écologie et l'environnement. <http://www.blog-economie-energie.fr/>

- Sur greenzer shopping. Economies d'énergie

http://shopping.greenzer.fr/economie-energie_u_1025

- Sur Futur Energia. Comment pouvons-nous faire des économies d'énergie ?

http://www.futurenergia.org/www/fr/pub/futurenergia/activity/save_energy.htm

- Sur pme.Service-Public.fr. Subventions. Exploitations agricoles : comment financer des économies d'énergie

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/exploitations-agricoles-comment-financer-economies-energie.html>

- Sur archicaro. La maison passive. Un habitat pour demain.

(« Ce site a pour objectif de vous faire découvrir le label Habitat Passif en décortiquant, un par un, ses aspects techniques. Une réflexion sur la politique et les aménagements urbains respectueux du développement durable, face aux problématiques climatiques actuelles, vous est également proposée. Il existe bon nombre de constructions correspondant à ce label, du logement privatif aux bureaux en passant par de la réhabilitation. Ils ne sont pas présentés ici mais vous pouvez trouver dans le dossier "pour plus d'informations" une bibliographie ainsi que des liens internet qui détaillent certains de ces types de construction. ») La maison passive est une habitation qui sait optimiser les apports énergétiques solaires par le seul biais de ses composants (fenêtres, murs) pour ensuite en bénéficier et tempérer les espaces intérieurs. Elle répond aux normes d'un label, le label Habitat passif, délivré par l'Institut für Passivhaus. Celui-ci a pour exigence essentielle une consommation d'énergie de chauffage pour le bâtiment inférieure à 15 kWh/m² par an. Ceci équivaut à environ la consommation de 1,5 litres de mazout, que l'on peut comparer aux 6 litres d'une construction récente bâtie selon les normes en vigueur. La mise en œuvre de ce label fait appel à une diversité de technologies, de projets et de matériaux. Une maison passive réduit d'environ quatre-vingt pour cent les dépenses d'énergie de chauffage par rapport à une maison neuve construite selon les normes allemandes d'isolation thermique de 1995, normes déjà très exigeantes. Elle utilise de manière optimale le chauffage passif assuré de l'extérieur par le rayonnement solaire thermique à travers les surfaces vitrées, et de l'intérieur par la chaleur dégagée par les appareils ménagers et par les habitants eux-mêmes. Consommant moins d'énergie, elle produit très peu de gaz à effet de serre, et est par conséquent peu nocive pour l'environnement. »)

<http://archicaro.pagesperso-orange.fr/accueil%20MP.htm>

- Sur euractiv.fr

* (06/09/2010). Energie et climat. Economies d'énergie: le nouveau plan européen discuté

(« Les ministres européens de l'énergie doivent exprimer leurs positions sur le futur plan d'action sur l'efficacité énergétique, lors d'une réunion informelle à Bruxelles. » ...)

<http://www.euractiv.fr/economies-energie-nouveau-plan-europeen-discute-article>

* (09/04/2011). Nouveau plan d'action énergétique de la Commission

(« La Commission européenne va présenter ses priorités pour son plan d'action énergétique 2010-2014 lors d'une rencontre des ministres européens de l'énergie à la fin du mois de mai. »)

<http://www.euractiv.com/fr/energie/nouveau-plan-daction-energetique-de-la-commission-news-418896>

- Sur Mediterre.org (24/06/2011). Comment résoudre la précarité énergétique ?

(« L'isolation et la rénovation des logements anciens, une écotaxe, une contribution incitative conçue aussi pour relancer la machine économique

Toutes les études portant sur l'émission des gaz à effets de serre et sur les économies d'énergies sont formels : la manière la plus " facile " de faire des économies d'énergies consiste à réaliser l'isolation thermique des logements anciens. En effet, jusqu'à la fin des années 70, l'isolation de ces logements était inexistante ou de mauvaise qualité. Cet objectif permettrait de diviser la facture énergétique des logements par 6, alors que ce secteur représente 29% de la consommation finale du pays. Dans un contexte de pénurie de logements sociaux, cet objectif est aussi une nécessité pour les publics les plus défavorisés : il va falloir accroître le parc de logements HLM mais aussi maintenir l'existant. On peut d'ailleurs envisager que des travaux d'isolation phonique soient menés en parallèle aux travaux sur le thermique. Seulement cet objectif social et écologique a un coût estimé entre 400 à 600 milliards d'euros. Même si de nombreux programmes de partis politiques tiennent compte de cet objectif, le problème de son financement reste posé. En effet, si ces programmes coûteux de rénovation urbaines sont menés à l'initiative des propriétaires, privés ou publics, il est douteux que le rythme des rénovations soient suffisants et il y a risque que le parc de logements continue à se dégrader sans que les investisseurs fassent les efforts nécessaires. Si, par contre, les programmes sont financés par l'Etat et les collectivités territoriales, cela se fera au détriment des finances publiques et au prix de l'accroissement d'un endettement considéré déjà comme insupportable par beaucoup.

Une contribution incitative apparaît alors comme une alternative pour sortir de ce dilemme. Comment peut-on envisager la mise en place de cette écotaxe pour l'isolation des logements anciens ? » ...)

<http://www.mediterre.org/france/actu.20110624140754.html>

- Sur energie2007 (08/07/2009). Taxer les économies d'énergie?

(« Dans un communiqué publié sur son site ce 8 juillet, Voltalis "récuse le projet d'EDF de «taxer» les économies d'énergie". Voltalis est une société qui agit dans l'effacement diffus (interruptions de service pendant quelques minutes chez les utilisateurs au moment des périodes de pointe de consommation d'électricité), sélectionnée par la CRE dans une expérimentation menée avec RTE. Dans son communiqué, la société souligne que "la CRE pourrait délibérer dès demain, 9 juillet, sur la demande d'EDF de se faire subventionner par Voltalis". » ...)

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/1855>

- Sur Le monde. Blogs (24/02/2011). L'effet rebond pénalise les économies d'énergie et le climat

(Des ampoules basse consommation que l'on éteint moins fréquemment. Des voitures économes en carburant que l'on conduit davantage. Un chauffage que l'on pousse plus après avoir mieux isolé son logement. Les exemples de ce genre sont nombreux. Et pourraient contrecarrer les tentatives de lutte contre le changement climatique. C'est ce que l'on appelle l'effet rebond, c'est-à-dire la réduction voire l'annulation des économies d'énergie par des modifications du comportement de la société, directes mais aussi indirectes - par exemple en abaissant les coûts de l'énergie et donc en augmentant la demande et la consommation. Ce phénomène, observé depuis quelques années, est confirmé par de récentes études sur le sujet.

Dans une large enquête, le think tank américain Breakthrough Institute avait conclu que l'effet rebond pouvait avoir un impact sérieux sur la réduction des

émissions de carbone. "A chaque fois que nous progressons de deux pas du point de vue de l'efficacité énergétique et donc la réduction des coûts, l'effet rebond signifie un recul en arrière d'un pas ou plus, allant parfois jusqu'à ruiner les gains réalisés au départ", assure l'auteur principal du rapport, Jesse Jenkins, cité par le *Guardian*. Ainsi, à une échelle micro-économique, entre 10 et 30% des économies d'énergie réalisées grâce à des voitures ou des logements performants seraient perdues. Les causes d'un tel contre-effet ne sont pas parfaitement claires. Les raisons sont peut-être à chercher du côté du principe de la consommation, qui nous fait utiliser davantage un produit ou un service qui coûte moins cher. Ou du côté de la conscience, qui tolérerait une action néfaste pour l'environnement sous prétexte que l'on a réalisé des efforts par ailleurs. Ainsi, Steve Sorrell, expert en énergie à l'Université du Sussex, a passé au crible trois actions d'économie d'énergie : baisser son chauffage de 1°C, remplacer les courts trajets en voiture par de la marche ou du vélo et gaspiller un tiers de moins de nourriture. Selon le chercheur, si vous menez ces trois actions mais consacrez l'argent économisé à vos dépenses habituelles, l'effet de rebond sera de 34%, c'est-à-dire une annulation d'autant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisée.

Pour le chauffage des logements, en particulier, de nombreuses raisons pourraient expliquer pourquoi la limitation de l'intensité énergétique ne débouche pas sur les économies attendues. "Souvent, les logements ne fonctionnent pas comme prévu, en partie parce que leurs occupants se comportent de manière plus complexe que ce à quoi s'attendaient les designers. Ils vont par exemple ouvrir les fenêtres, laisser les portes ouvertes, générer de la chaleur corporelle ou installer des écrans plasma", livre Kathryn Janda, auteur d'un récent [rapport](#) sur la consommation d'énergie pour le Centre de recherche sur l'énergie au Royaume-Uni.

Que conclure de ces études ? S'il faut bien évidemment poursuivre nos efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de nos infrastructures et réduire nos émissions carbonées, nous devons réaliser ces efforts dans une optique plus globale de réduction de notre consommation, motivée par les retombées environnementales aussi bien que les gains économiques, pour réellement lutter contre le changement climatique.

Et vous, qu'en pensez-vous ? Avez-vous conscience de cet effet rebond et que faites-vous pour le limiter ? »

<http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/02/24/efficacite-energetique-peut-nuire-a-la-lutte-pour-le-climat/>

LES RESEAUX INTELLIGENTS OU SMART GRIDS

- Sur Smartgrids-CRE. Comprendre les Smart grids

<http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?rubrique=consommateurs&srub=comprendre>

- Sur agoravox.fr (29/04/2011). La « Smart Grid » : Réseau intelligent de transport de l'électricité, par Joël de Rosnay

(Une voie hors du tout nucléaire ? Oui, il existe des alternatives au tout nucléaire. Une voie possible vers de telles solutions s'appelle la *Smart Grid* (ou RITE, réseau intelligent de transport de l'électricité). Notre approche face aux modèles énergétiques du futur est essentiellement analytique, linéaire et séquentielle. On envisage des filières opposées les unes aux autres. Le nucléaire contre le solaire, ou l'éolien contre la biomasse. Ce qui conduit à des raisonnements et calculs unilatéraux ou monodimensionnels, du type : Etant donné que la puissance moyenne d'une centrale nucléaire est d'environ 1.000 MW et qu'une grande éolienne de 100m produit 1 MW (et seulement un jour sur quatre en raison de la présence ou non du vent), il faudrait 4.000 éoliennes de ce type pour produire la même quantité d'électricité qu'une centrale nucléaire. Or, il existe 58 centrales en France. Il faudrait donc 4.000 x 58 soit 232 000 éoliennes qui occuperaient une part importante du territoire français. Même raisonnement statistique et analytique pour le photovoltaïque. Etant donné qu'il faut 10 m² de panneaux solaires pour produire un kilowatt heure électrique, il faudrait 10.000 hectares pour produire l'électricité d'une seule centrale et 580 000 hectares, soit près de 1% de la surface totale de la France (63 millions d'hectares) pour produire l'équivalent électrique de toutes les centrales nucléaires françaises.

Face aux enjeux énergétiques de l'avenir, nous avons donc besoin d'une approche globale, d'une approche systémique prenant en compte l'interdépendance des différentes sources d'énergie renouvelable et en les combinant entre elles. C'est ce que l'on appelle un « mix énergétique » (*Energy Mix*). Ou encore une approche par « matrice multimodale » des combinaisons d'énergies renouvelables entre elles. Une approche combinatoire. En effet, les énergies renouvelables sont aléatoires et dépendent des conditions de nuit ou de jours. » ...)

<http://www.agoravox.fr/actualites/technologies/article/la-smart-grid-reseau-intelligent-92990>

- Sur sharknews.fr (). Consommation électrique : que vont apporter les Smart Grids ?

(« A en croire les professionnels du secteur, l'avenir de l'électricité passe par les Smart Grids (réseaux intelligents en anglais). Mais que va apporter cette "révolution" pour les usagers ? Les Smart Grids utilisent la puissance de l'informatique pour générer une communication en temps réel entre le producteur d'électricité (en France, essentiellement EDF) et le consommateur. Les avantages de cet échange continu des informations ? Le producteur peut adapter sa production aux besoins en temps réel et à le consommateur peut générer (par assistance informatique) des réglages de consommation pour diminuer sa facture électrique et optimiser l'énergie dépensée. Car l'un des principaux attraits des Smart Grids repose dans la capacité pour les usagers d'intégrer à leur consommation leur propre production d'énergies renouvelables. » ...)

<http://www.sharknews.fr/societe/france/2209-consommation-electrique-que-vont-apporter-les-smart-grids->

- Sur Actu-Environnement (31/05/2011). Smart grids et énergies renouvelables : des technologies complémentaires

(« L'installation de capteurs reliés à un réseau informatique doit permettre d'ajuster la production et la consommation d'électricité et d'intégrer plus finement des énergies renouvelables. La conférence SG Paris 2011 a fait le point sur ces enjeux ».)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/complementarite-smart-grids-enr-12657.php4>

- Sur Edu Bourse (01/06/2011). ERDF - "IssyGrid" : le 1er réseau intelligent de quartier en France

(« Référents dans leurs secteurs respectifs, ERDF, Alstom, Bouygues Immobilier, Bouygues Telecom, ETDE, Microsoft, Schneider Electric, Steria et Total réunissent ensemble toutes les compétences stratégiques et techniques requises par le smartgrid. Premier réseau de quartier intelligent en France, IssyGrid sera créé au sein du quartier d'affaires Seine Ouest à Issy-les-Moulineaux. IssyGrid apporte une réponse locale aux défis environnementaux mondiaux dans un contexte énergétique de plus en plus tendu et complexe. Centré dans un premier temps à l'échelle du quartier, il sera progressivement étendu au territoire de la ville. IssyGrid couvrira les besoins de près de 10 000 personnes sur un périmètre de 160 000 m², qui sera élargi à brève échéance à des bâtiments résidentiels. *Des enjeux majeurs*. Désormais, collectivités locales, propriétaires, gérants et locataires de bâtiments travaillent de concert, avec un enjeu central : le pilotage énergétique intelligent à l'échelle de l'éco-quartier. Cela comprendra la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, cogénération, micro-éolien...), la consommation (logements, tertiaires, commerces...), le stockage (batteries...) et l'optimisation de l'ensemble. Sans oublier l'éclairage public et la recharge de véhicules électriques. Il sera conçu de manière évolutive sur une période de cinq ans et comprendra un volet pédagogique destiné à susciter l'adhésion des utilisateurs et des acteurs concernés. » ...)

<http://www.edubourse.com/finance/actualites.php?actu=72221>

- Sur MaxiSciences (06/05/2011). Smart Grids (réseaux électriques intelligents) : L'avenir des énergies renouvelables au quotidien

(L'avenir des énergies renouvelables dans le mix énergétique passe par les Smart Grids (les réseaux électriques intelligents du futur) qui permettront d'adopter une approche combinatoire de notre production énergétique et de faciliter les économies d'énergie jusque dans nos maisons. A l'heure du débat post-Fukushima sur l'avenir du nucléaire, les défenseurs de l'atome ont beau jeu de mettre en avant l'incapacité des énergies renouvelables à représenter une alternative crédible et à s'intégrer dans le « baseload » (la production énergétique de base) nationale. La comparaison entre la puissance d'un réacteur nucléaire (1.000 MW) et celle d'une éolienne (1 MW), semble en effet condamner les énergies renouvelables à demeurer des sources énergétiques d'appoint... Sauf qu'à cette approche

systémique et linéaire s'opposent les systèmes intelligents de demain (Smart Grids), nés de la révolution informatique, et qui permettront d'adapter en permanence et en temps réel la production énergétique nationale en fonction des besoins et des disponibilités ponctuelles des différentes sources. » ...)

http://www.maxisciences.com/smart-grids/smart-grids-reseaux-electriques-intelligents-l-avenir-des-energies-renouvelables-au-quotidien_mrm69610.html

- Sur maxisciences.com (24/05/2011). Smart Grids : EDF lance un projet pilote en Bretagne

(« EDF a lancé la semaine dernière un projet pilote de Smart Grids (réseaux intelligents) sur les îles bretonnes de Hoëdic et Houat, dans le cadre d'une expérimentation européenne de gestion optimisée de l'électricité afin de limiter la consommation et d'intégrer au mieux les énergies renouvelables. Il s'agit de tester des technologies d'avant-garde, essentiellement basées sur une gestion informatisée complexe, qui préfigureront l'avenir pour les consommateurs européens, a expliqué Jean-François Faugeras, directeur de programme chez EDF-Recherche et développement. Ce programme pilote, qui s'inscrit dans le cadre du projet européen Address, est proposé aux 400 habitants des deux îles. Son objectif est de tester des méthodes de régulation de la consommation électrique en fonction de la demande... et de l'offre (qui est plus variable lorsqu'il s'agit d'énergies renouvelables) » ...).

http://www.maxisciences.com/smart-grid/smart-grids-edf-lance-un-projet-pilote-en-bretagne_mrm71760.html

- Sur Clubic.com (21/05/2011). Live Japon : de l'intelligence du réseau électrique

(« Finis les gaspillages: les Japonais sont priés d'être plus raisonnables en matière de consommation électrique, sinon "black out", tout le monde dans le noir. Puisqu'une vingtaine de réacteurs nucléaires (sur 54) sont actuellement stoppés dans l'archipel, on n'a pas le choix, du moins dans l'immédiat. A plus longue échéance, comme l'a promis le Premier ministre qui veut revoir de fond en comble la politique énergétique du Japon, les énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, etc.) sont appelées à générer une part croissante de l'électricité dans l'archipel. Reste que pour garantir un approvisionnement ininterrompu par ces moyens électrogènes instables et éviter les pertes injustifiées, il va falloir gérer et contrôler. » ...)

<http://www.clubic.com/humour-informatique-geek/live-japon/actualite-423376-live-japon-intelligence-reseau-electrique.html>

- Sur Developpementdurable.com (22/04/2011). La gestion des données au cœur du Smart Grid, Par Christian Mottet, Directeur technique solutions Smart Grid - Secteur Energy & Utilities, IBM France

(« Optimiser la production d'électricité, mieux gérer sa distribution, assurer une meilleure relation offre/demande, réaliser des économies, sécuriser les réseaux, diminuer les émissions de gaz à effet de serre... Voilà les nombreuses possibilités offertes par les Smart Grids (compteurs intelligents). Un expert d'IBM nous en dit davantage sur cette technologie et ses applications... « La donnée devient un élément essentiel à toute stratégie Smart Grid, et pour l'exploiter, il faut mettre en place une infrastructure informatique capable de collecter, traiter en temps réel, stocker et analyser un grand volume de données » (Christian Mottet, Directeur technique solutions Smart Grid - Secteur Energy & Utilities, IBM France)

« Rendre un réseau électrique intelligent, c'est déployer en parallèle de l'infrastructure de distribution électrique une infrastructure de calcul et de communication qui va permettre de trier, traiter, analyser et distribuer les données afférentes au réseau et de les transmettre aux décideurs, consommateurs et aux décisionnaires des réseaux afin de leur permettre d'être plus réactifs et d'aligner la production aux besoins de consommation. » ...)

<http://www.developpementdurable.com/technologie/2011/04/A5936/la-gestion-des-donnees-au-cceur-du-smart-grid.html>

- Sur Smartplanet.fr (05/05/2011). Compteurs communicants: le déploiement de Linky sera décidé cet été

(«Le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Eric Besson, a annoncé en installant le comité Linky que la décision de remplacer 35 millions de compteurs sera prise cet été. Le coût de 4 milliards d'euros ne sera pas à la charge des usagers, a promis le ministre. La décision de généraliser les compteurs Linky, ces compteurs électriques communicants (*smart meters* dans le langage du *smart grid*, ou réseau intelligent), n'est plus qu'une question de mois: c'est ce qui se comprend après l'installation hier par Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, du comité Linky ... » ... « La directive du 13 juillet 2009 sur le marché intérieur de l'électricité prévoit en effet que 'les Etats membres veillent à la mise en place de systèmes de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité'. La directive fixe l'objectif que 80% de la population puisse disposer de ces outils de comptage évolués en 2020, sous réserve que leurs avantages soient avérés. » ... « Une étape clé vers les smart grids. L'enjeu est de taille: installer 35 millions de compteurs numériques (on notera que le « compteur intelligent », *smart meter*, devient plus prudemment le compteur « communicant ») dans les foyers français, une opération énorme en soi, qui de plus sera une brique essentielle dans le déploiement des smart grids. Les partisans de la sobriété énergétique de *négaWatt* aussi bien que les *commissaires européens* au Climat et à l'Énergie soulignent tous les fortes possibilités d'économie que permettrait un usage plus fin des réseaux électriques. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-technology/compteurs-communicants-le-dploiement-de-linky-sera-decide-cet-ete-3235/>

- Sur Enviscope, le quotidien de l'environnement, de l'innovation et de l'écoentreprise (03/06/2011). Énergies renouvelables et réseaux intelligents : l'Isère et le Colorado accroissent leurs échanges

(« Une délégation économique de l'Isère a renforcé en mai les liens du département avec les centres de recherche et laboratoires du Colorado, sur la thématique des réseaux intelligents de gestion de l'énergie. » ...)

http://www.enviscope.com/index.php?option=com_content&view=article&id=11471:energies-renouvelables-et-reseaux-intelligents-lisere-et-le-colorado-accroissent-leurs-echanges&catid=49:energies&Itemid=64

STOCKAGE D'ÉNERGIE

SUR TF1 News (01/06/2011). AEROWATT soutenu par les pouvoirs publics dans le programme EnerStock

((AOF) - Les pouvoirs publics viennent d'accorder une aide de près de 1 million d'euros pour soutenir le programme EnerStock, piloté par AéroWatt. Ce projet de recherche et développement, labellisé par les pôles de compétitivité Capenergies, S2E2 et Tenerrdis, vise à développer des technologies de stockage associées à la production d'énergie renouvelable (EnR). Les financements obtenus dans le cadre du programme EnerStock vont permettre de préparer la construction d'un démonstrateur sur le site AéroWatt de La Perrière (La Réunion) qui accueille une centrale éolienne de 10 MW et une centrale photovoltaïque de 3,3 MWc. Ce démonstrateur, regroupant stockage hydraulique et batteries, permettrait de stocker une énergie de 6 à 8 MWh. La mise en service est prévue en 2014. Le stockage d'énergie fait partie des enjeux majeurs des énergies renouvelables, notamment en zone insulaire, indique AéroWatt. En effet ajoute le groupe, en raison du caractère intermittent de la production d'énergie d'origine éolienne ou photovoltaïque, le taux de pénétration de ces technologies a été limité (30% en France et sur les réseaux isolés d'Outre-mer) pour prévenir les risques d'instabilité du réseau électrique. Selon AéroWatt, ces contraintes sont un frein évident au développement des EnR, et un obstacle de plus sur le chemin déjà tortueux qui doit permettre à la France d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics en terme de mix énergétique. Le stockage est selon le groupe incontournable pour insérer davantage de production intermittente au-delà de la limite des 30%, bientôt atteinte dans plusieurs départements d'Outre-mer. » ...)

http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.hts?urlAction=bourse-en-ligne.hts&idnews=AOT110601_00135535&numligne=0&date=110601

- Sur l'Express.fr (19/05/2011). **Stockage d'électricité: un chantier prioritaire**

(« **Intégration des énergies renouvelables, voiture électrique, ... Le réseau électrique va être soumis à de nouvelles tensions. Une solution se dessine: développer le stockage de l'électricité pour que la demande et l'offre coïncident en permanence.**

L'annonce récente d'un appel d'offres pour le développement d'un parc éolien offshore signe la volonté de redynamiser l'industrie des énergies renouvelables dans notre pays, mais une relance efficace suppose de progresser dans le domaine du stockage de l'électricité. L'Allemagne et les Etats-Unis se sont déjà attaqués à ce défi et il est essentiel de favoriser une industrie française du stockage capable de participer à cette compétition innovante aux perspectives considérables. Les énergies renouvelables sont principalement des énergies intermittentes, comme l'éolien ou le photovoltaïque, ce qui les rend fragiles et incomplètes. Pour assurer la régularité et répondre aux périodes de pointe, il faut les épauler par des énergies très réactives, comme le gaz, qui ont l'inconvénient d'être émettrices en CO2. Nos voisins outre-Rhin l'ont compris, en publiant dès la fin de l'année dernière leur vision de leur système énergétique à l'horizon 2020-2025 : le stockage de l'électricité y figure en bonne place, pour assurer le succès d'une politique résolument tournée sur l'intégration pérenne des EnR dans le mix allemand. De même, les Etats-Unis ont posé des jalons importants avec le rapport Sandia, pour recenser les valorisations potentielles des technologies de stockage. Certes, la France n'est pas immobile : l'Agence nationale de la recherche (ANR) soutient le développement des technologies à travers le programme Stock-E et l'ADEME a fait paraître très récemment un appel à manifestation d'intérêts pour des démonstrateurs de recherche de stockage de l'énergie. » ...)

http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/stockage-d-electricite-un-chantier-prioritaire_a-33-6112.html#xtor=RSS-115

L'EFFICACITE ENERGETIQUE

- Sur wikipedia. **Efficacité énergétique (économie)** : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Efficacité_énergétique_\(économie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Efficacité_énergétique_(économie))

- Sur ADEME.

* **Politiques de l'énergie**

(La mise en oeuvre de la politique nationale d'utilisation rationnelle de l'énergie est l'une des missions fondatrices de l'ADEME. Cette politique vient d'être vigoureusement relancée par les autorités publiques, notamment pour permettre à la France de réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique. » ...)

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13177>

* **Index. Amélioration de l'efficacité énergétique**

<http://www.site-index.fr/ademe/amelioration-de-l-efficacite-energetique.html>

- Sur World Energy Council (2007). **Les politiques d'efficacité énergétique : une vision mondiale. Résumé Conseil Mondial de l'Energie 2007. Promouvoir la fourniture et l'utilisation durables de l'énergie pour le plus grand bien de tous** (dossier pdf)

<http://www.worldenergy.org/documents/efficacite.pdf>

- Sur RTF Flash (12/09/2008). **Edito : L'efficacité énergétique : un enjeu économique et écologique majeur pour la France et l'Europe**

(« L'Europe a la meilleure intensité énergétique du monde et continue de progresser de 0,8 % par an depuis 1990. Ainsi, par unité de produit intérieur brut, l'Europe consomme 30 % d'énergie en moins que les Etats-Unis et 40 % que la Chine. Son intensité énergétique est également plus faible que celle des pays émergents et des pays en voie de développement de manière générale. Il lui reste cependant encore beaucoup de progrès à faire en terme de performance énergétique pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, notamment les 8 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le protocole de Kyoto ou, plus récemment, l'amélioration de 20 % de sa performance énergétique d'ici 2020 adoptée par le conseil en mars 2007. Ce dernier objectif ne pourra être atteint au rythme actuel, même si les progrès réalisés ces dernières années ont permis de réaliser dans l'Europe entière des économies d'énergie importantes. » ...)

<http://www.rtf.fr/l-efficacite-energetique-enjeu-economique-et-ecologique-majeur-pour-france-et-l-europe/article>

- Sur Odyssee (09/2009). **Profil sur l'efficacité énergétique en France** (dossier pdf)

http://www.odyssee-indicators.org/publications/country_profiles_PDF/fra_nl.pdf

- Sur Greenpeace. **Efficacité énergétique**

(« Rendre obligatoire la réalisation de 20 % d'économies d'énergie d'ici à 2020 en Europe, la première des solutions. »)

<http://www.greenpeace.org/france/efficacite-energetique/>

- Sur Rockwool France. **Efficacité énergétique : coup d'accélérateur pour la France**

(« **Le dispositif français : un véritable arsenal est mis en place.** Comme ses voisins et partenaires européens, la France sera confrontée dans les années à venir à de grands enjeux énergétiques : dans le contexte de la raréfaction des ressources énergétiques et du changement climatique, il lui faudra maîtriser sa consommation énergétique globale, sécuriser ses approvisionnements et diviser par 4 d'ici à 2050 ses émissions de gaz à effet de serre. **De la RT sur le neuf à la RT sur les bâtiments existants. Un impact énorme en terme de performance énergétique.**

Dans le neuf, la voie est tracée : la réglementation thermique, entrée en vigueur depuis le 1er Septembre 2006, améliore de 15% la performance des constructions neuves par rapport aux exigences de la réglementation de 2000. Les prochaines étapes réglementaires sont déjà programmées pour 2010 et 2015. Dans l'existant, l'enjeu est de taille : 30 millions de bâtiments sont à rénover et donc l'impact en terme de performance énergétique est énorme. C'est pourquoi la France a mis en place, fin 2007, une réglementation accompagnée de plusieurs mesures :

- L'introduction réglementaire de niveaux minimum de performances pour les produits et solutions mis en oeuvre lors de rénovations, même partielles, va progressivement faire sortir du marché les produits les moins performants,
- Le renforcement des crédits d'impôt, incitant les particuliers à faire davantage de travaux d'amélioration énergétique, favorise le développement des énergies nouvelles et accroître le besoin d'isolation des bâtiments.
- La mise en place des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), rendus obligatoires lors des transactions immobilières - à la vente depuis le 1er novembre 2006, à la location dès le 1er Juillet 2007 - permet la comparaison des consommations et des émissions de CO₂ entre bâtiments.

La création d'un marché spécifique des Certificats d' Economie d' Energie (CEE) qui s'impose à tous les fournisseurs d'Énergie. »...)

<http://www.rockwool.fr/efficacite+energetique/l'efficacite+energetique+dans+les+batiments+-+isolation+et+economies+d'energie/coup+d'accelerateur>

- Sur Environnement France (09/03/2009). **Pourquoi favoriser l'efficacité énergétique?**

<http://www.environnement-france.fr/0309-pourquoi-favoriser-efficacite-energetique>

- Sur Marianne2 (03/06/2011). «La société de l'abondance énergétique menace l'équilibre social»

(« Une transformation radicale de nos modes de production énergétique doit être engagée, mais sans menacer la planète ni les citoyens les plus vulnérables. François Brottes, Laurence Tubiana et Pierre Radanne expliquent pourquoi la puissance publique devra inciter à l'autoconsommation des productions d'énergie renouvelable. » ... « Le champ d'action est vaste, les investissements sont importants mais négligeables comparés au coût environnemental, économique, sanitaire et social du statu quo. L'investissement massif dans la rénovation thermique du bâti existant, les meilleurs usages de l'électricité, la formation professionnelle, l'éducation et l'ingénierie publique sont indispensables. Modifier nos usages et nos modes de consommation et de déplacement ne l'est pas moins. Le dernier écueil consisterait à vouloir conduire la transition vers une économie plus sobre en énergie et en carbone à marche forcée, sans prendre en compte les difficultés de nombre de nos concitoyens, aggravées par la crise. » ...)

http://www.marianne2.fr/La-societe-de-l-abondance-energetique-menace-l-equilibre-social_a206868.html

- Sur l'Alsace.fr (12/06/2011). « L'efficacité, chantier majeur » (Corinne Lepage)

(.... Que pensez-vous de la décision allemande de sortie du nucléaire ? Rappelons qu'Angela Merkel n'a jamais remis en cause la sortie du nucléaire par l'Allemagne, contrairement à l'idée répandue. Elle voulait prolonger de dix ans la vie des centrales, par rapport à ce qui était initialement prévu, puis est revenue au choix initial de 2022. Ces dix ans doivent permettre de trouver l'équivalent des 22 % d'électricité produite outre-Rhin par le nucléaire, grâce à davantage d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Ce programme sera financé par l'impôt sur le nucléaire payé par les électriciens, qui est maintenu. Il n'est donc pas écrit que l'Allemagne utilise plus de charbon, et augmente ainsi ses émissions de gaz à effet de serre. Quelles seront les conséquences pour la France ? On entend dire que les Allemands sont hypocrites parce qu'ils devront importer davantage d'électricité nucléaire. Or aujourd'hui, la France achète deux fois plus d'électricité à l'Allemagne qu'elle ne lui en vend, à cause du problème insoluble des périodes de pointe : quand il fait très froid, ou trop chaud, notre parc nucléaire ne parvient pas à répondre à la demande. La France aura donc un souci d'approvisionnement, et devra aller se fournir ailleurs. Les industriels s'inquiètent des prix de l'électricité, qui pourraient augmenter de 40 %... L'entreprise américaine General Electric affirme au contraire que d'ici cinq ans, leur production solaire sera moins chère que le kilowatt/heure nucléaire. Les investissements sont très importants, comme ceux de Siemens dans l'éolien. Cela contribuera à la baisse les prix. Le choix n'est pas entre des renouvelables chères et du nucléaire bon marché, car de toute façon, l'énergie coûtera plus cher : en France, EDF veut augmenter ses prix de 30 % d'ici 2015, ce qui nous rapproche des ordres de grandeur évoqués en Allemagne. Le futur réacteur EPR de Flamanville coûtera 5 à 6 milliards d'euros, soit un prix du KW/H de 55 à 60 centimes, contre 30 centimes pour les centrales actuelles. Et ces prix n'incluent pas les coûts réels du nucléaire. C'est-à-dire ? Le démantèlement des centrales coûterait entre 150 et 200 milliards d'euros, si l'on applique à la France les estimations de la Suède ou de la Grande Bretagne. Par ailleurs, EDF a provisionné 15 milliards pour le futur centre de stockage des déchets, mais son coût pourrait être de plus de 30 milliards, ce qui signifie que la différence sera à la charge des contribuables. Enfin, après Fukushima, il va falloir investir massivement dans la sûreté des centrales, ce qui va renchérir obligatoirement les prix. » ...)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/12/l-efficacite-chantier-majeur>

13-1-1- DES SCENARIOS CREDIBLES POUR SORTIR DE LA CRISE ENERGETIQUE

« Inutile d'allumer des bougies ou d'accrocher une éolienne à son balcon. Une toute première solution, la plus durable de toute, est de produire des négawatts, c'est-à-dire d'en consommer le moins possible. Inventés par Amory Lovins et promu en France par [l'association du même nom](#), les négawatts correspondent aux énergies non dépensées : « *L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle qu'on ne produit pas.* » Avant tout, il est indispensable de limiter les déperditions thermiques, d'isoler les bâtiments et de réduire les gaspillages en utilisant des appareils plus économes (chauffe-eau, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, ampoules basse-consommation...) ou en remplaçant les moyens de chauffage électrique par d'autres plus écologiques. Produire de l'électricité localement permet aussi de réduire les grandes quantités de pertes liées à son transport. Enfin, pour limiter l'usage des futures voitures électriques, il faut profondément réorganiser le territoire : créer des centralités locales, mixer les fonctions urbaines et réduire l'étalement des villes »... « Le recours aux énergies renouvelables intervient ensuite dans cette transition vers un territoire et un mode de vie durable » (Ivan Fouquet, co-fondateur de [l'agence Bam](#))

- NEGAWATT : <http://www.negawatt.org/>

L'association négaWatt, créée en 2002, rassemble 350 professionnels de l'énergie partageant ces analyses. Elle est à l'origine de la démarche négaWatt, qui se décline en 3 temps :

- la sobriété énergétique, qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus
- l'efficacité énergétique, qui permet de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné
- * les énergies renouvelables, qui répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement et une gestion décentralisée.

L'association a développé sur cette base le scénario négaWatt, solide alternative aux scénarios de croissance continue de la consommation. Elle a également apporté son expertise lors de nombreux travaux touchant l'avenir énergétique.

L'Institut négaWatt, créé en 2009, a de son côté développé un [programme de formations](#) dans l'esprit de l'approche négaWatt, à destination des professionnels concernés par l'énergie. L'Institut est également un organisme d'études et de recherches sur les problématiques "négaWatts".

L'association et l'Institut ont pour objectif l'amélioration et la mise en œuvre du scénario négaWatt.

* Scénario négawatt 2011 (en préparation pour l'automne)

* Scénario négawatt 2006. Pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable.

Document de synthèse, 16 décembre 2005 (dossier pdf)

<http://www.negawatt.org/telechargement/Scenario%20nW2006%20Synthese%20v1.0.2.pdf>

* Appel négawatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable (1p.)

<http://www.negawatt.org/telechargement/Appel.pdf>

* Manifeste négawatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable (8 p.) :

<http://www.negawatt.org/telechargement/Appel.pdf>

* Mesure négaWatt. Collectivités et acteurs de l'énergie : pour une redistribution des rôles

<http://www.negawatt.org/telechargement/Fiche%20Acteurs%201.1.pdf>

* Fiche de cadrage, mesure négaWatt. Transports et négawatt, le chemin pour une mobilité maîtrisée

<http://www.negawatt.org/telechargement/Mesure%20nW%20Transp%20v1.0.pdf>

- Sur Montpellier Journal : « Ni nucléaire ni gaz de schiste mais une transition énergétique »

(Thierry Salomon était jeudi à Montpellier pour présenter le scénario de l'association Négawatt visant à réduire la consommation énergétique française selon trois axes : sobriété, efficacité, énergies renouvelables. Et sans changement radical de notre mode de vie.)

<http://www.montpellier-journal.fr/2011/03/ni-nucleaire-ni-gaz-de-schiste-mais-une-transition-energetique.html>

- Sur **Alsace.fr** (21/06/2011). **Énergie. « Il y a urgence à agir », selon Olivier Sidler, de l'Institut négaWatt**
(« Comment faire face à la crise énergétique et écologique ? Par la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables, répond Olivier Sidler, formateur de l'Institut négaWatt. Le prix du pétrole n'en finit pas de grimper et l'on en produira de moins en moins. Les gaz à effet de serre contribuent au réchauffement climatique. Le nucléaire laisse des déchets pour des millénaires... Que faire ? « Il faut agir, et vite. On n'a que 50 ans pour tout changer », affirme Olivier Sidler. Cet ingénieur diplômé de l'école polytechnique de Lausanne, mulhousien d'origine et installé dans la Drôme, n'y va pas par quatre chemins. Mais par trois : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Trois axes qui sont à la base d'une démarche où l'on ne parle plus de mégaWatt mais de négaWatt, de watts qu'on ne consomme pas. Comment ? En préférant la sobriété énergétique à l'ébriété » ...)
<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/05/17/il-y-a-urgence-a-agir-selon-olivier-sidler-de-l-institut-negawatt>

- sur les **Echos** : **Nucléaire : le scénario Négawatt est-il plausible?**
(« Alors que la catastrophe japonaise entraîne un renouveau du débat sur le Nucléaire, on parle beaucoup du scénario Négawatt. Ceux qui veulent en sortir essaient de montrer que cela est possible, alors que les partisans du nucléaire continuent d'affirmer que cette sortie n'est pas réaliste. Le regroupement de professionnels à l'origine du scénario Négawatt veut montrer, de manière concrète, que l'on peut en sortir. Mais leur scénario est-il crédible? »)
<http://lecercle.lesechos.fr/node/34280>

- **GLOBAL CHANCE**. **Global Chance** est une association de scientifiques et d'experts partageant la conviction qu'un développement mondial plus équilibré peut et doit résulter de la prise de conscience croissante des menaces qui pèsent sur l'environnement global. Face à ces menaces, Global Chance met les compétences de ses membres au service d'une expertise publique multiple et contradictoire, afin d'identifier et de promouvoir des réponses collectives nouvelles et positives dans les domaines scientifique et technique, économique et financier, politique et réglementaire, social et culturel, et ce dans un esprit de solidarité Nord Sud, d'humanisme et de démocratie. Global Chance entend en effet plus que jamais œuvrer en faveur d'une appropriation démocratique des enjeux collectifs liés à l'énergie, à l'environnement et au développement.
<http://www.global-chance.org/index.php>

* **les mémentos de global chance**

Petit memento énergétique de l'Union européenne - HS n°4, avril 2009
[HS n°4](#)

Petit memento des énergies renouvelables - HS n°3, septembre 2007
Éléments pour un débat sur les énergies renouvelables en France
[HS n°3](#)

Petit memento des déchets nucléaires - HS n°2, septembre 2005
Éléments pour un débat sur les déchets nucléaires en France
[HS n°2](#)

Petit memento énergétique - HS n°1, janvier 2003
Éléments pour un débat sur l'énergie en France
[HS n°1](#)

* **Les Cahiers de Global Chance, n°28, décembre 2010. La science face aux citoyens**
<http://www.global-chance.org/spip.php?article48>

* **Pour une remise à plat concertée et démocratique de nos modes de vie**
<http://www.global-chance.org/spip.php?article223>

* **sur Médiapart (22/12/2008)** : Benjamin Dessus, président de Global Chance. **Tout électrique, tout nucléaire, tout effet de serre ?**
<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/231208/tout-electrique-tout-nucleaire-tout-effet-de-se>

- Site UNESCO. **Global change (en anglais, page bientôt disponible en français)** :
<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/earth-sciences/igcp/igcp-projects/global-change/>

* **Sur Wikipédia (en anglais) : Global Change**
http://en.wikipedia.org/wiki/Global_change

- **Changement global. Site du PNUE. Programme des Nations Unies pour l'Environnement**
http://www.grid.unep.ch/activities/global_change/index.fr.php

- sur le site des Echos :

* (30/03/2011) : François Gagnon. **Comment favoriser le passage aux énergies propres et renouvelables.**
(« Ces cent dernières années, notre société moderne s'est construite autour de sources d'énergies fossiles abondantes et économiques. Les prochains cent ans seront marqués par la transition forcée vers une utilisation de plus en plus exclusive des énergies renouvelables, préférablement propres. Démonstration d'un modèle économique favorisant le passage aux énergies propres et renouvelables. »)
<http://lecercle.lesechos.fr/node/34280>

* (27/12/2010). François Gagnon. **Le nouveau modèle économique des énergies renouvelables.**
(« De l'exploitation des énergies fossiles à la production d'énergies renouvelables, le profil économique de la production d'énergie va être totalement modifié. Hypothèses sur la transition entre une production très centralisée vers une autonomie énergétique très décentralisée. »)
<http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/energies-environnement/221132532/le-nouveau-modele-economique-des-energies-renouvel>

- Sur **enerzine.com** (03/05/2011). **"La quatrième révolution" de Carl-A Frechner.**
(Arte diffusera ce mardi 3 mai à 20h40, "La quatrième révolution", un documentaire de Carl-A Fechner qui traite selon sa vision d'une nécessaire transition énergétique vers des sources renouvelables à travers des initiatives concrètes.
(« Dépassant les mises en garde pessimistes sur le changement climatique, ce documentaire montre que des solutions sont possibles pour passer aux énergies renouvelables dans les trente ans à venir. Dans son documentaire, Carl-A Fechner rencontre des personnes qui mènent des actions concrètes pour rendre possible

l'abandon des énergies fossiles, du nucléaire et militent pour le passage aux énergies renouvelables dans diverses régions de la planète. Des Etats-Unis à l'Inde, en passant par le Danemark, le Mali et l'Allemagne, le réalisateur nous fait découvrir des exemples concrets qui prouvent qu'un monde alimenté avec un mix énergétique renouvelable est bien loin d'être utopique.

A côté des énergies renouvelables, les économies d'énergies, pilier indispensable pour un monde plus durable, sont aussi abordées, notamment à travers l'exemple du siège social du groupe juwi en Allemagne. Ce dernier, considéré comme l'un des bâtiments les plus efficaces en énergie au monde (prix protection du climat en 2008), a un coût énergétique d'environ **2 € par m²** par an, le même coût moyen que pour un ménage allemand mais par... mois ! Le siège du groupe juwi conjugue un ensemble de technologies d'économies d'énergie et il est alimenté par une plateforme éco-énergétique (éolien, solaire et biomasse). Voitures électriques, panneaux solaires, éoliennes, turbines à biogaz, ces techniques ont déjà des applications pratiques et efficaces. Et les problèmes de stockage ou d'échange d'énergies seront de mieux en mieux résolus, assurent des experts comme Hermann Scheer, député allemand, Prix Nobel alternatif 1999 et auteur entre autres de "*L'autonomie énergétique*" (Actes Sud, 2007). Soucieux de donner la parole à tous, le réalisateur de ce film – **qui a fait le plus d'entrées en salles en Allemagne en 2010 dans la catégorie documentaires** – a également recueilli l'avis de Fatih Birol, économiste en chef à l'Agence internationale de l'énergie, dont le siège est à Paris. Pour lui, les partisans des énergies renouvelables sont des naïfs. Par leurs propos, la plupart montrent pourtant qu'ils ont parfaitement conscience des enjeux autres qu'écologiques de leurs projets et savent que l'opposition des grands groupes énergétiques internationaux sera féroce. **Plus que jamais, il est clair que la "quatrième révolution" sera politique et ne se fera que si nous le voulons vraiment.**)

<http://www.enerzine.com/14/11929+a-voir---la-quatrieme-revolution-de-carl-a-frechner+.html>

13-3 – LES ENERGIES RENOUVELABLES : **ENERGIE HYDRAULIQUE, GEOTHERMIE, SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE,** **SOLAIRE THERMIQUE, EOLIEN, VALORISATION DES DECHETS, BIOMASSE,** **ENERGIES MARITIMES (énergie hydrolenne)**

13-3.1 – DEFINITIONS

- **Sur Actualités-news-environnement :**

* **Énergie renouvelable est une définition du dictionnaire environnement et développement durable**

(“L'énergie renouvelable désigne les énergies les plus anciennement utilisées par l'humanité. Les énergies renouvelables sont essentiellement tirées des éléments (terre, eau, air et feu) et du soleil. On désigne aujourd'hui par énergies renouvelables un ensemble de filières diversifiées dont la mise en oeuvre n'entraîne en aucune façon l'extinction de la ressource initiale :- Vent : éolienne, houlomotrice.- Soleil : thermique, photovoltaïque, thermodynamique.- Chaleur terrestre : géothermie.- Eau : hydroélectrique, marémotrice.- Biodégradation : biomasse.- Biocarburant.Les énergies renouvelables sont ainsi multiples et fondamentalement diverses par leurs mécanismes physiques, chimiques ou biologiques.Capacités installée de 1997 à 2002 - Objectifs français 2010 :- Biomasse : NS - 1.000 MW.- Eolien : 140 MW - 14.000 MW.- Géothermie : 0 MW - 150 MW.- Petite hydraulique : <50 MW – 1.000 MW.- Solaire photovoltaïque : 10,8 MW - 300 MW.- Solaire thermique : 50.000 m² / an - 1.000.000 m² / an.- Bois énergie : 9,8 Mtep – 52,7 Mtep.- Biocarburants : 1% des carburants – 5,75% des carburants.Quelques références réglementaires :- Décret du 30/06/00 : Véhicules électriques.- Circulaire du 10/09/03 : Promotion de l'énergie éolienne terrestre.- Circulaire du 03/05/02 : Procédures applicables aux producteurs d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.- Arrêtés du 08/06/01 : Conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant le vent.- Décret du 02/07/98 : Véhicules électriques. »)

Les autres définitions rattachées à Énergie renouvelable : [Énergie](#), [Électricité verte](#), [Énergie verte](#), [Ressource renouvelable](#), [Énergie non renouvelable](#), [Énergie durable](#), [Énergie géothermique](#), [Énergie hydraulique](#), [Énergie solaire](#), [Énergie éolienne](#), [Énergie de la biomasse](#), [Bois énergie](#), [Agrocarburants](#), [Biocarburant](#), [Agrocarburants](#), [Énergie renouvelable en sites isolés](#), [Énergie renouvelable connectée au réseau](#), [Label Vert - Label de type II](#), [Label Eugène - Label de type II](#), [Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables \(Geeref\)](#), [Syndicat des énergies renouvelables \(SER\)](#), [Eco-prêt à taux zéro](#)

http://www.dictionnaire-environnement.com/energie_renouvelable_ID806.html

- **Sur Wikipédia : Energie renouvelable**

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89nergie_renouvelable

- **EUKOPEDIA. Limites des énergies renouvelables**

http://fr.ekopedia.org/Limites_des_%C3%A9nergies_renouvelables

- **FNH. Énergies renouvelables. Introduction (fiches pédagogiques)**

http://www.fnh.org/francais/doc/en_ligne/energie/intro.htm

- **Sur Planète.info. Les énergies renouvelables : présentation**

http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/energies_renouvelables.php

- **GLOBAL CHANCE. Petit mémento des énergies renouvelables** (dossier à charger, avec fiches techniques sur les différentes énergies renouvelables)

<http://www.global-chance.org/spip.php?article73>

- **Observ'ER. Observatoire des Énergies renouvelables**

(« **Observ'ER** l'Observatoire des énergies renouvelables est une association à but non lucratif d'intérêt général, fondée en 1979. **Observ'ER** est un acteur qui se situe à l'interface des questions de l'énergie, de l'environnement et du développement. Il surveille, informe et propose des solutions. Il quantifie et qualifie les progrès des sciences, des techniques et de l'industrie dans chacune des disciplines.

Les 5 familles énergies renouvelables : Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées ou encore la croissance des végétaux, les énergies renouvelables n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Elles participent à la lutte contre l'effet de serre et les rejets de CO₂ dans l'atmosphère, facilitent la gestion raisonnée des ressources locales, génèrent des emplois. Le solaire (solaire photovoltaïque, solaire thermique), l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse, la géothermie sont des énergies flux inépuisables par rapport aux « énergies stock » tirées des gisements de combustibles fossiles en voie de raréfaction : pétrole, charbon, lignite, gaz naturel. Entrez dans l'univers des énergies renouvelables : Quelles sources d'énergies ? Pour quels besoins ? Comment les capter, les transformer ? Sous quelle forme les utiliser ?. Télécharger la fiche pédagogique des "5 familles énergies renouvelables".)

<http://www.energies-renouvelables.org/>

* Formations dans les énergies renouvelables

<http://www.energies-renouvelables.org/formations.asp>

- CLEANTECH REPUBLIC : <http://www.cleantechrepublic.com/>

* Sur Décideurs.Tv. CleanTech Republic est le premier média communautaire dédié au secteur des cleantechs. Paul Perdrieu, fondateur et président de [cleantechrepublic.com](http://www.cleantechrepublic.com), fait le point sur le magazine en ligne consacré aux éco-innovations.

<http://www.decideurstv.com/video/cleantech-republic-com-paul-perdrieu-653/>

- Sur Energie-RENOUVELABLE.tv. **Guide des énergies renouvelables** (dossier pdf)

(Les pompes à chaleur : le confort au naturel Photovoltaïque : produire de l'électricité avec le soleil ; Solaire thermique : la chaleur du soleil chez soi ; L'éolien : une force énergétique qui a le vent en poupe ; Aides financières)

<http://www.energie-renouvelable.tv/guide-energie-renouvelable.html>

- Sur notre-planete.info. **Les énergies renouvelables : présentation**

http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/energies_renouvelables.php

* (09/05/2011). **Demain, chaque foyer sera à la fois producteur et consommateur d'énergie**

(« Le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation d'énergie totale de l'Union européenne et au moins le quart de ses émissions de GES (plus d'un milliard de tonnes par an). C'est pourquoi, dans le cadre du "paquet énergie-climat" adopté en décembre 2009 et prévoyant l'objectif des "trois fois vingt" (20 % d'énergies renouvelables, diminution de 20 % des émissions de GES et amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique d'ici 2020), la directive européenne du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments constitue une véritable révolution dont les conséquences dépassent largement le secteur du bâtiment, pourquoi ?

Cette directive très ambitieuse prévoit la généralisation des bâtiments « passifs » ou producteurs d'énergie à l'horizon 2020, avec une obligation anticipée pour les bâtiments publics dès 2018. Dans 25 ans, au moins un quart de nos bâtiments seront donc non seulement neutres sur le plan énergétique mais pourront produire de l'énergie excédentaire en combinant différentes technologies (films solaires souples sur les murs, pompes à chaleur, récupération des calories liées à l'activité du bâtiment, micro-éolien, piles à combustibles "domestiques").

Cette production souple, hybride, diffuse et décentralisée d'énergie s'intégrera dans une approche systémique articulant quatre composantes essentielles : d'abord la réduction "à la source" de notre consommation globale d'énergie qui sera obtenue en repensant toutes nos activités et en imaginant un nouvel urbanisme privilégiant l'efficacité énergétique et optimisant massivement l'offre et la demande de déplacements.

Le second facteur est l'efficacité énergétique : il s'agit de mieux utiliser l'énergie que nous produisons et, dans ce domaine, les gisements de progression sont immenses, notamment en combinant les nouvelles technologies de stockage massif ou individuel de l'énergie : stockage sous forme de gaz, d'hydrogène, de sel fondu ou d'air comprimé, notamment, qui permettent de compenser de manière très efficace la nature diffuse et intermittente des principales énergies renouvelables (vent, soleil).

Le troisième facteur est bien entendu lié aux progrès intrinsèques des énergies renouvelables elles-mêmes, en terme de rendement et de capacité de production d'énergie" "Avec un baril de pétrole qui dépassera rapidement les 200 dollars, l'argument du coût de production trop élevé des énergies renouvelables et de leur manque de compétitivité ne tient plus, surtout si l'on intègre dans l'équation énergétique la valeur fortement croissante des émissions de carbone évitées par un développement massif des énergies propres et la nécessité absolue de réduire de moitié, au niveau mondial, nos émissions de GES d'ici 40 ans. Dans un tel scénario, seule la production décentralisée d'énergie propre, au plus près de l'utilisateur final, et une rupture majeure en termes de sobriété et d'efficacité énergétique pourront nous permettre, sans remettre en cause notre confort et notre qualité de vie, de surmonter le défi écologique et énergétique sans précédent qui attend l'humanité. ")

http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2801_foyer_energies_renouvelables.php

13-3.2 – LA POLITIQUE FRANÇAISE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Sur boursier.com (26/04/2011) : **La France toujours à la traîne dans les énergies renouvelables...**

((Boursier.com) -- Le Syndicat des énergies renouvelables donne une mauvaise note à la France : selon lui, un tiers des objectifs de développement des énergies de ce type ne seront pas atteints d'ici 2020 en France, sauf à changer de recette !... Paris vise actuellement 23% d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie dans moins de dix ans. "Ce que nous réclamons, ce n'est pas uniquement des moyens financiers supplémentaires, c'est de diminuer les freins administratifs" a déclaré Jean-Louis Bal, le président du SER. Sa principale cible : les recours devant les tribunaux administratifs dans les projets éoliens, désormais "quasi systématiques", et qui entraînent des retards de deux voire trois ans... Autre frein : les modifications de la loi Grenelle II intervenues en mai 2010. Les parcs éoliens sont soumis au régime d'installation classée pour la protection de l'environnement, au même titre que les industries polluantes. D'après le SER, sur les 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) de production supplémentaire nécessaires pour atteindre l'objectif du Grenelle, sept millions, soit 35% de la cible, ne seront pas réalisées, principalement dans la production de chaleur (bois, déchets, solaire thermique).

S'agissant de la production d'électricité, près de 1,5 Mtep dans l'éolien devrait manquer, soit 7.000 Mégawatts (MW) de puissance installée. La France ambitionne d'installer 19.000 MW de puissance éolienne terrestre d'ici 2020. Seul l'objectif de 5.500 MW dans le solaire photovoltaïque sera atteint, mais sans qu'une véritable filière française industrielle puisse émerger...)

<http://www.boursier.com/actualites/economie/la-france-toujours-a-la-traine-dans-les-energies-renouvelables-8168.html?sitemap>

- Sur lesechos.fr (04/05/2011). **Energies renouvelables : la France peut-elle rattraper son retard industriel ?**

(“Aucun industriel français ne figure parmi les leaders de l'industrie des équipements éoliens et photovoltaïques. Pourtant la constitution d'une industrie française forte est le cheval de bataille des autorités et des industriels. Mais c'est pour le moment un échec.” “Aucun industriel français ne figure parmi les leaders de l'industrie des équipements éoliens et photovoltaïques pour ne prendre que les deux filières les plus dynamiques. Pourtant la constitution d'une industrie française forte est le cheval de bataille des autorités et des industriels eux-mêmes, l'enjeu étant la création d'emplois et la production d'équipements à forte valeur ajoutée susceptibles d'être exportés. C'est d'ailleurs un des objectifs poursuivis par les différentes mesures de soutien au développement des énergies renouvelables qui ont été adoptées ces dernières années (tarifs d'achat, appels d'offres...). Mais, force est de constater que pour le moment c'est un échec... Les équipementiers photovoltaïques français sont des nains par rapport aux leaders mondiaux qui sont chinois (Suntech, JA Solar...), allemand (Q-Cells) ou américain (First Solar). De nombreux acteurs se sont pourtant lancés dans ce domaine, en particulier Photowatt et Teneos, les précurseurs, suivis de Saint-Gobain ...)

<http://lecercle.lesechos.fr/node/34915>

- Sur lavieimmo.com (29/04/2011). Photovoltaïque : Le bilan de Sarkozy mis à mal par la filière

(“L’Elysée a publié la semaine dernière un document intitulé « 4 ans d’action », qui rappelle le bilan du mandat du Président de la République. Celui-ci fait part du « très fort développement des énergies renouvelables ». Un constat pas forcément partagé par les filières photovoltaïque et solaire...”...)

<http://www.lavieimmo.com/developpement-durable/photovoltaique-le-bilan-de-sarkozy-mis-a-mal-par-la-filiera-11374.html>

- Sur toute-la-franchise.com (11/06/2011). Franchise énergies renouvelables : Fini l’euphorie !

(L’euphorie impulsée par le Grenelle de l’environnement a du plomb dans l’aile. Trop populaires, les primes gouvernementales octroyées pour inciter les particuliers à passer au vert se réduisent, les unes après les autres, à peau de chagrin ! Si le solaire, l’éolien, la géothermie et l’aérothermie restent à n’en pas douter des secteurs d’avenir en franchise, les réseaux qui se sont lancés récemment vont devoir revoir leurs copies de développement. Explications.” ...)

<http://www.toute-la-franchise.com/vie-de-la-franchise-A3812-franchise-energies-renouvelables.html>

- Sur C.DURABLE.info (04/06/2011). La table ronde nationale pour l’efficacité énergétique sans les ONG ?

Les associations réclament l’application du Grenelle de l’environnement

<http://www.cdurable.info/La-table-ronde-nationale-pour-l-efficacite-energetique.3491.html>

- Sur 20minutes (27/05/2011). Tous les chiffres sur les énergies renouvelables en France

(« ENVIRONNEMENT - L’Ademe a réalisé une étude comparant l’ensemble des sources énergétiques du point de vue de leur production, et de leur coût...

“Avec une part de 74,1% de la production électrique française, le nucléaire est très loin devant les autres énergies. L’hydraulique arrive en deuxième position avec 12,1%. Jean-François Astolfi, directeur de la division hydraulique chez EDF, estime que cette part devrait relativement peu progresser dans l’avenir. Les autres sources d’énergie se partagent les 13,8% restants ainsi : les centrales combinées gaz 5,4%, les centrales charbon 3,5%, l’éolien 1,7%, les centrales fioul 1,4%, le bois 0,9%, l’incinération avec valorisation énergétique 0,6%, le photovoltaïque 0,18% et le biogaz 0,1%.” ...)

<http://www.20minutes.fr/article/731874/tous-chiffres-energies-renouvelables-france>

- Sur Bati-depot.fr (26/05/2011). Le financement des énergies renouvelables va augmenter la facture d’électricité

(« Le financement des énergies renouvelables va augmenter la facture d’électricité. Le financement des énergies renouvelables va faire augmenter la facture d’électricité des Français de 90 euros en moyenne en 2020 et jusqu’à 170 euros pour les foyers se chauffant à l’électricité a indiqué mercredi la Commission de régulation de l’énergie (CRE). Philippe Ladoucette qui est l’actuel président de la CRE déclarait mardi lors d’une audition à l’Assemblée nationale: "Les charges annuelles dues aux énergies renouvelables s’élèvent en 2020 à 6,7 milliards d’euros, représentant 90 euros TTC sur la facture d’un client type avec un tarif base, et 170 euros TTC sur la facture d’un client type au chauffage électrique (environ 11 % de la facture)". La CRE a évalué les charges liées au développement des énergies renouvelables à 1.57 milliard d’euros en 2011, soit un montant total trois fois supérieur à celui de 2009. Les énergies renouvelables qui sont les plus plébiscitées sur le territoire français sont les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, la géothermie mais aussi les biomasses et les biogaz. Leur développement est financé par l’ensemble des consommateurs d’électricité via la ligne de contribution au service public de l’électricité (CSPE) qui est consultable sur toutes les factures d’électricité. Ce coût en constante hausse depuis quelques années devrait donc continuer d’augmenter pendant les 10 prochaines années à un rythme soutenu. En effet, d’après les estimations réalisées par la CRE, les charges liées au solaire photovoltaïque devraient atteindre en 2020 2.29 milliards d’euros, 576 millions d’euros pour les éoliennes terrestres, 2.47 milliards d’euros pour les éoliennes maritimes et 1.08 milliard d’euros pour la biomasse, soit une charge totale estimée à presque 6.7 milliards d’euros. La CRE base ses prévisions sur des estimations de prix de marché de gros de l’électricité en 2020, mais aussi sur une évaluation de la taille du parc d’éoliennes et de panneaux solaires. La CRE prévoit entre autre un agrandissement considérable du parc photovoltaïque de 900 MW fin 2010 à 7000 MW en 2020.”)

<http://www.bati-depot.fr/actualite/comment-financer-les-energies-renouvelables-3405.html>

- Sur GreenUnivers (27/04/2011). Énergies renouvelables : les objectifs 2020 compromis selon le SER

(Il est possible de faire mieux que les 23% d’énergies renouvelables fixés par le Grenelle de l’environnement en 2020. Mais nous allons faire beaucoup moins bien, faute de moyens ! C’est le constat du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Emmené par son nouveau président Jean-Louis Bal, le SER alerte sur la mauvaise trajectoire prise par le pays en matière d’énergies renouvelables (EnR). Le syndicat se mobilise : il publiera un livre blanc 2012 à l’automne prochain qui sera mis à disposition des candidats à l’élection présidentielle de 2012. Ce rapport présentera des propositions pour chaque filière EnR, en vue de dépasser les objectifs fixés pour 2020. En attendant, le SER livre un état des lieux des différentes énergies renouvelables en France. Le verdict est sans équivoque : dans la dynamique actuelle, si rien ne change, la France consommera 29 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) d’EnR en 2020, alors que le Grenelle de l’environnement fixe un niveau de 36 Mtep à cet horizon. Dans ces conditions, il va manquer 7 Mtep, soit un objectif 2020 amputé d’un tiers. De nombreuses disparités existent néanmoins entre les filières.

Doubler le Fonds Chaleur ?

La production de chaleur d’origine renouvelable présente plus de retard que l’électricité. Environ 18% de production de chaleur pourrait manquer en 2020 par rapport aux objectifs fixés en Mtep. Concernant le bois et les déchets sur les marchés autres que le bois de chauffage domestique (collectif, tertiaire et industrie), la tendance montre qu’il pourrait manquer 27% des Mtep initialement fixés. Idem dans le secteur des pompes à chaleur, de la géothermie et du solaire thermique, qui pourraient être en retard de 37,5%.

Pour être en ligne avec l’objectif 2020 du Grenelle, le SER préconise de doubler la dotation du Fonds Chaleur par exemple, afin de financer deux fois plus de projets. Cela porterait le budget annuel à 600 millions d’euros, avec des gains attendus par la suite sur deux décennies. Une progression de 8,6 Mtep pourrait ainsi être enregistrée sur 2010-2020, au lieu de 4,2 Mtep avec la trajectoire actuelle.

Electricité renouvelable : éolien et biomasse en retard

En matière d’électricité d’origine renouvelable, la biomasse pourrait être en dessous de 43% de ses objectifs. Et l’éolien accuserait un retard de 30% environ. Seul le solaire atteindrait ses objectifs. Un niveau que l’industrie trouve néanmoins très faible par rapport au potentiel de développement. Concernant les appels d’offres biomasse électricité par exemple, le SER indique que les résultats sont en deçà des attentes : sur les deux premiers appels d’offres lancé en 2005 et 2008, seul 102 MW ont été mis en service sur les 569 MW de projets sélectionnés. Le syndicat propose tout bonnement d’arrêter les appels d’offres, et de s’orienter vers un tarif d’achat de l’électricité par exemple.

Éolien : un bon rythme à accélérer

Sur l’éolien, la France installe actuellement 1.100 MW en rythme de croisière. "Un bon rythme", souligne Jean-Louis Bal, de manière pragmatique, mais il note qu’il faut accélérer la dynamique de 1.300 à 1.400 MW par an. Le SER dénonce toujours les mêmes barrières au développement de la filière : fiscalité contraignante et surimposition des procédures administratives (schémas régionaux, zone de développement éolien - ZDE, autorisation ICPE...). Le syndicat demande également de lever l’imposition d’un nombre minimum de 5 mâts par ferme. De même, 3.000 à 4.000 MW de puissance seraient aujourd’hui compromis à cause d’une déstabilisation potentielle des radars, notamment ceux de Météo France. Par ailleurs, les recours abusifs et systématiques contre les projets éoliens retarderaient de 2 à 3 ans la construction des parcs, estime aussi le SER, sans pour autant empêcher leur développement. Concernant, l’éolien offshore, même si

l'appel d'offres est salué, le syndicat pointe du doigt plusieurs lacunes.

Photovoltaïque : un label France

Le SER souligne un essor remarquable du marché photovoltaïque, l'un des seuls secteurs en avance sur son objectif : 1.026 MW installés fin 2010 pour 1.100 visés en 2012. L'objectif de 5,4 GW en 2020 sera atteint sans aucun doute. Mais la refonte de l'environnement réglementaire suite au moratoire bouleverse l'industrie. Pour éviter un scénario noir, le SER veut que le gouvernement revoit un certain nombre de mesures : plafond annuel de 500 MW, dont 300 MW d'appels d'offres, mécanisme de dégressivité trimestrielle des tarifs, simplification des procédures administratives...

Le SER réitère sa proposition de voir l'objectif solaire 2020 passer de 5,4 GW à 15 GW, sans que les charges pour la collectivité ne soient alourdies. Le coût d'un tel développement sur la facture du consommateur ne devant pas dépasser 5% d'ici à 2020.

Vers la promotion des EnR dans le bâtiment

Concernant les appels d'offres prévus pour les grandes puissances, le syndicat table sur leurs publications d'ici le début de l'été, suivant les informations du gouvernement. "Mais nous n'avons pas plus de précisions et le SER n'a pas été consulté sur le cahier des charges", regrette Jean-Louis Bal. D'ici les 2 à 3 prochaines semaines, un Label photovoltaïque France sera présenté par le SER pour valoriser l'industrie du pays.

Les énergies marines, le biogaz ou les biocarburants ont également été évoqués par le SER. L'organisation professionnelle se tourne également de manière plus assumée vers le bâtiment et ses problématiques énergétiques. Elle milite ainsi pour une synergie plus marquée entre les politiques de maîtrise de l'énergie (MDE) et de développement des EnR. Les secteurs de l'habitat et du tertiaire sont visés.)

<http://www.greenunivers.com/2011/04/energies-renouvelables-les-objectifs-2020-compromis-selon-le-ser-55634/>

- Sur Le Moniteur.fr (27/04/2011). La géothermie : une énergie sous-exploitée

(« Organisée le 26 avril à Paris à l'initiative de l'Ademe, la deuxième édition des Assises de la géothermie en Ile-de-France a été l'occasion de faire un premier point, un an après les mesures issues du Grenelle de l'Environnement visant à favoriser la renaissance de cette énergie. Constat : les ressources géothermiques de l'Hexagone restent encore sous-exploitées.

Devenue à la mode au lendemain du choc pétrolier, la géothermie a connu une véritable traversée du désert en France. «On dénombre seulement 65 installations dédiées au chauffage urbain réalisées pour l'essentiel dans les années 1980. Elles assurent la couverture des besoins d'environ 200 000 équivalent-logements», regrette l'Ademe. Les ressources géothermiques de l'Hexagone restent encore largement sous-exploitées. Une marginalisation que le fonds chaleur mis en place dans le cadre du Grenelle de l'Environnement compte bien atténuer. L'objectif affiché est de multiplier par quatre d'ici 2020 le nombre de logements chauffés grâce à cette énergie renouvelable. Première région concernée : l'Ile-de-France. Elle représente à elle seule 80% du chauffage géothermique du pays." ...)

<http://www.lemoniteur.fr/181-innovation-chantiers/article/actualite/850795-la-geothermie-une-energie-sous-exploitee>

- Localtis.info (26/04/2011). L'ambition des collectivités monte d'un cran dans la géothermie

(« Multiplier par quatre la chaleur géothermale. Alors que la filière a longtemps fait bande à part, en raison de son aspect très industriel et du savoir-faire qu'elle nécessite, son insertion dans les objectifs du Grenelle de l'environnement (le but est de multiplier par quatre l'usage de la géothermie d'ici 2020) et son rapprochement avec d'autres enjeux lui offre une possible reconnaissance. En Ile-de-France, on assiste ainsi depuis trois ans à une nouvelle dynamique et à un réveil de certains projets jusque-là restés en suspens. Sur l'Albien, le premier aquifère qui fut historiquement exploité, l'un d'eux vise à alimenter en chaleur un quartier d'Issy-les-Moulineaux. Le potentiel géothermal du Dogger est aussi étudié et suscite des projets qui concernent les villes de La Courneuve, de Coulommiers et l'agglomération de Marne-la-Vallée. "En Ile-de-France, 1% des bâtiments sont chauffés grâce à la géothermie. L'objectif est de multiplier par quatre ce résultat afin qu'il touche 500.000 logements", ajoute Gwenaël Guyonvarch. Si la chaleur géothermale desservait des bâtiments plus efficaces d'un point de vue énergétique, cet objectif serait encore plus ambitieux. A ce sujet, une étude attendue pour cet été et menée par l'Ademe et la région Ile-de-France devrait permettre d'en savoir plus. "Elle alimentera le volet chaleur renouvelable du schéma régional climat air énergie", glisse Gwenaël Guyonvarch.

L'éventuel horizon industriel. Autre signe d'un réveil de la filière : les services de l'Etat étudient, à partir du savoir-faire acquis sur l'unique site de géothermie haute énergie dont dispose la France, celui de Bouillante en Guadeloupe, la possibilité de bâtir une offre industrielle vendable à l'export. Un rapport sur le sujet est attendu en juin. Enfin, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt axé sur l'innovation en matière de géothermie est prévu d'ici la fin de l'année. Doté de 12 millions d'euros, le dernier appel à projets lancé par l'Ademe et le BRGM a fait quelques émules : une vingtaine de dossiers ont été reçus, dont une majorité concernent des projets plus spécifiques que la géothermie au sens classique, à savoir la récupération de la chaleur issue des eaux usées. Un autre enjeu qui intéresse de près les collectivités.»)

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250261671092&cid=1250261670282>

- Sur Métro (mise à jour 26/04/2011). Energies renouvelables: le bois et l'eau dépassent encore le soleil et le vent. Tour d'horizon des quatre secteurs producteurs d'énergies renouvelables.

• **L'hydroélectricité.** C'est l'énergie renouvelable la plus développée, et la plus compétitive avec 25 000 MW installés. Elle se stocke facilement: les barrages peuvent être bloqués ou relâchés selon les besoins. Mais la création de nouvelles structures se heurte souvent aux lois sur l'eau.

• **Le solaire.** Le photovoltaïque s'est rapidement développé (1026 MW en 2010) en raison des faibles coûts des panneaux (souvent fabriqués en Chine) associé à des prix de rachat incitatifs. Mais un moratoire de trois mois, suivi de baisses de tarifs successives et peu lisibles risquent de donner un coup d'arrêt à la filière, qui emploie 25 000 personnes. Quant au solaire thermique, il peine à décoller.

• **L'éolien.** Malgré des règlements complexes (schémas régionaux, permis de construire, installations classées), l'éolien a atteint 6 000 MW en 2010 et la filière industrielle est en train de se développer. L'objectif de 25 000 MW pour 2012. Un appel d'offre ambitieux d'éolien off-shore doit être lancé en mai dans cinq sites côtiers.

• **La biomasse.** L'électricité issue de la biomasse reste balbutiante. En revanche, l'utilisation du bois pour le chauffage se développe dans l'habitat collectif et l'industrie (500 000 tonnes équivalent pétrole en 2010) grâce au Fonds chaleur de l'Ademe. L'usage de biocarburants de première génération (alimentaire) a été décriée. La deuxième génération (résidus de culture, bois, feuilles) reste au stade expérimental. »)

<http://www.metrofrance.com/info/energies-renouvelables-le-bois-et-l-eau-depassent-encore-le-soleil-et-le-vent/pkdz!rKPI4A8IKJ6Pi6RMG7hMPw/>

- Sur MNS. La chaîne Verte (26/02/2011). Le photovoltaïque français se structure

(« L'arrêté définissant les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque a enterré une spéculation naissante et devrait assainir la filière française. Passée au 7ème rang mondial, la filière devrait se stabiliser en 2010. (« D'après le dernier rapport du cabinet Pricewaterhouse Coopers (PwC), publié le 5 février dernier, la France est passée du 12ème au 7ème rang mondial en termes de marchés du photovoltaïque, après avoir quasiment doublé sa capacité installée, aujourd'hui évaluée à 400 MW. Mais l'emballage est terminé : « après une forte croissance en 2009, et une période transitoire en fin d'année, la filière photovoltaïque française devrait se structurer en 2010. La baisse des tarifs de rachat vient assainir la filière » ...)

<http://news.fr.msn.com/ecologie/dossier/energies-renouvelables/article.aspx?cp-documentid=152342781>

- Les Nouvelles.News (12/04/2011). Civilisation. Les énergies renouvelables s'imposent peu à peu.

(« En 10 ans, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union européenne a quasiment doublé, pour atteindre 9%. La France est à la peine. Il faudra poursuivre l'effort dans les 10 prochaines années.

« En Lettonie et en Suède, les énergies renouvelables représentent plus du tiers de la consommation intérieure brute d'énergie. Dans les 27 pays de l'Union, cette part du renouvelable (1) a augmenté entre 1999 et 2009. En moyenne, elle a presque doublé, passant de 5 à 9%. En comparaison, la France a plutôt

stagné. Bien placée en 1999, avec 6,5%, elle n'a accru sa part de renouvelable que d'un point en dix ans. Ce qui n'empêchait pas le ministère de l'Environnement de compter, il y a un an, sur un sursaut ambitieux : porter cette part à 10% en 2010. On saura cet été si cet objectif a été atteint. Et l'effort devra se poursuivre, en France comme en Europe. En 2007, les Etats de l'Union se sont engagés à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie - un indicateur sensiblement différent - à 20% d'ici 2020. Un engagement répété, parmi d'autres, dans une « feuille de route énergétique » établie le mois dernier. Pour la France, l'objectif est porté à 23%. Ce qui demande un effort significatif. Selon cet indicateur, le pays en était à 10,3% en 2009, contre 9,6% en 2005. Les chiffres publiés par Eurostat, à l'occasion de la semaine européenne de l'énergie durable, du 11 au 14 avril, rappellent que la France est le premier pays du nucléaire en Europe. L'atome fournit 40% de l'énergie consommée dans le pays, aujourd'hui comme il y a 10 ans. Dans l'Union, la part du nucléaire est de moins de 14%, en baisse d'un point en 10 ans. A noter que la Suède a réduit sa part de consommation d'énergie nucléaire de plus de 37% à moins de 30%. Et a augmenté sa part d'énergies renouvelables dans les mêmes proportions, de 27 à 34%. »)

<http://www.lesnouvellesnews.fr/index.php/civilisation-articles-section/environnement/1055-energies-renouvelables-europe>

- Sur Le Monde (05/04/2011). **Bernard Laponche, physicien nucléaire, expert en politique énergétique, ancien directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)**

"Tous les prétextes ont été bons pour limiter le développement des énergies renouvelables"

(« Jean : Au regard du facteur de charge des énergies renouvelables : 20-25% pour l'éolien et 10-15% pour le solaire, contre 60-90% pour le nucléaire et les énergies fossiles, n'est-il pas illusoire de penser pouvoir répondre à la demande mondiale uniquement par ces énergies dites "vertes" ?

Bernard Laponche : Un certain nombre d'énergies renouvelables sont effectivement intermittentes ou variables. Par exemple, le photovoltaïque ne marche que le jour, l'éolien a besoin de vent. En revanche, l'hydraulique au fil de l'eau marche en permanence, donc a un facteur de charge du même ordre que celui du nucléaire ou des fossiles. Et quant à l'hydraulique de barrage, elle est faite exprès pour fonctionner en périodes de pointe, pour suivre la courbe de charge de la consommation, ce que ne peut pas faire le nucléaire, par exemple.

Ensuite, c'est vrai qu'une éolienne ou un parc d'éoliennes dans un lieu donné a une production variable avec le vent, mais si l'on prend un territoire géographique assez étendu, on sait qu'il y a des compensations, et cette variabilité est beaucoup moindre.

Deuxièmement, il ne faut pas raisonner sur une seule énergie renouvelable. Ce qui est important, c'est la combinaison des énergies renouvelables. Et si l'on combine hydraulique, éolien, photovoltaïque et biomasse, celle-ci pouvant suivre n'importe quelle courbe de charge, on voit qu'on peut répondre à la demande aussi bien qu'avec des centrales à combustible fossile.

Si la demande mondiale continue à augmenter au rythme actuel, ni les fossiles, ni le nucléaire, ni les énergies renouvelables ne pourraient y répondre. Il faudrait les ressources de quatre planètes. Donc le premier effort doit porter sur les économies d'énergie, la réduction très forte de consommation des pays riches. A cette condition, et à l'horizon d'un demi-siècle, je pense qu'on peut arriver à ce que l'ensemble de la consommation mondiale d'énergie soit couvert par les énergies renouvelables.

Denis : Ne pensez-vous pas qu'il faille privilégier la sortie du pétrole plutôt que celle du nucléaire ?

Là encore, la situation de la France est très particulière par rapport aux autres pays. Si vous vous placez au niveau mondial, le pétrole représente 33 % de la consommation d'énergie mondiale, l'uranium, 6 %. Donc au niveau mondial, la question du pétrole est prépondérante, et la question du nucléaire est tout à fait secondaire. En d'autres termes, si on considérait globalement qu'il faut arrêter le nucléaire, cela ne changerait pas grand-chose, alors qu'en France c'est un problème majeur car les trois quarts de notre consommation d'électricité sont assurés par le nucléaire. Donc la France a un double problème : une dépendance au pétrole, à peu près la même que celle des autres pays, et doit donc faire des politiques de réduction de la consommation de pétrole, c'est-à-dire agir essentiellement sur les transports ; et elle a aussi une dépendance au nucléaire, et doit donc faire des économies d'électricité.

Par rapport à ces deux dépendances, elle doit développer des énergies renouvelables à la fois pour la production d'électricité et pour la production de chaleur.

Elise : Le nucléaire monopolise environ 90 % du budget recherche sur l'énergie en France ? Ne faudrait-il pas commencer par réorienter cet argent pour offrir à d'autres énergies moins dangereuses et si possible renouvelables la possibilité d'évoluer véritablement ? Il y a une disproportion évidente et historique entre les budgets de recherche sur le nucléaire - il faut voir par exemple l'argent consacré à ITER - et ceux consacrés aux énergies renouvelables. Il y a deux raisons à cela : d'une part, l'Etat a toujours considéré que le nucléaire devait être prioritaire ; et d'autre part, le nucléaire est tellement complexe que les recherches nécessaires sont sans fin. Et d'une façon générale, s'il n'y avait pas un soutien permanent et très fort de l'Etat sur le nucléaire, il est certain qu'il y a longtemps qu'on l'aurait abandonné.

Annie Laroquebrou : Parmi les pays ayant à peu près le même niveau de vie que la France, que sait-on des consommations d'énergie électrique par habitant ?

Je peux vous donner l'exemple pour deux pays voisins, la France et l'Allemagne : les consommations d'électricité par habitant en 2008 sont pour l'Allemagne 6 000 kWh par an, et pour la France, 7 000 kWh, donc nettement plus. D'autre part, l'industrie allemande est plus importante que l'industrie française, et donc une part importante de l'électricité en Allemagne va vers son industrie.

La consommation d'électricité dans le secteur résidentiel en France comprend une part importante pour le chauffage électrique, ce qui est une aberration. Mais même si on compare les consommations dans ce secteur entre l'Allemagne et la France, sans compter les utilisations thermiques - le chauffage, l'eau chaude et la cuisson -, la consommation en Allemagne par habitant est inférieure de 20 % à 30 % par rapport à celle de la France. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/05/tous-les-pretextes-ont-ete-bons-pour-limiter-le-developpement-des-energies-renouvelables_1503442_3244.html

- Sur notre-planete.info (28/01/2011). **Les énergies renouvelables ont la cote auprès des Français**

(« 97 % des Français se déclarent favorables au développement des énergies renouvelables, c'est le chiffre qui ressort de l'enquête annuelle publiée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) vendredi 21 janvier 2011. Un chiffre stable depuis plusieurs années. Les énergies solaire et éolienne arrivent en tête du palmarès. » ...)

http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2680_energies_renouvelables_opinion.php

- Sur Smartplanet.fr (26/05/2011). **En 2020, les énergies renouvelables coûteraient 90 euros de plus par an au consommateur**

(« Un surcoût de 90 euros par an pour un consommateur moyen et jusqu'à 170 euros pour ceux recourant au chauffage électrique, c'est ce que prévoit la CRE pour les charges des énergies renouvelables en 2020. » « Le coût supplémentaire dans la facture d'électricité pour financer les énergies renouvelables (ENR) en France sera de 90 euros par an pour un consommateur moyen d'électricité en 2020. Pour un client ayant un chauffage électrique, ce surcoût pourra aller jusqu'à 170 euros. C'est ce qu'a déclaré mardi 24 mai (PDF) Philippe de Ladoucette, président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), lors d'une audition à l'Assemblée nationale. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-technology/en-2020-les-energies-renouvelables-couteront-90-euros-de-plus-par-an-au-consommateur-3855/>

- Sur enerzine. **Le chauffage des maisons par le renouvelable [FICHE]**

(« Les énergies renouvelables (EnR) sont en pleine progression dans le secteur du logement. En effet, afin de contribuer à la diminution par 6 des émissions de CO2 par m2 requise pour l'atteinte du « facteur 4 » à l'horizon 2050, elles sont progressivement introduites comme références dans les réglementations thermiques successives (2005 puis 2012 »).

http://www.enerzine.com/14/11948+le-chauffage-des-maisons-par-le-renouvelable-fiche+.html?posts_usersPage=1

- Sur Techniques de l'ingénieur. La France renoue timidement avec le solaire thermique

(« Alors que le solaire thermique est en plein boom dans le monde entier, la France, très en retard dans ce domaine, recommence timidement à s'y intéresser. L'ancienne centrale solaire Thémis, installée à Targassonne (Pyrénées-orientales), reprend peu à peu du service. Explications. »)

http://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/environnement-securite-energie-thematique_191/la-france-renoue-timidement-avec-le-solaire-thermique-article_6352/

- ADEME. AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE. Energie et matière renouvelables. « De l'essentiel ... à l'approche détaillée »

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?catid=12615>

* (09/05/2011). Un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour accélérer le développement du stockage de l'énergie Gérer l'intermittence des énergies renouvelables, limiter le recours à la production de pointe... Le stockage de l'énergie suscite de nombreuses attentes. L'ADEME lance un appel à manifestation d'intérêt sur ces technologies à fort enjeu.

(« Le stockage de l'électricité et de la chaleur constitue l'un des enjeux majeurs pour les mix énergétiques du futur. Aujourd'hui, la course aux technologies est lancée et le marché est en fort développement. Près de 120 GW sont installés à travers le monde, dont 4,2 en France. Mais de nombreux verrous technologiques et économiques restent à lever. Dans le cadre des investissements d'avenir, l'ADEME a publié le 27 avril un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les composants ou systèmes de stockage d'énergie (électricité et chaleur) afin d'accélérer le développement des technologies de stockage. L'objectif transversal est de diminuer les coûts de ces systèmes et de limiter l'impact environnemental, notamment au niveau du procédé de fabrication, du rendement de cycle et du recyclage. L'idée est de développer des systèmes variés, de quelques kilowatts à plusieurs dizaines voire centaines de mégawatts, pour des applications multiples. **Stockage de l'électricité : optimiser la production renouvelable.** L'un des enjeux du stockage de l'électricité est d'optimiser la production d'électricité renouvelable, en la lissant, afin de dépasser la problématique de l'intermittence de la production. Ainsi, le stockage de l'électricité permet de restituer l'énergie à la demande, ce qui permettrait notamment de limiter le recours aux moyens de production de pointe actuels. Cet AMI s'intéresse notamment aux installations de stockage de masse, et particulièrement à trois technologies : les cavités souterraines (CAES), les systèmes thermodynamiques et les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). » ... **Stocker la chaleur : limiter le déphasage production/consommation** Pour le stockage de chaleur, deux applications sont ciblées par l'AMI : le stockage de court terme et le stockage intersaisonnier. Il s'agit de lutter contre le déphasage entre les apports de chaleur et les besoins (jour/nuit, été/hiver). » ...)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/stockage-energie-electricite-chaleur-step-caes-energies-renouvelables-12523.php4>

- Les Espaces INFO-ENERGIE

(Depuis 2001, un réseau de spécialistes pour des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables a été créé par l'ADEME en partenariat avec les collectivités territoriales : les **Espaces INFO ENERGIE (EIE)**. Au sein de ces **240 Espaces INFO ENERGIE** répartis dans toute la France, des experts vous accueillent pour analyser vos besoins et répondre à toutes vos questions : "Comment isoler mon logement ?", "Quel est le meilleur chauffage ?", "Comment financer mon projet ?")

<http://www.infoenergie.org/>

13-2.3 - LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVELABLES

- Sur Pro-environnement.com (juin 2011). Vers des territoires à énergie positive

(« Produire localement toute l'énergie dont nous avons besoin à partir de ressources renouvelables n'est pas toujours possible, tant les disparités sont grandes du point de vue de la répartition des ressources et de la densité géographique des besoins. Certains territoires, plutôt ruraux pour l'instant, s'y essaient toutefois, faisant appel à des moyens méthodologiques, à une forte volonté politique et... à un effort important de réduction des consommations..

Dossier CLER Infos coordonné par le Comité de liaison énergies renouvelables* *Extrait du dossier « Vers des territoires à énergie positive », CLER Infos n° 82, mai-juin 2011

Définir le territoire à énergie positive. À l'instar du bâtiment à énergie positive, un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales. Ceci dit, la réflexion ne fait que commencer !

Yannick REGNIER, CLER

Quels usages considère-t-on : chaleur, électricité spécifique, mobilité, procédés ? Quels secteurs : les ménages, l'agriculture, les entreprises (industrie, tertiaire), les bâtiments et services publics ? Se pose ensuite la question de l'équilibre mathématique ou instantané : dans le premier cas, l'objectif est atteint quand la production est supérieure à la consommation sur une période donnée, tandis que dans le second, les réseaux d'énergies (électricité, chaleur, gaz) entrent dans le jeu. L'aménagement du territoire et la mobilité sont aussi des éléments clés de cette vision, qui ne doivent pas être édulcorés. La consommation de produits alimentaires et de biens matériels non plus. Ces questions posent cependant des problèmes méthodologiques spécifiques : comment prend-on en compte les énergies consommées par les déplacements (lieu de départ ou d'arrivée) et dans l'élaboration des produits (lieu de production ou de consommation) qui alimentent ces flux ? » ...)

<http://www.pro-environnement.com/energies/environnement-et-technique/vers-des-territoires-a-energie-positive-c634432963811861250i1588.htm>

- Sur Cler.org. Comité de Liaison des Energies Renouvelables. Présentation du réseau des territoires à énergie positive

(« Le CLER fédère un réseau de près de 200 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire national. Les adhérents du réseau sont très variés, ce qui nous permet d'avoir une vision globale des questions énergétiques : associations, professionnels, organismes publics. Le CLER fédère un **réseau de près de 200 professionnels** répartis sur l'ensemble du territoire national. Les adhérents du réseau sont très variés, ce qui nous permet d'avoir une vision globale des questions énergétiques »...)

<http://www.cler.org/info/spip.php?rubrique41>

- Sur La France agricole.fr (23/06/2011). Energie. Ces territoires qui visent l'autonomie (rencontres « Energies et territoires »)

(« L'inauguration de l'unité de méthanisation du Mené, en Bretagne, a été le point d'orgue de quatre journées de visites et de débats autour des énergies renouvelables ancrées sur le territoire. « Rendre des territoires autonomes en énergies, ce n'est pas impossible, nous allons vous le prouver et vous le montrer. Et même si le parcours est parfois semé d'embûches, cela tient beaucoup à la volonté farouche des habitants. »

C'est le message fort qui s'est dégagé durant les premières rencontres « Energies et territoires » qui se sont déroulées du 15 au 18 juin 2011 au pays du Mené (Côtes-d'Armor). Certains territoires atteignent déjà l'autonomie en Europe, d'autres, comme celui de la communauté de communes du Mené, couvrent 27 % de leurs besoins et sont bien partis pour atteindre 100 % à l'horizon de 2030. » ...)

<http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/energie-ces-territoires-qui-visent-l-autonomie-44706.html>

- Sur L'Alsace.fr (24/06/2011). Environnement. Le scénario 100 % renouvelables d'Alter Alsace Énergies

(« Une Alsace sans nucléaire, ni pétrole, ni charbon, c'est possible, selon l'association Alter Alsace Énergies. Depuis 30 ans, elle milite pour les énergies renouvelables locales. » « Diviser par quatre l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 : c'est l'objectif du Grenelle de l'environnement. Avec l'étape intermédiaire de 2020 : atteindre 20 % d'énergies renouvelables, réduire de 20 % l'émission de CO2 et d'autant la consommation d'énergie. L'association Alter Alsace Énergies, qui participe activement à l'élaboration du « schéma régional air énergie climat », propose un « scénario 100 % énergies renouvelables » pour l'Alsace à l'horizon 2050. Ce schéma a été lancé en juillet dernier. Il doit être remis au préfet le 12 juillet prochain : « L'étude, son acceptation et sa mise en œuvre nécessitent un long travail de concertation, d'information, de sensibilisation », souligne Christophe Hartmann, président d'Alter Alsace Énergies. » ... « L'association participe aussi à l'élaboration de plans climat énergie à l'échelle des Pays : « Les choix énergétiques doivent être faits par le citoyen, le quartier, la commune. Il n'y a pas de solution énergétique universelle. Chaque territoire doit identifier ses besoins et ses solutions. C'est une démarche à entreprendre avec les habitants plus qu'avec les grosses sociétés de l'énergie. Elle exige concertation et imagination d'un autre avenir énergétique. » ...) <http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/24/le-scenario-100-renouvelables-d-alter-alsace-energies>

- Sur Agoravox (06/06/2011). Le coût des énergies renouvelables d'ici 2020

(« Le 24 Mai, le Président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a été auditionné par l'Assemblée Nationale pour faire le point sur le coût de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2020. Pour rappel, la CRE gère l'obligation pour EDF et les autres fournisseurs locaux d'électricité d'acheter de l'électricité issue d'énergies renouvelables à un tarif d'achat fixé, ou au prix résultant d'un appel d'offres. Or, cette obligation de rachat génère des charges sur lesdits fournisseurs, qui s'empressent de les répercuter sur les factures des particuliers et des entreprises. Ce sont donc les consommateurs finaux (nous tous) qui paient pour le développement des énergies renouvelables en France, à travers ce que l'on appelle la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). Les charges étant de plus en plus élevées, la CSPE augmente inexorablement, ce qui explique en partie la hausse vertigineuse des factures d'électricité de ces dernières années qui irritent tant les français. » ...) <http://www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/le-cout-des-energies-renouvelables-95433>

- Sur Toutelafranchise.com (11/06/2011). Franchise énergies renouvelables : fini l'euphorie !

(« L'euphorie impulsée par le Grenelle de l'environnement a du plomb dans l'aile. Trop populaires, les primes gouvernementales octroyées pour inciter les particuliers à passer au vert se réduisent, les unes après les autres, à peu de chagrin ! Si le solaire, l'éolien, la géothermie et l'aérothermie restent à n'en pas douter des secteurs d'avenir en franchise, les réseaux qui se sont lancés récemment vont devoir revoir leurs copies de développement. Explications. » ...) <http://www.toute-la-franchise.com/vie-de-la-franchise-A3812-franchise-energies-renouvelables-fini-l-euphorie.html>

- Sur Ministère du Développement durable. Commissariat Général du Développement durable. Études et documents. N° 43, juin 2011. Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte. Périmètres et résultats (dossier pdf)

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/BAT_Croissance_verte_BD_12-05.pdf

*** Sur Smartplanet.fr (15/06/2011). L'économie verte pèse près d'un million d'emplois en France**

(« La moitié sont directement liés à l'environnement et aux énergies renouvelables, l'autre moitié à des emplois indirects « verdis »...) <http://www.smartplanet.fr/smart-business/leconomie-verte-pese-pres-dun-million-demplois-en-france-4419/>

- Sur le Figaro (16/06/2011). Énergies renouvelables: l'UE investira

(« Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a annoncé jeudi un effort conséquent dans le budget pluriannuel de l'UE en faveur des énergies renouvelables, relancées grâce à la décision de l'Allemagne d'abandonner le nucléaire. "Je pense personnellement que la décision de l'Allemagne va considérablement aider au développement des technologies renouvelables", a-t-il affirmé dans une intervention à l'occasion de la présentation à Bruxelles du rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du Climat) consacré aux énergies renouvelables. »)

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/06/16/97002-20110616FILWWW00561-energie-ue-investira-dans-le-renouvelable.php>

- Sur Les Echos (15/06/2011). Quand les énergies renouvelables sont compétitives

(« Dans certains pays, les ressources, l'organisation du marché ou les prix locaux rendent les ENR rentables sans aides »)

<http://www.lesechos.fr/innovation/croissance-verte/0201423597178-quand-les-energies-renouvelables-sont-competitives-176448.php>

- Sur les Echos (15/06/2011). Les conditions qui permettent aux énergies propres d'être rentables

<http://www.lesechos.fr/innovation/croissance-verte/0201429788323-les-conditions-qui-permettent-aux-energies-propres-d-etres-rentables-176472.php>

- Sur Greenpeace.org (23/06/2011). La croissance des énergies renouvelables dépasse celle du charbon et du nucléaire

(« Une nouvelle analyse de Greenpeace du marché global de production d'énergie montre que depuis les années 1950, les installations éoliennes et solaires ont eu une croissance plus rapide que n'importe quelle autre technologie de production. » « Selon *The Silent Energy Revolution: 20 Years in the Making* de Greenpeace, les centrales de production d'énergie renouvelable ont augmenté de 26 %, contre 9 % pour le gaz et 8% pour le charbon. De plus, les énergies renouvelables se sont étendues rapidement, atteignant leur plus grosse part de marché en 2010 et fournissant suffisamment d'énergie pour répondre à l'équivalent du tiers de la demande de l'Europe en électricité. Le rapport de Greenpeace souligne également de quelle façon la production d'énergies renouvelables a compté pour plus du quart (26 %) de toutes les nouvelles centrales ajoutées au réseau mondial d'électricité durant la dernière décennie, comparé à 2 % pour le nucléaire sur la même période. Les énergies renouvelables sont la source de production d'énergie la plus rapidement croissante mondialement. Les gouvernements font face à un choix simple et clair : continuer de rester enchaîné aux combustibles fossiles sales et dangereux, ou engager une révolution énergétique en mettant en place des lois sur l'énergie renouvelable qui permettent d'investir dans un futur durable. Un tel futur va stimuler le développement économique global, créer des emplois verts et jouer un rôle clé dans la réduction des changements climatiques. Le rapport *The Silent Energy Revolution* indique que l'industrie éolienne mondiale a ajouté 35 000 megawatts (MW) en capacité pour 2010 seulement. L'industrie nucléaire mondiale a besoin d'une décennie (2000 – 2010) pour ajouter la même capacité. » ...)

<http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/La-croissance-des-energies-renouvelables-depasse-celle-du-charbon-et-du-nucleaire/>

- Sur Agoravox (06/06/2011). Le coût des énergies renouvelables d'ici 2020

(... « En 2020, les charges pour les ENR se répartiront comme suit : 2,3 milliards d'euros pour le photovoltaïque, 576 millions € pour l'éolien sur terre, 2,5 milliards € pour l'éolien en mer, 1 milliard € pour la biomasse, 344 millions € pour le biogaz, et 10 millions € pour la géothermie. L'électricité hydraulique devrait devenir quant à elle moins chère que le nucléaire, de même que l'électricité produite à partir de l'incinération des ordures. Au total, les charges annuelles dues aux énergies renouvelables s'élèveront en 2020 à 6,7 milliards d'euros, soit 90 € par an sur la facture d'un client avec un tarif de base, et 170 € par an sur la facture d'un client avec chauffage électrique. » ...)

<http://www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/le-cout-des-energies-renouvelables-95433>

- Sur le cercle.lesechos.fr (14/06/2011). Pourquoi le marché français du solaire thermique va décoller

(« Trois bonnes raisons d'anticiper un développement accéléré du marché. » « Le solaire thermique permet de couvrir entre 60 % et 100 % des besoins en eau chaude d'une maison et jusqu'à 65 % de ses besoins en chauffage. Malgré tous ces atouts, la France accuse un net retard par rapport à ses voisins européens en termes d'équipement. Mais les conditions sont aujourd'hui réunies pour une accélération du marché. Après une chute en 2009 et la reprise modérée en 2010, il devrait retrouver un rythme de croissance de l'ordre de 15 % par an. » ...)

<http://lecercle.lesechos.fr/node/35768>

- Sur Le Post (06/06/2011). EDF prépare sa révolution des énergies renouvelables

(« Si l'électricien public mise toujours sur l'énergie nucléaire, le "tout-nucléaire" n'est plus un dogme indépassable chez EDF. Sous l'impulsion d'Henri Proglio, le groupe se positionne sur les énergies renouvelables. » « Lors de la présentation des résultats de son groupe, le PDG d'EDF a annoncé que l'hydraulique et les énergies renouvelables devraient représenter 25% des ressources énergétiques du groupe d'ici 2020 contre un peu moins de 10% actuellement. Une révolution en douceur qui s'est d'ores et déjà traduite par la volonté de l'opérateur public de récupérer l'intégralité de sa filiale EDF-ENR (énergies renouvelables) dont il ne contrôlait jusqu'à présent que 51% du capital. Une nouvelle orientation qui se matérialise également par différents projets innovants en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie. Le futur des énergies renouvelables ne peut pas simplement signifier l'installation d'éoliennes et de cellules photovoltaïques. A l'heure où les Smart Grids se positionnent comme une solution d'avenir pour limiter les consommations d'énergie et optimiser l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique, EDF vient de lancer un projet pilote en Bretagne pour optimiser la production (d'énergies renouvelables) et la consommation énergétiques de deux îles bretonnes. Autre projet qui marque une inflexion nette dans la stratégie d'EDF, son implication grandissante dans la géothermie et notamment dans le projet de la centrale d'Ecogi de Rittershoffen en Alsace. Cette centrale, actuellement en construction doit atteindre une capacité de 24 mégawatts thermiques, soit l'équivalent d'une capacité de chauffage de 19.000 logements... soit quelque 16.000 tonnes d'équivalent pétrole et 39.000 tonnes de CO2 par an. » ..)

http://www.lepost.fr/article/2011/06/06/2515996_edf-prepare-sa-revolution-des-energies-renouvelables.html

- Sur latribune.fr (02/05/2011). Total accélère dans le solaire

(« Après le rachat de 50 % de Teneosol mi-avril, le pétrolier français lance une offre amicale sur le spécialiste américain SunPower pour 1,37 milliard de dollars. Annoncée par Christophe de Margerie dès son arrivée à la tête du géant pétrolier en 2007, l'inflexion de Total vers les énergies renouvelables a mis du temps à se concrétiser. Après plusieurs petites acquisitions ciblées dans des domaines différents, la major française a fait un pas décisif vendredi dans le solaire. Total a annoncé le lancement d'une offre amicale sur 60 % du capital de l'américain SunPower." ...)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20110502trib000619055/total-accelere-dans-le-solaire.html>

* Sur lexpansion.lexpress.fr (29/04/2011). Total prépare l'après-pétrole avec SunPower

(« En prenant le contrôle du n°2 américain des panneaux solaires pour près de 900 millions d'euros, Total signe une des plus grosses acquisitions d'un spécialiste des énergies renouvelables par un groupe pétrolier. Décryptage." ...)

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/total-prepare-l-apres-petrole-avec-sunpower_254617.html

- Sur boursier.com (19/05/2011). GDF SUEZ, Vinci et Areva s'associent pour développer une filière industrielle de l'éolien en mer

(« GDF Suez, Vinci et Areva ont signé un accord de partenariat pour créer une filière industrielle de l'éolien en mer "compétitive, durable et créatrice d'emplois"... Cette alliance vise à répondre conjointement à l'appel d'offres annoncé par le Président de la République française en janvier 2011 pour la mise en place de cinq parcs éoliens au large des côtes françaises, dans le cadre d'un programme de développement de 6.000 MW offshore prévu à l'horizon 2020. Le présent accord crée une plateforme industrielle autour de trois acteurs majeurs avec des expertises complémentaires dans les domaines des énergies renouvelables et de la construction. Il est exclusif sur trois champs : Dieppe-Le Tréport, Courseulles-sur-Mer et Fécamp. Ces trois champs offshore permettraient de couvrir pour une durée moyenne de 30 ans la consommation d'électricité de plusieurs millions d'habitants. Leur installation mobiliserait des milliers d'emplois locaux directs et indirects durant les années de construction et jusqu'à 4.000 emplois directs et pérennes pour les activités industrielles de production, d'exploitation et de maintenance." ...)

<http://www.boursier.com/actualites/economie/gdf-suez-vinci-et-areva-s-associent-pour-developper-une-filiere-industrielle-de-l-eolien-en-mer-8641.html?sitemap>

- Sur Sud-Ouest (26/06/2011). Énergies vertes : le club des cinq empêche la mise

(« La France est en retard. Avec l'aval de l'Etat, EDF, Areva et compagnie ont tué dans l'oeuf des PME pionnières du secteur. » « L'Allemagne n'a pas attendu des années pour tirer les leçons de la catastrophe de Fukushima. Ce qui n'est en France que le nom d'un mouvement contestataire - Sortir du nucléaire - deviendra bientôt une réalité outre-Rhin. En 2022, le dernier des 17 réacteurs du pays encore en activité s'arrêtera. Les énergies renouvelables auront alors pris leur essor. L'éolien et le photovoltaïque représentent déjà 9 % de la consommation d'électricité de nos « cousins germains », contre 1,8 % en France. L'industrie allemande des énergies vertes est sans doute la seule au monde à pouvoir tenir tête au rouleau compresseur chinois. Elle emploie plusieurs centaines de milliers de salariés. Autant que l'atome dans l'Hexagone ! La France disposait pourtant d'entreprises à la pointe de l'innovation dans les années 1990. Elles ont été étouffées par le lobby nucléaire. « Rien n'a vraiment changé depuis Louis XIV », déplore le journaliste d'investigation Yvan Stefanovitch, auteur d'une enquête foisonnée sur « Les Profiteurs du développement durable ». « Du fait de l'inexistence du pouvoir régional, les initiatives locales n'émergent pas. Tout se passe à Paris où, avec la connivence de l'État, le club des cinq de l'énergie (EDF, GDF-Suez, Veolia, Total et Areva) se contente d'empocher les profits des énergies renouvelables les plus juteuses, sans qu'une véritable structuration des filières soit mise en œuvre. » ... « La consanguinité existant entre l'État et ces multinationales se lit aussi dans les politiques de développement de la biomasse. Ce terme abscons désigne la production d'électricité par la combustion de déchets et de résidus de matières organiques et végétales. Nul ne le sait, mais c'est la première source d'énergie verte. Mais de là à se féliciter de l'état des lieux ! L'incinération, tenue par Suez et Veolia, est désormais remise en cause du fait des rejets de dioxines cancérigènes. Quoique peu polluant, le train de la méthanisation - le recueil des gaz dégagés par les ordures ménagères et déchets agricoles - s'ébranle difficilement. Reposant sur des technologies étrangères, les sites adossés aux décharges fabriquent finalement assez peu de biogaz. Contrairement aux options prises par d'autres pays européens, le choix a été fait de les surdimensionner. Il est source de gabegie et d'inefficacité. En France, la petite taille et l'initiative de terrain n'ont pas bonne presse. Les rares paysans désireux de produire de l'électricité - 24 installations de méthanisation agricole en service contre 5 000 en Allemagne - empruntent des chemins semés d'embûches. Ils ne sont pas les seuls. Les collectivités locales proches des massifs forestiers obtiennent rarement l'autorisation d'implanter les usines de cogénération, qui fabriquent de la chaleur en brûlant du bois. Même si le chauffage de milliers de logements est à la clé. « Énarques, inspecteurs des finances, X Ponts, X Mines passent facilement d'un cabinet ministériel à l'autre, mais on ne trouve jamais ces hauts fonctionnaires à la tête de PME », déplore Yvan Stefanovitch. Un modèle jacobin qui donne parfois l'impression d'injurier le futur. Ailleurs qu'en France, on sait pourtant que l'avenir appartiendra aux réseaux où les consommateurs, particuliers et entreprises deviendront des producteurs d'énergie, qu'ils utilisent des panneaux solaires ou les batteries de leurs voitures électriques. » ...)

<http://www.sudouest.fr/2011/06/26/energies-vertes-le-club-des-cinq-empêche-la-mise-436278-625.php>

- Sur batiactu.com (26/05/2011). Top des régions les plus engagées dans l'EnR

(« Qualit'EnR, l'association pour la qualité d'installation des systèmes énergies renouvelables (EnR) en habitat individuel, publie les résultats du classement des régions engagées dans la qualité des installations EnR et la qualification des professionnels." ... "En plus d'offrir un classement EnR par région, l'étude permet

de constater les régions les plus aptes à recevoir un type d'énergie renouvelable spécifique. Par exemple, le solaire fonctionne mieux en région Corse plutôt qu'en Limousin, et inversement pour le bois énergie. Ainsi, l'étude devient un levier pour offrir aux particuliers toutes les chances d'avoir un équipement EnR adapté dans leur région. Du solaire thermique au photovoltaïque en passant par le bois-énergie, toutes les énergies renouvelables sur le marché sont concernés dans cette étude..."

<http://www.batiactu.com/edito/top-des-regions-les-plus-engagees-dans-l-enr-29178.php>

- **Sur le Nouvel' Obs** (13/05/2011). **Energies renouvelables et écoconstruction : un guide sur les nouveaux métiers**
Le Journal des Energies Renouvelables a publié le nouveau guide 2011/2012 sur les formations dans les énergies renouvelables et l'écoconstruction.

(« Orientation de ses études ou formation pour reconversion professionnelle ? Tous ceux qui sont intéressés par les nouveaux débouchés des énergies renouvelables ou de l'écoconstruction peuvent se procurer le guide publié par Le Journal des Energies Renouvelables. Il recense 437 formations dans ces secteurs, du CAP au master : « *Du maçon spécialisé écoconstruction au master énergies renouvelables, en passant par la licence architecture basse consommation ou le brevet professionnel génie climatique, sans oublier les formations continues professionnelles : installateur dépanneur en énergies renouvelables, technicien en maîtrise des énergies, conseiller en énergies...* ». Avec 317 800 emplois dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en 2009, la France voit ces offres d'embauche dans le domaine augmenter de 8,7 % par rapport à 2008, selon une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe). En revanche, l'emploi des métiers de l'environnement a peu progressé, avec une faible augmentation de 0,7 % en 2009..."

<http://immobilier.nouvelobs.com/actualites/france/20110513.CHA5893/energies-renouvelables-et-ecoconstruction-un-guide-sur-les-nouveaux-metiers.html>

- **Sur marcelgreen.com** (27/04/2011). **Les énergies renouvelables pour une électricité moins chère ?**

(«Après la catastrophe de Fukushima survient une hausse du prix de l'électricité, qu'EDF justifie notamment par la nécessité d'investir massivement dans le renforcement de la sécurité du parc nucléaire français. L'électricité la moins chère n'est peut-être pas celle qu'on croit..."

<http://www.marcelgreen.com/article/lire/1915>

- **Sur maisonapart.com** (18/05/2011). **Qualit'EnR protège les particuliers contre les fraudes**

(« **Qualit'EnR, qui gère les appellations qualité pour les énergies renouvelables (EnR) en habitat individuel, a annoncé la semaine dernière la première condamnation en référé d'une entreprise pour utilisation frauduleuse d'une marque.**

Pour lutter contre la fraude de logos "d'appellation EnR", et afin de protéger les particuliers désireux de s'équiper en énergies renouvelables et d'assurer aux professionnels adhérents à Qualit'EnR la crédibilité du système des appellations recommandées par l'ADEME, Qualit'EnR a mandaté un cabinet d'avocats spécialisé. Cette démarche a conduit à la condamnation en référé d'une première entreprise pour avoir frauduleusement utilisé le logo "QualiPV" sur ses supports de communication tel que sa plaquette commerciale et son site web.

"*Réel gage du sérieux des professionnels, l'utilisation des ces appellations - Qualisol, Qualibois, QualiPV et QualiPAC - est indispensable à contrôler afin d'enrayer les éco-délinquants du marché, de garantir aux particuliers les compétences des installateurs contrôlées par Qualit'EnR et d'assurer aux professionnels engagés la crédibilité de notre système d'appellations*", a souligné André Joffre, Président de Qualit'EnR dans un communiqué. A ce jour, plusieurs procédures visant d'autres entreprises sont en cours et les "éco-délinquants", pour l'utilisation frauduleuse d'une marque, sont passibles d'une peine allant jusqu'à 3 ans de prison et 300.000 euros d'amende. »)

<http://www.maisonapart.com/edito/construire-renover/energie-chauffage-climatisation/qualit-enr-protège-les-particuliers-contre-les-fra-5622.php>

- **Sur le moniteur.fr** (19/05/2011). **Le photovoltaïque, le chauffage solaire et les PAC énergies préférées des Français en 2011**

(« **Ces tendances et leurs évolutions s'appuient sur l'étude de 700.000 demandes de devis détectées sur un an par www.Quotatis.fr, spécialiste de la mise en relation entre particuliers et professionnels de l'habitat.** Depuis 2008, les énergies renouvelables (pompe à chaleur, photovoltaïque, solaire...) connaissent un succès croissant auprès des particuliers. Cet engouement reste cependant fortement influencé par les aides gouvernementales (subventions, crédits d'impôt, Eco-PTZ...). Ainsi, malgré une baisse très sensible, le photovoltaïque (-76% par rapport à 2010), le chauffage solaire (-57%) et les pompes à chaleur (-50%) restent début 2011 les énergies préférées des Français en 2011. Par ailleurs, face à l'augmentation incessante du prix des énergies de chauffage traditionnelles (fioul, gaz, électricité), les poêles à granulés de bois gagnent peu à peu du terrain. Stimulés par des crédits d'impôts très incitatifs, les 3 premiers trimestres 2010 ont vu les projets d'équipement en panneaux solaires photovoltaïques et pompes à chaleur atteindre des sommets, avant de voir l'élan fortement ralenti par la baisse des crédits d'impôts (de 50 à 22% pour le photovoltaïque et de 40 à 36% pour la pompe à chaleur géothermique, 40 à 22% pour la Air-Eau) et du tarif de rachat de l'électricité par EDF (de 58 cts à 46 cts du kWh).

Les chauffages à pellets, une énergie de plus en plus plébiscitée. Au premier trimestre 2011, les chauffages à pellets tirent leur épingle du jeu avec une demande positive par rapport au premier trimestre 2010 : +33 % de demandes supplémentaires ! Une bonne santé qui repose notamment sur la relative stabilité du crédit d'impôt. En effet, l'achat d'un poêle, d'un insert ou d'une chaudière à granulés de bois/pellets reste soumis à un crédit d'impôt de 22% sur le montant TTC de l'équipement (hors pose) et de 36% dans le cas d'un remplacement d'un poêle ou d'un insert à bois. Le granulé de bois devient petit à petit une alternative économique et écologique incontournable. »)

<http://www.lemoniteur.fr/137-energie/article/actualite/852467-le-photovoltaïque-le-chauffage-solaire-et-les-pac-energies-preferees-des-francais-en-2011>

- **Portail Algérien des énergies renouvelables** (14/05/2011). **Publication du premier numéro, 14ème volume, de la Revue des Energies Renouvelables**

(« La Revue des Energies Renouvelables a publié le premier numéro du volume quatorzième volume. La Revue des Energies Renouvelables est une revue internationale spécialisée dédiée à la présentation des travaux de recherches les plus récents sur les différentes technologies de valorisation des énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique et biomasse-énergie). Elle est également ouverte sur l'hydrogène et ses applications énergétiques. La revue présente des articles originaux à caractère fondamental et appliqué permettant une meilleure compréhension des phénomènes de base des systèmes et des procédés énergétiques ; Elle s'intéresse aux développements les plus récents dans les domaines de la modélisation, des études expérimentales, des travaux de simulation et des avancées en métrologie et en contrôle des systèmes énergétiques. Elle s'intéresse également aux études d'interactions avec les autres disciplines scientifiques (telles que la thermodynamique, la mécanique, l'électricité, la chimie, la biologie et les sciences des matériaux etc.) dans lesquelles interviennent les énergies renouvelables. Le caractère application recherché des articles concerne particulièrement les aspects énergétiques des procédés, dispositifs, produits et sous-produits des installations industrielles les plus diverses ainsi que l'utilisation rationnelle de l'énergie où les apports énergétiques et la contribution des énergies renouvelables sont valorisés dans le cadre de la protection de l'environnement et du développement durable")

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1244>

- Sur l'Usine nouvelle (13/05/2011). STX France investirait gros dans les énergies marines

(« STX France estime à 100 millions d'euros les investissements nécessaires au développement de ses diversifications dans les énergies marines renouvelables. Ces investissements s'effectueraient à Saint-Nazaire, mais aussi sur d'autres sites proches d'autres champs éoliens offshore en France. » ...)

<http://www.usinenouvelle.com/article/stx-france-investirait-gros-dans-les-energies-marines.N151911>

- Sur La Tribune (27/05/2011). Photovoltaïque. L'électricité solaire sera bientôt moins chère que les autres énergies

(« L'américain General Electric prévoit que l'électricité produite grâce au soleil sera plus compétitive que celle issue des matières fossiles, voire du nucléaire, dans les 3 à 5 années à venir. » « L'électricité solaire est-elle en passe de gagner la bataille du coût ? C'est ce dont sont convaincus les responsables de la société multinationale américaine General Electric (GE). L'énergie solaire devrait devenir, dans les 3 à 5 ans à venir, moins coûteuse que celle issue de ressources fossiles voire des centrales nucléaires, a déclaré ce jeudi, Mark M. Little, le directeur général de la recherche de GE. » ..)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20110527trib000624872/l-electricite-solaire-sera-bientot-moins-cher-que-les-autres-energies-.html>

- Sur bati-depot.fr (24/05/2011). Les tops et flops des énergies renouvelables en 2011

(« Le premier trimestre 2011 a montré les tendances de cette année en matière de consommation d'appareils utilisant des énergies renouvelables chez les ménages français. Selon l'entreprise Quotatis, leader français de la mise en relation entre particuliers et professionnels de l'habitat sur internet, les énergies renouvelables les plus plébiscitées par les Français sont le [photovoltaïque](#) (-76% par rapport à 2010), suivi du [chauffe eau solaire](#) (-57%) et des [pompes à chaleur](#) (-50%). Ces baisses importantes s'expliquent par la diminution des subventions accordées par l'Etat afin d'encourager l'achat de ces appareils écologiques (crédits d'impôt, éco-PTZ...). Le photovoltaïque a par exemple vu son crédit d'impôt passer de 50 à 22% entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011 et le tarif de rachat de l'électricité par EDF passer de 58 cts à 46 cts par kWh. De manière plus générale, la plupart des crédits d'impôt ont baissé avec la Loi de finances 2011, ce qui explique le recul des ventes de ces appareils coûteux à l'achat en raison de leurs technologies novatrices. Les records d'installation enregistrés en 2010 ont donc été nettement freinés en 2011, ce que recherchait le gouvernement en baissant les subventions. Toujours selon Quotatis, l'appareil qui a connu la plus forte progression par rapport à 2010 est le poêle à granulés de bois avec une hausse de demande d'installation de 33%. Cette forte croissance s'explique par un crédit d'impôt stable depuis 2010, à savoir 22% sur le montant TTC de l'appareil (hors pose) et 36% s'il s'agit du renouvellement d'un ancien poêle à granulés. Cela fait maintenant plusieurs années que les [appareils de chauffage au bois](#) se démocratisent en raison de la flambée du prix des énergies fossiles (gaz, fioul domestique...) mais également en raison d'appareils de plus en plus performants (chaudière à bois en chauffage central) ainsi qu'un réseau d'approvisionnement en granulés de bois qui couvre maintenant l'intégralité du territoire français. »)

<http://www.bati-depot.fr/actualite/les-appareils-ecologiques-qui-ont-la-cote-en-france-3401.html>

- Sur Maxisciences.com (08/05/2011). Energies renouvelables : construction du premier parc solaire et éolien français

(« La commune d'Avignonet-Lauragais, près de Toulouse, développe actuellement un immense parc de trois hectares destiné à la production d'énergies d'origines renouvelables. Le parc de production d'énergie solaire et éolienne est le premier de ce type qui se développe en France. » ...)

http://www.maxisciences.com/%E9nergie-renouvelable/energies-renouvelables-construction-du-premier-parc-solaire-et-eolien-francais_art14457.html

A - ENERGIE HYDRAULIQUE

- Sur wikipédia. Energie hydroélectrique.

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%A9nergie_hydro%C3%A9lectrique#L.27hydro.C3.A9lectricit.C3.A9_en_France_.C3.A9tat_des_lieux_des_sites_de_production

- Sur Terre & Finance. L'hydroélectricité en France

<http://www.terre-finance.fr/L-hydroelectricite-en-France-vtptc-215.php>

- Sur futura-environnement. Quelle est la part de l'énergie hydraulique en France ?

(« En France, l'hydroélectricité représente 11,1% (en 2008) de la consommation électrique, soit une production de 60,9 térawatts-heures. Cela représente 86 % de l'électricité d'origine renouvelable. L'énergie hydraulique est donc, de loin, la principale [énergie renouvelable](#) en France. Ceci s'explique par l'ancienneté de la technologie et par sa souplesse d'utilisation. Les grands barrages hydroélectriques permettent en effet de contrôler finement la production et donc de s'adapter rapidement aux variations de la demande en électricité. De plus, cette forme d'énergie peut se stocker (retenue d'eau), contrairement à d'autres [énergies renouvelables](#) comme l'[éolien](#) ou le solaire.

Toutefois, si elle est renouvelable, l'énergie hydroélectrique n'en a pas moins un impact sur l'environnement en termes de paysage et, surtout, de continuité écologique (circulation de la [faune](#) et de la flore) et de transfert de [sédiment](#). En outre, les lacs de barrage peuvent aussi provoquer l'émission d'un [gaz à effet de serre](#), le méthane, produit par la décomposition de la matière organique. »)

http://www.futura-sciences.com/fr/question-reponse/t/energie-renouvelable/d/quelle-est-la-part-de-lenergie-hydraulique-en-france_1071/

- Sur EDF. Carte des centrales et barrages

(Le parc de production hydraulique est présent sur l'ensemble du territoire français. La production actuelle représente 70% du potentiel technique exploitable.)

<http://energie.edf.com/hydraulique/hydraulique/carte-des-centrales-et-barrages-47748.html>

- Sur Le Monde (19/04/2011). Contre-Enquête Planète. L'hydroélectricité est-elle vraiment une énergie verte ? Quel impact écologique des barrages ?, p. 6-7

- Sur L'Expansion (10/06/2010). Le renouveau des barrages français

(« L'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable mal connue du grand public. Or, elle est en pleine mutation : le renouvellement des concessions, leur ouverture à la concurrence et la réorganisation du marché de l'électricité devraient lui apporter un second souffle et mettre en valeur ses atouts financiers et environnementaux. » ...)

http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/le-renouveau-des-barrages-francais_a-33-4571.html

- Sur vedura. **Energie hydroélectrique**
<http://www.vedura.fr/environnement/energie/energie-hydroelectrique>
- Sur INRP. **L'énergie hydraulique. Fiche technique** (fiche pédagogique, dossier pdf)
http://acces.inrp.fr/eedd/climat/dossiers/energie_demain/hydraulique/fiche%20technique%20hydraulique.pdf
- Sur notre-planete.info. **L'hydroélectricité, les barrages hydroélectriques**
<http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/hydroelectricite.php>
- Sur Ademe.-Midi-Pyrénées. **L'énergie hydraulique**
http://www.ademe.fr/midi-pyrenees/a_2_12.html
- Sur Actu-environnement (22/03/2011). **Petit hydraulique : une énergie locale et renouvelable**
(“Loin des grands barrages hydroélectriques, le petit hydraulique fait appel à des installations de petites tailles, le plus souvent en cascade. Un dimensionnement idéal pour une mise en régie locale de cette source d'énergie renouvelable.” ...)
<http://www.actu-environnement.com/ae/news/petite-hydroelectricite-12193.php4>

B - GEOTHERMIE

- Sur industrie.gouv.fr. **Place de la Géothermie parmi les sources d'énergie renouvelables.** Intervention de Laurent LE BEL sur la géothermie (dossier pdf, 5 p.)
http://www.industrie.gouv.fr/debat_energie/site/pdf/brgm.pdf
- Sur Géothermie-perspectives : **La géothermie en France. L'énergie du sous-sol. N° 4. Février 2009.** (document pdf, 16 p.)
http://www.geothermie-perspectives.fr/11-informations-utiles/pdf/Bulletin_4.pdf
- Sur notre-planete.info. **La géothermie**
<http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/geothermie.php>
- Les Blogs. **Les énergies renouvelables et leur application dans la maison** (14/04/2011). **Présentation de la géothermie et de ses applications.**
<http://blog.francetv.fr/unemaisonverte/index.php/2011/04/14/250591-presentation-de-la-geothermie-et-de-ses-applications>
- Sur BRGM.fr.
 - * **Le BRGM et l'ADEME : les acteurs du développement de la géothermie**
Salon des Solutions Techniques Territoriales du 24 au 26 juin 2009. (dossier pdf)
<http://www.brgm.fr/dcenewsFile?ID=852>
 - * **Le BRGM, acteur du développement de la géothermie** (dossier pdf)
<http://www.brgm.fr/AgendaNews/dcenewsFile?ID=1107>
 - * **Le BRGM et l'ADEME : les acteurs du développement de la géothermie. Géothermie – Journées techniques ADEME CNIT – Paris La Défense.** 06 et 07 décembre 2010 (dossier de presse, pdf)
<http://www.brgm.fr/AgendaNews/dcenewsFile?ID=1107>
- Sur Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France. **Une autre source d'énergie renouvelable : la géothermie**
<http://sppef.free.fr/index.php/les-oliennes-2/183-la-geothermie-1>
- Sur conso-chauffage.com. **GEOTHERMIE : par captage de la chaleur enterrée**
<http://www.conso-chauffage.com/geothermie.php>
- Sur Newspress.fr (03/05/2011). **La géothermie, une source d'énergie renouvelable très prometteuse**
(« La 2e édition des "Assises de la géothermie en Île-de-France" s'est tenue le 26 avril et a permis de faire le point sur les enjeux de cette source d'énergie renouvelable prometteuse. La géothermie devrait représenter 10 % du bouquet énergétique d'ici à 2020, grâce aux moyens déployés par le Gouvernement. En France, la géothermie représente la troisième source d'énergie renouvelable derrière la biomasse et l'hydraulique. L'exploitation de cette ressource naturelle émet très peu de gaz à effet de serre. Elle permet la production de chaleur et d'électricité. En France métropolitaine, une part importante du développement de la géothermie est liée au potentiel géologique de la région Île-de-France, dont la forte densité urbaine a justifié l'exploitation de cette énergie dès les années 70. » ...)
http://www.newspress.fr/Communique_FR_240596_589.aspx

C - ENERGIE SOLAIRE

- Sur Wikipédia. **Energie solaire**
http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_solaire

- sur **Ministère développement durable** (01/09/2010). **Energie solaire**

(Qu'est-ce que l'énergie solaire ? Quel est le développement de l'énergie solaire en France aujourd'hui ? Quels sont les avantages de l'énergie solaire ? Quels sont les objectifs fixés à la filière solaire ? Quelles sont les limites au développement de l'énergie solaire ? Comment est réglementée l'installation des panneaux solaires en France en termes de droit de l'urbanisme ? Comment est gérée la fin de vie des installations solaires ?)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Energie-solaire,3737-.html>

- Sur **notre-planete.info**. **L'énergie solaire**

http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/energie_solaire.php

- sur **consoGlobe** (07/2009). **L'énergie solaire séduit à travers le monde**

(« L'énergie solaire se démocratise de plus en plus autour du monde. Depuis plusieurs années, les installations de **panneaux photovoltaïques** se sont accélérées par des programmes nationaux offrant des incitations financières notamment en Allemagne, Japon, EU mais aussi Australie .

L'énergie solaire se développe inégalement L'Allemagne et le Japon sont actuellement en tête de la course solaire suivi de près par les USA et révèle une avancée impressionnante dans le domaine du photovoltaïque. Par ailleurs, de nombreux pays en voie de développement sont de plus en plus consommateurs d'énergie solaire. Les principales utilisations de ces pays sont pour le **chauffage**, le refroidissement et la purification de l'eau. » ...)

<http://www.consoGlobe.com/energie-solaire-seduit-travers-monde-3416-cg>

- Sur **Xerfi** (mars 2008). **Le marché de l'énergie solaire en France. Perspectives de croissance à l'horizon 2010-2015 et analyse du paysage concurrentiel** (dossier pdf)

<http://www.xerfi.fr/etudes/8sco02.pdf>

- Sur **Le Post** (22/05/2011). **Le soleil ? Quelle énergie !**

(« L'énergie solaire est sans doute la source renouvelable la plus universelle, et la plus accessible. Cependant, il ne faut pas oublier qu'à contrario de ses homologues éoliens et hydrauliques, son exploitation est encore toute récente, et source d'évolutions permanentes. Immergeons-nous dans un monde d'énergie ! » ...)

http://www.lepost.fr/article/2011/05/27/2508117_le-soleil-quelle-energie.html

- Sur **econologie.com**. **Energie solaire mécanique ou thermodynamique.**

<http://www.econologie.com/energie-mecanique-thermodynamique-articles-3136.html>

- Sur **construction durable** (17/01/2010). **Panneaux solaires photovoltaïques et thermiques**

<http://constructiondurable.wordpress.com/2010/01/07/panneaux-solaires-photovoltaïques-et-thermiques/>

- Sur **20minutes** (06/05/2011). **Le premier parc français de production d'énergie solaire et éolienne vient de voir le jour**

(ENERGIE – « C'est à Avignonet-Lauragais, près de Toulouse, que la société canadienne développe un gigantesque parc d'énergies renouvelables de trois hectares... »)

<http://www.20minutes.fr/article/719273/premier-parc-francais-production-energie-solaire-eolienne-vient-voir-jour>

- Sur **techniques de l'ingénieur**. **Centrale solaire**

<http://www.techniques-ingenieur.fr/glossaire/centrale-solaire>

- Sur **natler.overblog** (27/09/2007) : **Centrale solaire thermique : une technique nouvelle qui, à grande échelle, n'est pas plus coûteuse que du fossile ?!**

<http://natler.over-blog.com/article-12651835.html>

- Sur **zegreenweb** (20/06/2011). **La première tour solaire au monde qui produit de l'électricité la nuit**

(« Le projet est opérationnel depuis le mois dernier dans la région andalouse près de Séville (Espagne). Cette tour **solaire** est le fruit d'une collaboration entre la firme espagnole **Sener** (60 %) et **Masdar Initiative** (40 %), le géant des énergies renouvelables d'Abu Dhabi. » ... « Contrairement à toutes les autres centrales à **énergie solaire**, la chaleur stockée dans les réservoirs peut être libérée sur une période de quinze heures de nuit comme de jour. Le porte-parole de **Sener**, Miguel Domingo, se réjouit de cette nouvelle étape franchie avec succès et précise que sa société est la seule au monde à avoir développé et construit une usine commerciale avec une tour centrale qui utilise la technique des sels fondus. »... « un système efficace qui rendrait l'**énergie solaire** disponible quasiment à toute heure du jour et de la nuit ce qui n'est aujourd'hui pas le cas contrairement à l'énergie **nucléaire** disponible en continu. Un argument de taille dans un contexte de remise en cause du nucléaire civil dans de nombreux pays suite au drame de **Fukushima**. »)

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/la-premiere-tour-solaire-a-monde-qui-produit-de-l-electricite-la-nuit,27141>

- sur **Ecoentreprises2.0**. **Le portail des écoentreprises du Languedoc-Roussillon. Solaire concentré et solaire photovoltaïque**

(solaire photovoltaïque ; solaire concentré)

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filieres/solaire-concentre-et-solaire-photovoltaïque>

- Sur **sfp.in2p3.fr**. **Le solaire thermodynamique**, par Bruno Rivoire, responsable du « groupe d'évaluation scientifique Thémis » de 1982 à 1987, actuellement ingénieur de recherche à l'IMP, un laboratoire propre du CNRS, site d'Odeillo.

(« On désigne par « solaire thermodynamique » l'ensemble des techniques qui visent à transformer l'énergie rayonnée par le soleil en chaleur à température élevée, puis celle-ci en énergie mécanique (et électrique) à travers un cycle thermodynamique. Ces techniques sont encore, pour l'essentiel, dans un état expérimental. Le présent chapitre a pour objet de décrire et de commenter l'importante campagne de travaux de développement qui a été menée sur ces sujets depuis 1980 dans les pays industrialisés. » ...)

http://sfp.in2p3.fr/Debat/debat_energie/websfp/rivoire.htm

- **Sur énergies et environnement. SIA Conseil. Les centrales solaires thermodynamiques ont-elles un avenir dans le mix électrique mondial?**

(“ The technology that will save humanity” déclarait Dr Joseph J Romm, physicien et climatologue américain en 2008. Quelque peu oublié depuis les années 90 au profit d’autres technologies moins coûteuses, le solaire thermodynamique, issu de la transformation de l’énergie solaire en chaleur puis en énergie électrique, est revenu dans les années 2000 en réponse à la raréfaction des combustibles fossiles et aux enjeux environnementaux futurs. Cette technologie est considérée par de nombreux spécialistes comme susceptible de pouvoir concurrencer les énergies fossiles dans la production électrique de masse, et ainsi de venir compléter la filière des énergies alternatives.” ...)

<http://energie.sia-conseil.com/20100930-les-centrales-solaires-thermodynamiques-ont-elles-un-avenir-dans-le-mix-electrique-mondial/>

- **COVALENCE INTERN ANALYST PAPERS (29.04.2009). L’énergie solaire : une solution face à la boulimie énergétique ?** Lycia Brahmi | Faculté de Provence (France) | Ethical Information Analyst Intern, Covalence SA, Geneva, (dossier pdf)

<http://www.abhatoo.net.ma/index.php/Maalama-Textuelle/Développement-durable/Economie-Durable/Energie/Source-d'énergie/Energie-renouvelable/COVALENCE-INTERN-ANALYST-PAPERS-L'énergie-solaire-une-solution-face-à-la-boulimie-énergétique>

- **Dossier pédagogique élaboré par des élèves de lycée. Marseille. L’énergie solaire. Dossier ressources.**

http://www.lyc-emperi.ac-aix-marseille.fr/asp/sti/ressources_communes/systemes/panneau_solaire/DR-NRJ%20solaire.pdf

- **Sur Le guide du chauffage. Le solaire**

([Définition](#), [Techniques pour capter l'énergie solaire](#) ; [Energie solaire photovoltaïque](#) ; [Energie solaire thermique](#) ; [Energie solaire passive](#) ; [Système de production d'énergie solaire](#) ; [Le soleil est-il l'énergie de demain?](#) ; [Demande de devis d'installation photovoltaïque](#) ; [Demande de devis d'installation d'un chauffe-eau solaire](#))

<http://www.leguieduchauffage.com/le-solaire.html>

C1- SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

- **Sur Wikipédia. Energie solaire photovoltaïque**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_solaire_photovoltaïque

- **Sur wikipedia. Centrale solaire photovoltaïque.**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_solaire_photovoltaïque

- **Sur wikipedia. Centrale solaire**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_solaire

- **sur planète-énergies (14/09/2010). Les centrales solaires thermodynamiques : démultiplier une énergie abondante**

<http://www.planete-energies.com/fr/les-sources-d-energie/le-soleil/les-centrales-solaires-demultiplier-une-energie-abondante-200020.html>

- **Sur Energie 2007.fr (02/04/2011) : Photovoltaïque: lettre ouverte sur l'avenir de la filière**

<http://www.energie2007.fr/blog/index.php?2011/02/04/202>

- **Sur La Tribune (11/05/2011). Solaire. L'électricité photovoltaïque européenne fait le plein d'énergie**

(« Pour la première fois de son histoire, le photovoltaïque est devenu en 2010 la locomotive des énergies renouvelables en Europe. Entre 2009 et 2010, sa progression a été d'un peu plus de 120%. La puissance installée dans l'Union européenne atteint plus de 29.300 mégawatts.” ...)

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20110511trib000621121/l-electricite-photovoltaïque-europeenne-fait-le-plein-d-energie.html>

- **Sur lemoci (12/05/2011). L’énergie photovoltaïque s’impose en Europe**

(“La filière photovoltaïque est devenue en Europe la première source d’énergie électrique renouvelable en puissance nouvellement installée, selon le [baromètre](#) d’EurObserv’ER de mai 2011. 13 023,2 MWc de modules photovoltaïques ont été connectés dans l’Union européenne durant l’année 2010, soit 120,1 % de plus qu’en 2009 (5918,2 MWc). Ces installations supplémentaires portent la puissance du parc photovoltaïque de l’Union européenne à 29 327,7 MWc. Si l’Europe est demeurée la principale zone d’installation des centrales photovoltaïques avec plus de 80 % de la puissance installée dans le monde, la montée en puissance des autres grands marchés mondiaux s’est confirmée en 2010. Le Japon a installé près d’un GW en 2010, les États-Unis ont ajouté près de 800 MWc en 2010 et la Chine, qui était jusqu’à présent dans l’ombre des marchés occidentaux, commence à dévoiler ses intentions avec au moins 400 MWc installés en 2010 (contre environ 160 MWc en 2009), affirme EurObserv’ER, l’Observatoire européen des énergies renouvelables.”)

<http://www.lemoci.com/011-54066-L-energie-renouvelable-s-impose-en-Europe.html>

- **Sur enerzine.com. Le principe et les technologies du photovoltaïque**

<http://www.enerzine.com/1/11957+le-principe-et-les-technologies-du-photovoltaïque+.htm>

- Sur La Tribune. Green Business (02/05/2011). **La bataille de l'efficacité photovoltaïque redouble de vigueur**

(Une cinquantaine de concurrents s'affrontent sur le solaire photovoltaïque à concentration et ses hauts rendements." ...)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20110502trib000619053/la-bataille-de-l-efficacite-photovoltaique-redouble-de-vigueur.html>

- Sur enerzine.com (08/03/2011). **Photovoltaïque: la nouvelle régulation entre en vigueur**

(« Le gouvernement a confirmé officiellement la publication au Journal officiel - le 5 mars - des textes réglementaires sur le nouveau cadre de régulation du photovoltaïque, après consultation du Conseil supérieur de l'énergie et de la Commission de régulation de l'énergie. » ...)

<http://www.enerzine.com/1/11526+photovoltaique--la-nouvelle-regulation-entre-en-vigueur+.html>

- Sur enerzine.com (09/05/2011). **Photovoltaïque : qui sont les consommateurs de demain ?**

(« D'après les données issues de sa Grande Enquête sur la Consommation des foyers français, Acxiom a mis en lumière le profil type des foyers dits « photovoltaïques », propriétaires de maison intéressés par ce type d'installations d'énergie renouvelable.

Le foyer « photovoltaïque » : une famille écolo, aisée, vivant à la campagne" ...)

<http://www.enerzine.com/1/11966+photovoltaique---qui-sont-les-consommateurs-de-demain+.html>

- Sur La Tribune. Green Business (04/05/2011). **DÉCHETS. Le recyclage des panneaux photovoltaïques est une industrie encore en gestation mais prometteuse. Encore en prémices, il devrait exploser et devenir économiquement intéressant à partir de 2020.**

(« La filière photovoltaïque n'est aujourd'hui pas réglementairement contrainte au recyclage des panneaux qu'elle produit. Alors que le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) imposée par l'Europe contraint de plus en plus d'industriels à s'inquiéter de la fin de vie des produits qu'ils fabriquent, les panneaux solaires échappent encore à cette législation. » ...)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/1155505/le-recyclage-des-panneaux-photovoltaiques-est-une-industrie-encore-en-gestation-mais-prometteuse.html>

- Sur France 3.fr. (05/05/2011). **Info Nord-Pas-de-Calais - Loos-en-Gohelle. Les énergies photovoltaïques en test** (video)

(Un grand centre de test de l'énergie photovoltaïque vient d'être inauguré, à Loos en Gohelle.)

<http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/index-fr.php>

- Sur la Marseillaise (16/05/2012). **Montée en puissance de la vallée des énergies**

(Énergies renouvelables. Un nouveau parc photovoltaïque était inauguré jeudi dernier sur le plateau des Mées, dans les Alpes de

Haute-Provence. « Au total, ce seront 100 mégawatts d'énergie électrique qui seront produits sur notre commune », se félicitait jeudi dernier Raymond Philippe, maire PCF des Mées, à l'occasion de l'inauguration de la toute nouvelle centrale photovoltaïque, réalisée par la firme belge Enfinity. » ...)

<http://www.lamarseillaise.fr/alpes/montee-en-puissance-de-la-vallee-des-energies-22768-2.html>

- Sur Skyscanner.fr (13/06/2011). **Solar Impulse : un nom qui n'est pas sans évoquer des films ou romans de science-fiction. Mais cet avion est bien réel, et le symbole d'une époque où l'on essaie de trouver des alternatives aux énergies fossiles.**

<http://www.skyscanner.fr/actualites/articles/2011/06/009936-un-avion-solaire.html>

C2 - SOLAIRE THERMIQUE

- Sur Wikipédia. **Energie solaire thermique** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_solaire_thermique

- Sur wikipedia. **Capteur solaire thermique** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Capteur_solaire_thermique

- Sur ekopedia. **Solaire thermique** : http://fr.ekopedia.org/Solaire_thermique

- Sur Ademe. **Solaire thermique. Définition – contexte**

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15209>

- Sur enerzine (28/11/2008). **Solaire thermique : l'Ademe fait le point**

(...«Le marché mondial du solaire thermique est dominé par la Chine qui compte plus de 100 millions de m² de capteurs installés. Le marché européen, dominé par l'Allemagne (35% du parc installé), comprenait, en 2007, 2,7 millions de m² de capteurs installés. La France, en 6^e position sur ce marché, représente 9% du parc européen avec 1 millions de m² de capteurs et une production de 60 ktep de chaleur (12). Les produits solaires thermiques composent quatre secteurs d'application : le chauffe eau solaire individuel (CESI), les installations collectives ou centralisées de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes solaires combinés (production ECS et chauffage de locaux) et le réchauffage des bassins des piscines de plein air. Les trois quarts des capteurs installés en France servent à la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage des bassins de piscines et le chauffage se partageant le reste du marché. Après des taux de croissance de 70 % entre 2004 et 2006, sous l'effet des programmes de promotion du solaire, le marché des systèmes individuels marque le pas depuis 2007 » ...).

- Sur ecoentreprises02. **Bâtiments durables et solaire thermique**

(Le chauffe eau solaire individuel (CESI) ; Le chauffage solaire combine ; La production d'eau chaude collective ; Le rafraîchissement solaire ; La construction durable)

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filieres/batiments-durables-et-solaire-thermique>

- Sur syndicat des énergies renouvelables. **Le solaire thermique en France** (dossier pdf)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Capteur_solaire_thermique

- Sur ddmagazine (27/02/2008). **Le solaire thermique : coûts et fonctionnement**

("Les capteurs solaires thermiques peuvent produire entre 60 et 100 % des besoins en eau chaude solaire et jusqu'à 65 % des besoins en chauffage d'une maison individuelle. Le résultat dépend de la région, du dimensionnement de l'installation, des technologies employées et de la capacité d'investissement de chaque ménage. Dans ce dossier tout pour choisir : technologies - facteurs de qualité - chiffres à prendre en compte - coûts réels - aides financières possibles.")

<http://www.ddmagazine.com/20080227169/Guides-pratiques/Le-solaire-thermique-couts-et-fonctionnement.html>

D - ENERGIE EOLIENNE

- Sur Wikipédia. **Eolienne** : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Éolienne>

- Sur Ekopédia. **Energie éolienne** : http://fr.ekopedia.org/Énergie_éolienne

- Sur techno-science.net. **Énergie éolienne**

<http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=3381>

- Sur Dailymotion. **L'énergie éolienne en France** (vidéo)

((Energies renouvelables : polémique qui oppose les tenants de l'énergie éolienne et leurs opposants qui estiment que c'est une agression visuelle et un non sens économique. Ses détracteurs multiplient les recours administratifs lors de la construction d'éoliennes et ont à leur tête l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing)

http://www.dailymotion.com/video/xfdwxj_l-energie-eolienne-en-france_news

- Sur energieeolienne.net. **L'énergie éolienne en France**

(« La part de l'énergie éolienne dans la production électrique de la France est encore négligeable, de l'ordre de 1 %. Pourtant, il s'agit d'un des meilleurs potentiels des énergies renouvelables. Dans le Grenelle de l'Environnement, l'éolien est censé atteindre 25,000 MW installés, soit 10 % de la production nationale d'électricité en 2020, répartis à 19,000 MW sur terre et 6,000 MW en mer. Le faible développement actuel rend cette prévision probablement irréalisable." ...)

<http://www.energieeolienne.net/eolienne-france.html>

- Sur enr.fr. **L'énergie éolienne en France. Panorama 2010** (document pdf)

(Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe plus de 500 professionnels des énergies renouvelables. Depuis 2005, l'association France Énergie Éolienne (FEE), fondée en 1996, constitue la branche éolienne du SER. Ensemble, ils défendent les intérêts des industriels et professionnels français de la filière éolienne et assurent la promotion de cette énergie.)

http://www.enr.fr/docs/2010123134_FEECarteEolien2010LDRVB.pdf

- sur France énergie éolienne (mars 2008). **Dossier de presse.**

<http://www.fee.asso.fr/.../5/.../Dossier+de+presse+-+FEE+-+mars+08.pdf>

- Sur Syndicat des énergies renouvelables France. **Énergie Éolienne.**

http://www.ereliagroupe.fr/fileadmin/templates/erelia/media/pdf/ser/Fiche_SER-FEE_02_Eolien_en_France.pdf

- Sur ereliagroupe.fr. **L'énergie éolienne en France : chiffres clés (au 1er janvier 2009)** (dossier pdf)

http://www.ereliagroupe.fr/fileadmin/templates/erelia/media/pdf/ser/Fiche_SER-FEE_02_Eolien_en_France.pdf

- Sur apere.org. **Perception et représentation de l'énergie éolienne en France. Sondage perception de l'énergie éolienne en France.** ADEME, SYNOVATE, janvier 2003.

http://www.apere.org/manager/docnum/doc/doc1295_PerceptionFrance.fiche124.pdf

- Sur planète-energies.com. **L'éolienne, relais de la force du vent**

<http://www.planete-energies.com/fr/les-sources-d-energie/le-vent/une-eolienne-mode-d-emploi-83.html>

- Sur C4N (06/05/2011). **Des éoliennes qui dégradent le paysage français.**

("Tout le monde est d'accord pour dire que les énergies renouvelables sont les énergies de demain, reconnues comme des énergies propres et sans danger par rapport au nucléaire. Mais actuellement de nombreuses associations se mobilisent pour interdire l'implantation d'éoliennes dans leurs régions sous prétexte qu'elles dénaturent le paysage et portent préjudice aux sites touristiques avoisinants." ...)

<http://www.come4news.com/des-eoliennes-qui-degradent-le-paysage-francais-915486>

- Sur ecoentreprises2.0. **Energie éolienne (éolien terrestre, éolien offshore)**

(La branche "grand éolien". Cette branche est actuellement la plus développée en France et en Languedoc-Roussillon qui, après avoir été pendant de nombreuses années la première région en terme de puissance installée, se retrouve en 5ème position nationale, derrière la Lorraine (479 MW), la Picardie (409 MW), le Centre (402 MW) et la Bretagne (362 MW). Le potentiel de croissance de la filière en région est très important, compte-tenu, d'une part du gisement naturel et, d'autre part, de la présence sur le territoire régional de nombreux bureaux d'études, développeurs, exploitants.

La branche "petit éolien". Le petit éolien est généralement utilisé pour les sites isolés, souhaitant une autonomie électrique. L'installation d'éoliennes de moins de 12 mètres de haut ne nécessite ni autorisation de travaux, ni permis de construire (sauf règlement d'urbanisme particulier). Au-delà de 12 mètres de haut, un permis de construire est alors obligatoire. De quelques dizaines de Watts de puissance à 200-250 kW maximum, ces petites éoliennes sont des solutions particulièrement adaptées aux sites isolés soumis aux vents.

L'éolien offshore. L'éolien offshore représente l'énergie produite à partir d'éoliennes installées et fixées en mer, dont l'électricité est conduit sur terre grâce à des

câbles sous-marins. Les vents de mer étant plus puissants et plus réguliers que les vents terrestres, le potentiel de développement de cette énergie est très important en France et en Europe. L'éolien offshore en France ne constitue aujourd'hui que 1,6 % du marché de l'éolien, les objectifs de développement s'élevant à 40 % à l'horizon 2020. Or la France possède le second espace maritime mondial derrière les Etats Unis (Métropole et Outre Mer). La construction du 1er parc éolien offshore français qui devait voir le jour en 2011 (105 MW - 21 éoliennes) à Veulette-sur-Mer en Seine Maritime, a pris un peu de retard. » ...)

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filieres/energie-eolienne>

- **Sur notre-planete.info. L'énergie éolienne**

http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/energie_eolienne_0.php

- **France Energie Eolienne. Les professionnels de l'éolien.**

<http://fee.asso.fr/>

- **Sur Grenoble-ecobiz.biz. Tout savoir sur l'énergie éolienne. Bibliographie** (en fait, sitographie sommaire) (dossier pdf)

[http://www.grenoble-ecobiz.biz/ccig/communaute.nsf/tbvgn/fr-Documentsjoints/\\$file/Tout%20savoir%20sur%20l'energie%20eolienne%20avril%202011.pdf](http://www.grenoble-ecobiz.biz/ccig/communaute.nsf/tbvgn/fr-Documentsjoints/$file/Tout%20savoir%20sur%20l'energie%20eolienne%20avril%202011.pdf)

- **Sur Batirama (18/05/2011). France: GDF Suez, Vinci et Areva s'allient dans l'éolien en mer**

(Les groupes d'énergie **GDF Suez** et **Areva** s'allient avec le groupe de BTP et de concessions **Vinci** pour créer une filière industrielle de l'éolien en mer. Cette alliance vise à répondre conjointement à l'appel d'offres annoncé par le président de la République pour la mise en place de cinq parcs éoliens au large des côtes françaises, dans le cadre d'un programme de développement de 6.000 MW offshore prévu à l'horizon 2020. Cet accord entre trois acteurs majeurs dans les domaines des énergies renouvelables -- avec GDF Suez, premier premier producteur éolien en France, et Areva, le deuxième acteur européen de l'éolien en mer - et de la construction "est exclusif" sur trois champs: Dieppe-Le Tréport, Fécamp (Seine-Maritime) et Courseulles-sur-Mer (Calvados). » ...)

<http://www.batirama.com/article/l-info-actualites-energies-renouvelables/2450-france-gdf-suez-vinci-et-areva-s-allient-dans-l-eolien-en-mer.html>

- **Sur Maxisciences (30/05/2011). L'éolien n'a pas le vent en poupe en France**

(« Le développement des énergies renouvelables est loin d'être équilibré en France. Au premier trimestre 2011, le parc éolien n'a augmenté que de 1%, tandis que la puissance du parc photovoltaïque s'est accrue de 25%, a annoncé le ministère de l'Environnement.

Si l'énergie solaire a le vent en poupe en France, ce n'est pas le cas de l'éolien, révèle le Commissariat général au développement durable dans une étude citée par *Goodplanet.info*. Au 30 mars 2011, la puissance du parc éolien français atteignait 5.874 mégawatts (MW), soit 1% de plus seulement qu'au 31 décembre dernier. "Le développement du parc éolien connaît un net ralentissement en ce début d'année, contrairement au rythme très soutenu du dernier semestre 2010 (350 MW par trimestre en moyenne)", soulignent les auteurs de l'étude. Cette très légère augmentation a permis à cette énergie renouvelable de franchir la barre des 2% dans la consommation électrique du pays. A la fin du premier trimestre, elle atteignait précisément 2,2%. L'énergie solaire, elle, connaît une toute autre tendance, avec une augmentation de la puissance du parc photovoltaïque de 25%. Elle a augmenté de 1.000 MW en un an seulement pour atteindre à la fin du mois de mars 1.337 MW. "Les installations de grande puissance ne cessent d'augmenter en nombre et en poids", indique le Commissariat. Si l'éolien se développe si lentement, c'est avant tout à cause de son impact paysager. Même les projets offshore suscitent de houleux débats. D'ici à 2020, la France s'est fixée pour objectif un parc éolien d'une puissance de 25.000 MW, soit un peu moins de 10% de la production d'électricité du pays. En matière d'énergie solaire, l'ambition du Grenelle de l'environnement est d'atteindre 5.400 MW. Un objectif qui devrait être aisément réalisé ».)

http://www.maxisciences.com/%E9olien/l-039-eolien-n-039-a-pas-le-vent-en-poupe-en-france_art14922.html

- **Sur Swissinfo (28/05/2011). Les revers environnementaux de l'énergie verte**

(« Les adversaires des éoliennes les jugent bruyantes et peu esthétiques ». « La catastrophe nucléaire de Fukushima a redonné tout son intérêt à l'énergie verte mais, comme toute source d'énergie, celle-là aussi a ses inconvénients, notamment en ce qui concerne la sauvegarde du paysage et du patrimoine. Nombre de gens pensent que les éoliennes enlaidissent le paysage et ceux qui vivent à proximité de celles-là se plaignent du bruit. Pour ce qui est du solaire, pas de problème d'installer des panneaux sur de nouveaux bâtiments, mais personne n'aurait l'idée d'en poser sur une cathédrale. Patrimoine Suisse a récemment publié une prise de position sur les éoliennes, intitulée: «Oui à l'énergie verte, mais pas aux dépens du paysage et des sites historiques». Pour les protecteurs du patrimoine, en matière de développement durable, la sauvegarde du paysage et de l'architecture a tout autant d'importance que la production écologique d'énergie. » ...)

http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/Les_revers_environmentaux_de_l_energie_verte.html?cid=30327288

- **Sur courrier.international.com (28/04/2011). Eole ne souffle plus aussi fort qu'avant**

("L'industrie américaine de l'éolien est à la peine. Les subventions fondent et les nouveaux projets s'annoncent moins rentables. Résultat : une morosité certaine dans les entreprises qui avaient profité du boom. » ...)

(**Repère.** En France, la puissance du parc éolien atteignait 5,6 gigawatts (GW) fin 2010 (contre 27 GW en Allemagne et 21 GW en Espagne), ce qui a couvert 1,9 % de la consommation totale d'électricité du pays. L'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre 25 GW d'ici à 2020 (19 GW en éolien terrestre et 6 GW en offshore).

<http://vert.courrierinternational.com/article/2011/04/28/eole-ne-souffle-plus-aussi-fort-qu-avant>

- **Livres :**

Jean-Louis Butré. L'Imposture : Pourquoi l'éolien est un danger pour la France. Editions du Toucan
Philippe Rocher. L'énergie du vent. Les éoliennes au service des hommes et de leur planète. Le Cherche Midi
Philippe Ollivier. Eoliennes. Quand le vent nous éclaire. Privat
Corinne Dubois. Le guide de l'éolien. Eyrolles
Corinne Dubois. L'éolien, techniques et pratiques. Eyrolles
Paul Gipe. Le grand livre de l'éolien. Le Moniteur, Observ'Er
Emmanuel Riolet. Le min-éolien. Eyrolles
Lucette Hoisnard. L'éolien pour le particulier. Saep

E - BIOMASSE, GESTION DES DECHETS, RECYCLAGE, BIOGAZ/MÉTHANISATION

- **Sur wikipedia. Biomasse (énergie) :** [http://fr.wikipedia.org/wiki/Biomasse_\(énergie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Biomasse_(énergie))

- Sur l'Adème. Biomasse. Contexte et enjeux

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13479>

- Sur observ'ER. La biomasse

(« Comprend trois familles principales : - Les bois énergie ou biomasse solide- Le biogaz - Les biocarburants ce sont tous des matériaux d'origine biologique employés comme combustibles pour la production de chaleur, d'électricité ou de carburants.»)

http://www.energies-renouvelables.org/energie_biomasse.asp

- Sur Syndicat des énergies renouvelables. La biomasse en France : chiffres clés

http://www.enr.fr/docs/2009203537_SERKitBiomasse200903LDRGB02Chiffres.pdf

- Sur neoen. La biomasse en France

(« En France, la biomasse constitue la première source d'énergie renouvelable, devant les énergies hydraulique, éolienne et géothermique. Elle aura donc un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement : la filière biomasse produira 10% de la production d'électricité renouvelable et 83% de la chaleur renouvelable en 2020. Atteindre cet objectif, c'est mieux exploiter le potentiel biomasse français en augmentant de 65% la production d'énergie primaire à partir de biomasse par rapport à 2006. **Bien que les technologies de valorisation énergétique de la biomasse soient tout à fait mûres, cette filière est encore naissante en France et connaît un retard considérable par rapport à ses voisins européens (en particulier l'Allemagne et le Danemark)**»).

<http://www.neoen.fr/biomasse/biomasse-france.php>

- Sur xerfi.fr. La filière biomasse en France. Quel potentiel de croissance à l'horizon 2012 ? Analyse des forces en présence, des enjeux actuels et futures (dossier pdf)

<http://www.xerfi.fr/etudes/lsc014.pdf>

- Sur Actu-environnement (22/01/2010). Appel d'offres biomasse : 32 projets retenus

(« 32 projets d'unités de cogénération alimentées à partir de biomasse ont été retenus par le Ministère du Développement durable à l'issue de l'appel d'offres "Biomasse 3", a-t-il annoncé le 22 janvier dans un communiqué. Rappelons que 106 dossiers avaient été déposés pour la construction, d'ici 2012 des centrales. Les projets retenus représentent une puissance totale de plus de 250 MW, "soit l'équivalent du quart de la puissance d'un réacteur nucléaire", a souligné le Ministère. Une majorité des projets (164 MW sur 266 MW) concerne des zones géographiques considérées comme "prioritaires" par le Gouvernement d'un point de vue de l'aménagement du territoire : la zone du Nord-Est de la France particulièrement concernée par les restructurations de Défense (régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, département de Seine-et-Marne), les massifs (Massif Central, Vosges, Alpes, Pyrénées), et la Bretagne compte tenu des difficultés d'approvisionnement électrique. » ...)

http://www.actu-environnement.com/ae/news/resultats_appel_projet_biomasse_32_projets_9434.php4

- Sur ecoentreprises02. Gestion des déchets, recyclage et biogaz/méthanisation

(« L'article L. 541-1 du Code de l'Environnement définit ainsi un déchet : "Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon". Cet article pose également des priorités en matière de gestion des déchets :

Principe de réduction à la source de la production et de la nocivité des déchets; Principe de proximité pour organiser et limiter le transport en distance et en volume ; Principe de valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ; Principe d'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets. Les déchets ainsi recyclés et valorisés seront, selon les filières, soit réutilisés, soit utilisés comme matières premières ou comme combustibles. » ...)

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filieres/gestion-des-dechets-recyclage-et-biogaz-methanisation>

- Sur notre-planete.info. L'énergie tirée de la biomasse en quelques mots

<http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/biomasse.php>

- Sur autour du Bio (26/06/2008). Projets retenus de 22 centrales biomasse en France

(« 22 projets de centrales de production d'électricité et de chaleur alimentées à partir de biomasse ont été sélectionnés, à l'issue d'un appel d'offres, par Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'Écologie. Ces centrales biomasse, c'est-à-dire dont le combustible est d'origine organique (le bois, mais aussi la paille voire le marc de raisin), pourront bénéficier d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité. Les projets sont répartis dans 11 régions : 3 en Aquitaine, 1 en Bourgogne, 4 en Champagne-Ardenne, 3 en Franche-Comté, 1 en Haute-Normandie, 2 en Languedoc-Roussillon, 1 en Lorraine, 1 en Picardie, 2 en Poitou-Charentes, 2 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 2 en Rhône-Alpes. » ...)

<http://www.autourdubio.fr/?post/Projets-retenus-de-22-centrales-biomasse-en-France>

- Sur l'Express-L'Expansion (20/02/2009). Quand la France misera sur la biomasse...

(« Tout est favorable à un développement de la biomasse comme source d'énergie. A condition que la filière bois s'organise... » ...)

<http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/quand-la-france-misera-sur-la-biomasse- a-33-599.html>

- Guide pratiques des déchets en Languedoc-Roussillon.

<http://www.guide-dechets.com/>

- Sur ecoentreprises02. Biomasse, bois-énergie, biocarburants

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filieres/biomasse-bois-energie-biocarburants>

- Sur Ouest-France (16/06/2011). Inauguration de l'unité de méthanisation Géotexia - Saint-Gilles-du-Mené

<http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale -Inauguration-de-l-unite-de-methanisation-Geotexia- 22122-avd-20110616-60706668 actuLocale.Htm>

- **Sur la gazette des communes.fr** (18/05/2011) (un article Le Moniteur). **La Communauté de communes du Méné en route vers l'autonomie énergétique**

(«Pas question d' « opposer le local au global mais si on n'est pas costaud dans le local, on ne sera rien dans le global » : c'est avec la volonté de conduire le petit territoire du Méné, dans les Côtes d'Armor, comme il avait conduit préalablement son exploitation agricole que Jacky Aignel, vice-président de la Communauté de Communes du Méné, emmène depuis 2004 cette région de « Bretagne profonde » vers l'autonomie énergétique.» ...)

<http://www.lagazettedescommunes.com/65835/la-communaute-de-communes-du-mene-en-route-vers-l'autonomie-energetique/>

- **Sur Publi-news.fr** (20/06/2011). **La moitié de la consommation d'énergie renouvelable de l'UE27 provient du bois**

(... «Dans la majorité des États membres, le bois et ses déchets étaient la principale source d'énergie renouvelable. Le bois et ses déchets représentaient plus des trois quarts de la consommation intérieure brute d'énergie renouvelable en 2009 en Estonie (97%), en Lituanie (87%), en Pologne (83%), en Finlande (82%), en Lettonie (80%) et en Hongrie (78%). Les plus faibles proportions en 2009 se situaient à Chypre (16%), en Italie (23%), au Royaume-Uni (27%) et au Luxembourg (28%)»....)

<http://www.publi-news.fr/data/20062011/20062011-091423.html>

- **Sur Campagnes et environnement.fr** (23/06/2011). **La forêt européenne : chiffres et repères**

(« Un recueil de données sur la sylviculture dans l'Europe des 27 et dans le monde vient d'être publié par l'office statistique de l'Union européenne, dans le cadre de l'année internationale des forêts 2011. ») (la publication de l'U.E. est en anglais (dossier pdf)

<http://www.campagnesenvironnement.fr/la-foret-europeenne-chiffres-et-reperes-4439.html>

F - ENERGIES MARITIMES

- **Sur wikipedia. Énergie marémotrice** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_marémotrice

- **Sur wikipedia. Énergie marine** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_marine

- **Sur notre-planete.info. L'énergie des océans : présentation**

http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/energie_oceans.ph

- **sur domsweb. Énergie de la mer**

(éoliennes sous-marine, énergie des vagues, énergie de la marée, énergie de la houle, ..., générateurs d'énergie avec l'eau)

<http://domsweb.org/ecolo/energie-eau.php>

- **Sur vie-publique.fr. Grenelle de la mer : quelles mesures ?**

(« A la suite de la phase de consultation publique de juin, les trois tables rondes finales du Grenelle de la mer tenues les vendredi 10 et mercredi 15 juillet ont entériné une série de mesures en faveur des énergies marines, de la biodiversité, de la pêche durable et de la réduction des pollutions marines. Parmi les mesures, le plan énergie bleue prévoit la production de 6 000 mégawatts d'énergies marines en 2020 en utilisant l'énergie marémotrice, les éoliennes flottantes, la force motrice des courants avec les hydroliennes et l'énergie thermique des mers. Un appel à projets doit être lancé avant la fin de l'année pour créer un centre d'essai de rang mondial sur les énergies marines. » ...)

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/grenelle-mer-queelles-mesures.html>

- **Sur SGMer. Exploitation des ressources non-halieuistiques. Exploitation des ressources énergétiques et minérales de la mer. Énergie**

(« La mer est un milieu riche en énergie, exploitable sous diverses formes : **Énergie éolienne** : le vent est plus fort en mer qu'à terre, plus régulier et souffle plus longtemps. Cette énergie peut être captée par des éoliennes ; **Énergie houlomotrice** (ou la récupération de l'énergie de la houle et des vagues) : Le vent soufflant sur de grandes surfaces maritimes crée des vagues, et concentre ainsi l'énergie éolienne. La houle peut voyager sur de très longues distances et apporter sur une côte de l'énergie qui a été collectée fort loin ; **Énergie des courants de marée** : les marées provoquent de puissants courants qui sont concentrés en certains endroits près des côtes, où ils peuvent être captés par des éoliennes sous-marines appelées « hydroliennes » ; **Énergie marémotrice** : le flux et le reflux de la marée sont utilisés pour alternativement remplir ou vider un bassin de retenue en actionnant des turbines incorporées dans le barrage créant cette retenue.

Énergie thermique des mers : l'océan est un gigantesque capteur solaire. Dans la zone intertropicale de l'océan, la différence de température entre l'eau de surface et l'eau profonde dépasse 20 °C ; ce phénomène peut être exploité pour convertir une partie de la chaleur de l'eau chaude en énergie électrique ; L'énergie de la mer est renouvelable et son exploitation, une fois les dispositifs nécessaires mis en place, ne génère ni déchets ni gaz à effet de serre. L'énergie de la mer contribue à l'atteinte des objectifs de la politique énergétique nationale en matière de développement des énergies renouvelables. Elle est disponible en quantités très importantes : l'énergie totale consommée par l'humanité correspond à 1% de l'énergie thermique véhiculée par le Gulf Stream. Cette énergie est cependant généralement très « diluée » et son exploitation nécessite soit des sites de taille importante, soit de profiter de la concentration naturelle de certains phénomènes par la topographie des lieux.

Capter cette énergie, la convertir (en électrique, ou peut-être à terme en hydrogène) et l'acheminer constituent des défis que la technologie actuelle permet de relever. » ...)

http://www.sgmer.gouv.fr/article.php3?id_article=24

- **Sur Ifremer. Énergie des mers. Résumé** (dossier pdf)

(« ... « La mer est un milieu fluide riche en flux énergétiques qui peuvent être exploités sous les formes suivantes : - Énergie éolienne offshore : Le vent est nettement plus fort en mer qu'à terre. Il s'établit sur les vastes étendues libres d'obstacles ; - Énergie des vagues (houlomotrice) : Le vent soufflant sur de grandes surfaces marines crée des vagues et concentre ainsi l'énergie éolienne. La houle peut voyager sur de très longues distances et apporter sur une côte de l'énergie qui a été collectée fort loin. ; - Énergie des courants de marée : Les marées provoquent de puissants courants qui sont concentrés en certains endroits près des côtes. ; - Énergie thermique des mers : Dans l'océan de la zone intertropicale, la différence de température entre l'eau de surface et l'eau profonde dépasse 20°C. L'utilisation d'une machine thermodynamique permet de convertir une partie de la chaleur de l'eau chaude en énergie électrique. ; - Énergie osmotique : Une membrane semiperméable mise en contact avec de l'eau douce sur une face et de l'eau de mer sur l'autre face est soumise à une pression osmotique. Ce phénomène peut être mis à profit pour récupérer de l'énergie. ; - Énergie marémotrice : le flux et le reflux de la marée est utilisé pour alternativement remplir ou vider un bassin de retenue en actionnant des turbines incorporées dans le barrage créant cette retenue.

L'exploitation de toutes ces énergies est possible et a déjà commencé en divers endroits dans le Monde, à des stades divers de développement. » ...)

<http://www.ifremer.fr/dtmsi/colloques/seatech04/mp/article/1.contexte/1.1.ECRIN-OPECST.pdf>

- Le club des Argonautes : <http://www.clubdesargonautes.org/>

* Dossier Océan et énergie : <http://www.clubdesargonautes.org/energie/energies.php>

* Dossier Océan et Énergie - Énergie thermique des Mers. Une énergie marine renouvelable négligée.

<http://www.clubdesargonautes.org/energie/promoetmv1.php>

* Dossier Océan et énergie - Énergie thermique des mers. Les eaux océaniques profondes.

Les Travaux de Recherche et de Développement pour leurs applications à des fins Industrielles et commerciales.

<http://www.clubdesargonautes.org/energie/thermique.php>

- Sur Maxi-sciences (14/05/2011). **Le courant des marées pour produire de l'électricité ?**

(« La société [Minesto](#) tente de convertir l'énergie des marées en courant électrique utilisable pour nos sociétés si gourmandes. Sa technologie Deep Green a été choisie début avril parmi les 15 « Top Utility Technologies » par le CTSI (Clean Technology and Sustainable Industries Organization), une ONG basée aux Etats-Unis qui oeuvre pour l'adoption d'énergies renouvelables. « ...)

http://www.maxisciences.com/cerf-volant/le-courant-des-marees-pour-produire-de-l-electricite_mrm70710.html

- Sur Greenzer (18/05/2011). **Les énergies marines ? Renouvelables mais méconnues !**

(A l'heure du débat plus qu'agité sur l'avenir du nucléaire et ce à l'échelle nationale comme à l'échelle mondiale, on oublie trop souvent celles qu'on appelle les EMR. Or, les énergies marines renouvelables sont une vraie source d'espoir. Un point sur ces ressources naturelles qui ne demandent qu'à être exploitées. »

« Les EMR: Les énergies de demain ?

Lors du Greenelle de la mer, l'État avait souligné la nécessité de développer des systèmes d'exploitation des énergies marines renouvelables. L'objectif ? Que 3% des énergies renouvelables en 2020 proviennent de la mer. Aujourd'hui ce marché représente 4 à 6 milliards d'euros selon le Centre technique des industries mécaniques (Cetim) et pourrait permettre la création de 30 000 à 50 000 emplois d'ici 2020. Toujours selon le Cetim, de nombreux chantiers sont en train d'être développés sur les côtes françaises.

Les différents types d'EMR

• **L'énergie marémotrice**

L'énergie marémotrice est l'énergie issue de la variation du niveau de la mer. Situées dans les estuaires et les baies, les usines profitent des marées pour produire de l'énergie. Une des quatre usines au monde se trouve à Rance en France et produit 90% de l'énergie marémotrice dans le monde.

• **L'énergie thermique**

L'énergie thermique des mers est l'énergie générée par la circulation de différents courants marins aux températures différentes. Plus précisément, la production de cette énergie est possible grâce à la rencontre d'un courant profond à 4 degrés celsius et un courant de surface de 25 degrés celsius. Grâce à ses territoires d'outre-mer, la France peut parfaitement exploiter ce type d'énergie.

• **L'énergie houlomotrice**

L'énergie houlomotrice est l'énergie provenant du mouvement des vagues et récupérée par des systèmes appelés « houlogénérateurs ». Aujourd'hui, de nombreux projets sont en cours de réalisation et le marché européen est estimé à 49 millions d'euros !

• **L'énergie osmotique**

La filière osmotique produit de l'énergie grâce aux différences de concentration de sel entre deux masses d'eau. Un domaine dans lequel la France reste en avance sur les autres pays dans le monde.

• **L'énergie hydrolienne**

Tout comme les éoliennes avec l'air, les hydroliennes utilisent l'énergie cinétique de l'eau pour produire de l'énergie. La France représente aujourd'hui le second gisement à l'échelle européenne grâce au Cotentin et à la Bretagne, après le Royaume-Uni »)

<http://www.greenzer.fr/energies-marines-renouvelables-mais-meconnues-3769>

- Sur 20minutes.fr (09/06/2011). **La mer renferme un immense potentiel énergétique**

<http://www.20minutes.fr/article/738793/mer-renferme-immense-potentiel-energetique>

- Sur Basta ! (16/02/2011). **BRETAGNE. Energies marines : la France tente de rattraper son retard**

(« Les énergies marines – éoliennes flottantes ou hydroliennes – commencent tout juste à se développer en France. Quatre sites expérimentaux ont été sélectionnés au large de la Bretagne. Une première après quarante ans d'apathie. D'autres pays européens, comme le Portugal ou le Royaume-Uni, bénéficient déjà d'électricité produite en mer. » ...)

<http://www.bastamag.net/article899.html>

LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE MONDE

- Sur l'Alsace.fr (12/06/2011). **La Bavière et l'Autriche vers les énergies 100 % renouvelables**

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/12/la-baviere-et-l-autriche-vers-les-energies-100-renouvelables>

- Sur Basta ! (17/06/2011). **Révolution verte. L'Écosse veut 100% d'énergie renouvelable en 2020**

(Le nouveau gouvernement écossais a placé la barre très haut : il s'est fixé un objectif de 100% d'énergie renouvelable d'ici à 2020. Le Premier ministre Alex Salmond ambitionne de faire de son pays l'atelier mondial de la haute technologie, en créant 130.000 emplois dans ce secteur. « Cet objectif favorisera la réindustrialisation de Écosse à une grande échelle, a-t-il déclaré. De la même manière que nos chantiers navals étaient l'atelier du monde à la fin du XIXe siècle, la révolution de l'énergie verte nous donne l'opportunité de devenir l'atelier mondial de la haute technologie du XXIe siècle. » ...)

<http://www.bastamag.net/article1605.html>

- Sur Newspress.fr (20/06/2011). **Sur le chemin des énergies de demain**

(« L'Allemagne est en voie de réussir son passage à l'ère des énergies renouvelables et sa sortie rapide du nucléaire. En effet, le gouvernement fédéral a initié le tournant énergétique en adoptant de nombreuses décisions en conseil des ministres. Il s'agit d'une étape importante dans le développement économique et social de l'Allemagne. » ...)

http://www.newspress.fr/Communique_FR_242180_3668.aspx

- Sur Yabiladi.com (17/05/2011). L'énergie solaire : Le Maghreb et l'Europe complémentaires [Magazine 6]

(« Le domaine des énergies renouvelables au Maroc, grâce au projet Desertec, commencent à attirer l'attention de l'Allemagne et de la France. Selon la fondation Desertec, le soleil maghrébin a le potentiel pour fournir de l'énergie propre à toute l'Europe et pourrait même devenir le moteur de l'industrialisation du Maroc. Cependant les défis à relever restent de taille. » ...)

<http://www.yabiladi.com/articles/details/5539/l-energie-solaire-maghreb-l-europe-complementaires.html>

- Sur Portail algérien des énergies renouvelables

*** (18/06/2011). Construction de la plus grande centrale solaire du monde aux États-Unis**

(« Les travaux pour la construction de la plus grande centrale solaire du monde, qui produira de l'énergie renouvelable et non polluante, ont débuté en Californie, aux États-Unis. Le gouverneur de Californie, Jerry Brown, a affirmé que ce projet va créer des milliers d'emplois et aidera la Californie à augmenter jusqu'à 33% le pourcentage des ressources renouvelables dans l'énergie de l'État avant 2020. Ce projet, dont le coût a été estimé à 4 milliards de dollars, vise à la mise en place d'une centrale solaire de 80 megawatt, qui pourra ainsi produire suffisamment d'électricité pour alimenter 300.000 familles, selon le secrétaire américain à l'Intérieur, Ken Salazar. » ...)

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1377>

*** (12/06/2011). Projet de recherche algéro-espagnol en énergie éolienne**

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1341>

*** (22/05/2011). Les énergies renouvelables l'un des domaines qui intéressent la coopération algéro-italienne**

(« Un accord de coopération et d'échanges est en cours de préparation entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oranie (CCIO) et son homologue italienne de Brindisi, a indiqué dimanche le vice-président de cette dernière, M. Cosimo Convertino. » ...)

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1276>

- Sur Le Post (17/05/2011). Maroc : Exportation d'énergie solaire vers la France, à l'automne

(Après les annonces de l'Algérie dans le domaine du photovoltaïque, il y a quelques jours, c'est au tour de l'énergie solaire Marocaine d'être valorisée dans le cadre des relations euro-méditerranéennes. En effet, dans le cadre d'un « un appel pour l'impulsion d'un pacte énergétique dans le cadre de l'Union Pour la Méditerranée, autour des énergies renouvelables et des réseaux électriques d'interconnexion (supergrid) », Eric Besson, Ministre français de l'Industrie et de l'Energie a annoncé que « la France et le Maroc lanceront dès l'automne 2011 la première expérimentation d'électricité solaire du sud vers le nord de la Méditerranée ». De plus, Eric Besson, a également déclaré que, dans le cadre de ce plan solaire « 7,5 milliards d'euros de prêts concessionnels » allaient être consentis. « ...)

http://www.lepost.fr/article/2011/05/17/2497780_maroc-exportation-d-energie-solaire-vers-la-france-a-l-automne.html

*** Sur Le Matin.ma (27/06/2011). Le défi des énergies «vertes»**

(... « Le mégaprojet Desertec. Le premier projet pilote du mégaprojet Desertec, qui vise à approvisionner l'Europe et la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) en énergies renouvelables depuis les déserts de cette dernière, se fera au Maroc. La production via les centrales solaires en Afrique et au Moyen-Orient devrait démarrer en 2015-2016. Ce projet pilote produira 500 MW d'énergie solaire, dont la majeure partie est destinée à être exportée vers l'Europe. L'investissement de base s'élève de 2,1 à 2,3 milliards d'euros. Desertec vise à créer un vaste réseau d'installations éoliennes et solaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, censées fournir à terme jusqu'à 15% de la consommation d'électricité de l'Europe. Un appel d'offres est déjà en cours pour un autre projet de 500 MW, piloté par le gouvernement marocain à Ouarzazate. L'investissement nécessaire est estimé à terme à quelque 400 milliards d'euros. D'ici fin 2012, Desertec s'est fixé comme objectif d'avoir défini les grandes lignes de ce programme géant : emplacement des installations, financement, répartition approximative entre solaire et éolien. »)

<http://www.lematin.ma/journal/Production-propre/Le-defi-des-energies--vertes-/152892.html>

- Sur Energzine. (03/04/2011). Espagne. La première centrale solaire à concentration en Europe

(« La ville de Séville, dans le sud de l'Espagne, accueillera la première centrale solaire à concentration destinée à l'exploitation commerciale en Europe. D'une capacité de 11 MW, elle doit produire 23 GWh d'électricité par an – de quoi répondre aux besoins d'une population de 10 000 habitants. Cette production d'électricité solaire évitera le rejet dans l'atmosphère de près de 16 000 tonnes de CO2 par an. » ... « Le projet "PS10" permet de produire de l'électricité au moyen de 624 miroirs mobiles (héliostats) de 120 m2 chacun, qui concentrent le rayonnement solaire au sommet d'une tour de 115 m de hauteur dans laquelle se trouvent le capteur solaire et la turbine à vapeur. »...)

<http://www.energine.com/1/2306+La-premiere-centrale-solaire-a-concentration-en-Europe+.html>

- Sur Youtube (23/05/2011). France 24. Énergies renouvelables : l'exemple espagnol

(« En quelques années, l'Espagne est devenue l'un des champions de la production d'énergies renouvelables. France 24 vous emmène dans les coulisses de cette success-story à l'espagnole. <http://www.france24.com/fr/>)

<http://www.youtube.com/watch?v=GtcTVIKvloo>

- Sur partenaire-européen (20/05/2011). Energies renouvelables, Maghreb : Le Maghreb, nouvel Eldorado des énergies renouvelables

(Les marchés du sud de la Méditerranée attirent bon nombre d'investisseurs dans les énergies vertes, selon La Tribune. Selon le quotidien, ils misent sur son « fort potentiel », alors que le nucléaire connaît des déboires sans précédent en occident après la catastrophe de Fukushima. L'Afrique du Nord pourrait devenir leader en énergies vertes. » ...)

<http://www.partenaire-europeen.fr/Actualites-Conseils/actualite-de-l-immobilier/L-actualite-internationale/Energies-renouvelables-Maghreb-20110521>

- Sur El Watan.com (16/06/2011). Énergies renouvelables. L'Allemagne pour une coopération accrue avec l'Algérie

(« L'Allemagne souhaite développer davantage la coopération avec l'Algérie concernant les énergies renouvelables. »

« C'est ce qui ressort de la conférence de presse animée par le nouveau directeur général de la Chambre algéro-allemande du commerce et de l'industrie (AHK), Christoph J. Partsch. «L'Algérie a un grand potentiel et l'Allemagne en a besoin», a-t-il résumé. Il a expliqué que l'une de ses missions est de faciliter les investissements des PME allemandes dans ce secteur aussi bien pour la production que pour la formation, la maintenance et le commerce. «Il y a beaucoup d'opportunités», a-t-il noté. L'Allemagne, qui a décidé d'abandonner l'option du nucléaire comme énergie, a d'ores et déjà signé trois contrats liés au domaine des énergies renouvelables avec l'Algérie, dont une convention pour la réalisation d'une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques pour un montant de 300 millions d'euros, fera-t-il savoir. » ..)

http://www.elwatan.com/economie/l-allemande-pour-une-cooperation-accrue-avec-l-algerie-16-06-2011-128923_111.php

- sur taiwaninfo.nat.gov (27/04/2011). Vers un triplement de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique taiwanais

(La part de la production d'électricité à Taiwan provenant d'énergies renouvelables passera d'ici 2030 à 19 ou 20%, contre 6% actuellement, a annoncé hier le ministre de l'Economie, Shih Yen-shiang. Pas question pour autant de renoncer à l'énergie nucléaire qui reste indispensable pour réduire l'empreinte carbone du pays, a-t-il ajouté alors qu'il s'adressait à un parterre d'universitaires, hostiles au nucléaire pour la plupart. » ...)

<http://taiwaninfo.nat.gov.tw/ct.asp?xItem=161700&ctNode=467&mp=4>

- Sur l'Alsace.fr (12/06/2011). Stratégie. Les divisions européennes pèsent sur les choix énergétiques de l'avenir

(« Nucléaire, gaz de schiste, énergies renouvelables : les intérêts nationaux divergent en matière d'énergie, et l'Union européenne est dépourvue d'une stratégie globale. Les retombées de Fukushima ont atteint Bruxelles... Depuis la tragédie nucléaire au Japon, et alors que les prix du pétrole ne cessent de flamber, les États membres de l'Union ne peuvent accorder leurs violons sur la sécurité énergétique. L'Europe s'était pourtant bâtie après-guerre sur le partage des ressources (cf. les traités fondant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et Euratom). Mais aujourd'hui, les 27 font souvent passer leurs intérêts avant la solidarité européenne. L'élaboration chaotique des « stress tests », qui évalueront la résistance des centrales européennes à une catastrophe naturelle, a ainsi illustré les divergences de vues sur le nucléaire. La France et la Grande-Bretagne se sont ainsi opposées à leurs partenaires qui souhaitaient un cahier des charges plus contraignant, prenant notamment en compte le risque d'attentat terroriste. Puis l'Allemagne, la Suisse (non-membre de l'UE) et l'Italie ont décidé de renoncer à l'atome, ou de surseoir à toute décision définitive. Le débat fait aussi rage en Belgique et en Espagne, qui disposent de centrales, comme en Pologne qui envisage d'en construire. La Pologne peut troubler le jeu » ...)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/12/les-divisions-europeennes-pesent-sur-les-choix-energetiques-de-l-avenir>

- Sur actu-environnement.com (10/06/2011). Le renouveau de la stratégie énergétique japonaise en question

(« Malgré un foisonnement de scénarios alternatifs, le Japon hésite à sortir du nucléaire. Le gouvernement japonais a cependant annoncé un plan en faveur des énergies renouvelables et organise le rationnement de l'électricité dans la capitale pour faire face aux coupures. » « En chantier depuis 2003, le Plan de base sur l'énergie (Basic Plan on Energy) fixe les orientations de la politique énergétique japonaise à l'horizon 2030 autour de trois piliers : sécurité énergétique, viabilité environnementale et utilisation de mécanismes de marché. Le Plan met aussi l'accent sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, dont le Japon, qui a amélioré son intensité énergétique depuis les années 70, est déjà champion du monde, mais peut encore mieux faire, » ...)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/renouveau-strategie-energetique-japon-nucleaire-energie-renouvelable-12751.php4>

- Sur Maxi-sciences (24/05/2011). Le Japon encourage désormais l'énergie solaire

(« Le journal économique *Nikkei* rapporte que le Japon envisage de rendre obligatoire les panneaux solaires sur tous les nouveaux bâtiments et maisons qui seront construits à l'avenir. Le gouvernement japonais souhaite encourager les innovations technologiques et promouvoir les énergies renouvelables suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima Daiichi. Pour cela, il envisage de rendre obligatoire les panneaux solaires pour l'ensemble des bâtiments d'ici à 2030. Ce projet devrait être annoncé lors du sommet du G8 qui aura lieu les 26 et 27 mai prochains à Deauville, indique *Sciences et Avenir*. Le premier ministre japonais, Naoto Kan, estime qu'obliger la pose de panneaux solaires permettrait à l'archipel de parvenir à ses objectifs. Un plan pour développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie devrait également être présenté. Pour autant le Japon continuera à faire fonctionner ses centrales après s'être assuré de leurs conditions de sûreté, a indiqué le journal japonais *Nikkei*, sans pour autant citer ses sources. M. Kan devrait confirmer la chose lors du G8. »)

http://www.maxisciences.com/catastrophe-nucl%EA9aire-au-japon/le-japon-encourage-desormais-l-energie-solaire_art14798.html

- Sur Romandie.com (Suisse) (10/06/2011). CH/Nucléaire: attente de bases légales pour adapter le réseau au renouvelable

(« Berne (awp/ats) - La création d'un réseau d'alimentation électrique compatible avec les énergies renouvelables est un préalable indispensable à la généralisation de ces dernières. La technologie existe et l'équipement pourrait commencer. Mais il manque des standards et les bases légales. A l'ère des panneaux solaires et autres éoliennes, le courant ne sera plus distribué à partir de grandes centrales via un système de lignes électriques toujours plus étendu. A l'avenir, les ménages et les entreprises fabriqueront leur propre courant et pourront même fonctionner comme mini-centrales en vendant l'électricité qu'ils n'auront pas consommée. Pour ce faire, on doit passer d'un système d'alimentation semblable à un arbre, avec des ramifications à sens unique, à un concept plus proche de celui de la toile d'araignée. » ...)

http://www.romandie.com/news/n/CHNuclaire_attente_de_bases_legales_pour_adapter_le_reseau_au_renouvelable100620111206.asp

- Sur le nouveliste.ch (28/04/2011). Suisse. La recherche mise sur le renouvelable

(« ENERGIE. Le Conseil des écoles polytechniques fédérales a compris que l'atome n'est plus en odeur de sainteté. Il axe sa communication sur la durabilité et l'efficacité énergétique. »...)

<http://www.lenouveliste.ch/fr/news/suisse/la-recherche-mise-sur-le-renouvelable-10-267044>

- Sur paperJam.lu (Luxembourg) (28/04/2011). Politique énergétique. Passer à l'acte

(« Pour parvenir à respecter ses objectifs en matière d'efficacité énergétique, et faute de pouvoir largement développer la production d'énergies renouvelables, le Luxembourg n'a d'autre choix que d'être plus performant et économique dans la façon de gérer les énergies qu'il a à sa disposition. Si les bonnes intentions semblent présentes, il convient désormais de les convertir en réalisations concrètes. » ... « Dans cette «nouvelle ère» qui se profile, s'appuyant sur les énergies renouvelables, il va falloir non seulement relever des défis technologiques en matière de production et de stockage, mais également ne pas négliger tous les impacts technologiques et financiers d'une sortie du nucléaire, telle que généralement préconisée aujourd'hui. «Même si un pays décide de le faire, cela lui prendra au moins 30 ans, voire davantage dans certains pays. Et il faudra prendre en compte les coûts de démantèlement. Décontaminer plus de 250 tonnes d'acier et béton par réacteur va nécessiter des investissements substantiels. Or, jusqu'à présent, le coût du financement de cette décontamination n'a été ni évalué ni même défini dans le moindre cadre réglementaire, lequel devra déterminer qui aura à payer cette facture.» Sans compter que les sites mêmes où se trouvent les centrales seront, eux-mêmes, probablement impropres à toute réhabilitation avant plusieurs siècles en raison de la radioactivité y régnant. Abandonner le nucléaire implique donc, a minima, de mettre en œuvre des politiques alternatives cohérentes. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une partie non négligeable du discours sur l'état de la Nation de Jean-Claude Juncker du 6 avril dernier, ait été consacrée à la politique énergétique et à l'efficacité énergétique des bâtiments. «Pays de la technologie de pointe, le Japon permet à présent de mesurer le risque dit résiduel, de le mesurer au sens premier du terme. Or, le risque résiduel est un risque de trop. C'est pourquoi nous devons abandonner l'énergie nucléaire. C'est la seule option», a, lui aussi, affirmé le Premier ministre, conscient que cela ne pourra évidemment pas se faire du jour au lendemain, mais attentif à ce que cette période de transition ne dure pas éternellement non plus. Si, directement, la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire voisine de Cattenom est, de fait, fortement remise en cause, c'est toute la stratégie nucléaire à grande échelle qui doit également être revue différemment, à commencer par le programme de réacteur thermonucléaire expérimental international Iter. «Et nous devons, au Luxembourg, faire notre maximum en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, a insisté M. Juncker. Abandonner le nucléaire, renoncer à la dépendance aux énergies fossiles pour adopter les énergies nouvelles: voilà les principaux critères que devra suivre la future politique énergétique européenne et luxembourgeoise.»...)

<http://www.paperjam.lu/article/fr/passer-l-acte>

- Sur lessentiel.lu (19/05/2011). Luxembourg. L'éolien met du temps à s'imposer

(LUXEMBOURG – Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, veut plus que doubler le volume du parc éolien luxembourgeois sur une échéance de neuf ans. Mais le développement de l'énergie éolienne a pris du retard.

Près de 14 000 foyers luxembourgeois sont actuellement alimentés en électricité par 38 éoliennes. Jeannot Krecké vient d'annoncer qu'il veut plus que doubler le nombre de ces installations. L'objectif visé: 90 éoliennes à l'horizon 2020. Un projet ambitieux puisque le développement a pris du retard ces dernières années. La dernière mise en service d'éoliennes remonte à 2008 avec l'ouverture du parc de Mompach/Burer Bierg qui en compte quatre. *Le Luxembourg pourrait compter 90 éoliennes en 2020. Les freins au développement.* De nouvelles réalisations verront encore le jour cette année. La Société Électrique de l'Our (Seo) annonce la construction de cinq éoliennes à Binsfeld près de Weiswampach dans le nord du Luxembourg. » ...)

<http://www.lessentiel.lu/fr/economie/story/L-eeolien-met-du-temps-e--s-imposer-24460084>

- Sur La Tribune de Diego et du Nord de Madagascar (08/05/2011). Energies renouvelables : le futur vert du Nord de Madagascar ?

(L'association Mad'Eole installe dans la Région DIANA des systèmes de production d'électricité à base d'énergies alternatives qui permettent l'électrification de villages en zones rurales enclavées. Un champ éolien permettra prochainement d'injecter 1,25 Mégawatts dans le réseau de la Jirama. A l'heure où le tout pétrole est de plus en plus remis en question, les énergies renouvelables sont un espoir pour le nord Madagascar. L'association Mad'Eole bénéficie du soutien de donateurs quasi exclusivement étrangers et de l'ADER, Agence de Développement de l'Électrification Rurale de l'Etat malgache qui finance environ 15 % des coûts de chacun des projets. Les communautés villageoises contribuent quant à elles pour les travaux collectifs d'installation en payant une cotisation forfaitaire par abonné et par la prise en charge après installation des frais courants de maintenance. » ...)

<http://latribune.cyber-diego.com/economie/364-energies-renouvelables-le-futur-vert-du-nord-de-madagascar.html>

- Sur 20minutes.fr (19/05/2011). Le solaire thermodynamique aurait de beaux jours devant lui

(ENERGIE - Le Pôle de compétitivité DERBI tenait les 16, 17 et 18 mai sa conférence annuelle internationale, à Perpignan. Ce pôle réunit en Languedoc-Roussillon les entreprises, laboratoires, collectivités... autour du développement de la filière des énergies renouvelables. Le point sur les travaux du pôle avec son directeur Gilles Charier.

Comment se situe la région Languedoc-Roussillon en matière d'énergies renouvelables, et a-t-elle vocation à accueillir un site d'éoliennes off-shore? C'est la première région photovoltaïque en France, et la cinquième en éolien. Pour l'off-shore c'est compliqué: nous avons un problème de niveau des fonds marins, ils ne sont pas assez élevés. Pour des éoliennes en mer il faudrait donc réfléchir à de l'off-shore flottant. ... « **Quels sont les axes de recherche principaux du pôle?** Le solaire, la biomasse, l'éolien, un peu de géothermie. Nous planchons beaucoup sur le bâtiment du futur aussi. Sur le solaire nous travaillons à moitié sur le thermique, à moitié sur le photovoltaïque. L'un des programmes que nous souhaitons développer est celui qui touche au solaire thermodynamique, pour lequel nous prévoyons des débouchés importants dans les pays à fort ensoleillement. » ...)

<http://www.20minutes.fr/article/726978/solaire-thermodynamique-beaux-jours-devant>

- Sur Le Moci (12/05/2011). L'énergie photovoltaïque s'impose en Europe

(« La filière photovoltaïque est devenue en Europe la première source d'énergie électrique renouvelable en puissance nouvellement installée, selon le baromètre d'EurObserv'ER de mai 2011. 13 023,2 MWc de modules photovoltaïques ont été connectés dans l'Union européenne durant l'année 2010, soit 120,1 % de plus qu'en 2009 (5918,2 MWc). Ces installations supplémentaires portent la puissance du parc photovoltaïque de l'Union européenne à 29 327,7 MWc. Si l'Europe est demeurée la principale zone d'installation des centrales photovoltaïques avec plus de 80 % de la puissance installée dans le monde, ...)

<http://www.lemoci.com/011-54066-L-energie-renouvelable-s-impose-en-Europe.html>

- Sur Zegreenweb.com (12/05/2011). Le WWF France propose la création d'un « EADS des énergies renouvelables »

(« Dans une tribune rédigée dans les colonnes de nos confrères du *Nouvel Observateur*, le directeur général de l'association Serge Orru plaide pour une action « européenne » dans le domaine des technologies propres. » ...)

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/politique-societe/le-wwf-france-propose-la-creation-d-un-«-eads-des-energies-renouvelables-»-25508>

- Sur Smartplanet (27/06/2011). Le gouvernement américain soutient fortement les énergies renouvelables

(« Un prêt de 1,4 milliard de dollars pour des panneaux solaires sur les toits, un soutien à la recherche en géothermie, une aide à un grand parc éolien éolien: les Etats-Unis multiplient les investissements pour les énergies renouvelables. Comme tous les Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui vont puiser dans leurs stocks stratégiques de pétrole pour faire baisser les cours, les Etats-Unis veulent empêcher les prix du pétrole de s'envoler. Mais à côté de cette mesure de court terme, le gouvernement américain poursuit des investissements de taille pour soutenir le développement des énergies renouvelables. Le ministre américain de l'Énergie, Steven Chu, vient d'annoncer plusieurs mesures dans ce sens. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-technology/le-gouvernement-americain-soutient-fortement-les-energies-renouvelables-4683/>